

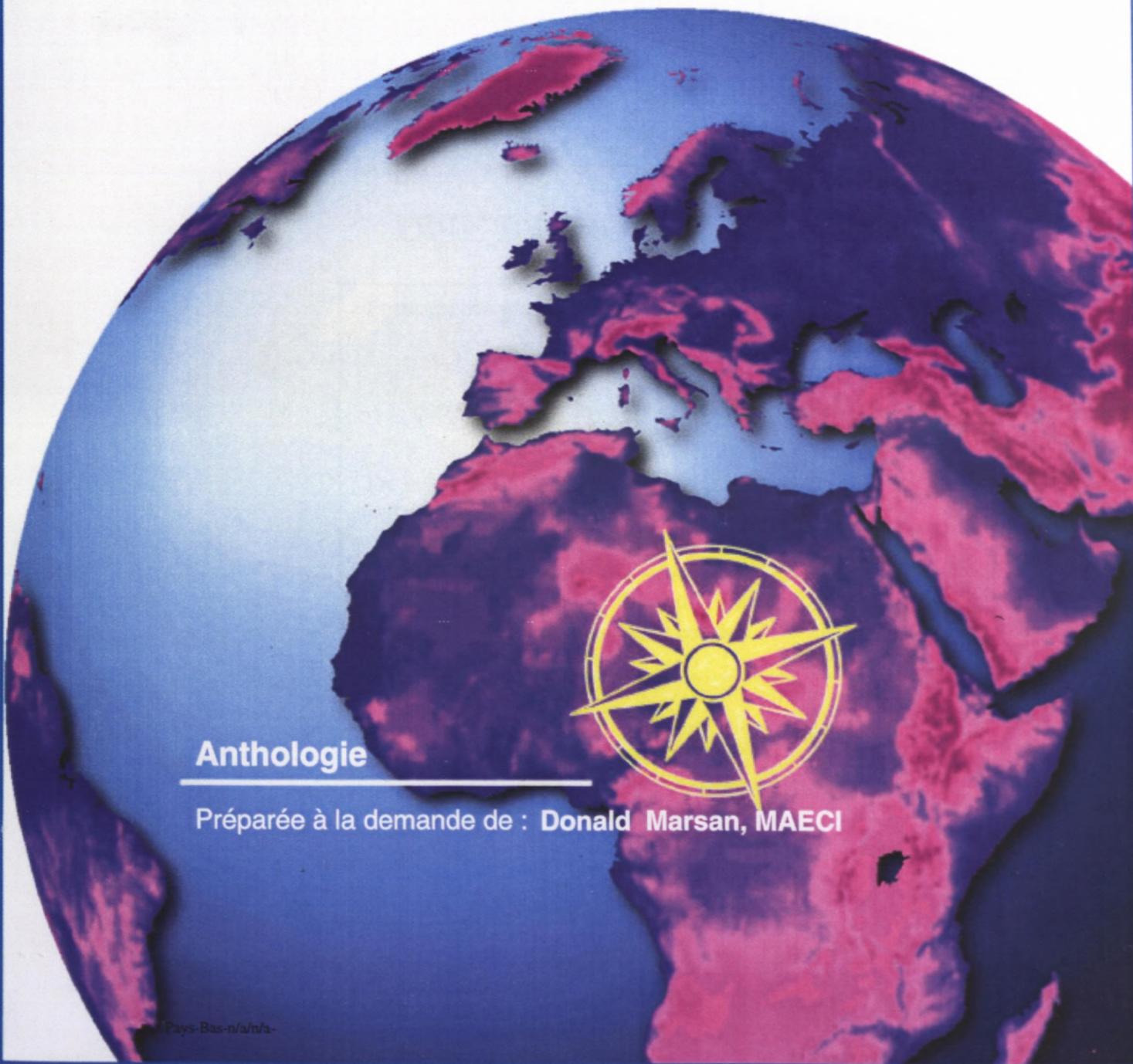
.b3740420(F)

doc
CA1
EA453
2002P13
FRE

INSTITUT CANADIEN DU SERVICE EXTÉRIEUR
CENTRE D'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL

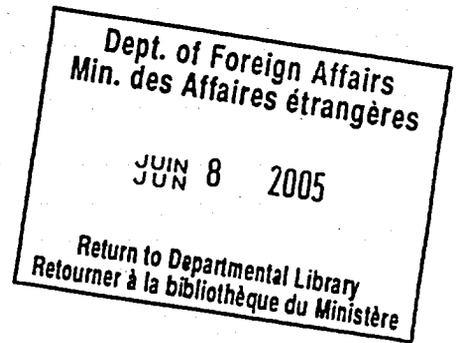
PAYS BAS

une introduction



Anthologie

Préparée à la demande de : **Donald Marsan, MAECI**



PAYS-BAS :

UNE INTRODUCTION

Pour encore plus d'informations spécifiques par pays, veuillez visiter:

www.e-thologies.com

De façon complémentaire à cette Anthologie, le site Internet e-thologies est maintenu par le Centre d'apprentissage interculturel comme ressource électronique, contenant de l'information spécifique à un pays, organisée autour d'un cadre social, politique, environnemental et culturel.

379

Institut canadien du service extérieur

Centre d'apprentissage interculturel

15, rue Bisson

Salle 224

Hull (Québec)

CANADA

J8Y 5M2

(819) 997-5409 (télécopieur)

168/2177

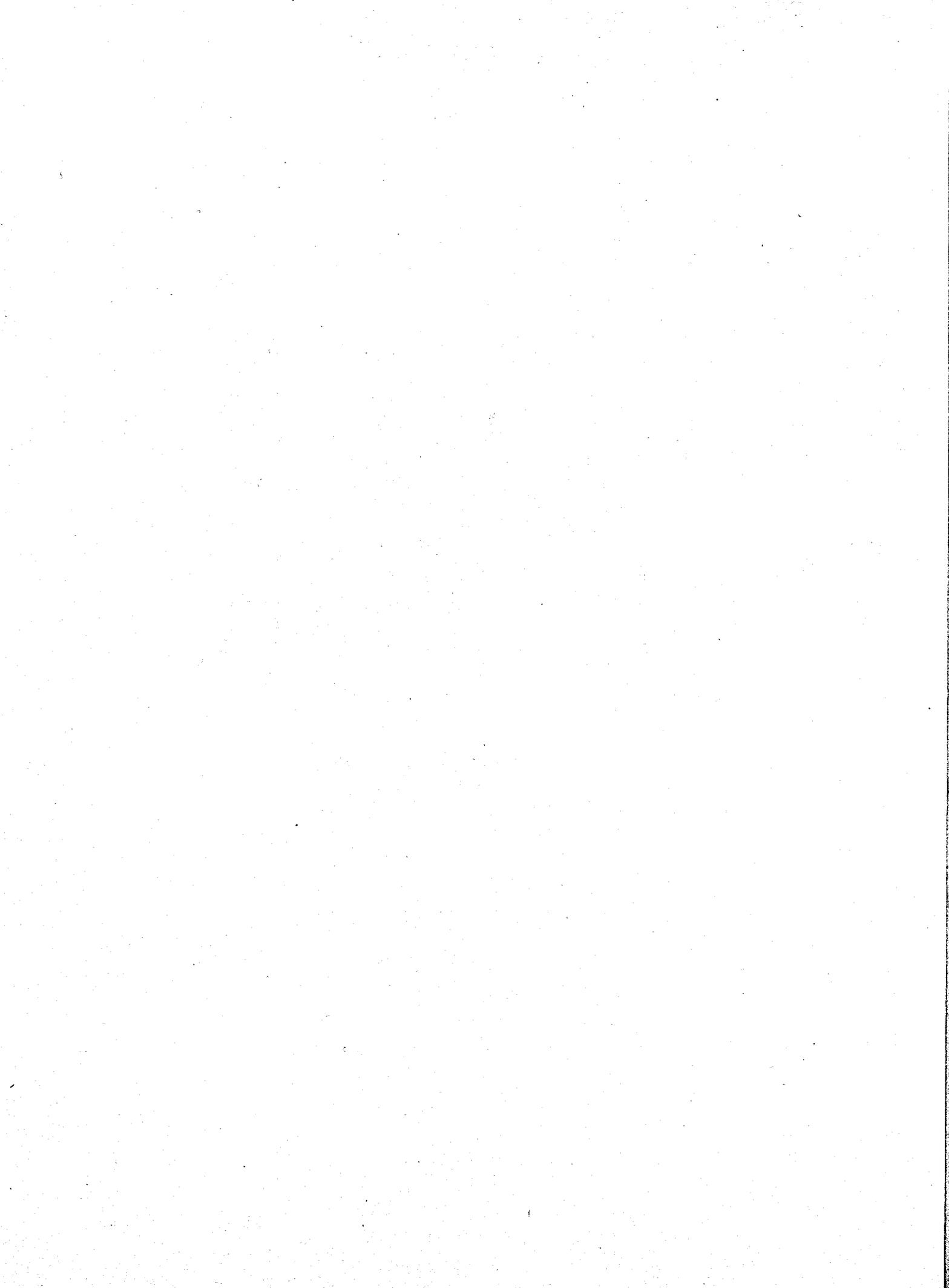
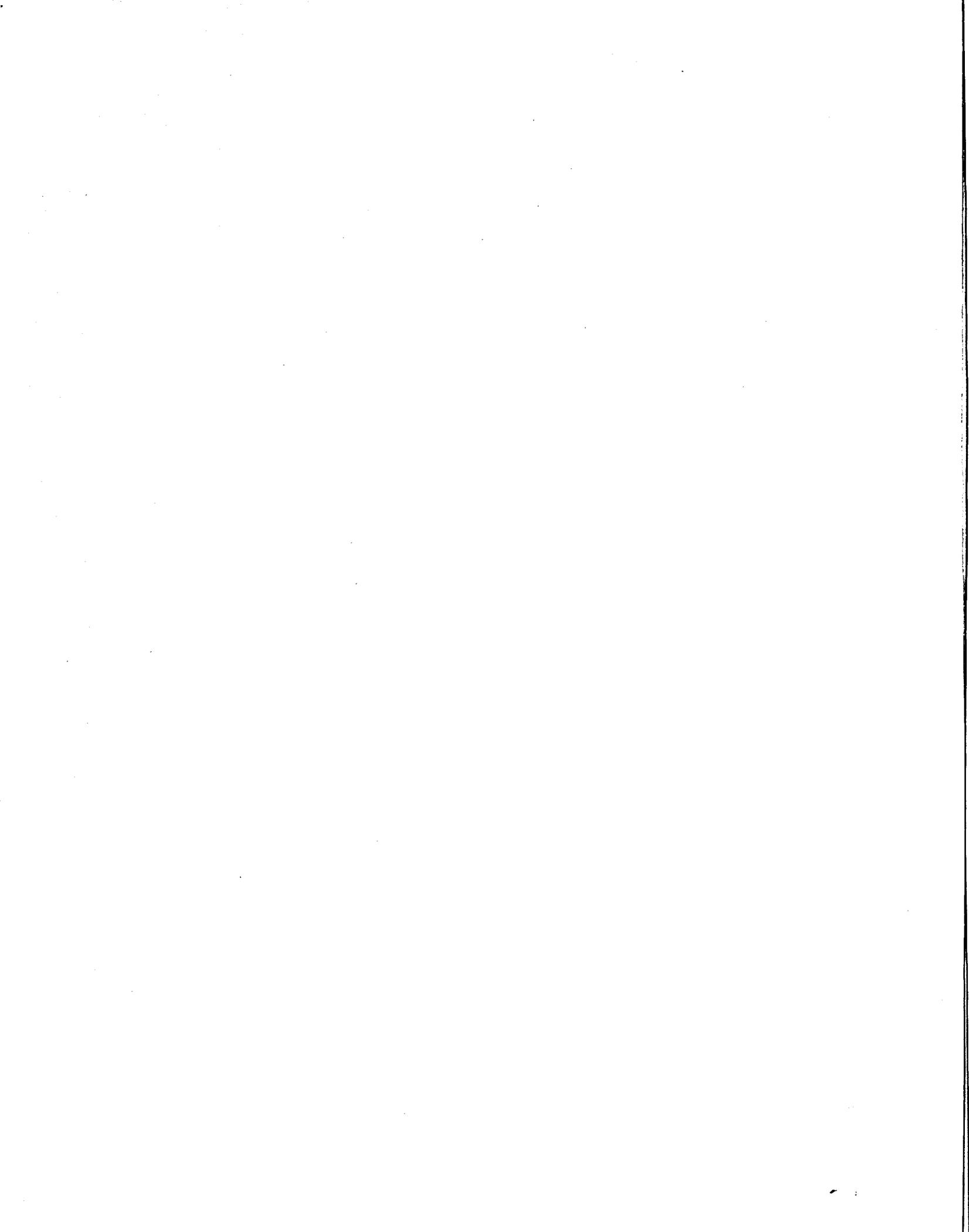


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	V
MÉTHODOLOGIE.....	VII
E-THOLOGIES DE PAYS DU CAI.....	IX
RESSOURCES.....	XI
RÉFÉRENCES.....	XIII
 COMPENDIUM 	1
VUE D'ENSEMBLE.....	3
CARTES.....	15
FAITS ET CHIFFRES.....	17
CULTURE.....	23
RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS.....	33
RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES VOYAGEURS.....	47
 INTRODUCTION AU PAYS 	67
HISTOIRE.....	71
GÉOGRAPHIE.....	79
POPULATION ET CULTURE.....	103
GOUVERNEMENT.....	141
ÉCONOMIE.....	147
RELATIONS AVEC LE CANADA.....	153
LECTURES COMPLÉMENTAIRES.....	159
 DOSSIER MÉDIAS 	165
INDEX.....	215



AVANT-PROPOS

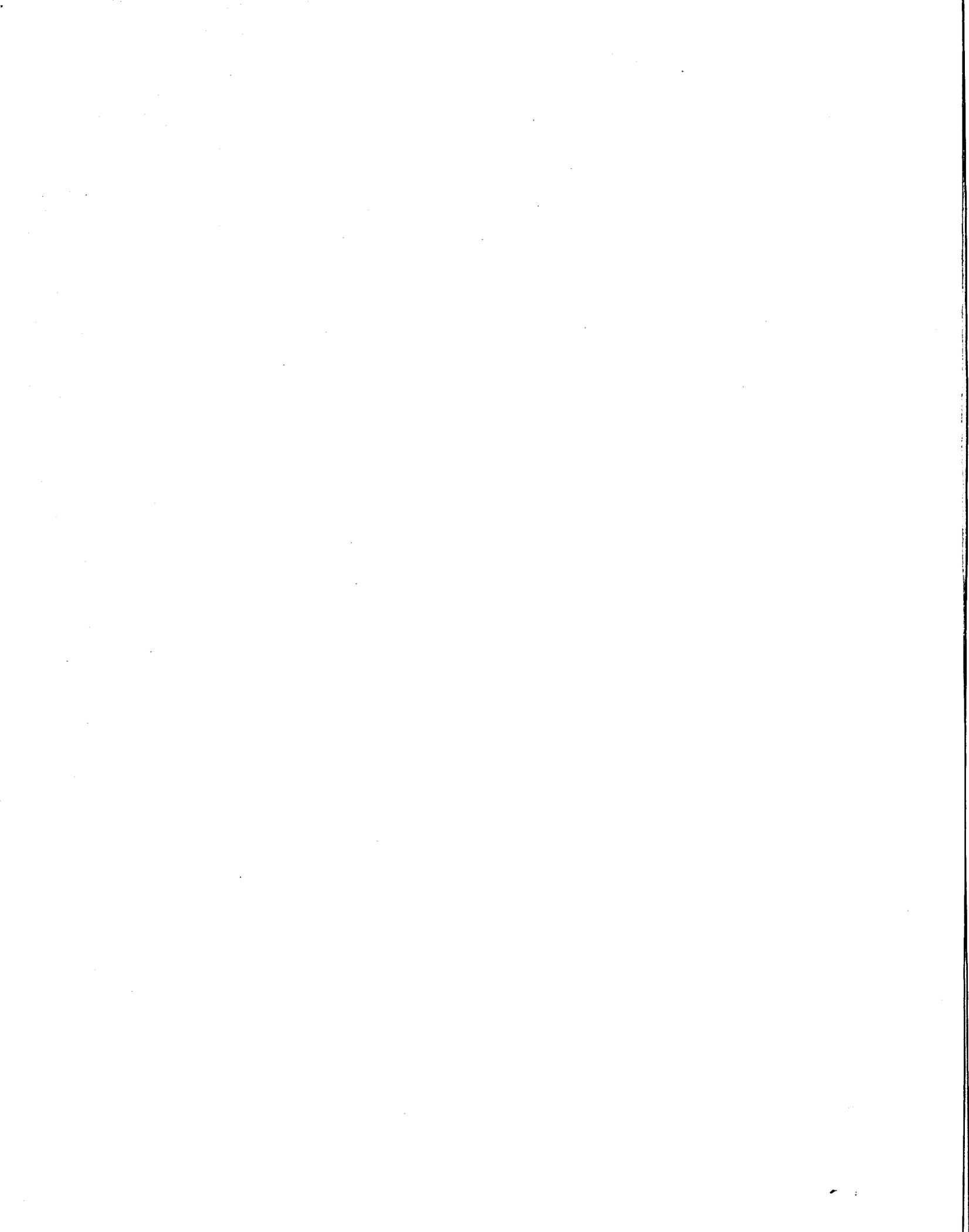
Dans notre monde de plus en plus internationalisé, un nombre croissant de Canadiens participent à des activités internationales et entrent de plus en plus en contact avec d'autres cultures. Les tâches à accomplir quand on doit négocier, passer des contrats, gérer, faire des représentations et enseigner sont déjà énormes quand on est chez soi. Or, le défi devient encore plus redoutable quand on se trouve dans le contexte interculturel d'un pays étranger. Voilà pourquoi les experts s'entendent pour dire que la clé de la réussite à l'étranger réside en grande partie dans une bonne préparation aux relations interculturelles.

Au Centre d'apprentissage interculturel (CAI), notre démarche de préparation des personnes à leurs activités internationales relève d'une approche globale. Le CAI a pour mission d'aider les étudiants, les stagiaires et les professionnels de tous les paliers de gouvernement, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des universités et collèges à acquérir les compétences interculturelles essentielles à la réussite de leur travail. Après consultation, le Centre détermine vos besoins et élabore des solutions susceptibles de rendre votre expérience de travail et de vie plus fructueuse et plus agréable. Le Centre emploie tout un éventail de sessions en efficacité interculturelle pour concrétiser ces solutions (évaluations, formation pré-départ, orientation à l'arrivée, sessions liées aux projets, formation sur le terrain, etc.).

La présente anthologie est un des éléments essentiels des services de formation assistée offerts par le Centre. Elle se veut une initiation aux réalités d'un pays donné. Pour certains lecteurs, elle ne fera que compléter les informations qu'ils possèdent déjà. Par contre, pour les participants aux sessions de formation pré-départ organisées par le Centre, l'anthologie est une lecture indispensable sur le contexte social, politique, économique, environnemental et culturel du pays en question. L'anthologie a été conçue pour compléter les cours et pour permettre aux participants de tirer le maximum de la matière présentée en classe. Elle est le fruit d'un dépouillement poussé des sources les mieux informées de la part de notre personnel de recherche documentaire et électronique, qui la révisé périodiquement pour l'actualiser et en assurer l'exactitude.

Au CAI, nous voulons vous fournir ce qu'il y a de mieux en matière de services d'information. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos commentaires ou vos suggestions par télécopieur au (819) 997-5409.

Pour éviter d'alourdir ce texte en répétant partout les formes masculines et féminines, on emploie le plus souvent le masculin seul, à moins que le sujet ou l'objet de la phrase soit féminin.



MÉTHODOLOGIE

Ayant compilé plus de 40 000 anthologies sur 200 pays, le Centre d'apprentissage interculturel de l'Institut canadien du service extérieur a acquis une expérience considérable dans le domaine des services de recherche.

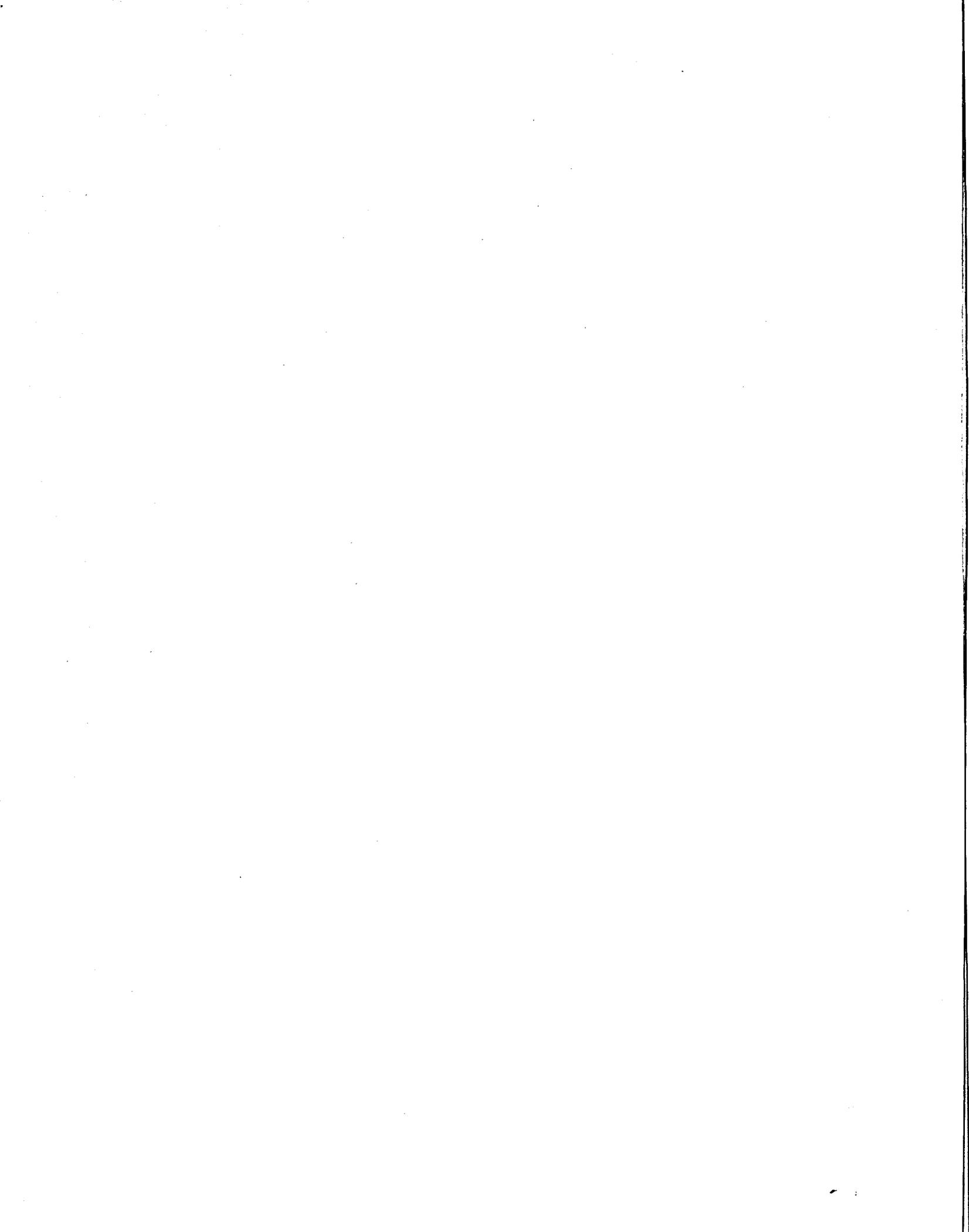
L'objectif de ces services est d'enrichir votre expérience d'apprentissage au CAI. Ils visent plus particulièrement :

- 1) à fournir de l'information sur un pays donné;
- 2) à vous préparer à votre expérience d'apprentissage; et
- 3) à vous encourager à poursuivre vos recherches à titre personnel.

L'anthologie que vous tenez entre les mains renferme des informations sur le contexte social, politique, économique, environnemental et culturel du pays qui vous intéresse. Il s'agit d'un recueil de documents pertinents tirés de publications internationales respectées telles que l'*Encyclopaedia Universalis*, *Le Monde Diplomatique* et de sources électroniques telles que *Kléio Larousse multimédia encyclopédique* auxquelles le Centre est abonné. Nous nous servons également d'Internet pour apporter à l'anthologie un complément d'informations courantes glanées dans des revues, des périodiques et d'autres sources électroniques. Vous trouverez dans la section *Coupures* des documents tirés de ces sources, présentés en ordre chronologique inverse. Ces articles ont été sélectionnés de manière à vous exposer à d'autres perspectives culturelles, à faire ressortir des questions d'importance sociale et culturelle ou à souligner une présence canadienne dans le pays en question qui n'a pas été mentionnée ailleurs dans l'anthologie.

L'anthologie est un outil d'initiation à un pays, mais elle permet aussi au lecteur de poursuivre son apprentissage. Elle met en contexte et facilite l'apprentissage que les participants font en salle de classe au Centre. C'est par le biais des anthologies que les participants acquièrent les connaissances qui leur permettent de profiter pleinement des sessions interactives du Centre, où ils peuvent acquérir les compétences qui les rendront plus efficaces dans leur travail en milieu international.

Bien que nous cherchions à inclure les informations les plus pertinentes dans nos anthologies, nous vous recommandons fortement de poursuivre vos recherches personnelles. Ainsi, vous trouverez des pages *Ressources* et *Références* qui vous aideront à exploiter toutes sortes de sources d'information disponibles. Les nombreuses sources nouvelles, dont celles offertes sur Internet, ouvrent les portes à des informations culturelles en provenance du pays d'accueil, sous forme de nouvelles et d'articles locaux, qu'on pouvait difficilement obtenir auparavant. Quand nous incluons de tels articles dans l'anthologie, nous en indiquons l'adresse Internet et nous les énumérons à la page des *Références*. Lorsqu'elles existent, des adresses de pages d'accueil ou de journaux en langues autres que l'anglais sont également indiquées pour faciliter vos recherches.



E-THOLOGIES DE PAYS DU CAI

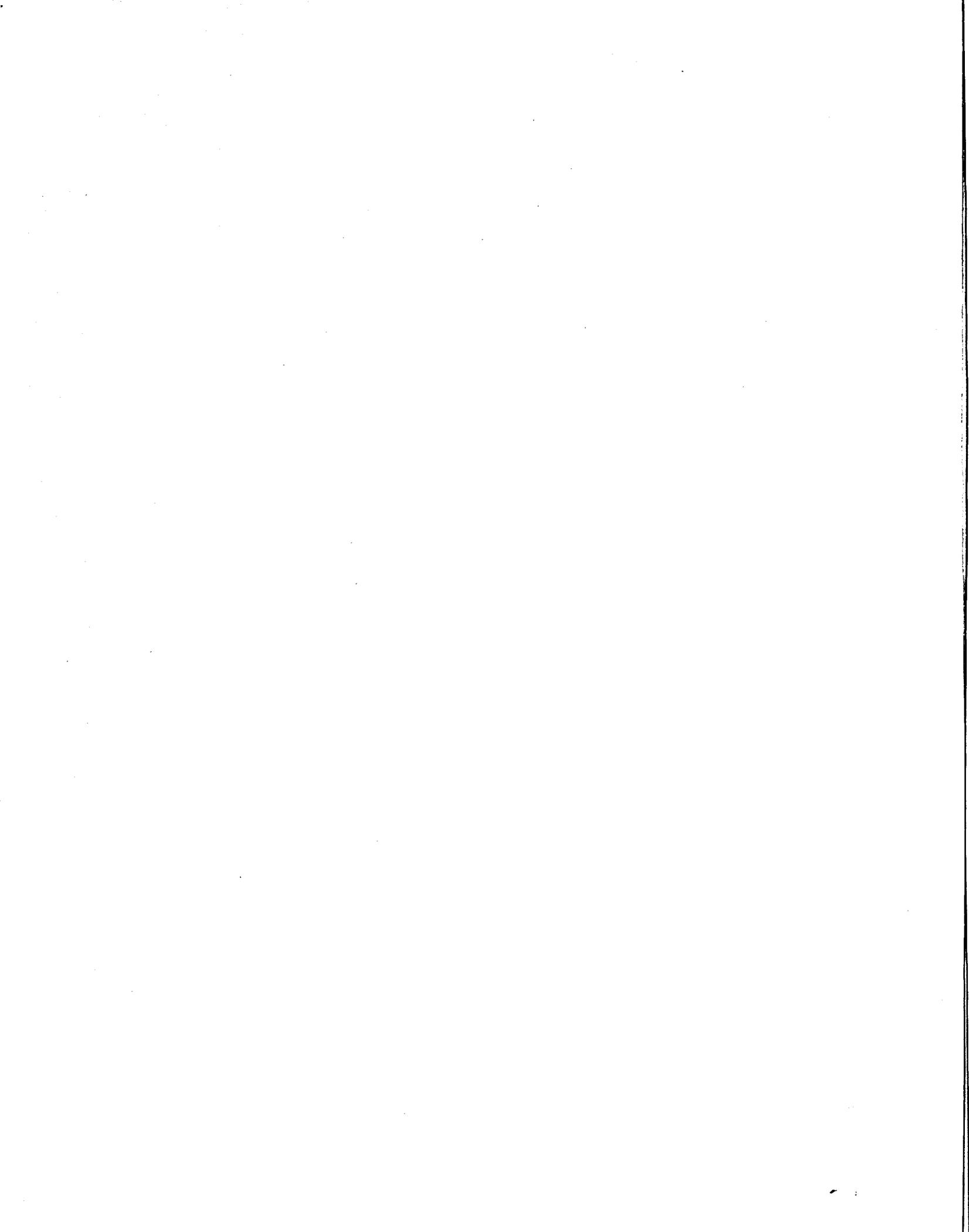
Le site www.e-thologies.com est une nouvelle ressource d'information-pays offerte sur l'Internet développé par le Centre d'apprentissage interculturel de l'Institut canadien du service extérieur. Cette ressource en ligne est une collection d'anthologies électroniques permettant à l'utilisateur d'avoir un accès rapide et efficace à l'information pertinente et courante publiée sur un pays donné.

Le site *E-thologies* est structuré selon un cadre d'information sociale, politique, économique, environnementale et culturelle. Il a été conçu pour répondre aux besoins d'information des clients du Centre d'apprentissage interculturel, un centre d'excellence qui trouve des solutions performantes pour les professionnels engagés dans des activités internationales. Les participants aux services d'apprentissage du Centre utiliseront *E-thologies* pour compléter les lectures et les documents d'étude essentiels à leurs cours.

Le type d'information trouvé sur ce site intéressera tous les professionnels canadiens travaillant à l'étranger. Nous encourageons les gens à visiter le site, à en mettre l'adresse dans leurs signets et faire connaître leurs observations et leur réaction au Centre d'apprentissage interculturel.

L'Internet est une mine d'or au plan de l'information; le problème est toutefois le temps qu'il faut pour chercher l'information, pour visiter des milliers de sites et pour trouver les perles rares qu'il vaut la peine de lire. *E-thologies* vous épargne du temps en vous amenant tout de suite sur les sites qui contiennent des documents que vous devez lire pour faire votre travail.

E-thologies ne cessera de croître, tout comme l'Internet. À l'heure actuelle, 390 pays offrent de l'information électronique à jour répartie entre plus de 60 000 liens. Comme les sites Internet sont fréquemment modifiés, l'équipe de chercheurs du Centre d'apprentissage interculturel s'assurera qu'*E-thologies* reste à jour au moyen d'opérations quotidiennes de suivi et de mise à jour.



RESSOURCES

En compilant ses anthologies, le Centre d'apprentissage interculturel de l'Institut canadien du service extérieur se sert des disques compacts, services d'information électroniques et documents imprimés énumérés dans la liste qui suit.

Pour préserver l'intégrité des contributions, nous avons minimisé les interventions rédactionnelles. Il est donc possible que notre souci d'inclure le plus grand nombre de perspectives culturelles et théoriques possibles ait entraîné quelques redondances. Nous n'avons pas cherché non plus à corriger d'éventuelles contradictions entre les sources citées, et toute erreur ou omission doit être attribuée aux sources originales.

ABC-CLIO – World Geography

Actualité Québec, CEDROM Technologies Inc.

Canadian News Disc, (SNI) inc., Southam Electronic Publishing (KIOSK)

Collection Encyclopedie Encarta, Microsoft Corp.

Encyclopedia Britannica. Encyclopedia Britannica Inc.

Encyclopaedia Universalis France S.A.

Grolier Multimedia Encyclopedia, Grolier Interactive Inc.

Hachette Multimédia / Hachette Livre

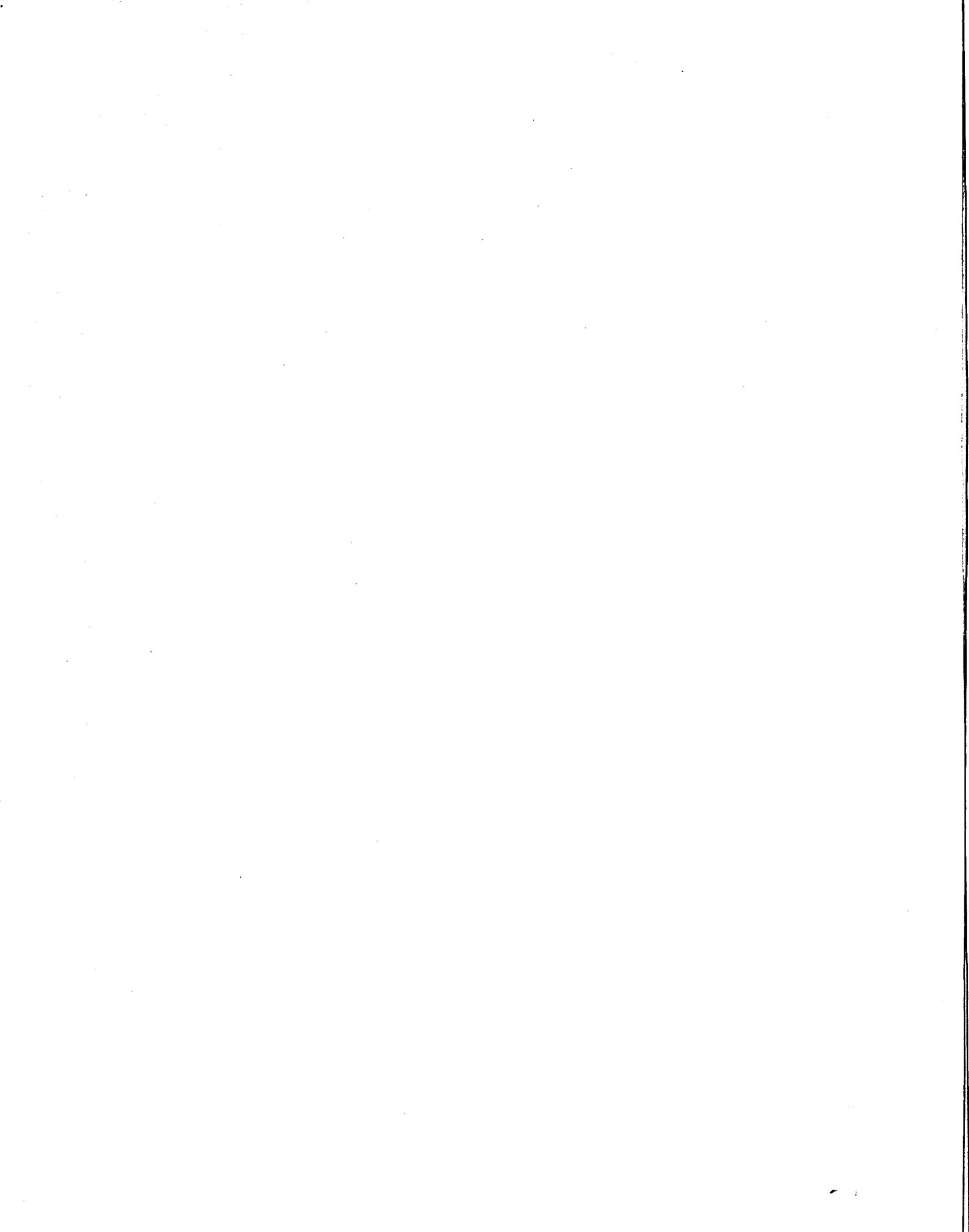
Larousse multimédia – Encyclopédie Kléo - Havas Éducation Référence / Havas Interactive

L'État du monde, Éditions la Découverte/Éditions du Boréal

Le Monde diplomatique

The Economist. The Economist Newspaper Ltd.

World Wide Web sur l'Internet



RÉFÉRENCES

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de copier toute partie du présent recueil, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite des maisons d'édition respectives. Les erreurs ou omissions éventuelles sont attribuables aux sources originales.

Les sources qui ont servi à la création de ce document sont les suivantes:

Actualité Québec, *CEDROM Technologies Inc.*

CD Globe, *Broderbund Software Inc, Edusoft Version française*

Collection Microsoft Encarta, *Microsoft Corporation.*

Encyclopaedie Universalis, *France S.A*

Hachette Multimédia / *Hachette Livre*

Larousse multimédia – Encyclopédie Kléio - *Havas Éducation Référence / Havas Interactive*

Le Monde diplomatique

L'État du monde, *Éditions la Découverte, CEDROM-SNi*

PC Globe MAPS 'N'FACTS, *Broderbund Software Inc.*

Références

Pour toute information supplémentaire disponible sur Internet, le lecteur peut se rendre aux adresses WWW suivantes:

Société Radio-Canada

<http://www.cbc.radio-canada.ca/>

Agence canadienne de développement international (ACDI)

<http://www.acdi-cida.gc.ca/index-f.htm>

Center for Disease Control (en anglais seulement)

<http://www.cdc.gov>

Ministère des Affaires étrangères et du commerce international

<http://dfait-maeci.gc.ca/>

Le Devoir

<http://www.ledevoir.com>

Le Soleil

<http://www.cyberpresse.ca/soleil/>

Le Droit

<http://www.cyberpresse.ca/droit/>

Le Monde

<http://www.lemonde.fr>

Le Monde diplomatique

<http://www.monde-diplomatique.fr/>

Organisation internationale de la Francophonie

<http://www.francophonie.org/oif.cfm>

Agence universitaire de la Francophonie

<http://www.auf.org/>

Industrie Canada

<http://www.ic.gc.ca/>

Guide du routard

<http://www.routard.com/>

Guides de tourisme Michelin

<http://www.viamichelin.com/viamichelin/fra/dyn/controller/HomePage;jsessionid=TE20WNOH1DZ0TTUH4GL4WCA>

Nations Unies

<http://www.un.org>

Banque mondiale

<http://www.banquemondiale.org/>

Fonds monétaire international

<http://www.imf.org/external/fre/index.htm>

Organisation mondiale de la santé

<http://www.who.int/home-page/index.fr.shtml>

Études sur divers pays disponibles à la Bibliothèque du Congrès des États-Unis (en anglais seulement)(Library of Congress Country Studies)

<http://lcweb2.loc.gov/frd/csquery.html>

Lonely Planet

<http://www.lonelyplanet.fr/destinations/>

Union interparlementaire

<http://www.ipu.org/french/home.htm>

Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Paris, France

<http://www.amb-pays-bas.fr/>

Metropolis. Site international

Un forum international pour la recherche et le développement de politiques publiques sur les migrations, la diversité et les villes en évolution

<http://international.metropolis.net/>

Ministère des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des Eaux.

Le gouvernement néerlandais. Communiqués de presse mensuels

<http://www.minvenw.nl/cend/dco/home/data/international/fr/index.htm>

Ambassade de France aux Pays-Bas

Site officiel

http://www.ambafrance.nl./rubrique.php3?id_rubrique=2

Site de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas (anglais)

<http://www.netherlands-embassy.org>

Site du ministère du Tourisme des Pays-Bas (anglais)

<http://www.nbt.nl>

Références

Site du ministère des Affaires étrangères

<http://www.minbuza.nl/english>

Site du Bureau central néerlandais de la statistique.(Anglais)

<http://www.cbs.nl>

Thèmes

VUE D'ENSEMBLE	3
Présentation	3
Géographie physique	5
Population	6
Économie	7
Histoire	9
CARTES	15
FAITS ET CHIFFRES	17
Fiche pays	17
Données clés	17
Démographie	19
Politique	19
Économie	20
CULTURE	23
La famille	23
Le monde de travail	24
Sports et loisirs	25
Les soins médicaux	26
L'éducation	26
Manger à Hollandaise	27
Communiquer avec les hollandais	28
Croyances	29
Fêtes	30
Arts et littérature	31
RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS	33
<i>Résumé des événements en 2000</i>	33
<i>Résumé des événements en 1999</i>	36
<i>Résumé des événements en 1998</i>	39
<i>Résumé des événements en 1997</i>	41
<i>Résumé des événements en 1996</i>	42
<i>Résumé des événements en 1995</i>	44
RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES VOYAGEURS	47
<i>Contacts au Canada et au Pays-Bas</i>	47
Ambassade du Canada à La Haye, Pays-Bas	47
Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Canada	47
Consulats du Royaume des Pays-Bas au Canada	47
<i>Information sur la santé à l'intention des voyageurs</i>	48
Conseils généraux à l'intention des voyageurs	48
Avant de partir	48
Recommandations en matière d'immunisation	48

Paludisme	49
Médicaments personnels.....	49
Assurance santé-voyage	50
Pendant le voyage	50
Au retour.....	51
<i>Renseignements consulaires aux voyageurs – Ministère des Affaires étrangères.....</i>	<i>52</i>
Pays-Bas	52
<i>Lonely Planet: Profil d'Amsterdam</i>	<i>60</i>
Introduction.....	60
Avertissement.....	60
Fêtes et festivals	60
Coût de la vie et argent	61
Culture.....	61
À ne pas manquer.....	63
Activités.....	64
Comment circuler?.....	64
<i>Table de conversion des devises</i>	<i>65</i>

VUE D'ENSEMBLE

Présentation

Microsoft ® Encarta ® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Pays-Bas, officiellement royaume des Pays-Bas (en néerlandais Koninkrijk der Nederlanden), État d'Europe du Nord-Ouest, bordé au nord et à l'ouest par la mer du Nord, à l'est par l'Allemagne et au sud par la Belgique. Le royaume comprend également les Antilles néerlandaises et Aruba, territoires insulaires autonomes situés dans les Caraïbes. La superficie totale des Pays-Bas est de 41 526 km², dont quelque 6 500 km² de polders, terres conquises sur la mer. Amsterdam est la capitale politique ainsi que la plus grande ville du pays ; La Haye est le siège du gouvernement.

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Deux fils conducteurs particuliers marquent l'histoire des Pays-Bas. D'une part, outre les changements des frontières politiques à l'est et au sud, qui constituent toujours une bonne partie de l'histoire d'un peuple, les Pays-Bas connaissent un problème spécifique: les invasions et les reconquêtes sur la mer qui, depuis deux mille ans, n'ont cessé de remodeler profondément les contours à l'intérieur du pays et la frontière naturelle (mer du Nord) à l'ouest et au nord. Au cours des siècles, les transgressions marines (Dunkerque II et III) ont englouti de larges secteurs de la Zélande, du Brabant, de la Hollande et de la Frise. De surcroît, leur caractère de plat pays, situé au niveau même de la mer, exposait les Pays-Bas aux tempêtes et aux marées d'équinoxe qui, pendant des siècles, submergèrent les faibles digues. Il en résultait un habitat précaire et non permanent. D'autre part, à l'époque romaine, l'IJsselmeer, l'ancienne Zuiderzee, n'existait pas encore; il naquit au IV^e siècle à la suite de la transgression Dunkerque II, coupant la Frise en deux: la Frise occidentale et la Frise septentrionale. Au sud du pays, la Zélande, constituée d'argile et de sable marins, disparut presque entièrement au cours de cette même transgression. Seules subsistèrent, entre La Haye et Alkmaar, des dunes qui protégeaient contre les marées une mince bande de terre, longue de 100 kilomètres et large de 20 kilomètres.

À partir du XI^e siècle, la mer du Nord se retira et, aussi bien au Nord qu'au Sud, de vastes campagnes d'assèchement et d'endiguement furent entreprises. Ce fut surtout le travail des cisterciens et des prémontrés. Vers le XVI^e siècle, les Hollandais furent enfin capables de maîtriser le cours normal des phénomènes naturels, mais on craignait toujours les grandes marées et les tempêtes. Pendant le soulèvement contre Philippe II d'Espagne, les Gueux de mer profitèrent de la fragilité des acquis et pratiquèrent des brèches dans ces digues afin de gêner les mouvements des troupes espagnoles d'Albe et de Farnèse. Les autorités civiles constatèrent avec stupéfaction qu'il était en effet plus facile de se défendre à partir d'une poussière d'îles. Longtemps les choses restèrent en l'état. Dès 1600, on se remit à endiguer la Zélande et à fermer certains golfes en Frise, la terre arable se faisant rare et l'accroissement démographique exigeant sans cesse de nouvelles terres. Au XIX^e siècle, les Hollandais maîtrisaient à la perfection la technologie d'assèchement et d'endiguement (moulins à vent, vis d'Archimède). Toutefois, l'eau pouvait servir de défense; au XX^e siècle encore, l'État

construisit des "lignes d'eau" (série de fortifications avec possibilité d'immersion de vastes polders) contre un ennemi venant de l'est (Grebbeleinie). Le pouvoir entreprit de grands travaux publics et engagea d'immenses investissements pour construire la grande digue de mer fermant la Zuiderzee et la changeant en lac (IJsselmeer), et, après la Seconde Guerre mondiale, pour élaborer et réaliser le plan Delta qui ferma l'Escaut oriental isolant la Zélande orientale de la mer du Nord. Les Pays-Bas ont ainsi accumulé une haute technologie (know-how) pour tout ce qui touche à la mer et à l'eau: drainage, dragage, remorquage, etc.

Un autre phénomène est celui du grand et soudain essor économique des Provinces-Unies au XVIIe siècle. Comment fut-il possible qu'une poignée de rebelles contre la monarchie espagnole, à peine 2 millions d'habitants, gouvernés archaïquement, se soient hissés au rang du concert des nations?

La chute d'Anvers (1585) fit émigrer des marchands et artisans vers les Provinces-Unies. La clientèle, les techniques, le savoir-faire d'Anvers passèrent à Amsterdam et firent de cette ville le grand marché, le centre commercial et financier de l'Europe. Amsterdam, qui s'était déjà emparé le siècle précédent du commerce baltique et nordique, se vit ouvrir les routes occidentales, les places méridionales. Pays de pêcheurs et de rouliers entre la Baltique et la Méditerranée, la Hollande devint rapidement avec les Compagnies des Indes le plus grand centre de commerce et de transport entre les océans Atlantique et Indien, bâtissant ainsi un vaste empire de factoreries aux Indes, en Afrique et aux Amériques. Dans l'éclosion du capitalisme commercial, les Hollandais se taillèrent une part non négligeable.

Ce grand essor économique ne pouvait se réaliser sans infrastructures adéquates: agriculture de proue, artisanat de pointe, sciences appliquées réputées et économie urbaine surorganisée, le tout gouverné par une bourgeoisie patricienne, le pouvoir central restant très faible. "Le gain est la seule et unique boussole qui conduit ces gens cy", s'exclamait La Thuillerie, ambassadeur de France, dans une lettre à Mazarin (31 mars 1648). Cette dictature des marchands allait si loin que les directeurs de la Compagnie des Indes orientales considéraient leurs conquêtes territoriales non comme des conquêtes nationales, mais comme la propriété de marchands privés qui étaient en droit de les vendre au roi d'Espagne ou à tout autre ennemi des Provinces-Unies.

Au XVIIIe siècle, les Pays-Bas ne pouvaient soutenir la concurrence de la première nation moderne et unifiée, la Grande-Bretagne; Amsterdam rendait son tablier à Londres et les Pays-Bas rentraient dans le rang des nations secondaires.

Aujourd'hui, les Pays-Bas ont gardé de ce glorieux passé un souvenir précis, un patrimoine architectural soigneusement entretenu, un sens aigu du commerce mondial et une urbanisation de première importance: 20 villes comptent plus de 100 000 habitants, mais aucune plus d'un million et il n'existe pas de bidonvilles dans le pays. Le soir, les fenêtres des grands immeubles restent ouvertes, pas de rideaux, pas de volets, chacun peut regarder ce qui se passe chez son voisin; cet usage date du XVIIe siècle où les gens bien-pensants n'avaient rien à cacher et où seuls les papistes et autres mal-pensants fermaient les volets pour leurs réunions dites suspectes...

Géographie physique

Encyclopédie Hachette en ligne 2002- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>

Les Pays-Bas n'usurpent pas leur nom: c'est l'État européen dont l'altitude moyenne est la plus basse. Dans la monotonie d'un relief adouci, le point culminant n'atteint que 321 m, et un tiers du territoire se trouve au-dessous du niveau de la mer.

Relief

Au quaternaire, le pays, hormis l'extrême Sud, a reçu de fortes quantités d'apports fluvio-glaciaires et de sédiments marins. Les variations paysagères, inhérentes à la présence plus ou moins marquée de l'eau, tiennent à la nature du sous-sol et à l'altitude. À l'est et au sud (Drenthe, Veluwe, Brabant...) dominant des zones de collines, de plaines et de plateaux sableux qui ont toujours été à l'abri de l'inondation. L'Ouest, le Nord et les vallées des grands fleuves ont longtemps constitué un milieu amphibie d'où émergeait un cordon dunaire discontinu. Depuis le Moyen Âge, les opérations d'endiguement et d'assèchement ont permis la lente conquête des terres argileuses aujourd'hui occupées par des prairies et des labours se trouvant au-dessous du niveau de la mer. Au XXe siècle, la poldérisation s'est poursuivie dans l'ancien Zuiderzee qui, fermé en 1932, est devenu le lac d'IJssel (ou IJsselmeer). Les digues du plan Delta et la régularisation des grands fleuves mettent aujourd'hui le territoire à l'abri des inondations.

Hydrographie

Le réseau hydrographique est totalement contrôlé, la maîtrise de l'eau étant vitale tant pour la protection du territoire que pour l'agriculture. Dès son entrée aux Pays-Bas, le Rhin se divise en trois bras: le Waal (le plus important) et le Rhin inférieur (ensuite dénommé Lek) coulent vers l'ouest, où leur embouchure se confond avec celle de la Meuse; l'IJssel, quant à lui, rejoint au nord l'ancien Zuiderzee et l'alimente en eau douce. Un dense réseau de canaux sillonne un territoire que parsèment de nombreux lacs. En hiver, l'eau excédentaire des polders est rejetée. Les techniques de pompage ont évolué: le moulin à vent a été relayé au XIXe siècle par la machine à vapeur et aujourd'hui par les pompes électriques.

Climat

Le climat, proche de celui des côtes françaises de la Manche, est tempéré à tendance océanique. Les hivers sont doux en janvier. Les vagues de chaleur estivales ne sont pas inconnues, quoique les températures restent d'ordinaire modérées (17 °C de moyenne en juillet). Les précipitations (700 à 800 mm) sont fréquentes. Le temps, très changeant, est sous l'emprise de la force éolienne (surtout de secteur ouest) et d'une forte nébulosité. L'exiguïté du territoire et l'absence de relief atténuent les nuances climatiques d'une région à l'autre. La proximité de la mer influe sur les amplitudes thermiques (qui sont plus fortes dans l'est du pays).

Faune et flore

La végétation originelle, dont il reste peu de traces, était constituée par des prairies, des marais dans les zones inondables et une forêt à feuilles caduques sur les hautes terres. Cette dernière, qui a souvent cédé la place à la lande au cours de l'histoire, a été partiellement

reconstituée, surtout avec des conifères. La plupart des marais ont été asséchés et mis en culture. De nombreuses réserves naturelles, notamment dans le cordon dunaire des rivages de la mer des Wadden (ou Waddenzee), autour du lac d'IJssel et à l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse, protègent la flore et la faune. L'équilibre de cette dernière a été sensiblement perturbé: le castor a disparu, tandis que le chevreuil connaissait une forte régression. Il existe aujourd'hui une profusion d'oiseaux dans les zones littorales ou intérieures: canards, oies, cygnes, hérons, avocettes, goélands...

Population

Encyclopédie Larousse Kleio, 2002 - <http://www.kleio.fr/>

Les Pays-Bas ont enregistré une croissance démographique rapide aux XIXe et XXe siècles : leur population est passée de 2,6 millions d'habitants en 1830 à 5,9 millions en 1910 et à 15,7 millions en 2000. Cette évolution est due, pour l'essentiel, à l'accroissement naturel et, en particulier, à une fécondité qui est restée longtemps plus élevée que dans le reste de l'Europe du Nord-Ouest. La natalité a certes diminué, après la Seconde Guerre mondiale, dans les régions protestantes, mais il faut attendre les années 1970 pour que les régions catholiques (le Sud) connaissent un phénomène similaire. Aujourd'hui, les Pays-Bas conservent un léger excédent naturel (environ 0,3 % par an), mais le rythme de croissance s'est nettement ralenti, en raison de la chute du taux de natalité (désormais inférieur à 12 ‰) et du tarissement de l'immigration. Avec une espérance de vie élevée (78 ans) et un indice de fécondité de 1,6 enfant par femme, le pays connaît, comme l'ensemble des nations développées, un vieillissement sensible de sa population : 18 % des Néerlandais ont moins de 15 ans, 13 % sont âgés de plus de 65 ans.

L'immigration apparaît comme un fait relativement récent aux Pays-Bas, où l'émigration, au contraire, vers les pays neufs (Afrique du Sud, États-Unis) constituait une tradition ancienne et s'était notablement renforcée au XIXe s. Le renversement des flux migratoires date de l'après-guerre : la liquidation de l'héritage colonial, puis les besoins croissants en main-d'œuvre (industrie et transports) ont entraîné la venue de nombreux migrants depuis l'Asie du Sud-Est, le Suriname (ex-Guyane hollandaise), la Turquie, le Maroc. Les entrées diminuèrent fortement après le premier choc pétrolier (1973) et l'indépendance du Suriname (1975), mais le regroupement familial et l'accueil des réfugiés politiques – de plus en plus réticent depuis les années 1990 – maintiennent un solde positif. Le taux relativement faible d'étrangers (environ 4 % de la population totale) ne doit pas faire oublier qu'une part importante des habitants d'origine étrangère possède la nationalité néerlandaise.

Les Pays-Bas sont un pays très densément peuplé (461 hab./km²) et fortement urbanisé (près de 90 % de citadins). La population est inégalement répartie : 40 % des Néerlandais sont regroupés dans les provinces de l'Ouest, principalement à l'intérieur d'une conurbation, la Randstad Holland, qui inclut les quatre plus grandes villes (Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht). C'est dans cette région que l'immigration étrangère est la plus importante et que les contrastes sociaux sont les plus marqués. Les densités décroissent progressivement vers la périphérie, où l'on trouve des provinces de tonalité plus rurale

(Groningue, Frise, Drenthe, Zélande), qui comptent cependant encore plus de 150 hab./km².

Encyclopédie Hachette en ligne 2002- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>

Économie

Plus encore qu'à la situation du territoire, sur une mer devenue essentielle pour le commerce européen dès la découverte du Nouveau Monde et de la route des Indes, et qu'à son rôle de débouché d'un arrière-pays extrêmement actif depuis la révolution industrielle, c'est à sa volonté de maîtriser son espace que ce petit État doit son originalité.

Ressources minérales et énergétiques

Le bassin houiller du Limbourg méridional, jonction de ceux de Liège et d'Aix-la-Chapelle, est abandonné tant les conditions d'exploitation y étaient devenues médiocres. La tourbe, très utilisée dans le passé, ne joue plus qu'un rôle mineur. Le gaz naturel de Groningue (découvert en 1959) permet des exportations, notamment vers la France et l'Allemagne; les gisements de la mer du Nord devraient le relayer et fournir aussi un peu de pétrole. Le potentiel hydroélectrique est peu exploité. À l'exception du sel gemme de la Twente, dans l'est du pays, les Pays-Bas recèlent peu de matières premières minérales.

Agriculture et pêche

L'agriculture occupe une place importante dans les exportations. Sa modernisation, bien que précoce, a peu joué sur la taille des exploitations. Le climat et les sols étant peu favorables à la céréaliculture, les Néerlandais ont développé l'élevage, traditionnellement sur des prairies naturelles (élevage bovin laitier dans le nord et l'ouest du pays), et plus récemment le hors-sol (porcs et volailles) dans l'Est et le Sud. Cette politique, favorable à l'essor des cultures fourragères, a engendré une pollution qui a amené les pouvoirs publics à freiner l'extension des élevages industriels. L'horticulture, qui fait un large usage des engrais et des pesticides (cultures maraîchères et florales), est davantage compatible avec les très fortes densités humaines. Les cultures les plus intensives, certaines sous serres chauffées, sont localisées dans l'Ouest du pays: légumes, fruits, fleurs. L'encadrement et le perfectionnement de la commercialisation, symbolisés par les enchères «au cadran», entretiennent le dynamisme de ce secteur.

La pêche a moins d'importance, nonobstant la vivacité des traditions maritimes néerlandaises. Deux ports modernes, IJmuiden (près d'Amsterdam) et Scheveningen (un quartier de La Haye), collectent l'essentiel des prises.

Industrie

Hormis pour l'agroalimentaire, l'industrie, née du commerce, est tributaire de matières premières importées, surtout des produits pétroliers. Cela explique la domination des implantations entre Rotterdam et la mer du Nord, où s'égrènent raffineries et usines chimiques (matières plastiques, textiles synthétiques). L'installation de hauts-fourneaux sur le littoral (IJmuiden-Velsen), après la Première Guerre mondiale, est née d'une initiative gouvernementale. La chimie lourde s'est développée à partir du sel gemme de la Twente. Les

industries de transformation, les mieux représentées avec le textile et la confection, connaissent un net recul. La construction navale est en déperdition. L'agroalimentaire, la chimie fine, les constructions mécaniques, électriques et électroniques bénéficient, en revanche, d'une conjoncture plus favorable. La décentralisation industrielle amorcée dans les années 1950 a été une réussite, hormis pour certaines branches de pointe. L'Ouest, qui a perdu ses usines, a gagné en bureaux.

Un des atouts majeurs des Pays-Bas est d'abriter de puissantes multinationales: outre les deux géantes anglo-néerlandaises Shell et Unilever (chimie, agroalimentaire) se distinguent Philips (dont le siège se trouve à Eindhoven), Akzo (chimie) et Fokker (aviation). La petitesse du marché intérieur et la grande variété des branches industrielles, notamment dans les secteurs de pointe, incitent à une politique dynamique d'exportation.

Transports et communications

Le commerce maritime, qui a fait la fortune d'Amsterdam au XVII^e siècle, reste le point fort de l'économie néerlandaise, avec surtout le développement du transit, notamment vers l'Allemagne. Les deux principaux ports, situés à l'intérieur des terres, sont reliés à la mer par des canaux creusés au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Rotterdam a supplanté Amsterdam, ville plus éloignée du Rhin et séparée de la mer par des écluses. Son complexe industrialo-portuaire est le premier du monde, tant par son étendue (10 000 ha, y compris les aménagements de la Maasvlakte, conquise sur la mer) que par le tonnage transbordé (290 millions de tonnes par an). Le trafic est dominé par les pondéreux, surtout le pétrole et le minerai de fer destiné à la sidérurgie allemande. Mais, alors que les crises pétrolières successives ont réduit les importations européennes d'hydrocarbures, entraînant une diminution du trafic dans les années 1980, le premier port mondial a fortement développé le transbordement des conteneurs. Les principaux relais continentaux de cette façade portuaire sont l'axe rhénan, les oléoducs et, de plus en plus, les autoroutes; gratuites aux Pays-Bas, celles-ci jouent un rôle essentiel pour la desserte de l'aéroport de Schiphol, un des premiers d'Europe pour le fret.

Échanges commerciaux

La balance commerciale, grâce au gaz naturel, est légèrement bénéficiaire. Les importations concernent surtout les produits bruts ou semi-finis et les biens d'équipement; le gaz, les produits pétroliers raffinés, les produits chimiques et les denrées alimentaires sont les principaux postes d'exportation. Les échanges sont d'abord orientés vers les pays de l'Union européenne, en premier lieu l'Allemagne. Le commerce et le transport maritimes ont favorisé l'émergence d'activités financières et de services aux entreprises. La Bourse d'Amsterdam, les banques et les compagnies d'assurances, ainsi que toute une myriade de professions intermédiaires dans les transports et l'import-export, participent sans relâche à la synergie des activités. Le bilan de la balance des comptes est largement positif.

Tourisme

Une mer fraîche et un climat changeant distinguent les plages néerlandaises de celles de l'Europe du Sud. Elles n'en sont pas moins très fréquentées à la belle saison, pour les week-ends et les vacances, par les nationaux et les résidents allemands. Le tourisme de passage (au printemps notamment) constitue l'attraction majeure des Pays-Bas (en fait surtout de la

Hollande, de ses polders et de ses musées). Le tourisme d'affaires et de congrès (Amsterdam, La Haye) représente un appoint non négligeable.

Histoire

Le royaume des Pays-Bas jusqu'en 1945

Privés de leurs colonies par la flotte britannique, les Pays-Bas connurent des difficultés économiques. La révolution propagée par la France suscitait peu d'enthousiasme, surtout dans la classe des marchands. La population s'agita en apprenant la nouvelle de la défaite de l'Empereur à Leipzig en 1813. Les troupes françaises se retirèrent, et le prince d'Orange, fils de Guillaume V, arriva d'Angleterre le 30 novembre 1813. Il fut convenu que le prince ne serait pas stathouder d'un État fédéré mais, comme le roi Guillaume Ier, le souverain constitutionnel d'un État unitaire.

En 1814, une Constitution nouvelle fut donc établie sous le titre de Loi fondamentale; elle garantissait un pouvoir considérable au monarque, et les limitations du droit de vote aboutissaient à ce que le pouvoir législatif soit dominé par les classes supérieures. Cependant, la réaction contre la domination française ne fut pas aussi forte qu'ailleurs et de nombreuses réformes centralisatrices de la période française furent maintenues. Puis les puissances alliées, victorieuses de Napoléon, décidèrent de constituer, en faveur du prince d'Orange, un État comprenant, outre les provinces hollandaises (anciennes Provinces-Unies), les provinces belges (anciens Pays-Bas autrichiens) et l'ancienne principauté épiscopale de Liège – mesure inspirée par un sentiment de défiance à l'égard de la France que l'on cherchait à tenir en bride et contre laquelle on pensait, encore une fois, dresser une barrière. Au nouvel État on restitua les anciennes possessions hollandaises dans l'Insulinde (îles de la Sonde, Moluques, etc.).

En 1815, le prince Guillaume prit le titre de roi et le congrès de Vienne consacra la création du nouveau royaume des Pays-Bas. Guillaume fut un roi ferme et énergique et travailla avec force à la réhabilitation économique des Pays-Bas. Il construisit de nouvelles voies navigables, établit des tarifs protecteurs et fonda la Compagnie commerciale hollandaise qui succéda aux défuntes compagnies des Indes. Malgré la perte de Ceylan au profit des Britanniques en 1795, les revenus gouvernementaux en provenance des Indes orientales s'accrurent fortement.

La révolution belge

Le congrès de Vienne avait consacré le rattachement des provinces belges aux Pays-Bas Unis, mais les pratiques autocratiques de Guillaume provoquèrent l'hostilité des Belges. Les catholiques, qui se méfiaient des efforts de ce roi calviniste pour prendre le contrôle des écoles communales, se joignirent aux libéraux qui désapprouvaient la politique de Guillaume en matière fiscale et économique. Les Belges étaient également en désaccord avec les dispositions qu'ils considéraient comme injustes de la Loi fondamentale, laquelle, après révision, avait été étendue à tout le royaume; elle organisait une monarchie constitutionnelle mais n'assurait que de médiocres garanties contre l'arbitraire du souverain. Les Belges considéraient que des contraintes excessives pesaient sur eux alors que les Hollandais conservaient un nombre disproportionné de postes gouvernementaux.

Influencés par les nouvelles des soulèvements parisiens de juillet 1830, les Belges se révoltèrent le 25 août. Les troupes hollandaises furent contraintes de se retirer de Bruxelles et les représentants des grandes puissances réunis à Londres reconnurent la dissolution des Pays-Bas Unis. Leur souci d'éviter qu'une solution autre que la séparation ne débouche sur une guerre et la détermination britannique d'empêcher que la France ne s'empare des provinces rebelles, assurèrent l'indépendance aux Belges. Guillaume résista. Il réussit à envahir la Belgique en 1831 mais fut contraint par les troupes françaises de se retirer.

La conférence de Londres rédigea les vingt-quatre articles de 1831 qui réglaient la division des Pays-Bas Unis. En 1839, Guillaume accepta un accord sur la base d'une version revue de ce document. Les frontières de 1790 furent maintenues, mais le Limbourg fut divisé, les deux tiers du Luxembourg revinrent à la Belgique et le reste fut érigé en grand-duché, attribué à titre personnel à Guillaume – le grand-duché ne deviendra indépendant qu'en 1890. Comme le Limbourg et le Luxembourg avaient participé à la révolte belge, ces séparations et les péages hollandais sur l'Escaut allaient empoisonner les relations belgo-hollandaises durant quelques années. À terme, cependant, toutes les enclaves – sauf l'enclave belge de Baarle-Hertog, de nos jours encore en territoire néerlandais –, furent éliminées.

La révision constitutionnelle

Du fait de la tournure des événements dans le Sud, la population hollandaise commença à remettre en question les pratiques financières du roi et adopta un point de vue plus libéral dans les domaines politique et religieux. Des réformes constitutionnelles mineures arrachées en 1840 démontrèrent le fossé entre le peuple et le roi, qui abdiqua en faveur de son fils Guillaume II.

Guillaume II traita les questions budgétaires d'une manière plus transparente. Alarmé par les révolutions qui balayaient l'Europe en 1848, il invita les membres du parti libéral, dirigé par Johan Thorbecke, à esquisser une révision constitutionnelle; le pouvoir monarchique fut réduit, les libertés de presse, de réunion et de religion furent proclamées; la responsabilité ministérielle devant les états généraux fut sanctionnée; le droit de vote fut étendu; la moitié de la Chambre haute fut rendue éligible par les états provinciaux et non plus nommée par le roi. Thorbecke fut trois fois Premier ministre. Il accomplit une révision plus ample des lois régissant les provinces et les municipalités et développa une politique de libre-échange qui améliora la situation commerciale des Pays-Bas.

Le triomphe du libéralisme fut contesté par des penseurs plus conservateurs tels que F. A. Van Hall et G. Groen Van Prinsterer. Les libéraux trouvèrent un soutien auprès des citadins et des marchands, alors que les conservateurs bénéficiaient de l'appui des populations rurales et des aristocrates. L'extension du droit de vote fit l'objet de nombreuses discussions. Les réformes de 1887 et de 1896 doublèrent respectivement l'électorat, ce qui n'empêcha pas qu'il reste limité à quelque sept cent mille personnes.

Changements politiques et sociaux

D'après débats se développèrent autour de la question de savoir si les familles qui préféraient les écoles confessionnelles devaient payer pour les écoles publiques laïques préconisées par

les libéraux. Les catholiques, qui s'étaient alliés aux libéraux pour réaliser les réformes de 1848, s'en séparèrent à propos de cette question et cherchèrent un soutien auprès des classes populaires. Par ce biais, ils se rapprochèrent du parti contre-révolutionnaire des protestants qui avaient la même opinion qu'eux à propos des écoles. Aidée par la révision du droit de vote en 1887, une coalition calviniste-catholique arriva au pouvoir. En 1889, ce gouvernement vota une loi qui garantissait un soutien financier de l'État aux écoles privées confessionnelles aussi bien qu'aux écoles publiques non confessionnelles. En 1917, le principe de l'égalité de ce soutien fut inscrit dans la Constitution.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, le système des compartiments séparés au sein de la société hollandaise fut fermement établi. La pratique consistant à permettre que des fonctions administratives semi-gouvernementales soient exercées par des groupes privés se répandit. Au tournant du siècle, on assista à une certaine fragmentation des partis politiques, et un vigoureux mouvement socialiste-travailliste était né. Par ailleurs, une importante grève des cheminots et des dockers fut brisée par les troupes gouvernementales en 1903. Une nouvelle législation interdit toute grève au sein de la fonction publique et dans les chemins de fer. La réforme de l'administration des Indes orientales fut progressivement accomplie; les possessions hollandaises sur la Côte d'Or africaine furent vendues aux Britanniques en 1870. La révolution industrielle fut à l'origine d'une croissance soudaine des villes; la population globale passa de 3 millions en 1850 à 6,5 millions vers 1920.

La nouvelle prospérité alla de pair avec la stabilité de la monarchie. Guillaume III régna de 1849 à 1890 et sa fille, Wilhelmine, lui succéda jusqu'en 1948. Les huit premières années, elle régna avec sa mère Emma comme régente. Comme les lois du duché de Luxembourg, à cette époque, ne permettaient pas une succession féminine, le titre de grand-duc de Luxembourg passa à la maison de Nassau-Weilburg en 1890.

L'intérêt des Hollandais pour la paix trouva un porte-parole efficace en la personne de Michael Tobias Carel Asser, dont le travail contribua à la convocation de conférences internationales pour la paix en 1899 et 1907. Ces initiatives aboutirent à la construction d'un palais de la Paix et à la création d'une Cour d'arbitrage à La Haye – après la Première Guerre mondiale, celle-ci se transforma en Cour permanente de justice internationale de la Société des Nations et, après 1945, en Cour internationale de justice.

Les Néerlandais adoptèrent une politique de neutralité lorsque les tensions internationales se développèrent durant les premières décennies du XXe siècle. Ils évitèrent de s'engager dans la Première Guerre mondiale mais ils ne purent éviter d'être affectés par la volonté de réformes sociales qui se manifestait en Europe et dans leur propre pays à cette époque. Même avant la guerre, un cabinet extra-parlementaire étudiait de nouvelles formules constitutionnelles dans les domaines de l'éducation et du droit de vote. Les allocations de chômage furent instituées en 1914. À la fin de la trêve des partis qui s'était installée durant la guerre, un cabinet catholique-calviniste introduisit diverses assurances du travail et des programmes de retraite, ainsi que la journée de travail de huit heures. La représentation proportionnelle et le suffrage universel pour les hommes furent introduits en 1917; les femmes obtinrent le droit de vote en 1919. Le parti social-démocrate se développa; la

majorité de ses membres et les syndicats affichaient des positions réformistes, non révolutionnaires.

Durant l'entre-deux-guerres, l'arrivée au pouvoir de Hitler incita les Néerlandais à améliorer leurs relations avec la Belgique. Celles-ci avaient été mises à rude épreuve par les tentatives des Belges de modifier les frontières en 1919. Les bouleversements créés par la récession mondiale encouragèrent le développement de mouvements extrémistes, particulièrement les nationaux-socialistes et d'autres qui en appelaient à un chef fort. Hendrik Colijn, un calviniste démocrate qui, en tant que Premier ministre dirigea des cabinets de crise de 1933 à 1939, fit preuve de fermeté; ainsi, en 1934, tous les groupes extrémistes étaient écartés des fonctions officielles et l'armement fut renforcé pour contrer la menace de l'Allemagne nazie.

La Seconde Guerre mondiale

L'invasion des Pays-Bas par les Allemands fut foudroyante, à partir du 10 mai 1940. Rotterdam fut sévèrement bombardée et l'armée néerlandaise se rendit dès le 14 mai. La reine et le gouvernement s'enfuirent à Londres, où ils continuèrent la résistance en se reposant sur les colonies. L'Indonésie tomba aux mains des Japonais en 1942. À l'intérieur des Pays-Bas, l'administration allemande fut établie sous l'autorité du Reichkommissar Arthur Seyss-Inquart. La résistance clandestine était importante. Les Allemands menèrent une politique brutale: des usines furent pillées; les réquisitions ruinèrent la population; des milliers de personnes furent déportées et contraintes au travail forcé; la persécution et l'extermination des juifs fut si systématique que seulement 10 % d'entre eux survécurent. Des digues furent détruites lors de la retraite des Allemands, causant de sévères inondations qui achevèrent d'abattre l'économie.

Les Pays-Bas contemporains

L'aide massive des Alliés, particulièrement par l'intermédiaire du plan Marshall (1947), permit aux Néerlandais d'éviter une famine à grande échelle et de commencer la reconstruction. La poursuite des criminels de guerre fut source de controverses. Une brève montée de la popularité du parti communiste fut rapidement éclipsée. La question de l'empire colonial devint un enjeu important des luttes politiques.

L'indépendance de l'Indonésie

En 1942, les Japonais avait occupé les colonies néerlandaises de l'Insulinde, et, avant de les évacuer, ils les avaient appelées à l'indépendance. Quelques jours après la capitulation du Japon fut proclamée la République indonésienne (17 août 1945) qui, en octobre, déclara la guerre aux Pays-Bas. Malgré plusieurs accords (Chéribon, 1947; Reuville, 1948), les hostilités, entrecoupées de négociations, continuèrent. Le gouvernement néerlandais procéda à des «opérations de police». Puis, sur les instances de l'ONU, il dut relâcher les membres du gouvernement indonésien qu'il avait faits prisonniers en occupant la capitale, Jakarta (décembre 1948).

En novembre 1949, par les accords de La Haye, les Pays-Bas transférèrent la souveraineté à la République indonésienne, dans le cadre d'une union hollando-indonésienne ayant à sa tête la reine Juliana. Mais cette union, tenue pour une survivance de l'époque coloniale, ne fonctionna pas véritablement. Deux Constitutions furent tour à tour promulguées, l'une

fédérale, l'autre de type strictement unitaire. Dès août 1954, l'Indonésie dénonça unilatéralement cette union. Les élections de 1955 furent favorables aux partisans de l'indépendance totale. Les crises politiques se multiplièrent en 1956 et 1957.

Au cours des troubles qui éclatèrent en décembre 1957 en Indonésie, de grandes entreprises commerciales néerlandaises furent occupées par les ouvriers et «prises en charge» par le gouvernement indonésien qui invita les ressortissants néerlandais à quitter le pays. Une vive tension en résulta entre La Haye et Jakarta, et le gouvernement néerlandais fit appel à l'ONU. Or la question de la Nouvelle-Guinée occidentale, ou Irian, restait pendante depuis 1949 entre les deux États; en 1962, les revendications indonésiennes sur cette terre reprenant de plus belle, le gouvernement néerlandais protesta et invoqua l'absence de droits de l'Indonésie. Mais l'accord du 14 août 1962, fondé sur des considérations d'opportunités internationales dans l'optique de Washington, décida de transférer la souveraineté à l'Indonésie, après avoir reconnu les droits des populations à l'autodétermination, et de confier momentanément la charge d'assurer l'ordre aux troupes de l'ONU.

La vie politique intérieure

En 1948, le poids électoral des socialistes amena Willem Drees à diriger une série de gouvernements de coalition avec les catholiques. La même année, la reine Wilhelmine abdiqua pour des raisons de santé, en faveur de sa fille Juliana. Durant les dix années qui suivirent, les projets des socialistes en matière de protection sociale furent inscrits dans la législation. Les programmes de retraite et d'assurance furent développés, et des conseils paritaires comprenant des représentants des travailleurs, des entreprises et du gouvernement furent mis en place pour surveiller les politiques salariales et industrielles. À la suite des inondations de 1953, des travaux furent entrepris pour construire des digues le long de la mer du Nord, dans la région du Delta.

Dans le domaine des affaires étrangères, les Néerlandais devinrent d'ardents partisans de l'intégration européenne. En 1944, faisant fi des différends antérieurs avec la Belgique, le gouvernement en exil avait planifié l'intégration économique dans le cadre d'une union économique belgo-luxembourgeoise. L'accord devint effectif en 1948 et, dix ans plus tard, les trois pays signèrent un traité pour une durée de cinquante ans qui entra en vigueur en 1960 et forma l'union économique du Benelux. En 1952, les Pays-Bas entrèrent dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et, par les traités de Rome signés en 1957, ils devinrent un membre fondateur de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Euratom. En 1967, les Néerlandais approuvèrent la combinaison de ces trois entités sous l'autorité d'un Conseil des ministres et de commissaires européens, et soutinrent la création d'un Parlement européen élu au suffrage direct.

Les Néerlandais, membres actifs des Nations unies, envoyèrent des troupes lors de la guerre de Corée dans les années 1950. Leur programme d'aide au développement est l'un des plus généreux du monde si l'on se réfère à leur contribution par habitant. En outre, ils participent à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis 1949.

Sous de nombreux aspects, les premières décennies qui suivirent la guerre sont le reflet d'une volonté de promouvoir les programmes de l'entre-deux-guerres. L'expansion industrielle

compensa les pertes des colonies et des projets ambitieux – comme la construction de l'Europoort – furent mis en chantier pour renforcer la position des Pays-Bas par rapport à leurs partenaires commerciaux.

En 1958, le socialiste Willem Drees céda la place à d'autres dirigeants. Dans les années 1960, les protestations des jeunes générations contre ce qu'elles considéraient comme l'ordre conservateur et répressif, prirent les anciennes générations de dirigeants politiques par surprise. L'une des plus médiatisées de ces envolées contestataires fut celle des provocos – des dissidents qui utilisaient la provocation –, qui prirent comme prétexte à leurs premières manifestations le mariage de la princesse Beatrix avec un Allemand de l'Ouest. Une autre controverse se développa à propos du fait que le mari de Juliana, le prince Bernhard, avait accepté de l'argent de la part de l'entreprise américaine d'armements Lockheed. Des enquêtes furent menées et des réformes introduites dans divers domaines, notamment l'éducation.

Les politiques de bien-être social des années 1950 avaient produit – ou à tout le moins impliqué – des changements plus profonds dans la structure sociale que ceux qui avaient été accomplis à cette époque ou que ceux qui auraient pu être acceptés sans controverse. Des questions comme le rôle des Pays-Bas au sein de l'OTAN, le désarmement nucléaire, la pénurie de logements et la pollution engendrèrent des divisions politiques, alors que les organisations qui servaient de piliers à la société donnaient des signes de faiblesse. Les taux de divorce et la criminalité augmentèrent, stimulant la critique des «nouvelles voies», et les catholiques étaient divisés sur les questions d'autorité. Le Surinam devint indépendant en 1975 et des discussions furent bientôt entamées à propos du dernier vestige de l'empire colonial, les Antilles.

Le règne de la reine Juliana se termina en avril 1981 par son abdication et l'investiture de la reine Beatrix dans un contexte de récession économique. La prospérité des dernières années du règne de Juliana renforça les forces traditionnelles de modération et de stabilité et, dans un même temps, stimula les jeunes générations à rechercher de nouvelles formules de vie dans un monde dont elles pensaient qu'il avait changé plus rapidement que leur propre pays. Ainsi, à une coalition gouvernementale de centre droit (chrétiens-démocrates et libéraux) de 1982 à 1989, succéda une coalition de centre gauche (chrétiens-démocrates et socialistes) jusqu'en 1994. Cependant, face aux tensions créées par la récession économique, le gouvernement pratiqua une politique d'austérité, qui permit une relance de l'économie après 1984. Favorable à l'unification européenne, ce fut sous la présidence des Pays-Bas que fut conclu l'accord de Maastricht (1991). À partir d'août 1994, Wim Kok prit la tête d'un nouveau gouvernement de coalition, formé par les travaillistes, les réformateurs et les libéraux. Toutefois, en mai 1999, la décision du Sénat de ne pas avaliser un projet gouvernemental de révision constitutionnelle, provoqua une grave crise politique et la démission collective du gouvernement. En juin, une nouvelle rencontre entre les trois partis de la coalition permettait d'envisager un règlement rapide du désaccord et mettait fin aux perspectives d'élections législatives anticipées.

CARTES

Microsoft® Encarta® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.



Chef de l'Etat : roi

Chef du gouvernement : Premier ministre

Législatif

Le Parlement se compose d'une Seconde Chambre et d'une Première Chambre

Microsoft® Encarta® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Drapeau

Nom officiel

Royaume des Pays-Bas

Capitale

Amsterdam (La Haye est le siège du gouvernement)

Microsoft® Encarta® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.



1982 à 1994, marquée une tradition de centre gauche (chrétiens-démocrates et socialistes) jusqu'en 1994. Cependant, face aux tensions créées par la récession économique, le gouvernement adopta une politique d'austérité, qui permit une relance de l'économie après 1994. L'arrivée à l'archevêché catholique, ce fut sous le présidence des Pays-Bas que fut conclu l'accord de Maastricht (1991). À partir d'août 1994, Wim Kok sera le tête d'un nouveau gouvernement de coalition, forte sur les revendications, les réformateurs et les libéraux. Toutefois, en mai 1999, le député de D66 de se pas valant un projet gouvernemental de relance constitutionnelle, pour une nouvelle politique et la demande réforme de l'économie. Le jour, son parti se rencontra entre les trois partis de la coalition pour un d'engager un règlement rapide du dossier et metrait fin aux perspectives d'actions législatives anticipées.

FAITS ET CHIFFRES

Fiche pays

Encyclopédie Larousse Kleio, 2002 - <http://www.kleio.fr/>

Royaume des Pays-Bas en néerlandais Nederland

État d'Europe occidentale, les Pays-Bas s'ouvrent sur la mer du Nord à l'ouest et au nord, et sont bordés par l'Allemagne à l'est et par la Belgique au sud.

Superficie : 34 000 km²

Nombre d'habitants : 15 785 699 (Estimation pour 2000)

Nom des habitants : Néerlandais

Capitales : Amsterdam et La Haye (siège des pouvoirs publics et de la Cour)

Langue : néerlandais

Monnaies : euro et florin néerlandais

Chef de l'État : Béatrice (Reine depuis le 30 avril 1980)

Chef du gouvernement : Wim Kok (Ministre Président depuis le 22 août 1994)

Nature de l'État : monarchie constitutionnelle à régime parlementaire

Constitution :

Entrée en vigueur : 17 février 1983

Institutions

Exécutif

Chef de l'État : roi

Chef du gouvernement : Premier ministre

Législatif

Le Parlement se compose d'une Seconde Chambre et d'une Première Chambre.

Microsoft © Encarta © Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Données clés

Nom officiel

Royaume des Pays-Bas

Capitale

Amsterdam (La Haye est le siège du gouvernement)

Superficie

41 526 km²

Divisions administratives (population)

Brabant Septentrional 2 355 754 (2000)
Drenthe 469 290 (2000)
Flevoland 316 785 (2000)
Frise 624 435 (2000)
Gueldre 1 919 248 (2000)
Groningue 562 066 (2000)
Limbourg 1 140 645 (2000)
Hollande Méridionale 3 397 343 (2000)
Hollande Septentrionale 2 518 327 (2000)
Overijssel 1 077 641 (2000)
Utrecht 1 108 582 (2000)
Zélande 371 686 (2000)

Villes principales (population)

Amsterdam 731 200 (2000)
Rotterdam 593 321 (2000)
La Haye 440 900 (2000)
Utrecht 234 323 (2000)
Eindhoven 201 843 (2000)
Tilburg 193 238 (2000)
Groningue 172 701 (2000)
Hollande Septentrionale 2 518 327 (2000)
Breda 160 398 (2000)
Apeldoorn 153 491 (2000)
Nimègue 152 463 (2000)
Enschede 149 544 (2000)
Haarlem 148 772 (2000)
Arnhem 138 020 (2000)
Zaanstad 135 621 (2000)
's Hertogenbosch 129 170 (2000)
Almere-Buiten 142 465 (2000)
Maastricht 122 087 (2000)
Amersfoort 126 270 (2000)
Dordrecht 119 811 (2000)
Leyde 117 196 (2000)

Démographie

Population

15 981 472 (estimation 2001)

Taux de croissance de la population

0,55 p. 100 (estimation 2001)

Densité de population

385 habitants au km² estimation

Urbanisation

population urbaine 89 p. 100 (estimation 1999)

population rurale 11 p. 100 (estimation 1999)

Espérance de vie

total 78,4 années (estimation 2001)

femmes 81,4 années (estimation 2001)

hommes 75,5 années (estimation 2001)

Taux de mortalité infantile

4 p. 1 000 (estimation 2001)

Taux d'alphabétisation

total 99 p. 100 (1995)

femmes Non disponible

hommes Non disponible

Langues

néerlandais (officielle); frison (majoritaire en Frise)

Religions principales

catholicisme

protestantisme

Politique

Système politique

monarchie parlementaire

Constitution en vigueur

17 février 1983

Droit de vote

suffrage universel (à partir de 18 ans)

Économie

Produit intérieur brut (PIB)

393 692 millions de dollars (1999)

PIB par habitant (U.S.\$)

24 910 (1999)

PIB par secteur économique

PIB : part de l'agriculture 2,6 p. 100 (1999)

PIB : part de l'industrie 23,7 p. 100 (1999)

PIB : part des services 73,6 p. 100 (1999)

Budget de l'État

recettes publiques 165 897 millions de dollars (1997)

dépenses publiques 173 026 millions de dollars (1997)

Unité monétaire

1 florin (en néerlandais gulden ou guilder) = 100 cents. La circulation des billets et des pièces libellés en euros (€) doit être effective au 1er janvier 2002. Le taux de conversion du florin en euro a été fixé le 31 décembre 1998 à 2,20371 florins pour 1 euro.

Exportations

combustibles minéraux, produits alimentaires (lait, œufs, viande de porc), produits chimiques, machines et équipement de transport, produits manufacturés

Importations

produits manufacturés, machines et équipement de transport, pétrole brut, denrées alimentaires et agricoles, produits chimiques

Principaux partenaires à l'exportation

Allemagne, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Italie

Principaux partenaires à l'importation

Allemagne, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, États-Unis

Industries et services

agroalimentaire (produits laitiers, sucre de betterave, viande, volailles), biens d'équipements, produits chimiques, électronique, métallurgie, construction (navale notamment), raffinage pétrolier, tourisme

Agriculture

betteraves à sucre, pommes de terre, fruits et légumes, blé et autres céréales. Prédominance de l'élevage : porcins, bovins, volailles

Ressources naturelles

gaz naturel, pétrole

Sources :

Données clés

Les données relatives à la superficie proviennent des services statistiques nationaux des différents pays. Les données relatives à la population, au taux de croissance de la population, au taux de mortalité infantile et à l'espérance de vie proviennent du United States Census Bureau, International Programs Center, International database, 2000 (www.census.gov). Les données relatives à la densité de population proviennent des services statistiques nationaux des différents pays ainsi que du United States Census Bureau, International Programs Center, International database, 2000 (www.census.gov). Les données relatives à la population des villes principales et au découpage administratif proviennent des services statistiques nationaux des différents pays. Les données relatives au taux d'alphabétisation sont extraites de la base de données 2000 de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) (www.unesco.org). Les données relatives au taux d'urbanisation proviennent de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), base de données FAOSTAT, 2000 (www.fao.org). Les données relatives à la composition de la population et aux religions proviennent de la dernière édition du World Factbook publié par la CIA (Central Intelligence Agency) ainsi que des recensements effectués par les différents pays. L'ouvrage Ethnologue, Languages of the World, publié par SIL International (www.sil.org) a été très largement utilisé pour les données relatives aux langues.

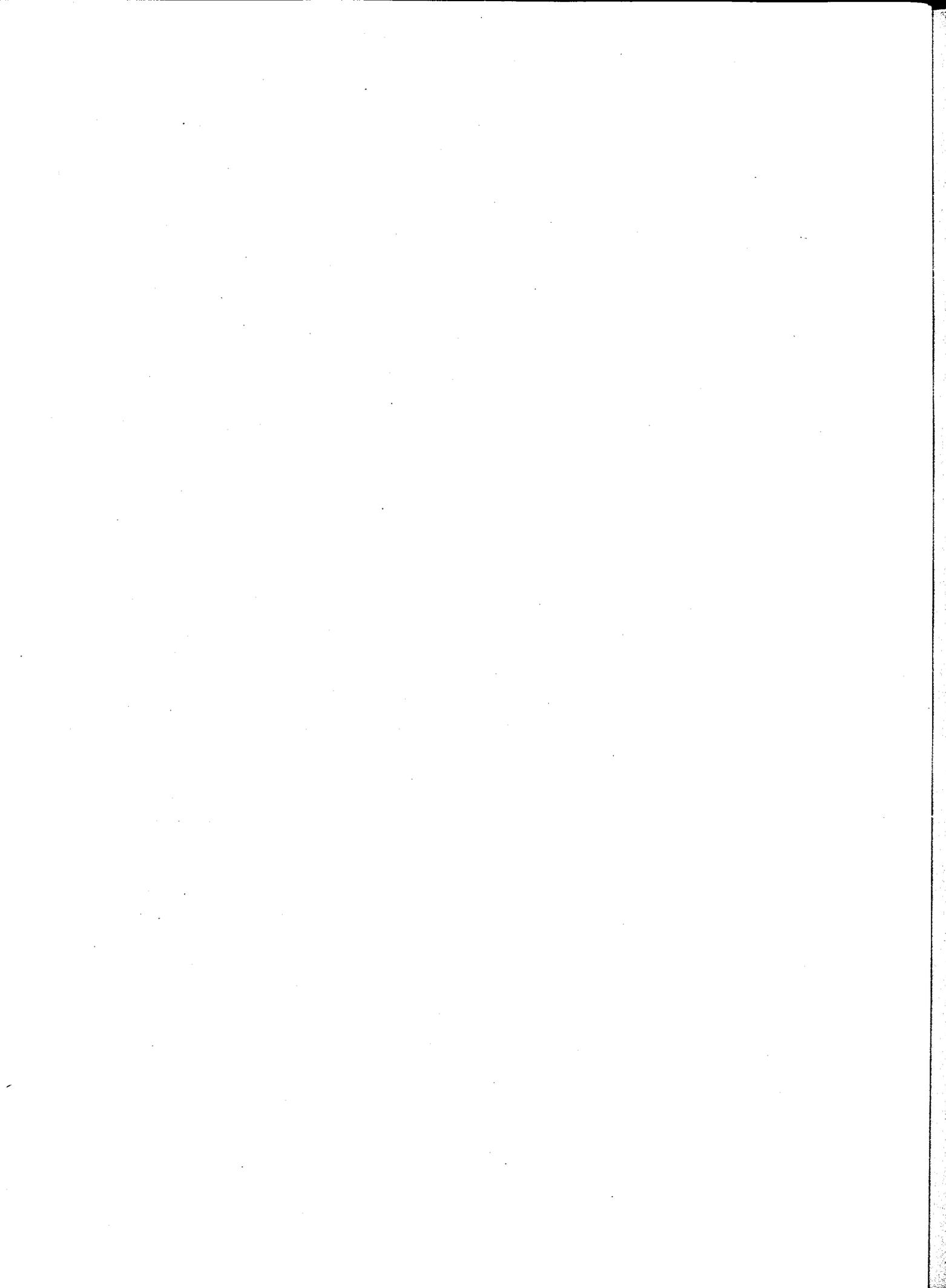
Politique

Les données relatives au régime politique, à la date d'indépendance, à la constitution en vigueur et au droit de vote proviennent des sites Internet officiels des institutions des différents pays et des dernières éditions du Europa World Yearbook et du World Factbook(CIA).

Économie

Les données relatives au PIB, au PIB par habitant, à la structure du PIB et au budget de l'État sont extraites de la base de données 2000 de la Banque mondiale (www.worldbank.org). Les données relatives à l'unité monétaire, aux exportations et importations, aux ressources naturelles, à l'agriculture et à l'industrie sont extraites de la dernière édition du Europa World Yearbook et de diverses publications du Fonds monétaire international (FMI).

Remarque : les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent être inférieurs ou supérieurs à 100.



CULTURE

Citoyenneté et Immigration Canada - <http://cwr.utoronto.ca/cultural/fre/netherlands/index.html>

La famille

Durant le Siècle d'or, les visiteurs étaient nombreux à constater que les Hollandais privilégiaient trois choses avant tout : leurs enfants, leur maison et leur jardin. Aujourd'hui, la vie aux Pays-Bas demeure centrée sur la famille et les Hollandais chérissent la vie de famille et un foyer confortable et agréable, ce qu'ils nomment gezellig.

Dans les campagnes comme dans les villes, les familles hollandaises ont toujours été petites. Il y a deux mots pour « famille » en hollandais : familie pour la famille dans le sens large (grands-parents, cousins et autres membres de la famille) et gezin pour la famille immédiate (parents et enfants), qui est à la base de la société hollandaise.

Les petites familles sont devenues chose courante aux Pays-Bas bien plus tôt que dans les autres pays européens. Les enfants ont toujours été très précieux aux yeux des Hollandais et il leur semblait que l'on pouvait s'occuper davantage de chaque enfant dans les familles peu nombreuses.

Vu la haute densité de population, les maisons hollandaises ont toujours été relativement petites. Aujourd'hui, la plupart des gens vivent en appartement ou dans une maison attenante aux maisons voisines. Les maisons d'autrefois devaient être compactes car pour les construire sur un terrain marécageux ou gagné sur la mer, on recourait à des pilotis que l'on enfonçait très profondément dans le sol. Ceux-ci ne pouvant supporter beaucoup de poids, les maisons devaient être petites et légères, avec des murs mitoyens.

Le saviez vous?

Le recyclage est une véritable institution aux Pays-Bas. Les familles hollandaises trient consciencieusement les déchets recyclables. Les déchets organiques tels que les épluchures de légumes sont jetés dans des poubelles spéciales qui seront ramassées.

Le ménage du printemps est une grande coutume hollandaise. La tradition voulait que la maison soit alors complètement vidée de son contenu afin que la maîtresse de maison puisse tout nettoyer.

Vivant très près de leurs voisins, les Hollandais aiment se réfugier dans un intérieur confortable ou dans un jardin privé bien aménagé. Ils affectionnent aussi les repas en famille et les soirées tranquilles à la maison.

Les Hollandais aiment se tenir au courant de l'actualité. Presque tous les foyers hollandais sont abonnés à un quotidien. Il y a quatre quotidiens nationaux et de nombreux journaux locaux. L'un d'entre eux existe depuis plus de 350 ans.

Le monde de travail

Plus de la moitié de la population active hollandaise travaille dans le secteur tertiaire (fonction publique, commerce, tourisme, communications...). Les transports occupent une place importante : l'Europort de Rotterdam est le plus grand port au monde, et l'aéroport de Schiphol, près d'Amsterdam, un grand carrefour du trafic aérien. Environ un quart de la population active travaille dans l'industrie sidérurgique, pétrolière, pharmaceutique, chimique ou électronique.

Quant à l'agriculture et à la pêche, elles n'emploient qu'une petite proportion de travailleurs. Les fermes hollandaises produisent beaucoup, notamment dans le domaine de l'horticulture. Les Pays-Bas sont d'ailleurs réputés pour leur production de fleurs. Tous les printemps, d'immenses champs de tulipes colorent le paysage hollandais. Le commerce des fleurs coupées est si efficace qu'on peut livrer des roses hollandaises à l'autre bout du monde en moins de 24 heures. La culture des pommes de terre et des légumes sous serre est aussi importante. Le lait des fermes laitières est utilisé dans la fabrication du célèbre chocolat hollandais ainsi que dans celle d'une grande variété de fromages. Il y a aussi de grands élevages de porcs et de volailles.

Les Pays-Bas prennent les problèmes de l'environnement au sérieux. Les scientifiques et les agriculteurs travaillent ensemble afin de découvrir des méthodes agricoles moins polluantes. Ils se penchent sur l'agriculture organique, le recyclage et la production de nouvelles variétés de plantes résistant aux maladies.

Les bateaux de pêche hollandais rapportent dans leurs filets harengs, anguilles, soles, morues et crevettes. Moules et huîtres sont cultivées. Les pêcheurs hollandais ont appris il y a plus de 500 ans à conserver le poisson dans de la saumure et à le garder ainsi pendant leurs longs périple en mer.

Le saviez vous?

Au xvii^e siècle, la « tulipomanie » s'empara du pays. Les tulipes étaient si populaires qu'il fallait souvent payer des sommes fabuleuses (souvent empruntées) pour un seul bulbe. Le gouvernement finit par réglementer le commerce des tulipes.

Autrefois la population active des Pays-Bas était surtout composée d'hommes, mais les femmes sont aujourd'hui nombreuses à travailler à l'extérieur de la maison. Il devient plus facile d'obtenir des congés parentaux ou de trouver des garderies, ce qui aide les familles dont les deux parents travaillent. Toutefois, la vie familiale étant très valorisée, on accorde toujours beaucoup d'importance au travail des femmes à la maison. Celles-ci étaient autrefois responsables des affaires de la famille. Les Hollandais considéraient les tâches ménagères comme un travail sérieux et astreignant, et leurs exigences en matière de propreté étaient très élevées.

Sports et loisirs

Les Hollandais ont toujours aimé patiner. Autrefois, ils fabriquaient des patins au moyen de côtes de bœuf et se propulsaient sur la glace à l'aide de bâtons pointus. Aujourd'hui encore, certains glissent sur la glace sur de petites luges appelées prikslees en s'aidant de bâtons pointus, comme le faisaient leurs ancêtres.

L'hiver, dès que les canaux gèlent, les Hollandais organisent la Course des onze villes ou Elfstedentocht, l'une des compétitions de patinage les plus difficiles au monde. Des milliers de patineurs parcourent 200 km sur les voies d'eau de la Frise, au nord du pays. On compte alors un million de spectateurs le long du trajet, et des millions d'autres suivent la course à la télévision.

La bicyclette fait partie intégrante de la vie et presque tous les Hollandais ont un vélo. Tout un réseau de pistes cyclables sillonne les villes et les campagnes, et les cyclistes doivent obéir à des feux de signalisation qui leur sont réservés ; les pistes sont jalonnées de panneaux indicateurs ainsi que de bancs pour se reposer. Les courses cyclistes sont très suivies.

Le saviez vous?

Pour traverser les ruisseaux de drainage qui séparaient leurs champs, les agriculteurs hollandais mirent au point un genre de saut à la perche. C'est ainsi qu'est né un sport nommé polsstokspringen.

Les jeux typiquement hollandais sont très populaires, tels que le jeu de kolven, qui ressemble au golf et date du XIVe siècle, ou le klootschieten, dans lequel des équipes doivent, sur plusieurs kilomètres, atteindre diverses cibles d'une balle de bois lestée de plomb. Pour le sjoden, moitié billard moitié jeu de palets, les joueurs font glisser un disque sur une surface lisse en visant des pochettes. Le kaatsen ressemble au tennis, mais se joue sans raquettes ; c'est un jeu qui remonte à l'occupation romaine.

Le korfbal, inventé par un professeur de gymnastique en 1902, se joue avec deux équipes de douze joueurs (deux fois six). On utilise un ballon de soccer et les buts se marquent dans un panier fixé à un poteau.

Le voetbal (soccer) est très répandu aux Pays-Bas et nombreux sont ceux qui suivent les exploits de leur équipe professionnelle préférée à la télévision, à la radio ou dans la presse. L'Association royale hollandaise de football, fondée en 1889, compte plus d'un million de membres. Les équipes les plus connues sont Ajax et Feyenoord, toutes deux championnes de la coupe d'Europe.

Les Hollandais aiment les activités de plein air. Ils sont nombreux à laisser leur caravane dans des campings bien équipés pour s'y réfugier les fins de semaines. Les plages côtières, les lacs et les collines boisées du sud-est sont des lieux de séjour populaires

Le saviez vous?

Certains historiens disent que ce sont les Hollandais qui ont inventé le baseball. Des tableaux du XVIIe siècle représentent en effet des enfants jouant à quelque chose qui y ressemble fort. Des colons hollandais pourraient avoir introduit le jeu en Amérique du Nord.

Les soins médicaux

Les Hollandais ont un bon système de santé et une longue espérance de vie. Leur système de santé repose à la fois sur l'assurance privée et sur l'assurance publique. Employés et employeur cotisent à un système d'assurance maladie public qui permet à tout le monde de bénéficier des soins essentiels. Les traitements non-essentiels sont payants, mais souvent pris en charge par les assurances privées. Les traitements essentiels coûteux et les soins de longue durée sont pris en charge par un programme gouvernemental spécial.

L'objectif principal du système de santé est la prévention. Les vaccinations et les bilans de santé pour enfants sont gratuits, tout comme les examens pour la détection du cancer chez certains adultes. Les mères et leurs bébés, de même que les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques, reçoivent des soins à domicile. Ce type de soins est d'ailleurs de plus en plus fréquent.

Le saviez vous?

En 1993, le gouvernement néerlandais a légalisé l'euthanasie, sous des conditions très strictes. Ce fut le premier gouvernement au monde à le faire.

Pour leurs problèmes de santé, la plupart des Hollandais vont chez un généraliste ou un médecin de famille qui les réfère au besoin à un spécialiste ou à un praticien paramédical (sage-femme, diététicien ou physiothérapeute). Les médecines alternatives telles que l'homéopathie et l'acupuncture sont également populaires.

Les Pays-Bas comptent plus de naissances à domicile qu'aucun autre pays développé. Les sages-femmes sont formées pour pouvoir s'occuper d'accouchements jugés sans risque au domicile des patients. Les femmes qui ont eu des problèmes de grossesse ou dont l'accouchement est jugé risqué vont accoucher à l'hôpital.

Si beaucoup de Hollandais d'un certain âge demeurent actifs et en bonne santé, c'est qu'ils font beaucoup d'exercice physique. Ils utilisent leur vélo plus souvent que leur voiture.

L'éducation

Aux Pays-Bas, l'école est pratiquement gratuite, et obligatoire de cinq à seize ans. Pendant les deux premières années, les enfants peuvent aller à l'école à temps partiel.

Les familles peuvent choisir d'envoyer leurs enfants dans des écoles publiques qui sont à la charge de l'État, ou dans des écoles d'affiliation religieuse ou autre. Celles-ci sont aussi financées par l'État, qu'il s'agisse d'écoles catholiques, protestantes, juives, islamiques ou hindoues, ou d'écoles suivant le système Montessori ou d'autres méthodes éducatives. Les

trois quarts des écoles hollandaises appartiennent à cette catégorie. Les autres sont des écoles publiques.

Il arrive que les écoles demandent aux parents de contribuer au financement des activités extra-curriculaires. Le port de l'uniforme n'est pas obligatoire, les autorités elles-mêmes considérant souvent que le port de l'uniforme restreint la liberté d'expression.

Les élèves qui vivent près des cimetières de guerre sont parfois chargés d'entretenir les tombes des soldats canadiens et des autres pays alliés tombés lors de la libération des Pays-Bas à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. On leur indique en classe de quelle tombe ils sont chargés. Ils doivent alors laver la pierre tombale et enlever les mauvaises herbes.

Le saviez vous?

Dans la province de la Frise, au nord, les enfants apprennent le frison, la langue officielle de la province, en plus du hollandais, de l'anglais, du français et de l'allemand.

Les élèves du secondaire doivent suivre des cours obligatoires pendant trois ans avant de pouvoir choisir l'orientation de leurs études. Certains choisissent une formation professionnelle comportant parfois un stage d'apprentissage. D'autres suivent des cours préparant à l'université. Près du quart des jeunes adultes hollandais sont inscrits à l'université à temps partiel ou à temps plein. Les étudiants qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide financière du gouvernement.

Il arrive que les élèves aient un jour de congé quand les canaux gèlent suffisamment pour qu'on puisse patiner. On appelle ce jour de congé exceptionnel *ijsvrij*.

Manger à Hollandaise

La nourriture hollandaise est simple, copieuse et nourrissante. Le petit déjeuner comprend généralement jus de fruit, chocolat chaud ou thé, porridge ou céréales froides, et sandwich ; celui-ci peut être au fromage, à la charcuterie, au beurre d'arachide, à la confiture, au sucre et même aux brisures de chocolat (*hagelslag*). Dans la matinée on prendra un bon café hollandais et une douceur, du *boterkoek* (genre de biscuit de Savoie), ou une *speculaas* (galette épicée).

Le déjeuner se compose d'une soupe ou d'une salade et d'un sandwich tel que le *uitsmijter*, sorte de canapé aux œufs. Les gens qui travaillent peuvent acheter un repas bon marché dans les *broodjeswinkels* ; les frites-mayonnaise et les croquettes de viande à la moutarde sont des classiques. À 3 h ou 4 h de l'après-midi, c'est l'heure d'un café et d'une tranche de gâteau.

Le repas du soir traditionnel comprend de la viande ou du poisson, des légumes verts et des pommes de terre à l'eau. En hiver, on mange des soupes telles que l'*erwtensoep*, soupe aux pois avec de la saucisse ou du porc, et des ragoûts, comme le *hutspot* ; le *stamppot*, qui accompagne généralement le bœuf braisé, est un mélange de légumes cuits à l'eau et de purée de pommes de terre au lait et au beurre; le *boerenkool* est un plat de saucisse fumée au chou.

Dans ce pays maritime, le poisson occupe une place culinaire importante. Parmi les plats de poissons les plus populaires, on citera l'anguille fumée et le hareng cru, trempé dans de l'oignon haché ou accompagné de pain grillé. Quant aux fromages hollandais, tels le gouda et l'édam, ils sont appréciés jusqu'à l'étranger.

La cuisine des Pays-Bas s'internationalise, comme en témoigne la popularité des cuisines chinoise et italienne. Le rijsttafel (table de riz), repas indonésien très élaboré comptant une vingtaine de plats de riz et de curry différents, est un classique, héritage de l'époque coloniale.

Les Hollandais sont connus pour la qualité de leur café et de leur bière. Le jenever, gin hollandais fort, se sert dans un petit verre plein à ras bord. Le gin « jeune » est blanc, et le plus âgé, plus doux au goût, est couleur ambre.

Flensjes (Crêpes Hollandaises)

Ingrédients

250 g de farine

1 pincée de sel

2 gros œufs

500 ml de lait

2 c. à soupe de beurre ou de margarine

Préparation

Mélanger farine et sel. Faire un puits au milieu et y casser les œufs. Mélanger doucement puis incorporer le lait un peu à la fois en remuant constamment. Faire fondre de la graisse dans une poêle qui n'attache pas à température moyenne. Verser une couche de pâte très mince en inclinant la poêle pour que la pâte s'étale bien. Quand le dessous commence à dorer, retourner la crêpe et faire dorer l'autre côté. Empiler les crêpes sur une assiette chaude. Les farcir de dés de pommes que l'on aura fait revenir dans du beurre avec des raisins, de la cannelle et de la cassonade. Rouler les crêpes et les saupoudrer de sucre glace.

Communiquer avec les hollandais

Le néerlandais, la langue des Pays-Bas, est plus communément appelé hollandais. C'est une langue germanique que l'on parle aussi dans le nord de la Belgique (les Belges l'appellent le flamand). Les deux pays travaillent ensemble à la préservation de leur langue et à une plus grande précision des règles grammaticales et orthographiques.

En plus du hollandais, les habitants de la province de la Frise parlent leur propre langue, le frison. C'est la langue officielle de la province et elle est parlée par environ 500 000 personnes. Les Frisons tiennent à préserver leur langue, qui est en fait très proche de l'anglais : ainsi, *boi* veut dire « garçon » (*boy* en anglais) et *tolve* signifie « douze » (*twelve* en anglais).

La plupart des Hollandais parlent l'anglais, qu'ils apprennent à l'école. Ils sont aussi nombreux à parler le français ou l'allemand.

Si les membres de la famille et les amis s'appellent par leur prénom, entre collègues de travail on privilégie le nom de famille que l'on fait précéder de *Mevrouw* (Madame), *Juffrouw* (Mademoiselle) ou *Meneer* (Monsieur).

Le saviez vous?

« Ça me casse le sabot » est une expression idiomatique très ancienne qui traduit la stupéfaction. Certains agriculteurs portent encore ces solides souliers de bois que l'on appelle sabots (*klomp*), qui sont sécuritaires et qui permettent de ne pas se mouiller les pieds dans les champs trempés.

Français	Hollandais
Bonjour	<i>Hallo</i>
Bonjour (le matin)	<i>Goedemorgen</i>
Bonsoir (en arrivant)	<i>Goedenavond</i>
Comment allez-vous?	<i>Hoe maakt U het?</i>
Très bien, merci	<i>Uitstekend, dank U wel</i>
S'il vous plaît	<i>Alstublieft</i>
De rien	<i>Geen dank</i>
Comment vous appelez-vous?	<i>Hoe heet U?</i>
Je m'appelle...	<i>Ik heet...</i>
Je ne parle pas beaucoup le hollandais.	<i>Ik spreek maar een beetje Nederlands</i>
À votre santé !	<i>Op uw gezondheid!</i>
Bon appétit	<i>Eet smakelijk</i>
Merci de votre hospitalité	<i>Bedankt voor de gastvrijheid</i>
Au revoir	<i>Dag</i>
À plus tard	<i>Tot straks</i>

Croyances

Les Pays-Bas n'ont pas de religion d'état et quelque 40% des Hollandais n'appartiennent à aucune des religions reconnues. Environ 35% sont des Catholiques qui vivent dans le sud du pays; environ 30% sont protestants.

Il y a plusieurs sectes protestantes mais la plus importante est l'Église réformée des Pays-Bas, qui suit les enseignements de Jean Calvin, réformateur religieux du XVe siècle qui rejeta le catholicisme, croyant que l'on était avant tout sauvé par sa foi en Dieu, et non par le respect

de rites religieux. Les monarques des Pays-Bas ont toujours été membres de l'Église réformée. Le pays compte aussi de petites communautés musulmanes, hindoues et juives.

La tolérance religieuse a toujours été importante aux yeux des Hollandais. Le concept même de piliers, ou *verzuiling*, créé au XIXe siècle, contribue à cet équilibre. Il existe quatre piliers : les Catholiques, les Protestants, les Socialistes et les Libéraux. Tout groupe ou association appartient à un pilier ou à un autre, et chaque pilier aide à soutenir la société dans son ensemble. Même les clubs de sport peuvent s'identifier comme appartenant à un pilier ou à un autre. Les organisations importantes comme les écoles, les syndicats ou les partis politiques, se sont toujours considérées comme appartenant à l'un des piliers de la société hollandaise. Le système permet aux gens d'être différents tout en restant égaux. Ainsi, les associations de radio et de télé-diffusion catholiques, protestantes et à caractère politique ont toutes leurs programmes de télévision et de radio. Elles travaillent aussi ensemble à la production d'émissions pour le réseau national, par exemple pour les programmes pour enfants. Ce système tend toutefois à devenir obsolète.

Le saviez vous?

Bon nombre de Hollandais s'écartant des religions traditionnelles, de nombreux édifices religieux historiques sont convertis en musées, en galeries d'art ou en lieux d'habitation. L'église médiévale Nieuwe Kerk d'Amsterdam est à la fois une église et un centre culturel.

Fêtes

Les Hollandais fêtent l'anniversaire de la reine le 30 avril. C'est une fête nationale et les festivités sont nombreuses : foires et marchés colorés, danses folkloriques et concerts. Bien qu'il s'agisse en fait du jour de l'anniversaire de l'ancienne reine Juliana, la reine Beatrix perpétue la tradition en l'honneur de sa mère. Le couronnement de la reine Beatrix a d'ailleurs eu lieu un 30 avril 1980.

Dans certaines villes, les habitants portent toujours leurs costumes traditionnels le jour de l'anniversaire de la reine, de même qu'à Pâques et à la Pentecôte. Ces costumes varient d'une ville à l'autre, mais sont tous très colorés et très recherchés : les femmes portent des coiffes de dentelle, des jupes rayées et des chemisiers brodés.

Le 5 mai, fête de la Libération, marque la fin de l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale. Le soir du 4 mai, des cérémonies sont organisées pour commémorer les souffrances de la guerre : on dépose des couronnes dans les cimetières et aux pieds de monuments, et à 8 h précises, on observe deux minutes de silence. Le lendemain, c'est la fête : les enfants s'amuse dans les foires et aux carnivals, et les particuliers organisent des ventes de trottoir.

Le saviez vous?

Dans les provinces du sud, plutôt catholiques, les gens font précéder le carême d'un énorme carnaval dont les réjouissances (défilés, etc.) durent quatre jours et quatre nuits.

Les enfants attendent tous avec impatience la fête de Saint-Nicolas (Sinterklaas) début décembre. Le saint est le patron des marins, des marchands et des enfants. Les plus jeunes croient que la nuit de sa fête, Sinterklaas et son assistant Zwarte Piet parcourent les toits à cheval pour déterminer qui a été gentil ; aussi bourrent-ils leurs souliers d'un peu de foin et de carottes pour le cheval blanc du saint ; le lendemain matin, un petit cadeau a été déposé dans leurs souliers.

D'autres assistants de Sinterklaas répandent dans toute la maison des bonbons et des petits biscuits appelés pepernoten, que les enfants devront trouver. Les gens échangent des cadeaux et des poèmes amusants destinés à faire rougir leur destinataire. L'auteur du poème ne signe jamais et l'on dit « Merci Sinterklaas ! ».

Le jour de Noël, on prend le temps de se détendre en famille : on chante des chants de Noël ou on va à la messe. Le deuxième jour de Noël, le 26 décembre, on mange le traditionnel repas de Noël composé notamment de lapin, d'oie ou de dinde. La veille du Nouvel An se fête aussi en famille, à la maison. À minuit précis, les navires font retentir leurs sirènes, les cloches des églises sonnent à la volée et des feux d'artifice illuminent le ciel. Les gens se précipitent dehors pour retrouver amis et voisins et leur souhaiter une bonne et heureuse année.

Certains agriculteurs hollandais annoncent les fêtes de Noël en soufflant dans de longues cornes tordues faites de branches creuses. Pour amplifier ce son sinistre, ils soufflent par dans les cornes juste au-dessus de leur puits, et se répondent de ferme en ferme.

Arts et littérature

Les Hollandais ont une longue tradition artistique qui commence au XVe siècle avec Hieronymus (Jérôme) Bosch, l'un des premiers grands artistes hollandais dont les tableaux religieux sont riches en détails et pleins de mystères. Le Siècle d'or fut celui de Rembrandt van Rijn et de Frans Hals, auteurs de portraits en clair-obscur, ainsi que de Jan Vermeer, qui nous a laissé de paisibles scènes de la vie quotidienne. Puis, au XIXe siècle, ce fut Vincent van Gogh, dont les paysages et les portraits déploient une palette éclatante. Finalement, le XXe siècle nous a révélé Piet Mondrian, aux tableaux constitués de formes géométriques, et M. C. Escher, dont les dessins sont de véritables énigmes : escaliers qui n'aboutissent jamais, champs qui se transforment en vol d'oies.

Au début du XXe siècle, le mouvement néerlandais De Stijl (« Le Style ») a contribué au développement du modernisme dans le domaine des arts et du mobilier. Gerrit Rietveld, architecte hollandais, est le concepteur d'une célèbre chaise fabriquée de morceaux de bois peints de couleurs vives. Bien que datant de 1917, cette chaise paraît encore moderne aujourd'hui. Rem Koolhaas est un célèbre architecte contemporain qui a publié, en collaboration avec le Canadien Bruce Mau, un livre intitulé S, M, L, XL qui traite de la vie et de l'architecture urbaines.

Des nombreux grands penseurs néerlandais, Érasme est celui dont l'influence fut la plus grande. C'était un humaniste du XVI^e siècle, qui croyait en la dignité des individus et qui s'opposa à toute forme de superstition ou d'ignorance..

Les écrits des romanciers hollandais modernes portent souvent sur la vie quotidienne. Louis Couperus a été reconnu au niveau international pour son roman *Les Petits Esprits*. *Le Jardin de cuivre*, de Simon Vestdijk, est une description critique de la vie dans une petite ville hollandaise. *L'Attentat*, de Harry Mulisch, est une parabole populaire sur la guerre. Parmi les œuvres de fiction populaires traduites en langues étrangères, on mentionnera aussi les romans policiers de Janwillem Van Der Wetering et Albert Cornelis Baantjer, dont l'intrigue se déroule dans la Hollande d'aujourd'hui.

Le saviez vous?

L'amour des Hollandais pour les fleurs se reflète dans leur artisanat : la porcelaine bleue et blanche de Delft a souvent une décoration florale et les artistes frisons décorent leurs outils et leurs meubles de motifs floraux.

Les films, les documentaires et les dessins animés hollandais ont remporté plusieurs oscars et les réalisateurs Paul Verhoeven et Jan De Bont, comme l'acteur Rutger Hauer, ont connu le succès à Hollywood.

L'Orchestre Royal Concertgebouw a une réputation internationale en musique classique et la société d'opéra des Pays-Bas monte plusieurs spectacles chaque année. Le festival annuel de jazz de la mer du Nord à La Haye est l'un des plus importants d'Europe.

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS

Encyclopédie Hachette en ligne 2002- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 2000

En l'absence de grands rendez-vous électoraux, les Pays-Bas se sont signalés au reste du monde par la bonne santé de leur économie — croissance soutenue, budget excédentaire, dette maîtrisée et chômage quasi absent. Un ciel dégagé, donc, pour l'équipe de centre gauche conduite par le social-démocrate Wim Kok, qui a semblé ne craindre qu'une seule chose : la surchauffe économique.

La Haye et Paris renouent le dialogue

Depuis l'élection à la présidence de la République de Jacques Chirac en 1995, les relations des Pays-Bas et de la France n'ont guère brillé par leur chaleur. Sur bien des points, les deux pays ont manifesté des vues opposées. Ainsi, leurs rapports se sont rapidement tendus en raison de la politique plus tolérante des Pays-Bas en matière de prévention de la consommation de drogue. De son côté, la France refuse de lever les contrôles à ses frontières du Nord comme le voudraient pourtant les accords de Schengen, reprochant aux Néerlandais de ne pas mettre en œuvre les mesures susceptibles d'empêcher les trafiquants d'utiliser leur pays comme plaque tournante vers les autres pays européens. À ce sujet, même si les contrôles aux frontières n'ont pas disparu, la situation s'est nettement améliorée, comme l'a montré le renforcement de la coopération en matière de police et de justice. Le Premier ministre a d'ailleurs pris acte de cette évolution en rappelant que «tout le monde s'accorde désormais sur l'utilité de suivre de près les développements de la drogue, sur le fait que la consommation de drogue est un phénomène de nos sociétés». Aussi, toujours selon lui, «chaque pays doit pouvoir mener sa propre politique, tout en étant conscient de la nécessité d'accroître la lutte contre le trafic». L'amélioration des rapports avec la France a été facilitée par les bonnes relations qu'entretient Wim Kok avec son homologue français, Lionel Jospin.

Plus largement, le Premier ministre néerlandais a consacré ses discussions avec Paris aux prochaines échéances européennes, à la politique économique et sociale, aux questions d'immigration et d'asile, sujets qui feront l'objet, à la fin du mois d'octobre, d'un sommet spécial à Tampere, en Finlande. Concernant la réforme des institutions européennes, W. Kok, conscient de la nécessité de faire un effort d'imagination pour accorder les points de vue des grands et des petits pays — qui redoutent d'être pénalisés dans une Union élargie —, a rappelé la position de La Haye : «Il nous semble fondamental que chaque pays conserve son identité dans une Europe élargie [...]. Si l'on décide de fixer un plafond au nombre de commissaires, il faudra mettre en place un système de rotation qui n'exclura aucun État membre.»

Le chef du gouvernement néerlandais, qui a suivi avec beaucoup d'attention le débat que Tony Blair et Gerhard Schröder avaient lancé en 1999 en Europe sur la modernisation de l'État providence, s'est démarqué quelque peu de ses homologues britannique et allemand. Une différence qu'il a tenu à expliquer lors de sa visite à Paris : « Si l'on observe les politiques

en place à Londres et à Berlin, j'ai l'impression que les applications quotidiennes divergent. Jospin a récemment prononcé un discours dans lequel je me reconnais bien. Je ne veux pas me comparer à l'un ou à l'autre. Mais je vous rappelle ce que Clinton a dit récemment : "Kok a mis en pratique la troisième voie avant tout le monde."» Une troisième voie qui fait la part belle à l'économie sociale de marché et dont les résultats en matière de lutte contre le chômage sont incontestables.

Une bonne année économique

Les Pays-Bas ont en effet bouclé le millésime économique 2000 comme ils avaient terminé l'année 1999 : dans l'euphorie que peut susciter l'accumulation de bons indicateurs macro-économiques. Ainsi de la demande intérieure qui est restée soutenue, la consommation ayant pris le relais des exportations pour tirer la croissance vers le haut (2,5 % à la fin de l'année). Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le gouvernement pouvait afficher un budget excédentaire. Dans le même ordre d'idées, les autorités se sont félicitées de la hausse de l'excédent commercial et de l'augmentation du nombre de créations d'entreprises (+ 25 % au cours du seul premier trimestre de l'année 2000). La bonne tenue des finances, dont la réduction de la dette a témoigné — elle est passée de 64,2 % du PIB en 1999 à 62,2 % en 2000 —, a permis aux autorités de disposer d'une enveloppe de 1 milliard de florins (0,45 milliard d'euros) qu'elles ont utilisée pour procéder à des allègements fiscaux. Parallèlement, l'année 2000 a été dominée par la discussion au sujet de la réforme des impôts, le gouvernement ayant choisi d'organiser son action future autour de trois axes : simplification, baisse de l'impôt sur les revenus et augmentation des impôts indirects.

W. Kok, qui se définit comme «légèrement à la gauche du centre» — ne dirige-t-il pas un gouvernement composé d'un parti libéral, d'un parti social-libéral et d'un parti social-démocrate ? —, a surtout vanté les excellents résultats obtenus par son équipe en matière d'emploi.

Le plein-emploi

Parmi les bons indices macro-économiques, il en est un qui, chaque année, retient particulièrement l'attention : le taux de chômage. Il est vrai que l'affaire a de quoi impressionner. Aux Pays-Bas, ce taux est tombé de presque 10 % en 1983 à moins de 3 % sept ans plus tard. Un reflux suffisamment spectaculaire pour que l'on s'interroge sur le «miracle hollandais». Les économistes ont avancé plusieurs hypothèses. La plus communément admise renvoie au développement du temps partiel. Peu répandu au début des années 1970, il représente aujourd'hui 21 % de l'emploi total — contre 12,7 % en France. Certains défendent la thèse selon laquelle la diminution du chômage tiendrait à de nombreux retraits d'activité, avec le cas des personnes considérées comme invalides (11 % de la population active). En réalité, l'explication ne résiste pas longtemps à l'analyse dans la mesure où cette proportion était encore plus élevée en 1982, alors que le taux de chômage approchait 10 %. L'hypothèse la plus crédible reste donc celle qui renvoie à la modération salariale négociée entre le gouvernement et les partenaires sociaux lors des accords de Wassenaar de 1982. D'ailleurs, cette influence des salaires sur la productivité et l'emploi a été renforcée par les caractéristiques de l'économie néerlandaise. Ainsi, selon Sébastien Jean, du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), auteur de l'étude *Emploi : les enseignements de l'expérience néerlandaise*, «de niveau très élevé déjà atteint par

la productivité horaire et par le stock de capital rapporté aux heures travaillées rendait en effet moins indispensables les gains rapides dans ce domaine».

Si l'économie néerlandaise fonctionne depuis 1982 sur ce modèle — modération salariale contre création d'emplois — et si ce fameux modèle a effectivement permis aux Pays-Bas de sortir de la crise, le quasi-plein emploi a, aussi, modifié la donne. Ainsi, on commence à voir des syndicats réclamer des augmentations de salaire supérieures à l'inflation. Et, au début de l'année 2000, une première brèche s'est ouverte dans le front des employeurs, une chaîne de supermarchés ayant en effet proposé des salaires nettement supérieurs à ceux prévus par la convention collective afin de résoudre ses problèmes de pénurie de main-d'œuvre. La question de la revalorisation des salaires n'a été qu'un des aspects de la tension que l'on a pu observer dans d'autres domaines. Ainsi, les discussions au sein de la Fondation pour le travail, qui réunit employeurs et employés en vue de revitaliser le modèle néerlandais, n'ont abouti qu'à la reconduction de l'accord de 1997, c'est-à-dire à un constat d'échec. Parallèlement, les autorités néerlandaises ont observé avec inquiétude la légère fièvre qui s'est emparée des prix. Inexistante il y a encore peu, l'inflation a fait un retour remarqué avec un taux de 2,2 %. L'immobilier figure parmi les secteurs les plus touchés par la hausse des prix : en l'espace d'une année, le tarif moyen d'un logement aura augmenté de 17,4 %. En conséquence, il devient de plus en plus difficile pour les ménages disposant d'un revenu moyen d'accéder à la propriété. Aussi assiste-t-on à une véritable explosion des crédits immobiliers... alors que l'OCDE a mis La Haye en garde contre les risques du surendettement hypothécaire aux Pays-Bas. Le hiatus pourrait bien se révéler funeste en cas de crise de l'immobilier ou de forte correction sur les places financières.

Un rapport dérangeant

La publication d'un volumineux rapport du Bureau néerlandais de planification sociale et culturelle (SCP) a mis à mal l'idée selon laquelle la santé publique aux Pays-Bas est une des meilleures du monde. Le rapport du SCP souligne que les Pays-Bas sont, en la matière, «beaucoup moins bien placés que nous pensons, et, parfois même, en queue de peloton». La presse nationale a repris abondamment les conclusions du SCP, énumérant les principales carences du système néerlandais : un manque flagrant de spécialistes (15 % de moins qu'en France) et l'existence de listes d'attente pour des opérations, même bénignes, avec, à la clé, des décès de patients qui ne sont pas soignés à temps. Le rapport du SCP a également fait un sort à un autre poncif, celui concernant la tolérance des Néerlandais vis-à-vis des immigrants. Ainsi, 9 % des Néerlandais estiment que la présence d'étrangers sur le territoire national présente plus d'inconvénients que d'avantages, contre 8 % pour la France ou la moyenne européenne. Les Irlandais, les Luxembourgeois et les Espagnols, par exemple, y voient, à une large majorité, plus d'effets positifs que négatifs. Un état des lieux que le quotidien *De Volkskrant* résumait en ces lignes : «Nous nous croyons accueillants, mais nous jugeons les étrangers plus négativement que la moyenne des Européens.»

Le procès de Lockerbie

Douze ans après l'attentat qui détruisit un avion de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, en Écosse, faisant 270 victimes, le procès des deux Libyens — Abdel Basset Ali al-Megrahi et Al Amine Khalifa Fhimah — soupçonnés d'être les auteurs de cet attentat s'est ouvert le 3 mai 2000 aux Pays-Bas, devant des juges écossais. Ce procès fleuve devrait durer un an et

coûter 3 millions de dollars par mois. C'est la découverte d'un fragment de détonateur qui a mis les enquêteurs sur la piste libyenne et contribué à l'inculpation, par les autorités américaines et britanniques, des deux suspects le 14 novembre 1991. Ces derniers sont accusés de meurtre, de complot en vue de tuer et d'atteinte à la sécurité d'un appareil. Ils risquent la prison à vie. La défense des deux accusés a indiqué qu'elle entendait mettre en cause la responsabilité du Front populaire de libération de la Palestine dans cet attentat.

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 1999

Une crise politique rapidement surmontée

La coalition de centre gauche au pouvoir menée par le social-démocrate Wim Kok a chuté, à quelques semaines des élections européennes du 10 juin. Le Premier ministre a présenté, le 19 mai, la démission de son cabinet à la reine Beatrix. Le sénat avait refusé d'avaliser un projet de loi instituant le principe d'un «référendum correctif» permettant aux citoyens d'exercer une sorte de droit de veto sur certaines décisions du législateur. Ce projet devait entraîner une révision constitutionnelle. Pour le Parti réformateur centriste D66, concepteur du texte et membre de la coalition violette plébiscitée par les Néerlandais moins d'un an plus tôt, son adoption était une question de principe. Mais à une voix près, le texte a été rejeté. Le sénateur Hans Wiegel, membre du Parti libéral VVD, autre parti de la coalition, a refusé d'apporter son soutien à ce projet de loi, véritable cheval de bataille des centristes. Impuissant à peser sur les décisions gouvernementales, le D66 a annoncé son retrait du gouvernement, entraînant la chute de l'ensemble du cabinet.

Cette crise était pour le moins inattendue. Le gouvernement de Wim Kok n'avait pas dix mois d'existence et bénéficiait toujours du soutien d'une majorité d'électeurs, malgré quelques faux pas, comme ceux mis à jour par la commission d'enquête parlementaire sur l'accident d'un avion cargo de la compagnie israélienne El Al, survenu aux Pays-Bas en 1992. L'avion s'était écrasé sur une barre d'immeuble du Bijlmer, un quartier de la périphérie d'Amsterdam, faisant 43 morts. Les circonstances et les conséquences de ce drame ont suscité de nombreuses interrogations, alimentées tout à la fois par le peu d'entrain des gouvernements successifs à faire la lumière sur cette catastrophe, par les réticences de la compagnie El Al à collaborer avec les autorités néerlandaises, et par la mise à jour d'informations étranges et contradictoires relatives à la composition du chargement de l'avion. Dans le rapport de la commission, rendu public le 22 avril, plusieurs ministres des gouvernements successifs ont été accusés de négligences. Els Borst, ministre de la santé, s'est vu reproché de n'avoir pas traité sérieusement les plaintes des habitants du quartier et des sauveteurs, qui souffraient de problèmes de Santé. Annemarie Jorritsma, ministre des Transports, a été quant à elle accusée d'avoir donné au Parlement des informations erronées. Enfin, Wim Kok a été épinglé pour son attitude «passive».

Cette affaire n'est toutefois pas parvenue à écorner l'image de Wim Kok et la crise gouvernementale n'a pas duré. En effet, trois semaines après sa démission, le Premier ministre a été chargé par la reine Beatrix, de recoller les morceaux du gouvernement sortant. Tjenk Willink, vice-président du Conseil d'État, a proposé des adaptations dans l'introduction du référendum cher au D66. Dans un premier temps, il sera consultatif, ce qui évite de modifier la Constitution et ne nécessite donc aucune majorité des deux tiers.

Ensuite, au plus tôt en 2003, le ministre de l'Intérieur présentera un nouveau projet de loi qui instituera un mode de référendum dont le résultat engagera le législateur. Mais d'ici là, des élections auront probablement changé la donne au Sénat. Pour sortir de l'impasse, les centristes ont accepté cette proposition, suivis des deux autres partis de la coalition violette, le VVD et les sociaux-démocrates PvdA. Ainsi, le sens du compromis cher aux Néerlandais a eu raison de cette crise politique, à la grande satisfaction de l'opinion publique, désireuse de ne pas changer une équipe qui gagne.

Car sur le front de l'économie et de l'emploi, les éléments de satisfaction ne manquent pas aux Pays-Bas, bien que des difficultés nouvelles aient fait leur apparition.

Comment partager les fruits de la croissance?

Après vingt-cinq années de déficit, le pays a renoué l'an passé avec l'excédent budgétaire. Avec un budget se soldant par un excédent de 2 milliards de florins (990 millions de d'euro), équivalent à 0,25 % du PIB, les Pays-Bas rejoignent la plupart des pays scandinaves, ainsi que la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Luxembourg. Le programme gouvernemental, rédigé en 1998, prévoyait une croissance moyenne de 2,25 % pour 1999, et ne tablait pas sur un retour à l'excédent budgétaire avant fin 2002. En réalité, la croissance aura été plus forte, pour atteindre 3,4 % sur les neuf premiers mois de l'exercice, selon les dernières estimations disponibles du Bureau central des statistiques (CBS). Du côté de la dette, la situation s'est également améliorée, celle-ci s'élevant à 64,2 % du PIB. En 2000, elle devrait tomber à 62,2 % du PIB, soit à peine plus que le plafond de 60 % fixé par le traité de Maastricht. La croissance devrait quant à elle subir un léger ralentissement, pour atteindre 2,5 %.

Le gouvernement récolte ainsi les fruits de deux décennies d'austérité, instaurée par le chrétien-démocrate Ruud Lubbers, dont le ministre des Finances, durant quatre années, n'était autre, il est vrai, que Wim Kok. Mais toutes ces bonnes nouvelles ne sont pas exemptes de risques pour le pays, bien au contraire. Des divergences se font jour entre les trois partis au gouvernement sur le partage de cette manne. Les libéraux voudraient consacrer l'excédent budgétaire à la poursuite de la réduction de la dette nationale, afin de donner au pays les armes qui lui permettront d'affronter l'arrivée prochaine à la retraite de la génération du baby-boom. Les sociaux-démocrates et les réformateurs plaident quant à eux pour un accroissement des investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. ~ Au début 2000, on s'acheminait néanmoins vers un compromis.

En outre, des spécialistes s'interrogent sur les conséquences des tensions qui apparaissent sur le marché du travail, les syndicats, désireux de faire profiter les salariés des fruits de la santé retrouvée de l'économie, plaident depuis plusieurs mois pour des augmentations de salaires supérieures de 1 % seulement à l'inflation. Mais ils se heurtent au conservatisme des instances patronales. Toutefois, la recherche d'une main-d'œuvre parfois difficile à trouver rend de plus en plus caducs les accords de Wassenaar passés, en novembre 1982, entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Rappelons qu'ils sortirent le pays de l'ornière en posant le principe de la modération salariale en échange de la création d'emplois. De là à parler de crise du fameux «modèle néerlandais», il n'y a qu'un pas que les pessimistes hésitent toutefois à franchir.

Autre signal d'alarme: l'inflation. Celle-ci, pratiquement inexistante ces dernières années, a refait surface, pour atteindre 2,2 % en 1999. Certes, les Néerlandais dépensent sans compter et soutiennent la croissance, prenant ainsi le relais des exportations. Mais l'immobilier n'échappe pas à cet engouement. La combinaison de faibles taux d'intérêt et d'un système fiscal avantageux, puisque la totalité des intérêts d'emprunts immobiliers est déductible des impôts, ajoutée à une offre ne correspondant plus à la demande (trop de logements vétustes ou petits), a entraîné une envolée spectaculaire des prix. En un an, le prix moyen d'un logement a augmenté de près de 20 %, avec à la clé un nombre croissant de ménages à revenus moyens dans l'incapacité d'accéder à la propriété ainsi qu'un niveau d'endettement préoccupant.

Sur le front de l'emploi, la situation est à première vue florissante. Premier ministre depuis six ans, Wim Kok peut se féliciter des chiffres du chômage en baisse constante. Bon élève, le pays approchait l'an dernier théoriquement du plein emploi. En effet, en prenant en compte les besoins de la fonction publique, le nombre d'emplois vacants était plus ou moins égal à celui des chômeurs. À la fin 1999, on dénombrait 189 000 demandeurs d'emplois (2,7 %), un niveau équivalent à celui du début des années 1980. Mais il y a une ombre au tableau, et de taille. En effet, les statistiques du chômage doivent être nuancées à l'aune des quelque 917 000 bénéficiaires de la fameuse indemnité pour incapacité de travail (WAO), introduite en 1967 et unique en Europe. Les bénéficiaires touchent, jusqu'à leur retraite, une allocation équivalente à au moins 70 % de leur dernier salaire.

Vers une réforme de la protection sociale?

Pour comprendre le problème, un éclairage historique s'impose. Pendant les années de crise, patrons et syndicats avaient trouvé dans la WAO un moyen de réduire les effectifs en douceur, sans préjudice pour les employeurs, puisque le système était uniquement financé par les cotisations salariales. Mais après plus d'une décennie d'insouciance, le réveil est douloureux. Le nombre des allocataires atteint le chiffre alarmant de 11,5 % de la population active, avec à la clé une très forte pression sur les salaires. Devant l'ampleur du phénomène, des mesures sont prises pour réduire le nombre des bénéficiaires de cette trop généreuse assurance-invalidité. À partir de 1993, une baisse est amorcée. Le nombre des allocataires passe sous la barre des 10 %. Dans le même temps, le contexte économique s'est amélioré et la WAO disparaît de la liste des priorités des partenaires sociaux, pour qui le problème est désormais en voie de règlement.

Mais la WAO s'est rappelée au bon souvenir des acteurs de la vie économique et politique l'année dernière, marquée par un retour de manivelle inquiétant tant pour la sécurité sociale néerlandaise que pour l'équilibre de la coalition de centre gauche au pouvoir. En effet, après des années de baisse lente mais régulière, la croissance nouvelle du nombre des allocataires, due à un assouplissement discret des critères de contrôle, a suscité de nouvelles inquiétudes, assorties de tensions. Il faut dire que depuis janvier 1998, dans le cadre d'un mouvement général de privatisation de l'ensemble des secteurs de la couverture sociale, les employeurs ont remplacé les employés pour assurer le versement des cotisations au titre de la WAO. De plus, le système est «différencié»: moins l'entreprise compte de salariés bénéficiant du système, moins ses primes sont élevées.

Cela n'est sans doute pas étranger au fait que les employeurs aient été parmi les premiers à remettre la WAO dans l'agenda politico-social. En fin d'année, Hans Blankert, qui est à la tête de l'association des employeurs VNO-NCW, a lancé un cri d'alarme et réclamé des mesures rapides, menaçant de renégocier le montant et la durée des indemnités. Le gouvernement pour sa part, s'appuyant sur les textes de son programme commun, exclut complètement de toucher aux indemnités mais compte accentuer la prévention et la qualité des contrôles. Il souhaite aussi responsabiliser encore davantage les partenaires sociaux et poursuivre le programme de privatisation du système social dans son ensemble. Tirant les leçons du passé avec son cortège d'abus, son ambition est, in fine, de réduire l'influence des partenaires sociaux dans les nouveaux organes de décision. Un objectif qui n'est pas du goût des syndicats comme des représentants des employeurs, qui ont tout bonnement claqué la porte des négociations avec le gouvernement, à la fin du mois de novembre. Mais là encore, la crise n'aura été que passagère. En janvier 2000, les syndicats acceptaient quelques amendements au projet de Hans Hoogevorst, le secrétaire d'État aux Affaires sociales, et réintégraient la table des négociations. L'opposition chrétienne-démocrate, le parti du Premier ministre ainsi qu'une association de bénéficiaires de la WAO ont déposé leur propre plan de réduction du nombre des allocataires. Ces questions doivent faire l'objet d'un débat, puis d'un vote de la seconde Chambre du Parlement, début mars. Toutefois, même si les mesures attendues s'avéraient efficaces, Hans Hoogevorst table sur un nombre d'allocataires de 930 000 en 2002, compte tenu notamment du vieillissement de la population active.

Entre la réforme de la protection sociale et un ambitieux plan de réforme de l'impôt appelé à entrer en vigueur en janvier 2001, le gouvernement doit faire face à un calendrier chargé. Modifier la lettre du contrat social sans en renier l'esprit, mais en tenant compte de la nouvelle donne économique: tel est le défi à relever. Il faut espérer que le compromis à la néerlandaise viendra à bout des tensions nées d'une prospérité économique retrouvée.

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 1998

Appelés aux urnes à l'occasion du scrutin législatif du 6 mai, les électeurs néerlandais ont majoritairement choisi de reconduire la coalition sortante, renforçant ainsi la position du Premier ministre travailliste, Wim Kok. Ce dernier s'est donc succédé, mais en prenant soin de s'entourer d'une équipe rénovée, les représentants de la société civile ayant en effet cédé la place à des hommes et des femmes d'expérience. Tous ont pu aborder la nouvelle législature avec optimisme, les principaux indicateurs économiques étant au vert.

Le «modèle néerlandais» plébiscité

Conformément aux sondages préélectoraux, le parti social-démocrate du chef du gouvernement (PvdA) a pris l'avantage sur ses principaux partenaires au sein de la coalition dite «violette», née de la combinaison du rouge du PvdA avec le bleu des libéraux du VVD, le tout équilibré par la présence des centristes de D 66 (Démocrates 66). Une victoire donc sans surprise si l'on veut bien admettre, comme l'ont fait massivement les Néerlandais, que le gouvernement Kok a plus fait évoluer la société que les trois coalitions précédentes dirigées par le chrétien-démocrate Ruud Lubbers.

Tout d'abord, Wim Kok a démontré que la coalition violette, que nombre d'analystes tenaient pour éphémère, a pu rester aux commandes toute la législature: une pierre dans le jardin des démocrates-chrétiens, qui, présents depuis des décennies au pouvoir, ont dû admettre que l'on pouvait gouverner sans eux. Ensuite, le Premier ministre a osé prendre des mesures que ces derniers, au nom de la préservation de la vie de famille ou du repos dominical, ont toujours écartées. On citera, entre autres, la dérégulation des horaires d'ouverture des commerces ou la création de crèches, qui auront ouvert aux femmes le marché du travail. Enfin, les Néerlandais ont pris acte que l'économie nationale a retrouvé sa vigueur sous le gouvernement de Wim Kok. Ainsi, le chômage a baissé plus rapidement aux Pays-Bas que dans le reste de l'Europe, le déficit est passé sous la barre des 2 % et la croissance devait s'établir à 3,75 % en 1998. Pour être juste, il convient de rappeler que ces bonnes performances doivent beaucoup à l'équipe précédente. Il appartient à Ruud Lubbers d'avoir pris les grandes décisions qui ont permis la création du fameux «modèle néerlandais», caractérisé par la consultation systématique des partenaires sociaux, le primat donné à la création d'emplois sur la croissance des salaires, et le démantèlement d'un État-providence par trop généreux. Pour sa part, Wim Kok a su accélérer le mouvement, ce qui lui vaut d'être plébiscité par les milieux d'affaires. Sur le plan extérieur, le gouvernement a obtenu un joli succès en parvenant à décrier les relations avec la France, qui reprochait aux Pays-Bas de traiter la question de la drogue avec une permissivité jugée excessive. Les autorités néerlandaises ont finalement réussi à durcir l'arsenal répressif sans en rabattre sur l'approche médico-sociale de la toxicomanie, qui fait désormais la quasi-unanimité chez les spécialistes français. Toujours en matière de diplomatie, mais cette fois au passif de la coalition violette, on retiendra l'impuissance des Pays-Bas à mener à bien le «recalibrage» de sa politique visant à se rapprocher du couple franco-allemand. Plus grave pour l'image du pays, l'affaire de l'enclave bosniaque de Srebrenica, qu'auraient désertée les soldats néerlandais alors que les troupes serbes s'appêtaient à l'investir. Mais, on l'a dit, rien de tout cela n'a découragé les électeurs de reconduire la coalition et son chef pour une nouvelle législature.

Une équipe renouvelée

La traditionnelle photographie officielle du gouvernement a montré que les cabinets peuvent se suivre, conserver la même coloration et pourtant ne pas se ressembler. Ainsi, sur les quinze ministres présentés par Wim Kok, seuls quatre figuraient sur le perron du palais royal quatre ans auparavant. Le leader de la coalition violette a tenu à écarter les représentants de la société civile qui se sont montrés incapables de diriger un ministère. De fait, la plupart des nouveaux ministres ont un passé politique et l'expérience de la haute fonction publique: certains ont été maire ou commissaire de la reine, d'autres député ou ambassadeur. Mais quels que soient leurs mandats passés, tous ont dû démissionner, le cumul étant formellement interdit.

Avec six portefeuilles, le PvdA s'est naturellement réservé la part du lion. Parmi les maroquins sensibles, la formation de Wim Kok détient celui des Affaires sociales et de l'Emploi ainsi que l'Intérieur. Pour leur part, les libéraux du VVD n'ont pas caché leur satisfaction puisqu'ils disposent du même nombre de ministères que le PvdA, dont ceux des Affaires économiques et des Affaires étrangères. Motif de satisfaction également du côté de Démocrates 66 qui, bien que laminé dans les urnes, a réclamé et obtenu trois ministères: la Santé, l'Agriculture, les Grandes Villes et Minorités. De toute évidence, Wim Kok s'est

souvenu du rôle de modérateur joué par le VVD dans la coalition sortante. Fort de la confiance renouvelée des électeurs et d'un bilan économique positif, Wim Kok a pu considérer l'avenir avec sérénité. Il lui faudra toutefois faire accepter à ses partenaires de l'Union européenne l'objectif du gouvernement de réduire de 1,3 milliard de florins (3,9 milliards de francs) la contribution néerlandaise au budget communautaire. C'est au libéral Jozias Van Aartsen, habitué des marathons bruxellois, auxquels il a participé en tant que ministre de l'Agriculture, qu'est revenue cette délicate mission.

Fin 1998, les Néerlandais n'avaient donc que peu de motifs de doute au sujet du chemin menant à la croissance. D'ailleurs n'avaient-ils pas choisi en novembre 1997 de signer un accord-cadre pour quatre ans, prolongeant celui conclu en 1982 à Wassenaar ainsi que son successeur, la «nouvelle route» de 1993, qui introduisait le concept de flexibilité. Légitimé par la bonne tenue des principaux indicateurs économiques, le «modèle néerlandais» a continué de fasciner les partenaires européens des Pays-Bas, lesquels en tirent une incontestable fierté. La crise politique provoquée, quelques mois après (mai 1999), par la décision du Sénat de ne pas avaliser un projet gouvernemental de révision constitutionnelle, et qui a entraîné la démission collective du gouvernement, a toutefois jeté une ombre dans le paysage politique, même si elle semblait ne pas devoir s'éterniser.

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 1997

L'État du monde, Éditions la Découverte, CEDROM-SNi

La "coalition violette", réunissant le Parti du travail (PvdA, socialiste, arborant la couleur rouge) et le Parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD, libéral, portant couleur bleue), a résisté à ses divergences internes sur la politique économique et sociale du pays. Toutefois, le succès des libéraux aux élections provinciales du 8 mars 1995, outre qu'il a renforcé leur position à la Première chambre (Sénat), les a incités à revendiquer un poids plus grand dans la politique gouvernementale. Ils sont même allés jusqu'à demander une renégociation de l'accord de gouvernement de 1994, à laquelle se sont refusés les socialistes. Ceux-ci ont pourtant poursuivi la politique gouvernementale de rigueur impulsée par cet accord, dans un contexte un peu plus favorable en raison des bons résultats macroéconomiques de 1995 (croissance de 3 % du PIB). Le déficit budgétaire et la dette publique sont demeurés un peu supérieurs aux critères du traité européen de Maastricht, mais ne devraient pas empêcher les Pays-Bas de faire partie de l'Union économique et monétaire (UEM).

On aurait pu parler aussi d'une bonne année pour les entreprises néerlandaises, s'il n'y avait eu le drame de Fokker. Ce constructeur d'avions avait été repris en 1993 par le groupe allemand Daimler-Benz, avec une participation de l'État néerlandais. A l'automne 1995, l'actionnaire principal a refusé de renflouer l'entreprise si les Pays-Bas ne participaient pas une nouvelle fois à la recapitalisation. Les deux partenaires restant sur leurs positions, la firme a dû être déclarée en faillite le 15 mars 1996: 5 664 salariés (sur 7 900) ont reçu leur lettre de licenciement, quelques filiales seulement poursuivant leur activité. Des repreneurs potentiels se sont rapidement déclarés, mais en juin 1996 aucune solution n'avait encore été trouvée.

La fin de l'année 1995 et le début de 1996 ont été marqués par une relance de la polémique franco-néerlandaise sur la politique menée à l'égard de la drogue. On se souvient qu'un des motifs fournis par la France pour ne pas appliquer intégralement l'accord de Schengen sur la libre circulation des personnes avait été le trafic de drogue depuis les Pays-Bas. Des discussions s'étaient engagées, qui avaient abouti à une meilleure coordination des polices et à l'annonce d'un sommet réunissant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas; mais cette réunion a été plusieurs fois reportée, la France annulant début 1996 le rendez-vous pris pour le 7 mars. Dans le même temps se développait en France une campagne de dénonciation du "laxisme" des Pays-Bas, qui autorisent l'usage et la vente en petites quantités des drogues "douces"; un parlementaire français employant même l'expression de "narco-État". Devant les pressions extérieures, et avec la volonté de faire aboutir l'accord de Schengen, le gouvernement et le Parlement néerlandais ont réexaminé la question en mars-avril 1996. Mais, sur le fond, un large consensus s'est établi pour ne pas remettre en cause la dépénalisation des drogues "douces". La diminution du nombre des points de vente et surtout de la quantité qui peut être cédée en une seule transaction devait avoir, espérait-on, un effet dissuasif sur les clients étrangers. Quoi qu'il en soit, au début de l'été 1996, la controverse avec la France s'était apaisée.

L'autre grand dossier international de l'année 1995 a eu pour thème la Bosnie. Les "casques bleus" néerlandais avaient pour charge la protection de l'enclave musulmane de Srebrenica, prise par les Serbes en juillet 1995. De graves exactions, causant plusieurs milliers de victimes, eurent lieu à cette occasion. Plus que la passivité des soldats de l'ONU, ce sont leurs tentatives de minimiser les massacres qui ont été dénoncées, aux Pays-Bas comme à l'extérieur. Les Néerlandais ont tout de même mal reçu certaines critiques étrangères, la politique des grandes puissances ayant mis les "casques bleus" de Srebrenica dans une situation intenable. Cela n'a pas empêché les Pays-Bas de placer 2 000 hommes à la disposition de l'Ifor ("Implementation Force", force d'application de paix de l'OTAN), en espérant que cette fois le processus de la pacification était définitivement enclenché.

Jean-Claude Boyer

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 1996

L'État du monde, Éditions la Découverte, CEDROM-SNi

A la suite des législatives du 3 mai 1994, une coalition gouvernementale insolite a vu le jour, le 19 août, après de longues tractations. Elle a réuni les socialistes (PvdA, Parti du travail), les libéraux (VVD, Parti populaire pour la liberté et la démocratie) et un parti de centre gauche, D 66 (Démocrates 66), mais exclu l'Appel des chrétiens-démocrates (CDA) qui jusque-là avaient fait partie de tous les gouvernements et les avaient souvent dirigés.

Appelé quatre fois aux urnes de mars 1994 à mars 1995, l'électorat néerlandais a fait preuve d'une inhabituelle volatilité. Les municipales du 2 mars 1994 et les législatives du 3 mai 1994 ont surtout sanctionné la coalition sortante (chrétiens-démocrates et socialistes), qui a perdu la majorité au Parlement; malgré son recul, le PvdA (24% des suffrages) est devenu, après les

législatives, le premier parti du pays, chargé de former le nouveau gouvernement. Les européennes du 9 juin 1994 ont globalement confirmé les avancées et reculs des uns et des autres. Les chrétiens-démocrates s'en sont cependant mieux tirés que les socialistes, revenant en tête, grâce à l'absence du scrutin des listes de défense des personnes âgées, qui avaient mordu sur leur électorat lors des législatives.

Les élections provinciales du 8 mars 1995 ont, en revanche, favorisé les libéraux du VVD (27% des suffrages), qui ont tiré profit de leur participation au gouvernement, alors que leurs partenaires de D 66 étaient sévèrement sanctionnés. Le PvdA a poursuivi son recul, le CDA a stabilisé ses positions, tandis que les listes de défense des personnes âgées obtenaient plus de 5% des voix.

L'établissement de la "coalition violette" - le rouge est la couleur des socialistes, le bleu, celle des libéraux - dirigée par Wim Kok (PvdA), qui était vice-Premier ministre et ministre des Finances dans le gouvernement sortant, a reposé sur un compromis difficile à trouver: alors que les socialistes voulaient ne pas démanteler trop vite l'État-providence, les libéraux étaient surtout attachés à la défense du budget militaire et à la réduction des prélèvements obligatoires; la tendance globale est cependant restée à l'austérité.

La reprise économique a eu lieu (le PIB s'est accru de 2,5% en 1994), mais les Néerlandais ont continué de s'inquiéter de l'important taux de chômage, dont le taux officiel - sous-évalué en raison de l'importance de l'"inaptitude au travail" - était de 7,3%. Près de 100 000 emplois industriels ont été perdus entre décembre 1990 et décembre 1994, alors que les grandes entreprises néerlandaises étaient pour la plupart (Philips comprise) largement bénéficiaires mais investissaient toujours surtout à l'étranger.

Pendant deux hivers consécutifs, les Pays-Bas ont été victimes de graves inondations fluviales: en décembre 1993, dans la vallée de la Meuse; en janvier 1995 - où l'on a redouté le pire (évacuation de 250 000 personnes) -, dans les vallées de la Meuse et du Rhin. Après avoir conjuré le péril marin qui menaçait directement les zones vitales du pays, il aurait fallu s'attaquer au renforcement de la protection contre les crues des grands fleuves. Mais les régions concernées étaient plus rurales, moins stratégiques sur le plan économique et, croyait-on, moins immédiatement menacées; en outre, l'austérité budgétaire incitait à étaler les investissements. L'achèvement des opérations avait donc été reporté à 2008. Les inondations de décembre 1993 avaient obligé à reconsidérer ce calendrier; les crues de janvier 1995 auront obligé à inscrire le renforcement des digues fluviales dans la liste des priorités immédiates.

Jean-Claude Boyer

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS EN 1995

L'État du monde, Éditions la Découverte, CEDROM-SNi

Les élections législatives du 3 mai 1994 ont vu un net recul de la coalition gouvernementale sortante, composée des socialistes du Parti du travail (PvdA) et de membres de l'Appel des chrétiens-démocrates (CDA), qui est passée de 103 à 71 sièges (sur 150). Ce gouvernement de "grande coalition", constitué après les législatives de 1989, s'est maintenu le temps de toute une législature; mais le contexte économique défavorable et la remise en cause progressive des acquis de l'État-providence ont nui, d'abord aux socialistes, puis - surtout à partir de 1993 - aux chrétiens-démocrates eux-mêmes, qui ont finalement accusé le plus net recul au scrutin de mai 1994.

Certes, ils ont retrouvé leur place de premier parti aux européennes de juin 1994 (30,8% des voix, contre 22,9% aux socialistes), mais du fait de l'absence des listes "personnes âgées" qui avaient mordu sur leur électorat lors des législatives. Ces élections ont été marquées par un fort taux d'abstention.

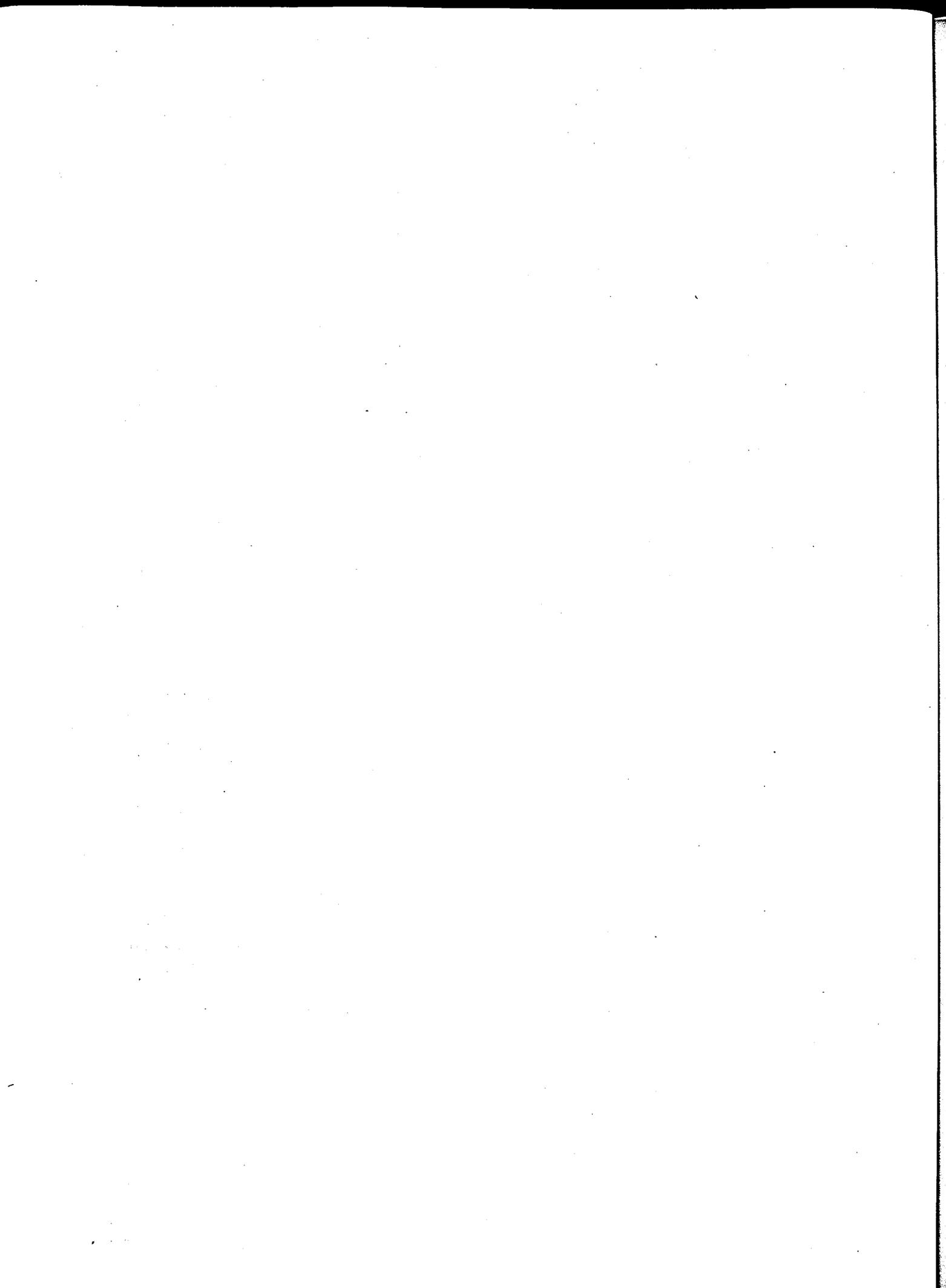
Les élections municipales de mars 1994 avaient eu valeur d'avertissement, puisque les deux grands partis avaient perdu un quart de leurs sièges, mais il semblerait que ce soit le retrait annoncé du Premier ministre Ruud Lubbers (au pouvoir à partir de 1982) qui ait accéléré le mouvement de désaffection; le chef de file des chrétiens-démocrates avait battu en 1993 le record de longévité à la tête du gouvernement néerlandais depuis la mise en place de la monarchie constitutionnelle en 1848. Les législatives passées, il avait annoncé sa candidature à la succession en juin 1994 du Français Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne.

L'évolution de l'opinion a profité à la plupart des autres partis: libéraux (VVD, Parti populaire pour la liberté et la démocratie), centre gauche (D 66), petites formations de droite, nouveaux partis "catégoriels" (7 députés ont ainsi été élus pour représenter les personnes âgées à l'Assemblée). Le fait nouveau était cependant la relative percée de l'extrême droite, qui a obtenu 86 sièges aux municipales (au lieu de 15 auparavant) - elle a, en particulier, emporté 13,7% des voix à Rotterdam - et 3 sièges aux législatives (avec 2,9% des voix au lieu de 1 auparavant). Elle a notamment exploité les réticences croissantes de la population à l'immigration: les demandes d'asile politique sont passées de 20 000 en 1992 à 36 000 en 1993; le chiffre pour 1994 pourrait être de 70 000. La plupart des formations politiques se sont prononcées pour une attitude plus stricte, que le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre (durcissement des critères d'admission, accélération des procédures judiciaires, etc.).

La poussée du chômage (9% début 1994) a semblé expliquer pour partie ces réactions de l'opinion, notamment dans les grandes villes. A partir de l'été 1993, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi s'est accéléré, en particulier chez les jeunes; le plan 1994-1998 de grands travaux décidé par le gouvernement n'aura à l'évidence qu'un effet limité, car les suppressions d'emploi se sont multipliées dans l'industrie et ont commencé à toucher le secteur tertiaire.

Malgré la croissance nulle du PNB, l'année 1993 n'a pas été trop mauvaise pour les grandes entreprises; mais celles-ci, à l'instar de Philips, ont montré une tendance à investir plutôt à l'étranger. Le sauvetage du constructeur aéronautique Fokker (par la firme allemande DASA et le gouvernement néerlandais) s'est accompagné d'une forte réduction des effectifs et la situation de Ned Car (filiale de Volvo et de Mitsubishi) est restée très fragile.

Jean-Claude Boyer



RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LES VOYAGEURS

CONTACTS AU CANADA ET AU PAYS-BAS

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) - http://voyage.dfait-maeci.gc.ca/destinations/report_f.asp?country=Netherlands

4/3/2002

Ambassade du Canada à La Haye, Pays-Bas

Les Canadiens se trouvant aux Pays-Bas peuvent obtenir une aide consulaire et de plus amples renseignements auprès de l'ambassade du Canada à La Haye à l'adresse suivante :

Sophialaan 7, 2514 JP The Hague, Netherlands (indicatif du pays et code régional : 31-70/ tél. : 311-1600/ téléc. : 311-1620/ adresse postale : P.O. Box 30820, 2500 GV The Hague, Netherlands/ courriel : hague@dfait-maeci.gc.ca/ site Web : www.ocanada.nl). Les appels interurbains aux Pays-Bas se font en composant le zéro avant le code régional (0-70).

Pour obtenir une aide d'urgence en dehors des heures de bureau, téléphonez à l'ambassade du Canada à La Haye et suivez les instructions qui vous seront données. Vous pouvez aussi appeler le Ministère à Ottawa en composant le numéro sans frais 00-804-2326-6831 ou utiliser les services de Canada Direct.

Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, 350, rue Albert, bureau 2020, Ottawa, ON, K1R 1A4 (tél. : 613-237-5030/ téléc. : 613-237-6471/ courriel : nlgovott@netcom.ca/ site Web : www.netherlandsembassy.ca)

Consulats du Royaume des Pays-Bas au Canada

Consulat à Calgary (403-266-2710), Edmonton (780-428-7513), Halifax (902-422-1485), Montréal (514-849-4247), Québec (418-525-8344), Regina (306-522-8081), Saint John (506-632-8900), St John's (709-737-5616), Toronto (416-598-2520), Vancouver (604-684-6448) ou Winnipeg (204-487-1211).

INFORMATION SUR LA SANTÉ À L'INTENTION DES VOYAGEURS

Santé Canada : http://www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/travel/gentra_f.html

Si vous voyagez à l'étranger, il se peut que vous vous rendiez dans des pays où certaines conditions naturelles ou artificielles, très différentes de ce qu'on trouve au Canada, mettent en péril votre santé et votre sécurité. Ainsi, les normes d'hygiène peuvent être différentes; l'eau et les aliments peuvent être contaminés. En outre, dans certaines régions du monde, le climat et le milieu sont propices à la propagation d'agents pathogènes qui n'existent pas au Canada.

Connaître les dangers possibles et prendre les précautions voulues peut faire toute la différence entre un voyage agréable, sans difficultés, ou une expérience malheureuse, voire désastreuse. C'est à vous de faire le nécessaire pour protéger votre santé et assurer votre sécurité et ce, tant avant le départ que durant le voyage.

Le ministère des Affaires étrangères et du commerce international fournit des renseignements sur certains aspects de la santé et de la sécurité dont il faut se souvenir en voyage : pour joindre son service d'information téléphonique, composer le 1-800-267-6788; il est aussi possible d'obtenir de l'information par télécopieur au 1-800-575-2500.

Les informations présentées ci-après sont des conseils généraux à l'intention des voyageurs qui se rendent à l'étranger. Pour avoir des précisions sur votre cas personnel, consultez un médecin ou une clinique santé-voyages. On peut se procurer la liste des cliniques santé-voyages au Canada à la Société canadienne de Santé internationale.

Conseils généraux à l'intention des voyageurs

Avant de partir

Si vous projetez un voyage à l'étranger, consultez un médecin ou une clinique santé-voyages au moins 6 ou 8 semaines avant votre départ afin que les vaccins requis pour votre protection aient le temps d'agir. Cette précaution est d'autant plus importante pour les personnes qui prévoient se rendre en région tropicale ou dans un pays en développement.

D'après votre état de santé, vos antécédents d'immunisation et votre itinéraire de voyage, le professionnel de la santé sera en mesure d'évaluer l'immunisation ou les traitements prophylactiques à prévoir dans votre cas.

Recommandations en matière d'immunisation

- Vérifiez si les vaccins de routine que vous avez déjà reçus vous protègent encore (diphthérie, coqueluche, tétanos, polio, rougeole, oreillons et rubéole). Si vous devez normalement recevoir un vaccin antigrippe au Canada, la vaccination doit se poursuivre durant votre voyage.

- L'immunisation contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A est conseillée aux personnes prévoyant se rendre dans des pays où les conditions sanitaires laissent à désirer.
- Pour les voyages en région isolée où il y a des risques particuliers, on peut recommander l'immunisation contre la méningite, l'encéphalite japonaise, l'encéphalite européenne à tiques, l'hépatite B et la rage.
- Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer dans certains pays d'Afrique centrale et d'Amérique du Sud. Les voyageurs qui s'y rendent doivent présenter un certificat international de vaccination attestant qu'ils ont été vaccinés contre la fièvre jaune. De plus, dans 102 autres pays, le certificat de vaccination est exigé de tous les voyageurs qui ont fait escale dans un pays où la fièvre jaune est endémique (non de ceux qui arrivent directement du Canada). Pour en savoir plus sur les exigences des pays où le vaccin contre la fièvre jaune est requis.

Paludisme

Si vous allez dans un pays ou dans une région du monde où le paludisme est endémique, vous devez vous procurer une quantité suffisante de médicaments antipaludéens pour commencer à en prendre au moins une semaine avant votre départ et poursuivre le traitement pendant toute la durée de votre séjour dans la région impaludée et 4 semaines après l'avoir quittée.

Le type de médicament à prendre dépend de la souche de paludisme qui est endémique dans le pays ou la région où vous allez et de l'existence d'une résistance aux médicaments.

À titre préventif, les voyageurs peuvent prendre des mesures personnelles pour réduire le risque de piqûres de moustiques, en plus de suivre le traitement médicamenteux antipaludéen approprié. Les personnes projetant de se rendre dans une région impaludée devraient consulter un médecin ou une clinique santé-voyages pour savoir quelles précautions prendre contre le paludisme durant leur voyage.

Médicaments personnels

Si vous devez prendre des médicaments pour des raisons médicales, assurez-vous d'en avoir une provision suffisante pour tout le voyage. Utilisez des contenants clairement identifiés et apportez une copie de l'ordonnance du médecin. Divisez les médicaments essentiels en deux portions et placez-les dans des valises ou des sacs de voyage différents, de façon à ne pas être pris au dépourvu si vos bagages étaient en retard, égarés ou volés.

Si le médecin vous conseille d'apporter des seringues stériles pour les urgences, il est bon d'y adjoindre un certificat médical pour mettre au courant le personnel médical qualifié qui devra intervenir.

L'emploi de seringues stériles élimine le risque de transmission du sida, de l'hépatite B ou d'autres maladies transmissibles par les seringues contaminées. Toutefois, dans un bon nombre de pays où le trafic illégal de la drogue est un problème, un voyageur qui possède

des seringues et ne peut donner d'explication satisfaisante ni produire un certificat médical risque d'avoir de sérieuses difficultés avec les autorités policières.

Assurance santé-voyage

De plus en plus, les provinces limitent l'admissibilité à leur régime d'assurance-maladie ou imposent certaines restrictions en cas de voyage à l'étranger. Il est bon de prendre une assurance santé-voyage privée couvrant tous les frais non remboursés par le régime d'assurance-maladie de votre province. Tomber malade en voyage à l'étranger peut entraîner des frais de plusieurs milliers de dollars.

Pendant le voyage

- Si vous allez dans une région impaludée, prenez vos antipaludéens sans faute, sinon la protection sera réduite.
- Pour prévenir la dengue et le paludisme, évitez les piqûres de moustiques : utilisez des produits insectifuges pour éloigner les insectes durant la journée et plus particulièrement le soir et la nuit. Dormez dans une pièce climatisée ou dont les ouvertures sont munies de bons moustiquaires, ou encore dans un lit protégé par une moustiquaire, de préférence imbibée d'insecticide. Autant que possible, après le coucher du soleil, portez des pantalons et des chemises ou blouses à manches longues.
- Dans les pays chauds, mettez régulièrement un écran solaire (Facteur de protection solaire de 15 ou plus), surtout si vous prenez des médicaments (comme la tétracycline) qui rendent votre peau plus sensible aux rayons solaires.

La diarrhée des voyageurs, ou «tourista», est habituellement causée par les variations de pureté de l'eau consommée au cours du voyage. Dans certains pays, l'eau contient des organismes qui provoquent la diarrhée chez les personnes qui n'y sont pas habituées. Comme l'eau de certaines villes canadiennes est traitée, ce qui élimine les organismes qu'elle peut contenir, les voyageurs du Canada séjournant dans des pays moins développés peuvent avoir la diarrhée lorsqu'ils consomment de l'eau d'origine locale ou des aliments préparés avec cette eau.

- Pour prévenir la diarrhée des voyageurs, ne consommez que de l'eau purifiée, des boissons en bouteille commerciales et des produits laitiers pasteurisés. Les glaçons, les salades, les aliments réchauffés, les coquillages crus et les aliments vendus dans la rue sont à éviter. Mangez des fruits que vous pelez vous-même.

Certaines précautions permettent de se protéger contre d'autres maladies transmissibles.

- Ne vous baignez en eau douce que s'il est certain que l'eau n'est pas contaminée par l'agent de la bilharziose (ou schistosomiase), un parasite qui traverse la peau intacte pour infecter les intestins ou la vessie et qu'on retrouve aux Antilles, en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

- Pour vous prémunir contre les maladies transmissibles sexuellement comme la gonorrhée, la syphilis, l'hépatite B et le sida, employez un condom lorsque vous avez des rapports sexuels avec des étrangers en voyage.
- Le sida et l'hépatite B sont plus ou moins répandus selon le pays. Pour vous protéger de l'infection, n'utilisez pas de seringues qui ont déjà servi à quelqu'un d'autre pour la consommation de drogue. Rappelez-vous aussi que, non seulement les drogues injectables mettent votre santé en danger, mais elles peuvent aussi vous attirer de sérieuses difficultés avec les autorités policières.

En voyage, il faut toujours être vigilant. Dans les pays moins développés, les conditions économiques contribuent à une forte criminalité qui vise souvent les touristes.

- N'allez pas seul(e) dans des lieux isolés, dans des ruelles ou sur les plages, car vous risquez d'être attaqué(e) ou de vous faire dévaliser. Ne gardez pas d'objets précieux sur vous : laissez-les à la maison ou déposez-les dans un coffret de sûreté à l'hôtel. Ne mettez pas vos chèques de voyage, votre argent, votre passeport et votre billet d'avion dans un sac facile à voler. La ceinture- kangourou est fortement recommandée pour ces articles essentiels.
- Ne vous déplacez pas par des moyens de transport surpeuplés ou à motocyclette, surtout la nuit hors des centres urbains. Si vous vous déplacez en véhicule motorisé, loué ou non, assurez-vous qu'il est muni de ceintures de sécurité et utilisez-les.

Au retour

- Poursuivez le traitement antipaludéen jusqu'à la fin, comme on vous l'a prescrit.
- Si vous êtes allé(e) dans un pays impaludé et que vous avez un accès de fièvre au cours de l'année qui suit votre retour (surtout à l'intérieur des deux premiers mois) consultez votre médecin immédiatement et rappelez-lui que :
- vous avez séjourné dans un pays impaludé;
- les antipaludéens ne sont pas une protection absolue contre le paludisme;
- il faut exclure le diagnostic de paludisme en effectuant un ou plusieurs frottis sanguins (gouttes minces et épaisses).

En voyage, pour rester en bonne santé, il suffit d'un peu de bon sens : il faut faire attention aux insectes, surveiller ce qu'on mange et ce qu'on boit et prendre quelques précautions pour assurer sa sécurité. Quelques changements d'habitudes vous permettront de faire une expérience intéressante, sans danger et enrichissante. Bon voyage!

**RENSEIGNEMENTS CONSULAIRES AUX VOYAGEURS – MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Pays-Bas

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) - http://voyage.dfait-maeci.gc.ca/destinations/report_f.asp?country=Netherlands

4/3/2002

La Direction générale des affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) publie a) les Conseils aux voyageurs, qui portent sur des destinations en particulier, et b) les Bulletins de voyage hebdomadaires, qui signalent les « points chauds » de la planète ou les renseignements qui doivent être diffusés rapidement.

Différents moyens permettent d'obtenir du Ministère des renseignements à jour. Vous pouvez composer le 1 800 267-6788 ou le (613) 944-6788; communiquer avec nous par courriel à l'adresse voyage@dfait-maeci.gc.ca; visiter le site Web : www.voyage.gc.ca/destinations/menu_f.htm; appeler le service FaxCall au 1 800 575-2500 ou au (613) 944-2500; ou encore à l'aide d'un ATS au (613) 944-1310. Il est également possible de communiquer avec les bureaux diplomatiques du Canada à l'étranger.

Annuler un voyage à l'étranger qui est déjà organisé risque d'occasionner des frais. Avant d'annuler un déplacement, les voyageurs ont tout intérêt à en discuter avec leur agent de voyages, leur assureur ou le transporteur aérien. La décision d'effectuer le déplacement incombe uniquement au voyageur.

Situation générale

Les Pays-Bas (capitale : Amsterdam; siège du gouvernement : La Haye) sont un pays d'Europe occidentale, qui confine avec l'Allemagne et la Belgique et qui donne sur la mer du Nord. L'infrastructure touristique est très développée. La langue officielle est le néerlandais, mais l'anglais est très répandu.

Les crimes violents sont rares; toutefois, les touristes en sont parfois victimes, habituellement au cours de tentatives de vol. Les grandes villes sont le théâtre de petits larcins tels que le vol à la tire et le vol à l'arraché. Il est conseillé de ne pas avoir sur soi d'objets de valeur ou de grosses sommes d'argent, et de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance dans un véhicule. Les passeports et autres documents de valeur sont souvent volés dans les auberges de jeunesse d'Amsterdam.

Il convient de se montrer particulièrement vigilant dans les trains qui relient l'aéroport de Schiphol. Il y a une hausse marquée de vols perpétrés par des gangs. Un voleur détourne l'attention de la victime, la plupart du temps en lui demandant des renseignements, pendant que les autres s'emparent de ses effets personnels. Les voleurs planifient les vols pour qu'ils coïncident avec les arrêts du train pour pouvoir descendre rapidement. Les victimes qui résistent sont attaquées. Ces voleurs sévissent aussi à Amsterdam, à la gare centrale et aux

alentours ainsi que dans le quartier des prostituées, dans les restaurants et dans les transports en commun, en particulier dans les tramways des lignes un, deux et cinq qui relient la gare centrale au quartier des musées.

Le service d'assistance touristique d'Amsterdam (ATAS) peut aider les voyageurs en difficulté : Nieuwezijdsvoorburgwal 114-118, 1012 SH (tél. : 020-652-3246). Pour appeler la police, les pompiers ou une ambulance, on peut composer le 112, de n'importe quel endroit.

Les routes et les transports en commun sont excellents. Les automobilistes et les piétons doivent prendre garde aux cyclistes et aux pistes cyclables et se rappeler que les cyclistes ont la priorité. Les voies centrales de nombreuses rues urbaines à double sens sont réservées aux autobus, aux tramways et aux taxis. Il y a un manque chronique de places de stationnement, et les amendes qui sanctionnent les infractions sont élevées. Les services des taxis sont généralement sûrs, mais coûtent cher.

Il est recommandé de se procurer un permis de conduire international avant de quitter le Canada; ce permis n'est pas obligatoire pour conduire aux Pays-Bas, mais il est exigé pour la location de voitures. Le permis de conduire international ne peut pas être délivré aux Pays-Bas.

Le permis de conduire international (PCI) autorise le titulaire d'un permis canadien valide à conduire dans plus de 160 pays étrangers sans avoir à subir un test. Au Canada, l'Association canadienne des automobilistes (CAA) est le seul organisme habilité à délivrer le permis de conduire international, qui est valide pendant un an à partir de la date d'émission. Communiquez avec votre succursale locale de la CAA pour obtenir un formulaire de demande ou réclamer qu'on vous en envoie un par la poste. Vous pouvez également imprimer le formulaire à partir du site Web de la CAA (www.caa.ca).

Les cartes de crédit et les chèques de voyage sont acceptés presque partout. Vous pouvez également consulter deux sites Web (VISA ou www.mastercard.com/atm) pour obtenir l'adresse de guichets automatiques bancaires n'importe où dans le monde. Par ailleurs, votre banque peut vous indiquer si vous avez besoin d'un nouveau numéro d'identification personnel (NIP) pour avoir accès à votre compte lorsque vous êtes à l'étranger. La prudence est cependant recommandée lorsqu'on se sert de cartes de crédit ou de cartes bancaires, en raison des risques liés à la fraude et autres activités criminelles. Si vous utilisez un guichet automatique, faites-le pendant les heures de bureau et utilisez une machine à l'intérieur d'une banque, d'un supermarché ou d'un grand immeuble commercial. Par mesure de prudence, laissez vos numéros de carte à un membre de votre famille.

Douze pays membres de l'Union européenne ont adopté les mêmes billets et pièces de monnaie (l'euro) le 1er janvier 2002. Les pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni ne font pas partie de la zone euro. Les monnaies nationales des pays de la zone euro continueront de circuler jusqu'au 28 février 2002, exception faite des pays suivants : Pays-Bas (jusqu'au 28 janvier 2002), Irlande (jusqu'au 9 février 2002) et France (jusqu'au 17 février 2002).

Les billets de banque et la monnaie euro sont utilisés par tous les pays de la zone euro. Chaque pays frappe ses propres pièces de monnaie. Un côté de la pièce porte un motif commun aux pays de la zone euro et l'autre côté, un motif « national ». On peut désormais se procurer des chèques de voyage libellés en euros.

Pour en savoir plus : www.dfait-maeci.gc.ca/francais/geo/europe/eu/euro-f.htm.

Radio Canada International (RCI) diffuse sur ondes courtes aux Pays-Bas. Pour obtenir un indicateur des fréquences et des heures de diffusion, consultez le site Web de RCI (www.rcinet.ca), écrivez par courriel à l'adresse rci@montreal.radio-canada.ca ou composez le (514) 597-7555.

Vous devriez :

- a) pour tout voyage à l'étranger, y compris aux États-Unis, emporter votre passeport canadien, qui doit être valide pendant au moins six mois après la date prévue de votre retour;
- b) conserver sur vous une photocopie de la page d'identification de votre passeport;
- c) conserver séparément votre passeport, vos titres de transport et votre argent;
- d) garder vos objets de valeur et votre passeport dans un endroit sûr et n'avoir sur vous que l'argent nécessaire aux dépenses prévues;
- e) confier une copie de votre itinéraire et une preuve de citoyenneté à un membre de votre famille ou à un ami;
- f) emporter des documents signés par les deux parents et certifiés, autorisant un enfant de moins de 18 ans à voyager seul, avec un adulte ou avec un de ses parents, auquel cas les documents officiels relatifs à la garde pourraient aussi être requis; et
- g) éviter de vous rendre dans des lieux inconnus ou isolés sans avoir au préalable obtenu de l'information ou de l'aide.

Vous devez respecter les lois du pays où vous séjournez. Les délits graves peuvent entraîner l'emprisonnement. Les peines d'emprisonnement sont purgées sur place.

La possession, l'usage et la vente de petites quantités de marijuana et de hachisch dans les « cafés-restaurants » ont été dépenalisés et ne devraient pas donner lieu à des accusations au pénal. Toutefois, la possession et le trafic de drogue restent illégaux. Les sanctions peuvent comprendre des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes.

Les Canadiens arrêtés ou détenus ont le droit de communiquer avec le bureau du Canada (ambassade, haut-commissariat, etc.) responsable des services consulaires pour le pays concerné (voir ci-dessous), et les agents procédant à l'arrestation doivent les aider à le faire. Les représentants consulaires du Canada peuvent fournir une liste d'avocats de la région.

Les Canadiens se trouvant aux Pays-Bas peuvent obtenir une aide consulaire et de plus amples renseignements auprès de l'ambassade du Canada à La Haye à l'adresse suivante :

Sophialaan 7, 2514 JP The Hague, Netherlands (indicatif du pays et code régional : 31-70/
tél. : 311-1600/ téléc. : 311-1620/ adresse postale : P.O. Box 30820, 2500 GV The Hague,

Netherlands/ courriel : hague@dfait-maeci.gc.ca/ site Web : www.ocanada.nl). Les appels interurbains aux Pays-Bas se font en composant le zéro avant le code régional (0-70).

Pour obtenir une aide d'urgence en dehors des heures de bureau, téléphonez à l'ambassade du Canada à La Haye et suivez les instructions qui vous seront données. Vous pouvez aussi appeler le Ministère à Ottawa en composant le numéro sans frais 00-804-2326-6831 ou utiliser les services de Canada Direct.

Si vous voyagez dans un but commercial, vous pouvez demander à rencontrer personnellement un agent de commerce du Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada en poste à l'étranger. Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec le bureau du SDC dans le pays visé au moins deux semaines avant votre départ. Visitez notre site Web, à l'adresse www.infoexport.gc.ca, pour en savoir plus sur nos services, consulter des centaines d'études de marché ou pour nous contacter.

Information de Santé Canada sur le programme de la médecine des voyages

Des renseignements sur les conditions sanitaires et médicales sont publiés par l'Organisation mondiale de la santé et Santé Canada.

On recommande aux Canadiens de consulter un médecin ou un spécialiste de la médecine des voyages bien avant leur départ afin de déterminer les risques pour la santé. Parmi les facteurs qu'il est important de prendre en compte, mentionnons l'état de santé de la personne, son statut d'immunisation, le lieu du voyage et la situation sanitaire sur place. Des vaccins et d'autres mesures de précaution particulières peuvent être nécessaires. Pour obtenir la liste des cliniques santé-voyage, communiquez avec le Programme de médecine des voyages de Santé Canada en composant le (613) 957-8739. Vous trouverez des renseignements sur la santé à l'intention des voyageurs au site Web de Santé Canada (www.SanteVoyage.gc.ca) ou en appelant le service Faxlink au (613) 941-3900 (utilisez le combiné d'un télécopieur et suivez les instructions).

Les voyageurs doivent s'assurer que leurs immunisations courantes (d'enfance) (contre le tétanos, la diphtérie, la polio, la rougeole, par exemple) sont à jour. La vaccination contre la fièvre jaune peut être requise pour entrer dans certains pays. Selon le risque d'exposition, on leur recommande parfois également de se faire vacciner contre l'hépatite A, la fièvre typhoïde ou d'autres maladies. Plusieurs maladies sévissent dans le monde entier. Les maladies transmissibles sexuellement (MTS), dont le VIH-SIDA et l'hépatite B, frappent tous les pays du monde et le voyageur peut être exposé à la fois à une infection virale et à une infection bactérienne, en particulier s'il a des relations sexuelles non protégées. La tuberculose représente un risque considérable dans certains pays. La grippe constitue également un sujet d'inquiétude et l'immunisation peut être recommandée selon la destination et la période de l'année. Il y a des cas de rage partout dans le monde et la lutte contre cette maladie est inefficace dans certaines régions; le risque d'exposition peut être plus élevé dans les régions éloignées. La diarrhée du voyageur peut être causée par des virus, des bactéries ou des parasites présents dans de l'eau ou dans des aliments contaminés. Les voyageurs ont tout intérêt à s'assurer que l'eau et les aliments qu'ils consomment ne présentent pas de danger.

Des maladies infectieuses peu courantes au Canada peuvent survenir et même être généralisées dans d'autres pays. Des infections contractées à l'étranger, entre autres la tuberculose, la diarrhée et les MTS, pourraient résister aux traitements antibiotiques courants en Amérique du Nord. Il est possible que les normes de soins médicaux ne soient pas les mêmes qu'au Canada. Les traitements peuvent être chers et doivent souvent être payés d'avance. On recommande aux voyageurs canadiens de souscrire avant leur départ pour l'étranger à une assurance de soins médicaux comportant une clause de rapatriement sanitaire d'urgence. Par ailleurs, ils devraient garder leurs médicaments dans l'emballage d'origine et emporter leur ordonnance.

Si vous êtes souffrant à votre retour au Canada, consultez un médecin dès que possible. Indiquez-lui, sans attendre qu'il vous le demande, où vous avez été. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et indiquez-lui les symptômes que vous avez eus et le traitement que vous avez reçu.

Conditions sanitaires - renseignements complémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les voyages en Europe et la maladie de la vache folle, veuillez consulter le site Web du Programme de médecine des voyages de Santé Canada (voir ci-dessus) ou communiquer avec le Service FaxLink en composant le (613) 941-3900, code d'accès #195.

Régimes d'assurance maladie

Les voyageurs ne doivent pas compter pas sur leur régime provincial d'assurance maladie pour régler la note en cas de maladie ou de blessures dans un pays étranger. Ces régimes couvrent, au mieux, une partie des frais. Il est conseillé de contracter une assurance complémentaire, dont vous devrez bien comprendre les clauses. Les détenteurs de certaines cartes de crédit bénéficient d'assurances voyage et maladie, mais il ne faut pas tenir pour acquis que cette couverture est suffisante seule. On recommande aux voyageurs d'avoir avec eux toutes les précisions concernant les assurances et d'indiquer à leur agent de voyage, à un ami ou à un parent au Canada, ainsi qu'à un compagnon de voyage comment joindre leur assureur. Avant de rentrer au Canada, demandez au médecin ou à l'hôpital de vous remettre une facture détaillée. Il faut toujours fournir les reçus originaux des ordonnances ou des services médicaux reçus à l'étranger; la plupart des compagnies d'assurance n'acceptent pas les copies ou les télécopies.

Conditions d'entrée

La décision de laisser entrer les voyageurs étrangers appartient à chaque pays. Tous les pays imposent des exigences spéciales aux personnes qui prévoient de résider sur leur territoire pendant une longue période (en général plus de 90 jours), d'y travailler, d'y étudier ou de s'y livrer à des activités autres que le tourisme. Pour vous renseigner sur les conditions d'entrée particulières, communiquez avec la mission diplomatique ou consulaire du ou des pays où vous comptez vous rendre. Ces conditions peuvent changer.

Une personne qui vend ou falsifie son passeport ou qui permet à une autre personne de l'utiliser commet une infraction criminelle pouvant conduire à des accusations et, si la

personne est reconnue coupable, à une peine d'emprisonnement. En outre, les services de passeport pourraient lui être refusés dans l'avenir.

Un passeport canadien valide pour une période de trois mois après la date de départ est obligatoire pour les Canadiens qui se rendent aux Pays-Bas. En outre, les Canadiens ont besoin d'un billet aller-retour et d'une preuve de fonds suffisants pour des séjours de moins de trois mois. Pour les séjours de plus de trois mois, les Canadiens doivent se présenter au poste de police local Afdeling Vreemdelingenpolitie dans un délai de trois jours après leur arrivée. Ils doivent faire la preuve qu'ils ont suffisamment d'argent, qu'ils seront convenablement logés et qu'ils disposeront d'une assurance-maladie couvrant tous les frais médicaux et hospitaliers pour la durée du séjour.

Visa de touriste : non exigé

Visa d'affaires : non exigé

Visa d'étudiant : exigé

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, 350, rue Albert, bureau 2020, Ottawa, ON, K1R 1A4 (tél. : 613-237-5030/ téléc. : 613-237-6471/ courriel : nlgovott@netcom.ca/ site Web : www.netherlandsembassy.ca) ou le consulat à Calgary (403-266-2710), Edmonton (780-428-7513), Halifax (902-422-1485), Montréal (514-849-4247), Québec (418-525-8344), Regina (306-522-8081), Saint John (506-632-8900), St John's (709-737-5616), Toronto (416-598-2520), Vancouver (604-684-6448) ou Winnipeg (204-487-1211).

Téléphoner chez soi

Canada Direct, service offert par les grandes sociétés de télécommunications canadiennes, permet aux voyageurs d'accéder sans frais et facilement au réseau téléphonique canadien. Aux Pays-Bas, le numéro d'accès à Canada Direct est le 0-800-022-9116. Il y a toujours un téléphoniste canadien à votre service. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 561-8868 ou consultez le site Web de Canada Direct (www.infocanadadirect.com).

Douanes

Les voyageurs doivent déclarer tout ce qu'ils ont acheté à l'étranger, achats personnels ou cadeaux ainsi qu'articles achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez les reçus originaux. Le Canada impose des restrictions à l'importation de certains produits. Pour rapporter de la viande ou des produits laitiers, des plantes, des armes, des véhicules, des animaux exotiques ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez demander conseil à l'avance aux Services à la frontière de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (www.ccra-adrc.gc.ca) ou au Centre canadien d'armes à feu (www.cfc.gc.ca). Le livret Je déclare (www.ccra-adrc.gc.ca/F/pub/cp/rc4044fq/rc4044-f.html#P234_16217) indique ce que les voyageurs peuvent et ne peuvent pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an.

Publications

Pour obtenir gratuitement les publications suivantes du MAECI, composez le 1 800 267-8376 ou le (613) 944-4000 ou rendez-vous au site Web du Ministère (www.voyage.gc.ca/Consular-f/publications_menu-f.htm).

Bon Voyage, mais... - Le guide du voyageur canadien
Destination : Réussite - Services aux voyageurs d'affaires
Enlèvements internationaux d'enfants - Guide à l'intention des parents
Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger
Hors des sentiers battus - Conseils pour le tourisme d'aventure
La Retraite à l'étranger - Contempler de nouveaux horizons
Travailler à l'étranger - Comment y voir clair
Victimes innocentes... d'un tourisme odieux
Voyager au féminin - Conseils pour la femme qui voyage

Annexe

La Convention de Schengen

Schengen désigne une série d'accords qui éliminent les contrôles frontaliers entre plusieurs pays européens. Les pays signataires sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède. Le Royaume-Uni et l'Irlande ne sont pas membres de l'espace Schengen.

Les Canadiens n'ont pas besoin de visa pour effectuer de courts séjours dans les pays de Schengen. Toutefois, avant de quitter le Canada, il est vivement conseillé aux voyageurs de contacter l'ambassade ou le consulat des pays de Schengen qu'ils comptent visiter pour savoir combien de temps ils peuvent séjourner dans chaque pays sans se procurer de visa. Cette démarche est particulièrement importante pour les voyageurs qui prévoient séjourner plus de trois mois dans les pays de l'espace Schengen.

Au moment de franchir la frontière externe de l'espace Schengen (à l'entrée et à la sortie), les voyageurs doivent s'assurer que leur passeport est tamponné. Le tampon apposé constitue une preuve de la durée de séjour du voyageur dans l'espace Schengen. Les agents au point d'entrée laissent parfois entrer les voyageurs sans formalité, mais ceux-ci ont intérêt à demander à ce que leur passeport soit tamponné. Les passeports ne sont en effet habituellement pas contrôlés à la frontière entre les différents pays de Schengen, et l'absence de tampon apposé au point d'entrée dans l'espace Schengen pourrait causer des problèmes si les voyageurs ont par la suite affaire à la police locale ou à d'autres autorités.

Les voyageurs qui séjournent plus de trois jours ouvrables dans un pays de l'espace Schengen devraient se faire connaître des autorités. Cette exigence peut être remplie lorsque le voyageur s'acquitte des formalités d'arrivée dans un hôtel ou tout autre établissement d'hébergement, ou encore en se présentant aux autorités policières de l'endroit avec son passeport. Si vous séjournez dans votre famille ou chez des amis, vous devriez informer de

voire présence les autorités municipales ou policières les plus proches. Les visiteurs qui ne s'acquittent pas de cette formalité s'exposent à une amende ou à une expulsion.

Il faut savoir que les règles régissant l'entrée des Canadiens dans l'espace Schengen sont susceptibles de changer. Pour obtenir l'information officielle la plus à jour, veuillez communiquer avec l'ambassade ou le consulat des pays que vous prévoyez visiter.

LONELY PLANET: PROFIL D'AMSTERDAM

Lonely Planet - <http://www.lonelyplanet.fr/destinations/>

Introduction

Comment se fait-il que dans un pays où changer de sexe est remboursé par la Sécurité sociale, où Hilde et ses deux papas fument un joint ensemble car, elle aussi, elle aime les hommes - et cela se fête -, on fasse toujours la vaisselle à peine sorti de table ? Les Pays-Bas ont réussi ce tour de force : faire cohabiter le plus grand libéralisme en matière de moeurs et la plus grande discipline en matière de société, aller aux extrêmes et savoir raison garder sans être collet monté.

Avertissement

Le vol est répandu à Amsterdam, où sévissent les pickpockets : veillez à ne pas exhiber vos objets de valeur et à ne rien laisser dans une voiture immatriculée à l'étranger (biens, papiers d'identité, radio, etc.).

Excellente pour la santé et l'environnement, la bicyclette n'est pas exempte de dangers pour le piéton. Attention avant de traverser une rue : certains cyclistes roulent à toute allure et vous ne les entendez pas arriver. Si vous conduisez, vous constaterez que la politique nationale visant à décourager l'utilisation de la voiture se traduit par quantité d'obstacles : ralentisseurs, entrée difficile dans les villes, multiplication des voies réservées aux cyclistes, abondante signalisation destinée aux cyclistes difficile à ne pas confondre avec celle qui intéresse l'automobiliste...

Amateurs de cannabis, n'oubliez pas que cette drogue demeure officiellement illégale aux Pays-Bas et que seul son usage récréatif est toléré (5 g). Ne fumez pas en public ni dans un lieu où la chose n'est pas explicitement autorisée et ne vous approvisionnez jamais auprès de revendeurs de rue : les coffe shops sont prévus à cet effet. Si les drogues dures circulent aux Pays-Bas, sachez que la répression en ce qui les concerne y est aussi sévère que dans d'autres pays européens.

Fêtes et festivals

Un mois de janvier froid relance toujours les spéculations sur l'éventuelle tenue de l'Elfstedentocht (le voyage des onze villes), éprouvant marathon en patins à glace à travers la Frise, qui fait battre le cour de tout le pays. Le dernier a eu lieu en 1997 et il pourrait s'écouler des décennies avant que la province se retrouve sous la glace. En février, le carnaval est l'occasion de se déguiser et de faire la fête, surtout dans le Sud catholique. Koninginnedag (Jour de la reine), le 30 avril, donne lieu à une grande journée de festivités à Amsterdam. Le centre-ville se transforme en un immense marché de rue où chacun peut vendre ce qu'il veut dans une ambiance délirante. Le Holland Festival, en juin, souvent guindé et prétentieux, se déroule essentiellement à Amsterdam et à La Haye. L'atmosphère est plus détendue dans les nombreuses manifestations off qui l'accompagnent. En juillet, le North Sea Jazz Festival de

La Haye est la première manifestation mondiale consacrée au jazz. Sinterklaas (le Père Noël) arrive "d'Espagne" à la mi-novembre, accompagné d'une ribambelle de serviteurs malicieux baptisés Zwarte Pieten (les Pierre noirs). Le soir du 5 décembre, les gens échangent des cadeaux anonymes superbement emballés, accompagnés de poèmes. Les Néerlandais ont deux jours de Noël (les 25 et 26 décembre), ce qui leur permet d'en consacrer un à la belle-famille, par exemple. Les pétards ne sont mis en vente que les jours qui précèdent le soir de la Saint-Sylvestre, le 31 janvier ; dans l'ivresse générale, ils provoquent chaque année des blessures par centaines.

Coût de la vie et argent

Monnaie : l'euro

Prix moyen des hôtels et des restaurants

Une chambre double coûte de 23 à 53,5 euros en catégorie budget, de 53,5 à 91,5 euros en catégorie moyenne et à partir de 122 euros en hôtel de luxe. Un repas vous reviendra à 6 euros au minimum, de 11 à 23 euros dans un restaurant standard et à partir de 47,75 euros dans un établissement chic.

Le pourboire n'est pas obligatoire mais les chauffeurs de taxi, les serveurs dans les restaurants et les pubs où l'on sert en salle ou en terrasse apprécieront toujours que vous arrondissiez la note. Si vous mangez à plusieurs, il est d'usage de partager la note. Inutile de vous fatiguer à marchander, encore que les Néerlandais arrivent parfois à certains résultats sur les marchés aux puces.

Culture

Arts

Les Pays-Bas ont été une pépinière de grands peintres, à commencer par Hieronymus Bosch, au XVe siècle, dont les œuvres, empreintes d'un étrange symbolisme, sont peuplées de créatures en proie à la peur et à la souffrance. Rembrandt, maître du clair-obscur, donna à ses scènes religieuses et à ses portraits une extraordinaire force expressive et fut le chef de file des artistes de l'âge d'or hollandais. Frans Hals et Jan Vermeer, ses contemporains, s'imposèrent comme les maîtres du portrait et des scènes de la vie quotidiennes, deux thèmes révolutionnaires, apparus avec le déclin de l'influence de l'église sur les arts. Vincent Van Gogh (1853-1890) a passé une grande partie de sa vie en Belgique et en France, mais les Néerlandais le considèrent néanmoins comme l'un des leurs. Il réalisa ses premières œuvres aux Pays-Bas, comme les austères Mangeurs de pommes de terre, mais ses travaux impressionnistes reflètent fortement l'influence des artistes français. Un peu plus tard, Piet Mondrian (1872-1944) fonde le mouvement cubiste De Stijl (Le Style) et les travaux complexes de Maurits Escher (1902-1972) viendront défier les lois de la géométrie euclidienne.

Langue

Le néerlandais est une langue germanique parlée par 25 millions de personnes dans le monde. Langue officielle aux Pays-Bas, il est également parlé dans le Nord de la Belgique. La différence entre le néerlandais et le flamand (vlaams) s'apparente à celle qui existe entre l'anglais britannique et l'anglais nord-américain. Dans la province de la Frise, certains habitants parlent le frison. Une majorité de Néerlandais parlent couramment l'anglais.

Gastronomie

Si les Néerlandais sont experts dans la fabrication des produits laitiers, le plat de résistance traditionnel tend à être lourd et à trop reposer sur la viande. Fort heureusement, les communautés indonésienne, chinoise, surinamienne, turque et italienne apportent à la cuisine de la couleur et du piment. Les végétariens se sentiront un peu oubliés, même si la plupart des restaurants affichent à la carte au moins un plat sans viande. Les frites sont la spécialité nationale en matière de restauration rapide. Si vous commandez des "frites met" (frites avec), on vous les servira avec de la mayonnaise, comme les déguste un vrai Néerlandais. De septembre à avril, c'est la saison des moules (préparées au vin blanc et accompagnées de frites). Les kroketten (croquettes de viande ou de poisson) et les bitterballen (boulettes de viande) sont des en-cas appréciés dans les pubs. Au printemps, les asperges blanches, servies avec du beurre et du jambon, connaissent un franc succès.

Boisson standard, la bière est servie fraîche et le demi souvent surmonté d'un épais faux col. Le gin hollandais (genever) se boit souvent suivi par un verre de bière : c'est ce qu'on appelle un kopstoot (coup de tête).

Religion

Comme en atteste le nombre d'églises désaffectées transformées en galeries d'art, la religion ne fait pas recette aux Pays-Bas : 40% des Néerlandais se disent sans religion. 32% sont catholiques (une majorité d'entre eux étant en désaccord avec le Saint-Siège sur la contraception et l'avortement). Les protestants sont divisés depuis le schisme du XIXe siècle : 14% appartiennent à l'Église réformée et 7% au mouvement calviniste dissident. L'islam compte 4,5% d'adeptes, l'hindouisme 0,5%.

Us et coutumes

Les Pays-Bas en général, et Amsterdam en particulier, ont 15 ans d'avance sur le reste de la planète sur certaines questions de société (drogue, avortement, homosexualité et euthanasie, par exemple). On dit des Néerlandais calvinistes, comme des Écossais presbytériens, qu'ils sont près de leur argent. N'oublions pas que c'est sur l'argent uniquement, et non sur les biens fonciers, que la bourgeoisie d'Amsterdam a bâti sa fortune. Chaque sou comptait !

Le cannabis n'est pas officiellement légal aux Pays-Bas, mais on peut s'en procurer sous diverses formes et en petites quantités dans les boutiques autorisées, les "coffe shops". Ce qui ne veut pas dire que tout Néerlandais qui se respecte en consomme : seuls 5% de la population s'adonnent à cette pratique. Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, il est franchement mal vu de fumer un joint dans la rue et autres lieux publics.

À ne pas manquer

Amsterdam

La capitale des Pays-Bas est un endroit de rêve pour se plonger dans l'histoire, dans les arts ou dans l'atmosphère enfumée d'un pub, devant une chope de bière. Un subtil mélange de vieux et de neuf : des expositions d'art "squatter" s'accrochent aux façades du XVIIe siècle, les BMW cèdent le passage aux bicyclettes et les bières extra-fortes, brassées par des moines, coulent au comptoir des "grands cafés", tout en chrome et en verre. Amsterdam allie l'exubérance d'une métropole à la simplicité d'une petite ville. Le temps d'attacher votre vélo à un pont et vous êtes prêt à conquérir le terrain.

Creuset cosmopolite, elle attire immigrants et non-conformistes depuis des décennies. Comme en témoigne le nombre d'expatriés qui adoptent la bicyclette hollandaise, le voyageur s'y attache et a bien du mal à la quitter. Peut-être parce que son architecture des XVIIe et XVIIIe siècles, ses flotilles de vélos, ses canaux bordés d'arbres et ses îlots de verdure reflètent la quintessence de l'esprit hollandais. Le promeneur n'en oubliera pas moins de regarder où il met les pieds, Amsterdam étant haut placée dans le palmarès mondial de la pollution canine !

Randstad

Cette conurbation, qui embrasse Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht et des villes moins importantes comme Haarlem, Leiden et Delft, est la région la plus peuplée du pays. Ce qui n'enlève rien au spectacle saisissant des champs de fleurs à bulbe, dont les couleurs explosent entre mars et mai. Vision éblouissante de la fenêtre d'un train. Vous pourrez en capter aussi les senteurs en vous baladant en vélo sur les petites routes. Le Keukenhof, au sud de Haarlem, est le plus grand jardin du monde. 800 000 visiteurs s'y pressent chaque année pendant la saison (8 semaines) et sa beauté demeure une énigme. Des millions de tulipes et de jonquilles fleurissent tous les ans à l'endroit et au moment précis - le résultat d'une alchimie entre les talents de la nature et ceux des horticulteurs néerlandais. La Haye, siège du gouvernement, abrite de majestueuses demeures, de grandioses ambassades et de prestigieuses galeries d'art. Ne manquez pas non plus la superbe faïence bleu et blanc de Delft ; l'architecture expérimentale d'après-guerre, à Rotterdam, et la jolie ville animée de Haarlem.

Hoge Veluwe

C'est le plus grand parc national du pays et il abrite le merveilleux musée Kröller-Müller. Le parc s'étend sur 5 500 ha et mêle curieusement bois, forêts, sables mouvants et landes à bruyère, procurant un sentiment d'isolement unique aux Pays-Bas. Cerfs, sangliers et mouflons habitent les lieux. Le musée Kröller-Müller possède 287 œuvres de Van Gogh et une collection d'art contemporain rassemblant notamment des Fernand Léger, des Picasso et des Mondrian. Dans le parc alentour, vous découvrirez la statuaire d'extérieur la plus importante d'Europe, qui rassemble notamment des sculptures de Rodin, Moore et Giacometti. Pour vous rendre d'Amsterdam à Hoge Veluwe, prenez le train jusqu'à Arnhem (1 heure), puis de là, un bus jusqu'au parc. Dans le parc, des vélos (gratuits) sont à la disposition des visiteurs.

Maastricht

Maastricht, la ville la plus ancienne des Pays-Bas, se trouve à l'extrême Sud du pays, coincée en quelque sorte entre la Belgique et l'Allemagne. Son histoire remonte à l'installation d'un camp romain sur la rive de la Meuse, en 50 av. J.-C. Elle est encore entourée en partie par des fortifications et vous pourrez explorer un labyrinthe de tunnels de 10 km à l'ouest de la ville. Sa réputation, aux Pays-Bas, est celle d'une ville presque étrangère, où l'on peut payer sa bière en francs belges ou en marks allemands et où se fait sentir l'influence culinaire des deux voisins. En février, vous pourrez vous joindre aux réjouissances qui marquent le plus grand carnaval des Pays-Bas.

Les îles Wadden

Ces cinq îles forment un arc au nord du pays, entre la mer du Nord et la Waddensee, peu profonde. De nombreuses espèces d'oiseaux viennent y nidifier et elles offrent un havre de nature aux Néerlandais stressés qui veulent se ressourcer. Texel, la plus grande et la plus peuplée de ces îles, possède 24 km de plages et accueille en juin la première course de catamarans du monde. C'est la seule où l'on parle le néerlandais : sur les quatre autres on parle frison. Terschelling a la réputation d'une île où l'on s'amuse, tandis que l'ambiance est plus familiale à Vlieland. Ameland abrite de pittoresques villages, mais croule sous les touristes en été. Des ferries desservent les îles Wadden au départ de Den Helder, Harlingen, Holwerd et Lauwersoog, sur le continent. Toutes comptent des hôtels, sauf Vlieland.

Activités

On s'en doutera, le cyclisme est l'activité la plus prisée. Les pistes cyclables font également la joie de nombreux rollers. Voile et planche à voile ont beaucoup d'adeptes dans les provinces côtières de Frise et de Zélande. Par temps de gel, l'on peut faire de longues balades en patins à glace, d'une ville à l'autre, en empruntant les canaux. "Wadlopen", c'est-à-dire "marcher dans la boue", est un passe-temps sérieux, bien qu'il ne soit pas exempt de difficulté ni de danger : on marche de longues heures à marée basse, en s'enfonçant parfois dans la vase jusqu'aux cuisses... Si le cœur vous en dit, c'est Groningen, dans le Nord, qui convient le mieux à ces "excursions dans la boue".

Comment circuler?

Le mieux pour vous déplacer, c'est... la bicyclette, encore elle ! Les voies prévues pour les cyclistes forment un vaste maillage dans le pays, au terrain agréablement plat. Vous pourrez louer un vélo dans les gares ferroviaires et les grandes villes (n'oubliez pas l'antivol, les Néerlandais en utilisent souvent deux !). Les réseaux de train et de bus sont fiables, confortables et assez onéreux (vous pouvez embarquer votre vélo dans le train). Conduire aux Pays-Bas n'a rien de folichon une fois qu'on a quitté les grands axes: les routes sont étroites et les places de parking, difficiles à trouver et généralement hors de prix. Et si vous demandez à quelqu'un de vous indiquer une direction, la personne saura s'y rendre, mais à vélo seulement - une idiosyncrasie culturelle qui n'aura plus de secret pour vous lorsque vous tomberez pour la dixième fois de suite sur un panneau de sens interdit...

TABLE DE CONVERSION DES DEVISES
--

OANDA Inc. <http://www.oanda.com>

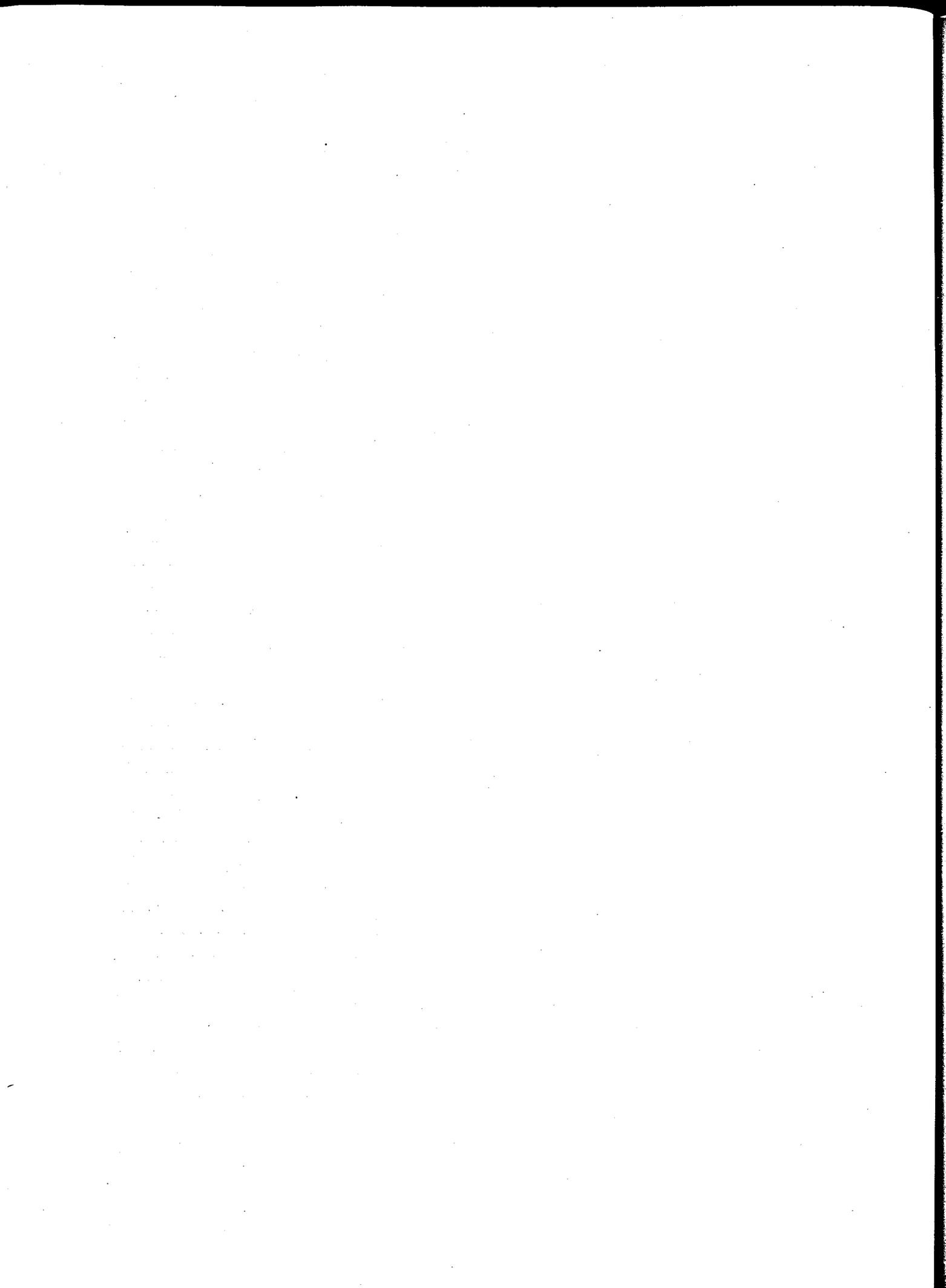
Taux interbancaire pour jeudi, le 11 avril 2002

Dollar canadien (CAD) converti en Euro (EUR)

CAD EUR	CAD EUR	CAD EUR
1 = 0.71	10 = 7.13	100 = 71
2 = 1.43	15 = 10.69	200 = 143
3 = 2.14	20 = 14.26	300 = 214
4 = 2.85	25 = 17.82	400 = 285
5 = 3.56	30 = 21.39	500 = 356
6 = 4.28	35 = 24.95	600 = 428
7 = 4.99	40 = 28.52	700 = 499
8 = 5.70	45 = 32.08	800 = 570
9 = 6.42	50 = 35.64	900 = 642
	60 = 42.77	
	70 = 49.90	
	80 = 57.03	
	90 = 64.16	

Euro (EUR) converti en Dollar canadien (CAD)

EUR CAD	EUR CAD	EUR CAD
1 = 1.40	10 = 14.02	100 = 140
2 = 2.80	15 = 21.02	200 = 280
3 = 4.20	20 = 28.03	300 = 420
4 = 5.61	25 = 35.04	400 = 561
5 = 7.01	30 = 42.05	500 = 701
6 = 8.41	35 = 49.06	600 = 841
7 = 9.81	40 = 56.06	700 = 981
8 = 11.21	45 = 63.07	800 = 1121
9 = 12.61	50 = 70.08	900 = 1261
	60 = 84.10	
	70 = 98.11	
	80 = 112.13	
	90 = 126.15	



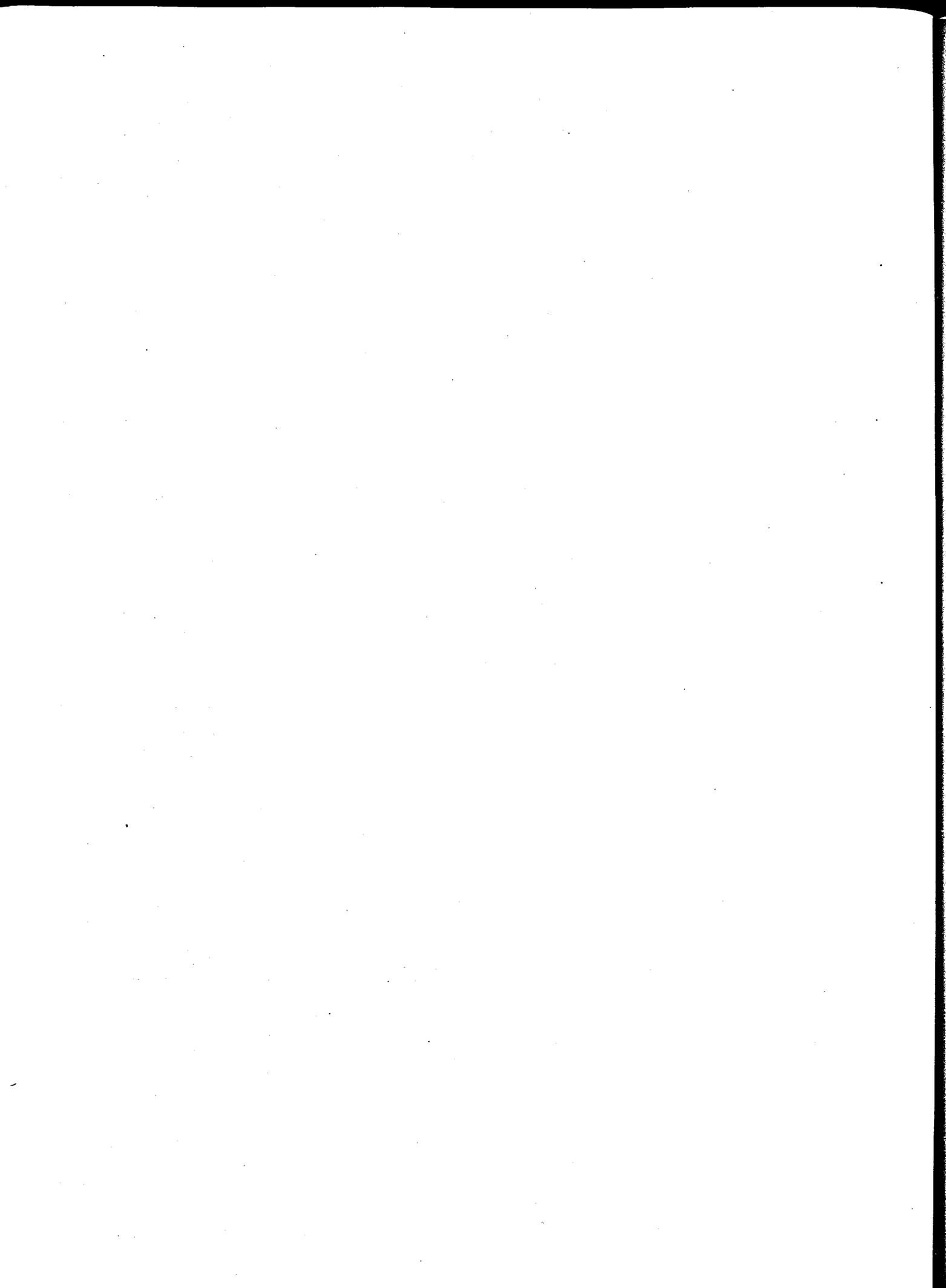
▣ INTRODUCTION AU PAYS ▣

Thèmes

HISTOIRE.....	71
Le Moyen Âge.....	71
Des ducs de Bourgogne aux Habsbourg	71
La lutte pour l'indépendance.....	72
Le siècle d'or des Provinces-Unies	72
La maison d'Orange et le déclin des Provinces-Unies.....	73
L'ère révolutionnaire.....	74
La naissance d'une démocratie parlementaire.....	74
Le début du XX ^e siècle et les deux Guerres mondiales	75
Les problèmes économiques et l'instabilité politique	75
Le « modèle néerlandais ».....	76
GÉOGRAPHIE	79
Relief et hydrographie.....	79
Climat.....	79
Végétation et faune	80
Ressources et contraintes du milieu naturel	80
Polder	81
Mer des Wadden.....	81
Découpage administratif et villes principales.....	81
Drenthe.....	82
Flevoland.....	83
Frise.....	84
Gueldre	85
Groningue (province)	87
Limbourg (Pays-Bas)	88
Brabant Septentrional.....	89
Hollande Septentrionale.....	90
Overijssel	91
Hollande Méridionale	92
Utrecht (province).....	93
Zélande	95
Amsterdam.....	96
Rotterdam.....	98
La Haye.....	100
POPULATION ET CULTURE	103
Population	103
Démographie	104
Société.....	104
Langue et religion.....	105
Éducation	105

Institutions culturelles	105
Médias.....	106
La culture néerlandaise.....	106
Vivre et laisser vivre.....	106
Pragmatisme et compartimentage	107
De petites différences.....	107
Vincent Van Gogh.....	107
Rembrandt	109
Littérature néerlandaise.....	112
Rapport sur la politique culturelle 1997-2000.....	118
Interculturel.....	118
La culture à la ville.....	122
International: port franc.....	126
Les langues et la langue.....	129
Les migrations et la politique sur les grandes villes à Rotterdam	133
Migrations vers les Pays-Bas et Rotterdam.....	133
GOUVERNEMENT.....	141
Institutions et vie politique.....	141
Pouvoir exécutif.....	141
Pouvoir législatif.....	142
Pouvoir judiciaire.....	142
Administration locale	142
Partis politiques.....	142
Défense.....	142
Services sociaux.....	143
Biographies	143
Willem [Wim] Kok.....	143
Béatrix I ^{re}	144
Juliana.....	144
Guillaume Ier (des Pays-Bas).....	144
Guillaume II (des Pays-Bas).....	145
Résultats des dernières élections.....	145
ÉCONOMIE	147
Généralité.....	147
Les activités économiques	147
Agriculture, forêts et pêche	148
Mines et industries.....	149
Industries.....	149
Secteur tertiaire.....	150
Transports	151
Tourisme	152
Commerce extérieur.....	152
RELATIONS AVEC LE CANADA.....	153
<i>Ministère des Affaires étrangères et du commerce international</i>	153
Fiche documentaire - Pays-Bas.....	153
Profils: Pays Bas	154

Pays en Europe: Relations Canada-Pays-Bas	156
Protocole d'entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-bas concernant un programme vacances-travail et un programme d'échanges de jeunes travailleurs (communiqué de presse joint).....	158
LECTURES COMPLÉMENTAIRES.....	159



HISTOIRE

Microsoft ® Encarta ® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Au Ier siècle av. J.-C., les légions de Jules César conquièrent la région qui correspond aux actuels Pays-Bas où vivent Bataves et Frisons, des peuples germaniques et celtes. Les Romains fondent plusieurs cités (Traiectum, aujourd'hui Utrecht, ou Noviomagus, aujourd'hui Nimègue), avant de se retirer sur le Rhin sous la pression des Barbares. Mais la chute de l'Empire, au Ve siècle, annihile complètement l'œuvre romaine : les Francs Saliens envahissent le sud du pays et les Saxons s'installent à l'est.

Le Moyen Âge

Le pays est évangélisé par des missionnaires francs durant le haut Moyen Âge, avant de s'opposer au pouvoir carolingien pendant près de deux siècles. Pourtant, l'unité territoriale est brisée à la signature du traité de Verdun (843), officialisant l'intégration de la Germanie inférieure à l'empire. Mais l'absence d'une autorité seigneuriale centrale, renforcée par les ravages des Normands, entraîne la formation de seigneuries.

En 925, le roi germanique Henri Ier l'Oiseleur s'empare de la partie septentrionale du pays, et l'évêché d'Utrecht, avec l'appui des empereurs germaniques, constitue jusqu'au XIe siècle la puissance principale du territoire. Toutefois, entre 1100 et 1300, les comtes de Hollande et de Gueldre étendent leurs territoires au détriment des évêchés.

Les XIIe et XIIIe siècles voient l'émergence de villes puissantes, importants centres de commerce. Sous l'influence de marchands fortunés, elles défient le pouvoir des nobles gouvernant les campagnes en apportant leur appui à des seigneurs régionaux contre des vassaux indisciplinés ; les marchands leur extorquent des privilèges visant à promouvoir le commerce, à renforcer les villes et leur position.

Des ducs de Bourgogne aux Habsbourg

Par le jeu des alliances dynastiques et des guerres, la majeure partie des Pays-Bas actuels passe sous la suzeraineté de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Le règne des ducs de Bourgogne coïncide avec une époque d'unification du territoire et de grande progression des arts et des idées. Cependant, la volonté de construire un État bourguignon (réunissant Lorraine, Pays-Bas, Bourgogne et Franche-Comté) conduit Charles le Téméraire, dernier duc de la dynastie, à sa perte. Le mariage de sa fille avec Maximilien Ier fait passer la région sous la domination des Habsbourg.

La dynastie habsbourgeoise a de grandes difficultés à s'imposer face aux particularismes et irrédentismes provinciaux naissants. Ainsi, en 1488, Maximilien Ier est fait prisonnier par les artisans brugeois révoltés. Charles Quint doit réprimer en 1539 la révolte des Gantois mais réussit à annexer plusieurs territoires (Utrecht, Frise orientale, Groningue, Gueldre) qu'il assemble sous le nom des Dix-Sept Provinces des Pays-Bas. Philippe II rencontre les mêmes problèmes, aggravés par la pénétration des idées de la Réforme.

La lutte pour l'indépendance

Le soulèvement contre l'Espagne éclate en 1566. Il marque le début d'une guerre qui va ébranler le pays jusqu'en 1648, date de la signature du traité de Westphalie.

Ce conflit trouve ses origines dans la question religieuse : les calvinistes des régions méridionales (la Belgique actuelle), se soulèvent en masse et la répression féroce menée par le duc d'Albe empêche toute conciliation. Le mécontentement général s'étend et les villes du nord constituent, en 1572 à Dordrecht, un gouvernement sous la direction de Guillaume Ier d'Orange-Nassau, dit le Taciturne.

Le duc d'Albe parvient à reconquérir un certain nombre de villes du nord, au prix d'innombrables massacres, mais les insurgés se maintiennent sur leurs positions. Don Juan d'Autriche et Alexandre Farnèse, duc de Parme, réussissent à maintenir l'Espagne dans ses droits, tout en intégrant l'idée que la cassure est irrémédiable.

En 1579, l'Union d'Arras réunit les régions francophones et catholiques, tandis que les calvinistes s'unissent par l'Union d'Utrecht, qui proclame son indépendance deux ans plus tard.

L'Union d'Utrecht connaît des débuts difficiles : une série de défaites contre l'Espagne tout d'abord, l'assassinat de Guillaume d'Orange par un fanatique catholique en 1584, puis la reconquête, en 1585, de la quasi-totalité des territoires du sud par les Espagnols, y compris le port d'Anvers.

Le salut vient d'Angleterre : Élisabeth Ire soutient les insurgés à la recherche désespérée d'un souverain. Ainsi, en 1588, les Anglais détruisent l'Invincible Armada, et cette victoire navale imparable oblige l'Espagne à trouver un compromis. À cette date est constituée la république des Provinces-Unies dirigées par le « pensionnaire » Oldenbarnevelt et par le stathouder Maurice de Nassau.

La trêve conclue entre Espagnols et Néerlandais dure de 1609 à 1621, puis la guerre reprend ponctuellement jusqu'à la reconnaissance par l'Espagne, en 1648, de la souveraineté des Provinces-Unies par le traité de Münster.

Le siècle d'or des Provinces-Unies

Au XVII^e siècle, les Provinces-Unies connaissent une période de prospérité sans égale tandis que leurs voisins européens subissent une stagnation économique. République commerçante, les Provinces bénéficient du déclin d'Anvers et Amsterdam devient une gigantesque plaque tournante.

La Compagnie des Indes orientales (1602) s'arroge le monopole du commerce avec l'Extrême-Orient ; la Compagnie des Indes occidentales (1621) pratique le commerce des esclaves entre la Côte-de-l'Or (Ghana), l'Amérique et l'Europe, et la Compagnie du Nord se

livre, quant à elle, à la pêche à la baleine. Un quasi-monopole du commerce avec la Baltique, une flotte commerciale supérieure à celle de l'Angleterre, une industrie lainière et linière performante (Leyde et Haarlem), une agriculture quasi industrielle font des Provinces-Unies le centre commercial, industriel et financier de l'Europe du Nord-Ouest.

Cette prospérité est présente à tous les niveaux : artistique, scientifique et culturel. Au siècle précédent, Didier Érasme a exercé une profonde influence sur la vie intellectuelle. Il en est de même pour le juriste Hugo Grotius, les scientifiques Christiaan Huygens et Antonie Van Leeuwenhoek, les cartographes Willem Janszoon Blaeu et Jodocus Hondius, les écrivains Pieter Corneliszoon Hooft et Joost Van den Vondel, et Abel Janszoon Tasman qui découvre, en 1642, la terre de Van Diemen (aujourd'hui la Tasmanie). Les Pays-Bas accueillent également les libres-penseurs ; le philosophe Baruch Spinoza, le philosophe et mathématicien René Descartes, John Locke y trouvent refuge. La peinture néerlandaise connaît un essor remarquable avec les grands artistes néerlandais du XVII^e siècle, Rembrandt, Jan Vermeer, Frans Hals ou Jan Steen.

La maison d'Orange et le déclin des Provinces-Unies

À Guillaume d'Orange succèdent Maurice de Nassau, puis son demi-frère Frédéric-Henri, qui poursuivent une politique dynastique et prennent le titre et la fonction de stathouder. Ils gouvernent avec les États généraux, l'Assemblée constituée par les représentants des 7 provinces et dominée par la Hollande, la plus grande et la plus prospère d'entre elles.

Le fils de Frédéric-Henri, Guillaume II d'Orange, entre violemment en conflit avec la province de Hollande, à un point tel qu'après sa mort (en 1650), aucun stathouder n'est nommé en Hollande et dans 4 autres provinces pendant plus de vingt ans, une période qui est appelée « Véritable Liberté ». Le pouvoir est alors détenu par l'oligarchie et le grand pensionnaire Jan De Witt dirige les Provinces de 1653 à 1672. Il affronte l'Angleterre de 1652 à 1654 et de 1655 à 1667. En outre, les Provinces-Unies s'engagent dans la guerre de Dévolution (1667-1668) opposant la France de Louis XIV à l'Espagne. En s'alliant à l'Angleterre et à la Suède, les Provinces constituent avec ces deux pays la Triple-Alliance. Le traité d'Aix-la-Chapelle met fin au conflit le 2 mai 1668.

Guillaume III d'Orange, roi d'Angleterre en 1689, est stathouder de 1672 à 1702. Il doit faire face à un nouveau conflit qui ravage l'Europe, la guerre de Hollande (1672-1679) opposant la France et la Hollande. En effet, les Néerlandais contestent la volonté d'expansion de Louis XIV et la politique commerciale de Colbert, jugée protectionniste. Les traités de paix sont signés à Nimègue entre 1678 et 1679 et la France doit restituer plusieurs places fortes aux Provinces-Unies.

Progressivement, elles se rapprochent de l'Angleterre et adhèrent à la ligue d'Augsbourg. Lorsque Guillaume III meurt sans héritier, un lointain parent, Jean-Guillaume Friso, revendique avec succès le titre d'héritier de la maison d'Orange.

Le pouvoir économique et politique des Pays-Bas commence à faiblir à l'issue de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), où les Néerlandais se sont alliés au gouvernement du

Royaume-Uni, nouvellement créé, contre les Français. À la suite de ce choix, la République néerlandaise est éclipsée par la politique expansionniste du Royaume-Uni sur la mer et de la France sur la terre.

En 1747, le fils de Jean-Guillaume Friso obtient, sous le nom de Guillaume IV, le poste de stathouder dans l'ensemble des 7 provinces. C'est à cette date que la fonction devient héréditaire.

L'ère révolutionnaire

À la fin du XVIIIe siècle, les Pays-Bas subissent le contrecoup de la Révolution française.

En 1795, avec l'appui des troupes françaises, un mouvement de patriotes fonde une République batave, calquée sur le modèle de la République française. Le stathouder Guillaume V s'enfuit en Angleterre. La République batave devient, en 1806, le royaume de Hollande, que Napoléon Ier offre à son frère Louis, pour le lui retirer, en 1810, et l'intégrer à l'Empire français. À la chute de Napoléon, en 1815, l'indépendance des Pays-Bas est rétablie par le congrès de Vienne, et une partie de la Belgique est ajoutée au royaume, placée sous l'autorité du roi Guillaume Ier, fils de Guillaume V. Une première Constitution est établie en 1814 et, en 1815, une nouvelle Constitution instaure deux Chambres.

Mais l'union ne dure pas : en 1830, les Belges se révoltent et proclament leur indépendance. Après un conflit armé en 1831, suivi de huit ans d'escarmouches, les royaumes de Hollande et de Belgique ratifient leur séparation, en 1839, à Londres.

La naissance d'une démocratie parlementaire

Sous l'influence des révolutions de 1848, le roi Guillaume II promulgue une Constitution libérale qui ne laisse plus de place au règne personnel et arbitraire. Les membres de la Première Chambre du Parlement, autrefois nommés par le roi, sont désormais élus par les États provinciaux. Les membres des États et de la Seconde Chambre du Parlement sont, quant à eux, élus au suffrage censitaire. Les provinces catholiques du Limbourg et du Brabant Septentrional obtiennent un statut égal à celui des autres provinces.

Dans cet esprit, la Constitution de 1848 garantit la pleine et entière liberté de culte et un Parti catholique se constitue, en lutte contre les libéraux et les nouveaux partis conservateurs protestants.

À la fin du XIXe siècle, le suffrage censitaire est progressivement élargi et les mouvements en faveur de réformes sociales prennent naturellement de l'ampleur. La naissance d'un Parti du travail, puissant, et l'organisation des travailleurs au sein de syndicats entraînent de nouvelles réformes sociales.

L'administration des colonies ne reste pas en marge de ce vent de réformes : en Indonésie, par exemple, les impôts écrasants sont peu à peu supprimés.

Le début du XX^e siècle et les deux Guerres mondiales

De 1880 à 1914, les Pays-Bas retrouvent une prospérité économique, et ce jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Au cours du conflit, le pays reste neutre, mais l'économie est fortement touchée par les pertes commerciales engendrées par le blocus du continent instauré par les Alliés. Après la guerre, ces problèmes sont aggravés par la dépression des années trente.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, en 1939, les Pays-Bas proclament à nouveau leur neutralité. Mais l'état-major allemand a inclus la Hollande dans ses plans de guerre à l'ouest. En quatre jours, les Allemands occupent le pays et exterminent la quasi-totalité de la communauté juive des Pays-Bas (104 000 morts sur un total de 140 000 personnes). L'échec de la bataille d'Arrhem, en 1944, puis l'inondation de l'île de Walcheren et la bataille des Ardennes retardent la libération des Pays-Bas. Les populations civiles situées au nord des fleuves connaissent une famine épouvantable qui fait plusieurs dizaines de milliers de victimes.

L'après-guerre est marqué par la décolonisation et la reconstruction du pays, 30 p. 100 environ du patrimoine national ayant été détruit. En 1945, les Pays-Bas deviennent membres de l'Organisation des Nations unies et, trois ans plus tard, des fonds leur sont attribués dans le cadre du plan Marshall. En 1948, les Pays-Bas s'allient à la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et le Luxembourg pour former l'Organisation du traité de Bruxelles et ils sont un des membres fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), en 1952. L'union économique du Benelux est également établie entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas : confirmée à la conférence de La Haye en 1946, entrée en application le 1^{er} janvier 1948, elle est complétée en février 1958. Le pays adhère à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (1949), au traité communautaire de défense européenne (1952) et aux accords Paris-Londres (1955), devenant ainsi un membre à part entière de l'organisation de défense multinationale de l'Europe occidentale. En 1957, les Pays-Bas signent le traité de Rome établissant la Communauté économique européenne.

Les Pays-Bas n'échappent pas à la décolonisation : après quatre ans de guérilla et de guerre ouverte, (juillet 1945-décembre 1949), les Néerlandais acceptent l'indépendance de l'Indonésie, à l'exception de la Nouvelle-Guinée qui ne rejoint l'État indonésien qu'en 1962. En outre, en 1954, le Suriname et les Antilles néerlandaises deviennent membres à part entière du Royaume néerlandais.

Les problèmes économiques et l'instabilité politique

À la fin des années quarante et au début des années cinquante, l'économie des Pays-Bas est marquée par des hausses de prix, des balances commerciales défavorables et des gouvernements dominés par le Parti du travail (PvdA). Le Parti catholique populaire arrive au pouvoir en 1959 et il est majoritaire à la Seconde Chambre aux élections de 1963 et 1967.

Mais les événements se précipitent en politique étrangère et, à la suite de troubles qui ont éclaté dans les Antilles néerlandaises en 1969, des troupes sont détachées pour aider la police

à réprimer les émeutes. Aux Pays-Bas, l'inflation se poursuit dans les années soixante et soixante-dix et demeure un problème économique et politique majeur. Des contrôles sur les salaires et les prix sont imposés dès 1970 et les impôts augmentent l'année suivante.

À l'issue du scrutin de 1971, deux mois de négociations s'écoulent avant qu'une coalition dirigée par le Parti antirévolutionnaire (ARP) n'accepte de constituer un gouvernement, qui tombe cependant en 1972. Un gouvernement d'intérim dirige le pays jusqu'en mai 1973, lorsque Joop Den Uyl, membre du Parti du travail, prête serment en tant que Premier ministre d'un nouveau gouvernement de coalition. Lorsque le Suriname devient indépendant, en 1975, l'afflux soudain de centaines de milliers d'immigrants accroît les difficultés de l'économie néerlandaise.

En 1977, après les élections législatives du printemps, le gouvernement de coalition de Den Uyl chute, en raison d'un désaccord sur les réformes proposées. Un nouveau Premier ministre, le chrétien-démocrate Andreas Van Agt, prend alors la tête du gouvernement.

En 1980, la princesse Béatrix Ire accède au trône après l'abdication de sa mère, la reine Juliana. Le gouvernement de Van Agt perd sa majorité parlementaire en mai 1981, mais forme une nouvelle coalition, qui se maintient de septembre 1981 à mai 1982. Après les élections législatives de septembre, Van Agt démissionne subitement de la présidence du Parti démocrate-chrétien. Ruud Lubbers lui succède et forme une nouvelle coalition dès le mois de novembre. Lors de la conférence constitutionnelle de 1983, il est convenu qu'à partir de 1986, Aruba n'appartiendra plus aux Antilles néerlandaises mais deviendra un territoire séparé au sein du royaume des Pays-Bas. Ce statut devait durer dix ans. À partir de 1996, Aruba devait devenir entièrement indépendante. Cependant, en 1994, il est décidé que l'île restera dans le royaume après 1996.

Le « modèle néerlandais »

Les élections générales de mai 1994 marquent un tournant dans la vie politique néerlandaise : les chrétiens-démocrates perdent les élections, principalement en raison de la hausse du chômage et des coupes sévères infligées aux dépenses de la Sécurité sociale depuis la fin des années quatre-vingt. Le Parti du travail (PvdA) devient le plus important groupe parlementaire, bien qu'il ait également subi quelques pertes. Après presque quatre mois de polémiques, le chef du Parti du travail et nouveau Premier ministre, Wim Kok, forme une coalition avec le Parti populaire pour la démocratie et la liberté (VVD) et les Démocrates 66 (D66), parti de centre gauche. Pour la première fois en plus de vingt ans, le gouvernement ne compte aucun chrétien-démocrate.

Année après année, sous la direction du socialiste Wim Kok, le gouvernement de coalition élabore une politique fondée sur des accords entre les partenaires sociaux. Conciliant libéralisme économique, rigueur budgétaire et aspirations sociales, elle dessine une sorte de « modèle néerlandais ». Cela se traduit par une croissance forte et par un taux de chômage faible, qui tranchent avec ceux de ses voisins.

En février 1995, le spectre des inondations de 1953 resurgit : plus de 250 000 personnes sont évacuées de l'est du pays, car l'on craint que les digues ne résistent pas à l'énorme pression des eaux du Rhin et de la Meuse en crue. Une fois la catastrophe évitée, le gouvernement annonce l'accélération du programme de renforcement des digues fluviales, malgré de lourdes difficultés financières.

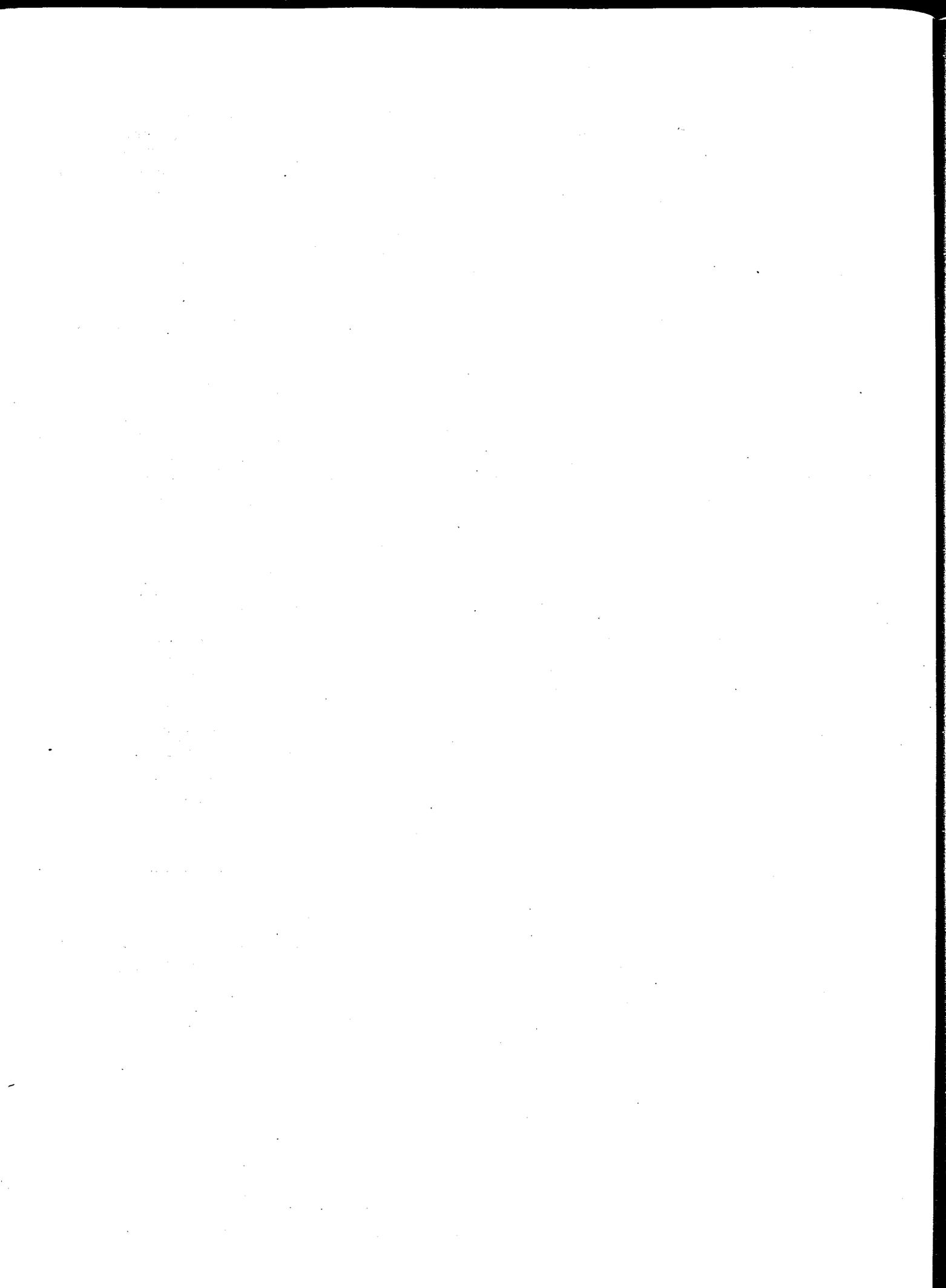
À l'étranger, les Pays-Bas s'engagent lors du conflit yougoslave en envoyant 2 400 Casques bleus en Bosnie-Herzégovine. Leur comportement lors de la prise et du « nettoyage » par les Serbes de la zone de sécurité de Srebrenica en juillet 1995 (ils avaient contribué à séparer des femmes et des enfants les hommes bosniaques musulmans, qui ont ensuite été exécutés par les milices serbes) entraîne un profond malaise dans le pays. En mars 1999, les Pays-Bas s'engagent, aux côtés de treize des dix-neuf membres de l'OTAN, dans l'opération « Force alliée » menée contre la Yougoslavie.

Au niveau européen, les Pays-Bas s'imposent comme un acteur important de la construction européenne. Les traités de Maastricht et d'Amsterdam sont signés sur leur sol. En 1998, forts de leurs performances économiques, les Pays-Bas font naturellement partie des onze pays choisis pour intégrer le 1er janvier 1999 l'Union économique et monétaire (UEM) et c'est le Néerlandais Wim Duisenberg, président de l'Institut monétaire européen, qui est désigné comme premier président de la Banque centrale européenne (BCE).

Le Parti du travail (PvdA) du Premier ministre Wim Kok est le grand vainqueur des élections législatives de mai 1998. Il remporte 45 sièges sur 150 tandis que les chrétiens-démocrates obtiennent leur plus mauvais score (28 sièges). La reconduction de la coalition donne lieu à de longues négociations et ce n'est qu'en août que Wim Kok présente son gouvernement, dans lequel entrent ultérieurement des libéraux et des réformateurs. Lors des élections européennes de juin 1999, les chrétiens-démocrates obtiennent 26,9 p. 100 des suffrages (9 sièges), tandis que les socialistes (PvdA) recueillent 20,1 p. 100 des voix (6 sièges) et les libéraux 19,7 p. 100 (6 sièges également). Les Verts deviennent le quatrième parti (11,9 p 100 des voix et 4 sièges).

Sur les questions de société, l'incarnation du modèle néerlandais se traduit par deux grandes décisions. En novembre 2000, le processus entamé en 1993 aboutit avec l'adoption par la Chambre des députés d'un projet de loi qui légalise l'euthanasie. Les Pays-Bas sont le premier pays au monde à autoriser cette pratique, en l'encadrant toutefois de critères précis, dits « critères de minutie ». En avril 2001, une autre loi pionnière entre en vigueur, celle qui autorise le mariage entre personnes d'un même sexe et l'adoption d'enfants néerlandais par des couples homosexuels.

En décembre 2001, à quelques mois des élections législatives, le Premier ministre Wim Kok quitte la direction du Parti du travail. Il est remplacé par Ad Melkert. Le 1er janvier 2002, l'euro devient la monnaie officielle des Néerlandais.



GÉOGRAPHIE

Microsoft ® Encarta ® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Relief et hydrographie

« Dieu a créé la Terre, mais il a laissé aux Hollandais le soin de créer les Pays-Bas », dit un vieux dicton. Le pays s'étend sur 300 km de long et sur 150 à 200 km de large ; ses digues, ses canaux et ses écluses font partie d'un système de drainage des eaux extrêmement bien organisé, datant du Moyen Âge et qui a permis aux Néerlandais d'augmenter la surface du pays.

L'ensemble du territoire néerlandais est constitué de collines et de plaines, parsemées de lacs, de marais et de tourbières. L'est des Pays-Bas se compose de terres basses constituées de sols alluviaux sablonneux déposés par les glaciers et les fleuves. Les terrains vallonnés (les contreforts des Ardennes) et les sols riches en terreau ne sont présents que dans la partie sud du Limbourg, à proximité de la frontière belge. Le Vaalserberg (321 m), le point le plus élevé du pays, se trouve dans cette région.

Territoire maritime bordé par la mer du Nord, les Pays-Bas possèdent des côtes sablonneuses, relativement rectilignes et essentiellement composées de dunes dans le nord, mais très découpées dans le sud-ouest. L'archipel Frison, dont la formation est liée à l'érosion des dunes par l'action de la mer, englobe de nombreuses petites îles entourées par la mer de Wadden, vers laquelle s'étend une région lagunaire.

Les principaux fleuves des Pays-Bas sont l'Escaut, qui prend sa source dans le nord de la France, la Meuse, originaire de Belgique et le Rhin avec ses nombreux affluents, dont le Waal, le Lek et le Hollandse IJssel. Le réseau hydrographique suit une direction est-ouest et traverse le centre du pays ; sur la côte, ces cours d'eau forment un delta avec de nombreuses îles. Tout comme les multiples canaux, les fleuves permettent aux navires de remonter profondément en Europe.

Il existe de nombreux lacs dans les régions du nord et de l'ouest des Pays-Bas, bien que les plus grands lacs naturels aient été pratiquement tous asséchés. Le programme de redéveloppement du delta a donné naissance à plusieurs lacs artificiels.

Climat

Les Pays-Bas ont un climat océanique frais et humide, influencé par l'océan Atlantique. La température moyenne en janvier est de 1,7 °C, et celle de juillet de 17,2 °C. La moyenne des précipitations annuelles est d'environ 750 mm. Les jours sans nuages sont rares. Dépourvu de barrières naturelles, le pays est souvent balayé par des vents violents. Pourtant, le climat reste stable d'une région à l'autre.

Végétation et faune

Au cours des siècles, le paysage naturel des Pays-Bas a été profondément modifié par l'Homme. L'exploitation intensive de la terre a laissé peu de place aux zones de végétation naturelle, remplacées par des paysages semi-naturels de landes, de prés et de roselières. Les forêts de chênes, de hêtres, de frênes et de pins sont exploitées avec soin et ne subsistent que dans les provinces du sud, en Gueldre et en Utrecht.

La faune des Pays-Bas est typique de celle d'un pays européen à climat tempéré. Les grands mammifères sont relativement rares et ce sont surtout les petites espèces qui dominent. La région de Wadden abrite de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier des oiseaux aquatiques. Les pouvoirs publics néerlandais ont en effet privilégié une politique de préservation de la faune par la création de réserves naturelles et de parcs nationaux.

Ressources et contraintes du milieu naturel

À l'exception du bassin charbonnier du Limbourg, et du sel exploité à Hengelo, les ressources minérales des Pays-Bas étaient très médiocres jusqu'à la fin des années soixante. La découverte et l'exploitation, à partir de 1967, des gisements de gaz naturel de la province de Groningue est venue bouleverser cette situation. De petits gisements de pétrole sont également exploités dans l'ouest du pays et sur le plateau continental en mer du Nord.

La mer et les fleuves représentent à la fois une source de dangers et de profits pour les Pays-Bas. La mise au point du système de drainage constant a été renforcée par la protection des dunes côtières. Sans cette intervention, la moitié des Pays-Bas serait sous les eaux, envahis par la mer et les fleuves qui les traversent ; la province de Zélande, par exemple, est située entièrement au-dessous du niveau de la mer.

En outre, dans la seconde moitié du XXe siècle, le pays a été victime d'impressionnantes inondations. Le 1er février 1953, une marée de vive-eau et des vents violents provoquèrent la rupture des digues et des dunes côtières en Zélande. Quelque 162 000 ha furent inondés et plus de 1 800 personnes trouvèrent la mort. Une autre inondation catastrophique se déroula le 31 janvier 1995, provoquant le déplacement de 250 000 personnes et l'évacuation des polders.

C'est à la suite de l'inondation de 1953 que fut lancé le plan Delta afin de protéger la région du delta du sud-ouest par la construction d'une série de digues et de barrages énormes, destinés à condamner les bras de mer situés en mer du Nord. Ce plan, achevé en 1986, engendra la création de lacs artificiels (une partie du Zuider Zee, l'IJsselmeer, a été transformée en lac artificiel sur une superficie de 1 250 km²) et rattacha certaines des îles à la terre ferme.

En plus de ces travaux, les Pays-Bas pratiquèrent l'assèchement de plusieurs régions. Ainsi en 1932, des travaux de drainage d'environ 225 000 ha furent entamés pour former de nouveaux polders (Flevoland-Sud, Flevoland-Est et polder du Nord-Est, qui constituèrent

dès 1986 la douzième province des Pays-Bas : le Flevoland). En 1980, les trois quarts environ de cette région étaient asséchés.

Polder

Polder, nom d'origine néerlandaise qui signifie terre endiguée. Il est mentionné pour la première fois au XII^e siècle en Flandre. Les Hollandais sont en effet passés maîtres dans l'art de conquérir des terres cultivables sur les marais maritimes ou les espaces littoraux. Leurs techniques ont été adoptées dans le monde entier. Dans tous les cas, il s'agit d'isoler par des digues un espace couvert par la mer, en permanence ou à marée haute. Il faut assécher par pompage cette cuvette artificielle (située souvent à l'altitude zéro, voire au-dessous du niveau de la mer) pour mettre le sol hors d'eau, installer ensuite un réseau de drains et de canaux pour évacuer les eaux pluviales et éviter l'engorgement des sols, d'où un paysage géométrique, animé autrefois par des moulins à vent qui avaient pour fonction d'actionner des machines élevant l'eau pour la rejeter dans les canaux. Par extension, le terme polder s'applique à tous les terrains humides qui ont été asséchés à des fins agricoles, industrielles, portuaires. En dehors des polders des Pays-Bas, des polders ont été aménagés notamment en France (anciens marais côtiers de Vendée, de Saintonge, des Flandres), en Italie (Toscane, Latium, Vénétie), en Espagne (Andalousie), au Portugal, au Japon et en Égypte.

Mer des Wadden

Wadden, mer des, mer située dans le nord des Pays-Bas, séparée de la mer du Nord par les îles Frisones et de l'IJsselmeer par une digue.

Elle couvre une superficie d'environ 10 000 km². La réalisation d'une digue sur le Zuider Zee, en 1932, sépara la mer des Wadden du reste du Zuiderzee, qui devint un lac d'eau douce sous le nom d'IJsselmeer. La mer des Wadden est si peu profonde, qu'à marée basse, on peut voir les fonds sableux. Ces bancs de sable sont séparés par un réseau de profonds canaux. La mer des Wadden représente un terrain propice à la reproduction des poissons et des mollusques. Deux ports sont situés à chacune de ses extrémités : Harlingen au nord-est et le port militaire du Helder au sud-ouest.

Découpage administratif et villes principales

Les Pays-Bas sont constitués de 12 provinces, Drenthe, Flevoland, Frise, Gueldre, Groningue, Limbourg, Brabant Septentrional, Hollande Septentrionale, Overijssel, Hollande Méridionale, Utrecht et Zélande, divisées en près de 700 municipalités.

Les plus grandes villes sont Amsterdam (719 856 habitants, estimation de 1994), la capitale du pays ; Rotterdam (596 023 habitants), le plus grand port du pays ; La Haye (444 661 habitants), où siège le gouvernement, et Utrecht (234 170 habitants). Seize autres villes comptent entre 100 000 et 200 000 habitants, majoritairement situées dans les provinces de Hollande Septentrionale, de Hollande Méridionale et d'Utrecht. Ces trois provinces occidentales constituent le centre urbain des Pays-Bas, appelé Randstad.

Drenthe

Présentation

Drenthe, province du nord-est des Pays-Bas, à la frontière avec l'Allemagne.

Géographie

La province s'étend sur le bas plateau de la Drenthe, où les glaciers scandinaves ont laissé derrière eux un sol composé de sable et de tourbe, qui s'élève quelque peu à l'est, sur un axe orienté nord-ouest / sud-est, de part et d'autre d'Emmen (Hondsrug). Quelques petits cours d'eau drainent la province, ainsi que de nombreux canaux, vestiges de l'exploitation des tourbières, qui servaient au transport de la tourbe. La province de Drenthe a pour chef-lieu Assen. La principale ville de la province est cependant Emmen.

Économie

La Drenthe est vouée essentiellement à l'élevage de porcins et de bovins laitiers. Les principales cultures sont l'avoine et le seigle, ainsi que la pommes de terre. Elles sont pratiquées sur les anciennes tourbières : autrefois, la Drenthe était la principale région productrice de tourbe ; ces tourbières ont aujourd'hui été mises en valeur grâce notamment à l'utilisation d'engrais, et donnent de bonnes terres arables. Des plantations de conifères sont également exploitées. Le développement industriel de la région est relativement récent puisque la plupart des industries sont postérieures à la Seconde Guerre mondiale. Les principaux secteurs industriels sont l'agroalimentaire, le textile, la chimie et les industries pharmaceutiques. À Assen, les constructions mécaniques et la métallurgie dominent. Emmen accueille des industries variées : industrie de l'amidon, textile (Nylon, bonneterie), électrotechnique, produits pharmaceutiques. Les activités tertiaires sont assez modestes. Des écoles d'agriculture sont installées à Emmen. Une partie du territoire, couverte de landes, accueille des camps d'entraînement militaire. Un certain tourisme vert et culturel se développe ; on peut notamment venir observer de nombreux monuments funéraires préhistoriques, les hunebedden. Ceux-ci, qui se présentent comme une sorte d'alignement de dolmens, sont au nombre de cinquante-trois dans la Drenthe, qui concentre tous les mégalithes de ce type des Pays-Bas, à une exception près. Au sud d'Assen se trouve un circuit de vitesse pour motos qui accueille le Grand Prix de Hollande. Le réseau de transport de cette province excentrée est assez limité et se résume principalement à un axe nord-sud, reliant la province de Groningue au cœur des Pays-Bas.

Histoire

La richesse archéologique du sous-sol de la Drenthe atteste de l'ancienneté du peuplement de la région. Ainsi, on y a retrouvé une embarcation datant de 6500 av. J.-C., et les hunebedden, qui remontent à 3000 ou 2000 av. J.-C., apportent le témoignage d'une vie préhistorique locale active. Occupée lors des grandes invasions par les Frisons, les Saxons puis les Francs, la Drenthe fit partie de l'Empire carolingien, avant d'être intégrée à la Lotharingie après le traité de Verdun (843). Elle fit ensuite partie du Saint Empire romain germanique. La région réussit à échapper aux Bourguignons, mais passa malgré tout aux Habsbourg avec Charles Quint, qui s'empara de la Drenthe en 1536. Elle fit partie des provinces des Pays-Bas, qui proclamèrent leur indépendance sous le nom de Provinces-Unies, en 1581. En 1795, une armée française menée par le général Pichegru s'empara du

pays et la Drenthe fit partie des départements français créés alors. Portion du royaume de Hollande fondé par Napoléon et confié à Louis Bonaparte, la Drenthe se vit attribuer Assen comme capitale en 1809. À la chute de l'Empire, elle revint au fils du dernier stathouder des Provinces-Unies, nouveau roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume Ier. Elle fut occupée par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale.

Superficie : 2 654 km² ; population (estimation 1992) : 445 596 habitants.

Flevoland

Présentation

Flevoland, province du centre des Pays-Bas.

Géographie

La province s'étend sur trois polders, le polder du Nord-Est (Noordoostpolder), celui de Flevoland-Est (Oostelijk Flevoland) et celui de Flevoland-Sud (Zuidelijk Flevoland), qui sont les plus récentes réalisations d'assèchement du Zuider Zee. Elle est bordée au nord-ouest par l'IJsselmeer, ou lac d'IJssel, nom donné au Zuider Zee depuis son isolement de la mer par la construction d'une grande digue en 1932. Ce lac sépare d'ailleurs le polder du Nord-Est de ceux du Sud, qui ne sont reliés que par une route. Une digue qui devait permettre l'aménagement d'un autre grand polder, le Markerwaard, projet abandonné, relie Enkhuizen (province de Hollande Septentrionale) à Lelystad, et ferme le lac de Marken, qui borde donc le sud-ouest de la province. Le polder du Nord-Est est limité par une digue à l'ouest et au sud, de 55 km de long, et englobe d'anciens îlots du Zuider Zee (Urk et Schockland), aujourd'hui points culminants de ce territoire, dont le point le plus bas est à 5 m au-dessous du niveau de la mer. Les deux polders du Flevoland sont totalement bordés de digues, et seuls quatre points de passage les relient au reste du pays. Une digue de sécurité (la Knardijk), interdite en partie à la circulation, sépare ces deux polders. La province a pour capitale Lelystad et pour villes principales Almere, Dronten et Emmeloord.

Économie

Le polder du Nord-Est couvre plus de 48 000 ha et se consacre surtout à l'agriculture. On y produit du blé, des pommes de terre, des betteraves à sucre, et on y élève des bovins et des ovins. Quelques champs de fleurs s'y développent. Le polder de Flevoland-Est a une superficie de 54 000 ha, dont 75 p. 100 sont voués à l'agriculture et 10 p. 100 aux prairies et aux bois. On y élève des moutons, des vaches et des poneys. Le polder de Flevoland-Sud couvre 43 000 ha. La moitié est consacrée à l'agriculture et près de 20 p. 100 du sol est occupé par des prairies et des bois. Sur le polder du Nord-Est, on trouve le port d'Urk, autrefois spécialisé dans la pêche à l'anguille, qui travaille à la fois sur le lac d'IJssel et en mer du Nord ; le plus grand marché aux poissons du pays y est installé. Dans le Flevoland-Sud, face à Harderwijk (province de Gueldre), Zeewolde est un grand port de plaisance. Une petite industrie diversifiée se développe sur la façade occidentale des polders. Le tourisme est présent notamment dans les polders de Flevoland, avec les plages des lacs de plaisance (qui sont aussi les lacs de régulation des polders) comme celui de Veluwemeer, séparant le polder de l'ancienne côte. Un grand parc de loisirs (Walibi-Flevo, sur 104 ha) est également installé au bord de ce lac. La réserve naturelle De Oostvaardersplassen, au nord du Flevoland-Est,

très marécageuse, accueille de nombreux oiseaux et des touristes amateurs d'ornithologie. Le réseau de transport de la province est essentiellement constitué d'une autoroute nord-sud, reliant le Flevoland à la Frise (au nord) et aux villes de la Radstad (au sud-ouest).

Le polder du Nord-Est est le plus ancien des trois polders qui forment la province. Sa digue fut construite entre 1937 et 1940, et il fut asséché à partir de 1941. L'assainissement des terres et leur fertilisation furent menés de 1942 à 1962. Durant cette période, on y construisit 1 650 fermes et des villes nouvelles, dont la capitale de ce polder, Emmeloord. Le polder de Flevoland-Est fut, quant à lui, endigué et asséché de 1950 à 1957. À partir de 1960, des villes y furent construites, dont Lelystad, la capitale de la province. Le troisième et dernier polder fut endigué de 1959 à 1967, puis asséché rapidement dans les années suivantes. En 1975 fut lancée la construction d'Almere. La province du Flevoland a été créée en 1986.

Superficie : 1 597 km² ; population (estimation 1992) : 233 000 habitants.

Frise

Présentation

Frise, en néerlandais Friesland, province du nord des Pays-Bas donnant sur la mer du Nord.

Géographie

La province de la Frise s'étend sur une plaine située, pour une large part, au-dessous du niveau de la mer, notamment dans les polders les plus anciens (XIII^e-XVII^e siècles). L'assèchement des tourbières et leur fertilisation ont permis d'obtenir des terres riches, également composées d'argile, au sud et à l'est de la région.

Le territoire de la Frise inclut la majeure partie des îles de la Frise (Ameland, Schiermonnikoog, Terschelling, Vlieland, etc.), séparées du continent par la mer des Wadden, et dont le littoral septentrional est bordé par la mer du Nord.

Le sud-ouest de la province est baigné par l'IJsselmeer — ou lac d'IJssel —, nom donné au Zuider Zee (« mer du Sud »), ancienne mer intérieure devenue lac d'eau douce après la construction de la grande digue du Nord en 1932. La province est, par ailleurs, traversée par le canal Van Starckenborgh, qui relie l'IJsselmeer à Groningue, et parsemée de nombreux lacs.

La capitale de la province est Leeuwarden, les principales villes étant Harlingen, Heerenveen et Sneek.

Économie

L'économie de la province est essentiellement agricole. L'élevage bovin est, en effet, particulièrement développé — célèbre vache frisonne pie-noir, important marché aux bestiaux hebdomadaire et concours de taureaux à Leeuwarden —, et le secteur industriel, notamment l'agroalimentaire (laiteries), bénéficie de cette domination. Les industries électrotechniques figurent parmi les principales activités du secteur secondaire. Le réseau de transports, dense, est composé de plusieurs autoroutes, mais laisse cependant à l'écart l'extrême nord et le sud-est de la Frise.

Histoire

La région aujourd'hui occupée par la province de la Frise, berceau des Francs Saliens, a d'abord été peuplée par les Frisons, qui occupaient un territoire beaucoup plus vaste que la province actuelle, mais qui ont été repoussés vers le nord par les Mérovingiens d'Austrasie. Au VIII^e siècle toutefois, les Francs sont parvenus à les soumettre à leur autorité et à les christianiser, pour finalement les intégrer à l'Empire carolingien. La Frise a appartenu à la Lotharingie après le traité de Verdun de 843, puis elle a été intégrée dans le Saint Empire romain germanique. Morcelée en plusieurs États (comtés de Hollande et de Zélande, évêché d'Utrecht, seigneurie de Groningue), elle n'a alors pu conserver que deux entités territoriales : la Frise et la Frise-Orientale.

La Frise-Orientale a connu plusieurs comtes avant de passer sous contrôle de la Prusse, en 1744. Rendue à cette dernière, en 1814, après quelques années de domination française, la province a été cédée au Hanovre, aujourd'hui région allemande.

La Frise a longtemps représenté un objet de dispute entre les comtes de Hollande et les ducs de Saxe. L'empereur Maximilien l'a finalement remise, en 1498, au duc Albert de Saxe, qui a fait de Leeuwarden sa capitale. En 1523, Charles Quint a annexé la Frise qui, après avoir adhéré au traité d'Utrecht en 1579, a proclamé alors son indépendance, à l'instar des autres provinces des Pays-Bas, sous le nom de Provinces-Unies. En 1747, le stathouder — ou gouverneur — de Frise, Guillaume IV, a été choisi comme stathouder héréditaire de tout le pays ; il est à l'origine de la dynastie actuelle des Pays-Bas, dont Guillaume I^{er}, son petit-fils, a été le premier roi en 1815.

Superficie : 3 357 km² ; population (estimation 1992) : 600 000 habitants.

Gueldre***Présentation***

Gueldre (en néerlandais, Gelderland), province du centre-est des Pays-Bas, à la frontière avec l'Allemagne.

Géographie

La province s'étend sur une plaine accidentée de collines dans la Veluwe, culminant au Zijpenberg, près d'Arnhem, à 106 m. La Veluwe, au sol formé de sable et de moraines glaciaires, occupe l'essentiel de la province, dans sa partie nord et ouest. Elle se prolonge jusqu'au bras de l'IJsselmeer qui sépare les polders du Flevoland de la terre ferme. Au nord-est se situe l'Achterhoek, sablonneux lui-aussi. Le Hollandse IJssel coule entre ces deux régions. Au sud-ouest, la Betuwe forme comme un long appendice. Les argiles fluviales y ont été déposées par plusieurs cours d'eau importants : la Meuse, le Waal et le Rhin inférieur. C'est la plus riche des trois régions. Plusieurs canaux de grand gabarit traversent la province, notamment dans la Betuwe, pour relier les principaux cours d'eau entre eux et à la Randstad.

Économie

La province a pour chef-lieu Arnhem, qui est l'une des villes principales, avec Nimègue (Nijmegen) et Apeldoorn. L'économie de la province est diversifiée. Les productions fruitières sont importantes (pommes, cerises) dans la province, qui produit également des légumes. Une large place est laissée à l'élevage : élevage bovin (viande et lait), élevage ovin, production d'œufs, élevage de canards d'Harderwijk. La Gueldre est également une région industrielle, d'autant plus qu'elle a bénéficié depuis les années 1960 de la déconcentration des activités industrielles et tertiaires de la Randstad, notamment dans la Veluwe. On y trouve des industries agroalimentaires (conserveries, manufacture de tabac à Wageningen), métallurgiques (Arnhem), textiles (fabrication de fibres synthétiques à Arnhem, blanchisseries à Apeldoorn), chimiques (Apeldoorn), de constructions mécaniques et électriques (Nimègue), ou encore des imprimeries (Wageningen), des briqueteries et des fabriques de mobilier. Les activités tertiaires sont également importantes, notamment à Arnhem, qui joue un rôle administratif non négligeable dans le pays. Plusieurs villes accueillent des centres de formation supérieure : recherche technologique à Arnhem, faculté d'agronomie et École supérieure d'agriculture à Wageningen, Université catholique des Pays-Bas à Nimègue. Le tourisme est également présent, notamment dans les principales villes (Musée néerlandais de plein air, à Arnhem), au musée-palais de Het Loo, au nord d'Apeldoorn, ou dans le parc national Veluwezoom (4 600 ha). Le réseau de transport est dense dans la province, traversée par de nombreuses autoroutes et voies de chemin de fer, exception faite de l'Achterhoek, quelque peu à l'écart de ce réseau.

Histoire

Le comté de Gueldre, appartenant au Saint Empire romain germanique, apparut au XI^e siècle et s'élargit sensiblement au début du XIII^e en annexant la Veluwe. Il faisait partie de la Ligue hanséatique. Érigé en duché en 1339, possession de la famille de Nassau, la Gueldre passa au duc de Bourgogne Charles le Téméraire, dont la famille tenait déjà le Brabant et la Zélande. À sa mort, le mariage de sa fille à Maximilien de Habsbourg fit passer le duché de Gueldre à l'Autriche et, plus tard, à l'Espagne. En 1579, la Basse-Gueldre rejoignit l'Union d'Utrecht, alliant les provinces protestantes, à l'origine des Provinces-Unies. La Haute-Gueldre, restée espagnole, passa aux mains de la Prusse lors de la guerre de Succession d'Espagne, après avoir connu la domination française. Les Français prirent la Gueldre en 1795 et l'Empire y établit sa domination jusqu'en 1814. Le congrès de Vienne la partagea entre les Pays-Bas et la Prusse. Elle fut le cadre de plusieurs batailles de la Seconde Guerre mondiale, dont la plus importante et dramatique fut celle d'Arnhem (17-27 septembre 1944), rendue célèbre par le livre de C. Ryan, *Un pont trop loin*, dont le titre reprenait l'expression du général Browning.

Superficie : 5 016 km² ; population (estimation 1992) : 1 828 808 habitants.

Groningue (province)

Présentation

Groningue (province) (en néerlandais Groningen), province de l'extrême nord des Pays-Bas, située à la frontière avec l'Allemagne.

Géographie

La province s'étend sur une plaine argileuse dont le niveau est souvent inférieur à celui de la mer, notamment dans les polders (certains remontent au XIII^e siècle). Le sud-est de la province est caractérisé par un sol composé de tourbe, exploitée de longue date ; aujourd'hui, l'enrichissement de ces sols a permis de les transformer en riches terres arables.

La province de Groningue inclut également deux îles — Rottumeroog et Rottumerplaat — constituant la pointe orientale des îles de la mer des Wadden, et, au nord-ouest, la moitié orientale du lac de Lauwers. De nombreux canaux sillonnent la région, notamment le canal de l'Ems reliant Groningue à la mer du Nord. Une digue protège en outre l'intégralité du littoral de la province.

La province a pour principale ville et chef-lieu Groningue, Delfzijl et Stadskanaal constituant des villes de moindre importance, néanmoins influentes au niveau régional.

Économie

Les principales productions agricoles de la province sont le blé, la betterave à sucre — Groningue occupe le premier rang européen pour la production de sucre de betterave — et la pomme de terre. L'élevage bovin y est également répandu.

Les activités industrielles sont concentrées à Groningue, Delfzijl et Eemshaven, port mis en service en 1973 au nord de la province. Articulé autour de l'agroalimentaire (manufacture de tabac, fabrication de sucre de betterave et de fécule de pomme de terre), le secteur secondaire associe industries traditionnelles (cartonnerie, imprimerie, métallurgie) et technologies de pointe. La pétrochimie et la fabrication de soude sont particulièrement développées à Delfzijl, où est implantée la plus ancienne fonderie d'aluminium du pays. Le port d'Eemshaven est situé au cœur d'une vaste zone industrielle comprenant une centrale électrique (l'Eemscentrale) qui fonctionne au gaz naturel — principale ressource naturelle de la province — depuis 1976, faisant de Groningue la capitale énergétique du pays. Le gisement, évalué à 2 000 milliards de m³ et exporté à 50 p. 100, par gazoduc, vers la Belgique, l'Italie, la France et l'Allemagne, est l'un des plus importants au monde ; des importations de gaz liquide via le port d'Eemshaven sont cependant prévues afin d'économiser les réserves du pays.

Le secteur tertiaire est surtout représenté dans la capitale de la province, qui accueille une importante université (17 600 étudiants en 1991) fondée au XVII^e siècle. Groningue est également le centre commercial — les échanges avec la Scandinavie sont privilégiés — et culturel du nord du pays. La province développe enfin quelques activités touristiques : important port de plaisance de Delfzijl ; excursions vers l'île de Schiermonnikoog (province

de la Frise) ; îles de la Frise-Occidentale, au départ de Lauwersoog ; tourisme culturel à Groningue.

Histoire

L'histoire de la province de Groningue est marquée par les luttes entre la capitale, prospère, et les régions voisines qui, au Moyen Âge, se sont constituées en républiques agricoles indépendantes. En 1251, Groningue a gagné sa puissance en devenant, par un traité signé avec les cantons voisins, le seul marché de grains de la région. En 1284, la province a adhéré à la Ligue hanséatique. Dans un premier temps soumise à l'évêque d'Utrecht, elle est passée, en 1515, aux mains du duc de Gueldre. Devenue possession de Charles Quint en 1566, elle est entrée en 1579 dans l'union d'Utrecht, prise par les Espagnols l'année suivante et enfin par Maurice de Nassau en 1594. À la fin du XVIIIe siècle, la ville de Groningue et les régions voisines ont été conquises par les Français puis réunies, Groningue devenant le chef-lieu du département de l'Ems-Occidental en 1810. Après la chute de l'Empire, la province de Groningue a rejoint les nouveaux Pays-Bas indépendants.

Superficie : 2 335 km² ; population (1992) : 555 226 habitants.

Limbourg (Pays-Bas)

Présentation

Limbourg (Pays-Bas) (en néerlandais, Limburg), province du sud-est des Pays-Bas, aux frontières de la Belgique et de l'Allemagne.

Géographie

Le Limbourg septentrional, sablo-argileux, s'étend sur une plaine drainée par la Meuse et son affluent, la Roer. Le Limbourg méridional, enclavé entre les frontières belge et allemande, longé à l'ouest par la Meuse, est un plateau crayeux couvert de loess, dont l'altitude s'élève progressivement vers le sud, où se trouve le point culminant des Pays-Bas (Vaalsberg, 321 m). Il correspond au prolongement de la Hesbaye belge. Le large canal Juliana traverse cette partie de la province. La province a pour chef-lieu Maastricht, qui en est la principale ville. Parmi les villes secondaires, les plus importantes sont Roermond et Venlo.

Économie

L'agriculture est très diversifiée. Les grandes cultures de blé et de betteraves sucrières voisinent avec les productions maraîchères et fruitières (cerises). L'élevage est lui aussi varié et important : élevages porcin, bovin (production de lait) et ovin, production d'œufs. Le secteur industriel est globalement en difficulté : prolongement occidental du bassin houiller allemand de la Ruhr, le Limbourg a exploité cette richesse naturelle jusqu'en 1975. Des industries de reconversion ont été mises en place, comme l'industrie automobile, secteur qui connaît aujourd'hui lui aussi des difficultés. À Maastricht se sont installées des industries du papier et de la céramique, ainsi que des cimenteries. À Venlo, on trouve également des papeteries, des industries d'appareillage électrique ou de fabrication d'instruments d'optique. À Roermond sont implantées des industries chimiques, une succursale de Philips, et des fabriques de papier, d'isolants. Les activités tertiaires sont présentes notamment à Maastricht, centre commercial et culturel du sud des Pays-Bas, rayonnant aussi sur le Limbourg belge. La

ville accueille une université (7 000 étudiants en 1991). Le Limbourg méridional est doté d'un réseau de transport dense, en rapport avec sa situation de carrefour européen, tandis que le nord de la province est traversé par deux autoroutes et quelques voies ferrées qui passent plus qu'elles ne s'arrêtent.

Histoire

Le comté, puis duché du Limbourg fut acquis à la fin du XIII^e siècle par le duc du Brabant. Le traité de Westphalie le partagea entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols, en 1648. Il fut annexé par les Français, en 1794, qui le répartirent entre plusieurs départements français. À la chute de l'Empire, en 1814, il revint aux Pays-Bas. Conséquence de la proclamation de l'indépendance de la Belgique, le Limbourg belge et le Limbourg néerlandais furent officiellement partagés en 1839. De cette date à 1866, le territoire de Maastricht dépendit de la Confédération germanique. Le 7 février 1992 fut signé entre les États membres de la Communauté européenne le traité de Maastricht, ratifié ensuite par tous les pays membres entre 1992 et 1993.

Superficie : 2 170 km² ; population (estimation 1992) : 1 115 485 habitants.

Brabant Septentrional

Présentation

Brabant Septentrional (en néerlandais, Noord-Brabant), province du sud des Pays-Bas, à la frontière avec la Belgique.

Géographie

La province du Brabant Septentrional s'étend sur une plaine dont l'altitude s'élève vers le sud-est (quoique ne dépassant jamais 50 m), où se situe la Campine, prolongement de la Campine belge. En revanche, au nord-ouest, elle s'abaisse localement au-dessous du niveau de la mer. Ces différences d'altitude recouvrent des différences dans la nature du sol : sableux au sud-est, il est argileux au nord-ouest. La province, drainée par plusieurs cours d'eau dont le principal est la Meuse, est traversée par de nombreux canaux. Elle a pour chef-lieu Bois-le-Duc, qui n'est pas la plus grande ville de la province, les principales agglomérations étant Breda, Eindhoven et Tilburg.

Économie

L'agriculture se répartit entre la grande culture et les prairies. Bois-le-Duc accueille un important marché au bétail chaque semaine. À l'ouest de la province se développe un petit secteur horticole. Le Brabant Septentrional est l'une des provinces néerlandaises où l'industrie tient un rôle relativement important. Les anciennes activités (textile, cuir), présentes à Tilburg par exemple, sont en crise, tandis que celles qui sont apparues avec le fort développement de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale sont dans l'ensemble dynamiques. Bois-le-Duc possède des industries diversifiées, en particulier une manufacture de pneumatiques Michelin implantée en 1947. Breda est également un grand pôle industriel diversifié : constructions mécaniques surtout, métallurgie, textile, matières plastiques, industries agroalimentaires (brasseries). Eindhoven est le centre industriel le plus important de la province du fait notamment de la présence de la société Philips, née dans cette ville en

1891 (industries électriques et électroniques). D'autres activités s'y développent, comme des industries de construction automobile. Le secteur tertiaire occupe une place importante dans les principales villes de la province. Ainsi, Eindhoven, centre commercial et culturel dynamique, dont l'université technique soutient les activités industrielles, apparaît-elle comme la véritable métropole régionale du sud-est des Pays-Bas. Le réseau de communication, essentiellement autoroutier, est assez dense dans la province, la reliant à la fois aux grandes métropoles de la Randstad et aux grandes villes des pays voisins (Anvers en Belgique, Duisbourg en Allemagne). Cette position de carrefour européen est l'un des atouts du développement de la province.

Histoire

Propriété du duc du Brabant au Moyen Âge, cette partie du Brabant fut le fief des Nassau au XVe siècle. Possession autrichienne, puis espagnole, elle fut conquise par les Français menés par le général Pichegru, en 1794, et devint une partie du département français des Bouches-du-Rhin. À la chute de l'Empire, elle revint au roi Guillaume Ier, régnant à la fois sur les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. En 1830, la Belgique proclama son indépendance et provoqua ainsi, en 1831, la division du Brabant, dont seule la partie septentrionale resta aux Pays-Bas. Cette division ne fut reconnue par Guillaume Ier qu'en 1839.

Superficie : 4 957 km² ; population (estimation 1992) : 2 225 331 habitants.

Hollande Septentrionale

Présentation

Hollande Septentrionale (en néerlandais Noord-Holland), province du centre-ouest des Pays-Bas.

Géographie

Protégée de la mer du Nord par un cordon de dunes, parfois renforcé par des digues, la Hollande Septentrionale est située presque totalement au-dessous du niveau de la mer. Le point le plus bas de la province se trouve au sud d'Amsterdam, à - 4,5 m. La Frise-Occidentale, au nord de la province, a un sol essentiellement argileux et est bordée à l'est par le lac d'IJssel et le lac de Marken. Tout à fait au nord, la province englobe également l'une des îles des Wadden, Texel. Au sud, le sol est formé d'argiles et de tourbe. De nombreux canaux sillonnent la province, dont le plus important est le canal de la mer du Nord, qui relie Amsterdam à la mer. La province a pour chef-lieu Haarlem et pour ville principale Amsterdam.

Économie

Les principales activités agricoles sont l'élevage ovin (Texel) et bovin, lequel permet la fabrication de fromages réputés, tel l'edam. La province produit également des légumes et des fruits, et une partie des célèbres fleurs hollandaises (Haarlem). Les activités industrielles sont présentes surtout le long du canal de la mer du Nord. Les plus notables d'entre elles sont la sidérurgie et la chimie (Haarlem). Amsterdam, deuxième port du pays loin derrière Rotterdam, accueille aussi des industries agroalimentaires (brasseries), textiles ou électroniques, et l'on y pratique toujours la taille du diamant. Cependant, le secteur tertiaire

est celui qui se développe le plus. Outre les services aux entreprises et les activités bancaires, Amsterdam abrite d'importantes universités et est l'une des principales villes d'art du pays. Ses musées renferment de très belles collections de tableaux, notamment de Rembrandt, auquel la ville consacra, il y a quelques années, une exposition au retentissement international. Amsterdam est en fait la véritable capitale politique du pays. Son agglomération forme la partie septentrionale de la Randstad Holland. Elle est au cœur du réseau de transport de la province et accueille l'aéroport international de Schiphol.

Histoire

À partir de la fin du XI^e siècle, le comté de Hollande s'étendit progressivement, d'abord aux dépens du comté de Flandre et de l'évêché d'Utrecht, puis de la Frise-Occidentale (fin XIII^e siècle) et de la Zélande (1323). En 1428, le duc de Bourgogne Philippe le Bon prit les comtés de Hollande et de Zélande à Jacqueline de Bavière. La Hollande passa aux Habsbourg par le mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, et, en 1494, leur fils Philippe le Beau régna sur les Pays-Bas et les transmit à son fils Charles Quint. Celui-ci laissa les Pays-Bas à son fils Philippe II, futur roi d'Espagne, en 1555. La Hollande fut l'une des provinces les plus actives de l'union d'Utrecht, à l'origine de la proclamation de l'indépendance des Provinces-Unies (1581). Le XVII^e siècle fut pour Amsterdam une période d'apogée (expansion coloniale et fondation de la Nouvelle-Amsterdam, future New York, installation de Rembrandt dans la ville, prospérité économique). Conquise par les Français en 1795, la province fut momentanément intégrée au royaume de Hollande, créé par Napoléon, et dont la capitale fut Amsterdam, puis département français. Après le retour à l'indépendance des Pays-Bas, la Hollande fut divisée en deux provinces, en 1840 : la Hollande Méridionale et la Hollande Septentrionale. Cette dernière souffrit beaucoup de la Seconde Guerre mondiale.

Superficie : 2 668 km² ; population (estimation 1992) : 2 421 665 habitants.

Overijssel

Présentation

Overijssel, province du centre-est des Pays-Bas, située à la frontière avec l'Allemagne.

Géographie

L'Overijssel, dont les sols sont constitués de sable et de tourbe, s'étend sur une région de plaine ponctuée de quelques collines au centre et à l'est, plus particulièrement dans la Twente. À l'ouest, des polders gagnés sur l'actuel IJsselmeer prolongent le polder du Nord-Est dans la province de Flevoland. Les principaux cours d'eau de la province sont le Hollandse IJssel et la Vecht. Des canaux ont par ailleurs été creusés (canal de la Twente), et relient notamment Enschede au Hollandse IJssel.

La province a pour chef-lieu Zwolle, et pour villes principales, Deventer, Enschede (la plus grande ville de la province) et Hengelo.

Économie

Les principales activités agricoles de la province sont les cultures de céréales et de pommes de terre, et l'élevage. L'industrie, particulièrement dans la Twente, repose sur le textile, dont le centre, autrefois Almelo (lin, basin), est aujourd'hui Enschede (coton) ; ce secteur est toutefois aujourd'hui en difficulté. La métallurgie, présente à Enschede et à Hengelo, mais aussi à Deventer, figure également parmi les principales activités du secteur secondaire, au sein duquel l'agroalimentaire (pain d'épice à Deventer) et la chimie (Deventer, Hengelo) occupent une place significative. La ville d'Enschede constitue l'un des principaux centres tertiaires de l'est des Pays-Bas. Le réseau de transports et de communications s'articule autour de deux autoroutes reliant la province au reste du pays.

Histoire

Au Moyen Âge, plusieurs villes d'Overijssel — Zwolle, Deventer et Kampen — sont devenues d'importantes villes de la Hanse ; Deventer a notamment joué un rôle religieux de premier plan pendant toute la période médiévale. L'Overijssel, également appelé Oversticht, a appartenu à l'évêché d'Utrecht avant d'être annexé en 1528 par Charles Quint. En 1555, celui-ci a « laissé » les Pays-Bas à son fils Philippe II, futur roi d'Espagne. Signataire de l'union d'Utrecht, l'Overijssel a obtenu son indépendance en 1581. Toutefois, au cours de la guerre menée par Louis XIV contre les Provinces-Unies, entre 1672 et 1678, des princes allemands alliés du roi de France ont démantelé les fortifications de Zwolle, devenue vingt ans plus tard le chef-lieu du département français des Bouches-de-l'Yssel. La province a par ailleurs subi d'importants dommages pendant la Seconde Guerre mondiale, plusieurs villes ayant été lourdement bombardées.

Superficie : 3 811 km² ; population (estimation 1992) : 1 032 418 habitants.

Hollande Méridionale

Présentation

Hollande Méridionale (en néerlandais, Zuid-Holland), province du sud-ouest des Pays-Bas.

Géographie

Protégée de la mer du Nord par un cordon de dunes, la Hollande se présente comme une plaine dont le niveau est le plus souvent inférieur au niveau de la mer, aux sols composés d'argiles et de tourbe. Le point le plus bas du pays se situe à proximité de Rotterdam (Alexanderpolder, - 6,5 m). Au sud, la province englobe un archipel au débouché du Waal et de la Meuse, partie septentrionale du grand delta du sud-ouest des Pays-Bas. Outre le Lek et le Waal, de nombreux canaux à grand gabarit sillonnent la Hollande Méridionale. La province a pour chef-lieu La Haye, et compte également comme villes importantes Dordrecht, Leyde et Rotterdam (2^e ville du pays).

Économie

Les principales activités agricoles de la province sont l'horticulture, avec les célèbres champs de fleurs (Lisse, Westland), les productions de fruits et légumes (notamment des tomates, des concombres et des raisins), l'élevage bovin laitier, qui permet la production de fromages célèbres, tel le gouda. Le développement de la province repose surtout sur l'industrie. Elle

accueille en effet le premier port du monde, Rotterdam, dont le trafic total de marchandises était d'environ 292 millions de tonnes en 1991. Celui-ci s'étend sur un bassin de plus de 2 000 ha, à 30 km de la mer du Nord, à laquelle il est relié par le Nieuwe Waterweg et vers laquelle il s'est étendu avec l'Europoort et le Maasvlakte. Rotterdam importe principalement des produits pétroliers, du charbon, des céréales, du minerai, des phosphates. Autour de cette activité portuaire se sont développées des activités industrielles : raffineries, pétrochimie, métallurgie, chantiers navals. Le pétrole de la mer du Nord est exploité à partir d'Hoek van Holland. Le secteur tertiaire est également actif. Rotterdam accueille une université ; La Haye est une capitale internationale de la diplomatie et abrite notamment la Cour internationale de justice, ainsi que la résidence de la famille royale des Pays-Bas. Le cordon littoral compte de nombreuses stations balnéaires, comme Katwijk aan Zee ou Scheveningen. La Hollande Méridionale est aussi un centre de tourisme culturel de premier plan. Ainsi, La Haye, toute proche de la ville natale de Veermer, Delft, possède de nombreux tableaux de ce peintre et lui a consacré une exposition au retentissement international en 1996. La conurbation de La Haye-Rotterdam forme la partie méridionale de la Randstad Holland. Le réseau de transport est très dense, des canaux et fleuves aux nombreuses autoroutes qui quadrillent la province.

Histoire

À partir de la fin du XI^e siècle, le comté de Hollande s'étendit progressivement, d'abord aux dépens du comté de Flandre et de l'évêché d'Utrecht, puis de la Frise-Occidentale (fin XIII^e siècle) et de la Zélande (1323). En 1428, le duc de Bourgogne Philippe le Bon prit les comtés de Hollande et de Zélande à Jacqueline de Bavière. La Hollande passa aux Habsbourg par le mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien d'Autriche, et, en 1494, leur fils Philippe le Beau régna sur les Pays-Bas et les transmit à son fils Charles Quint. Celui-ci laissa les Pays-Bas à son fils Philippe II, futur roi d'Espagne, en 1555. La Hollande fut l'une des provinces les plus actives de l'union d'Utrecht, à l'origine de la proclamation de l'indépendance des Provinces-Unies (1581). Conquise par les Français en 1795, elle fut momentanément intégrée au royaume de Hollande, créé par Napoléon, puis département français. Après le retour à l'indépendance des Pays-Bas, la Hollande fut divisée en deux provinces, en 1840 : la Hollande Méridionale et la Hollande Septentrionale. La Hollande Méridionale souffrit beaucoup de la Seconde Guerre mondiale.

Superficie : 2 905 km² ; population (estimation 1992) : 3 271 507 habitants.

Utrecht (province)

Introduction

Utrecht (province), province du centre des Pays-Bas.

Géographie

La province est formée dans sa partie ouest de polders dont le niveau est inférieur à celui de la mer, tandis qu'à l'est s'étend une plaine ondulée de collines. Le sol y est composé de sable, d'argile, de tourbe et de moraines provenant d'un ancien glacier scandinave. L'Eem et la Vecht coulent dans la province, bordée au sud par la Lek et traversée par des canaux dont le principal relie Amsterdam au Rhin.

La province — la plus petite des douze que comptent les Pays-Bas — a pour chef-lieu et principale ville Utrecht.

Économie

Les principales activités agricoles de la province d'Utrecht sont l'élevage — bovin laitier à l'ouest, porcin et avicole à l'est — et les productions fruitière et horticole. L'industrie, pourtant diversifiée — textile, agroalimentaire, métallurgie du fer et de l'aluminium, céramique, etc. —, est relativement moins importante dans cette province plutôt tournée vers le tertiaire. La plupart des activités de ce secteur sont cependant concentrées à Utrecht, desservie par un dense réseau de transports. La métropole est, en effet, le plus grand carrefour ferroviaire des Pays-Bas.

Les activités tertiaires sont également variées, puisque la ville d'Utrecht, plus important pôle universitaire du pays avec 24 000 étudiants, concentre d'importants pouvoirs administratifs et commerciaux. Son quartier historique, ses monuments et ses musées lui permettent, par ailleurs, d'assurer un flux de touristes important. Il en est de même pour la ville d'Amersfoort, ces deux communautés urbaines étant situées au sein d'un espace essentiellement résidentiel.

Histoire

Foyer missionnaire lors de l'évangélisation des Frisons, l'actuelle province d'Utrecht a appartenu à l'Empire carolingien avant de devenir possession des empereurs germaniques. À partir du Xe siècle, les évêques d'Utrecht ont progressivement étendu leur domination aux actuelles provinces d'Utrecht, d'Overijssel, de Drenthe et de Groningue, leur territoire prenant le nom de Sticht. Au XVe siècle, Utrecht a vu naître le premier et unique pape néerlandais, Adrien VI. En 1528, Charles Quint a pris possession du Sticht, transformé, 30 ans plus tard par son fils Philippe II d'Espagne, en un archevêché dont l'autorité s'exerçait sur les principales villes du pays, exception faite de Bois-le-Duc. En 1577, les habitants d'Utrecht ont chassé la garnison espagnole, et la ville a été à l'origine de l'Union d'Utrecht en 1579, association des provinces protestantes du nord des Pays-Bas aboutissant en 1581 à la proclamation des Provinces-Unies indépendantes.

Utrecht a été, en 1636, la seconde ville néerlandaise à fonder une université ; la fonction culturelle de la province se développait alors au détriment de sa puissance économique. L'armée de Louis XIV a occupé la province à plusieurs reprises à la fin du XVIIe siècle, et au début du XVIIIe. De nouveau envahie par les Français en 1795, elle a été un temps intégrée au royaume de Hollande créé par Napoléon, avant d'être un département français jusqu'à la chute de l'Empire.

Superficie : 1 331 km² ; population (estimation 1992) : 1 037 294 habitants.

Zélande

Présentation

Zélande (du néerlandais Zeeland, « pays de la mer »), province du sud-ouest des Pays-Bas, bordant la frontière belge.

Géographie

La Zélande s'étend, dans sa partie nord, sur l'essentiel du delta formé par les bras des principaux fleuves néerlandais, le Waal, la Meuse et surtout l'Escaut. Elle comprend deux îles, au nord du delta : Noord-Beveland et Schouwen Duiveland, reliées entre elles et à la terre ferme par des routes aménagées sur des barrages, notamment le barrage de l'Escaut oriental (Stormvloedkering Oosterschelde). Une presque île importante, formée par deux anciennes îles — Walcheren et Zuid-Beveland — est également située au sud du delta. À l'est de la province se trouve la péninsule de Tholen, bordée par le canal Escaut-Rhin, qui la sépare de la province voisine (le Brabant Septentrional). Enfin, le sud de la province est occupé par la Flandre zélandaise, séparée de la grande presque île par l'Escaut occidental et traversée par un canal en provenance de Gand.

Les altitudes sont souvent inférieures au niveau de la mer en Zélande, et des travaux d'endiguement et des barrages particulièrement importants y ont été réalisés. Ainsi, plus de 400 km de digues protègent la province en la mettant à l'abri des tempêtes et des inondations tout en conservant 75 p. 100 du mouvement des marées dans l'Escaut oriental ; ceci permet également la survie des activités de pêche.

La province a pour chef-lieu Middelburg.

Économie

La pêche est un secteur très dynamique dans cette province où sont par ailleurs pratiquées l'ostréiculture et la mytiliculture. Les activités agricoles sont très diversifiées : cultures de céréales, de plantes industrielles et fourragères (67 p. 100 de la surface de la province), mais aussi élevage, horticulture, cultures fruitières (notamment dans le Zuid-Beveland). Les industries sont pour la plupart situées en Flandre zélandaise, le long du canal de Gand, à Terneuzen, ainsi qu'à Flessingue (sud de l'ancienne île de Walcheren). Les constructions navales et les industries chimique et électronique figurent parmi les activités du secteur secondaire les plus développées. De même le tourisme, notamment au bord de la mer (Renesse, Middelburg), assure-t-il des ressources importantes. Toutefois, la province reste quelque peu à l'écart des grands axes de transports et de communications.

Histoire

La Zélande a été intégrée au comté de Hollande au XII^e siècle, avant de passer aux mains du duc de Bourgogne, Philippe III le Bon, en 1428. Devenue par héritage possession des Habsbourg, elle a par la suite été transmise par Charles Quint à son fils Philippe, futur roi d'Espagne. En 1579, la Zélande a adhéré à l'union d'Utrecht et ainsi appartenu, en 1581, aux Provinces-Unies indépendantes. Elle a été envahie par les Français en 1795 et, par conséquent, intégrée au département des Bouches-de-l'Escaut créé par Napoléon, en 1810.

Au cours du XXe siècle, la province a d'abord été ravagée par la Seconde Guerre mondiale avant de subir plusieurs cataclysmes maritimes : inondations en 1921, raz de marée en 1953.

Superficie : 1 791 km² ; population (estimation 1992) : 359 205 habitants.

Amsterdam

Présentation

Amsterdam, première ville des Pays-Bas, capitale politique du pays, dans la province de Hollande Septentrionale, port maritime au confluent de l'Amstel et de l'IJ, sur le golfe de l'IJsselmeer.

Économie

Deuxième port du pays, loin derrière Rotterdam, avec un trafic maritime annuel de 30 millions de tonnes, Amsterdam est le lieu de transit de diverses marchandises : céréales, minerais, cacao (le cinquième de la production mondiale passe par Amsterdam), hydrocarbures et automobiles. Le port est relié à la mer du Nord et aux autres pays européens par un réseau complexe de voies ferrées et de canaux, dont le canal de la mer du Nord (1876) et le canal d'Amsterdam au Rhin (1952).

Bien que la ville se désindustrialise peu à peu, des industries métallurgiques (constructions mécaniques et aéronautiques, montage d'automobiles, machineries lourdes), des raffineries de pétrole, des industries graphiques (c'est le premier centre d'édition des Pays-Bas), des papeteries, ainsi que des industries agroalimentaires (brasserie, sucrerie) et textiles y sont encore bien implantées. La cité fabrique aussi des porcelaines et pratique la taille et le polissage du diamant.

Les activités tertiaires sont en pleine croissance, notamment le commerce de détail (grands magasins, commerces de luxe, antiquaires). Aujourd'hui, Amsterdam est surtout connue pour être la plus importante place financière, nationale et internationale des Pays-Bas ; elle abrite la Bourse des valeurs et est le siège de nombreuses banques néerlandaises.

Paysage urbain

Cette métropole, qui garde cependant un caractère humain, s'étend sur 20 000 ha, sur un empilement de tourbe et de sable formant un substrat de glaise ferme. Amsterdam est composée d'une centaine d'îlots, reliés entre eux par de nombreux ponts, et compte dix-huit quartiers. Une ceinture de canaux entoure le centre historique, qui contraste avec les ensembles créés à partir du XVIIe siècle où pistes cyclables et larges avenues prédominent. Le centre concentre maisons à pignon de l'époque Renaissance, hôtels de style classique, habitations récentes et églises de tous styles.

Une des originalités d'Amsterdam est la jeunesse de sa population ; en effet, la moitié des habitants a entre 20 et 50 ans. En outre, 129 nationalités y sont recensées, ce qui en fait l'une des villes les plus cosmopolites d'Europe.

Arts et culture

Depuis le XVII^e siècle, Amsterdam reste l'une des grandes villes d'art et de culture européennes. Elle conserve de son passé de nombreux exemples architecturaux des XVI^e et XVII^e siècles. Dans le Béguinage (Begijnhof) se trouve la plus vieille demeure de la ville, érigée en 1475. Le long des canaux se dressent des façades décorées dans les styles baroque, rococo ou néoclassique, ainsi que de hautes et étroites demeures ayant appartenu à des échevins, des banquiers, des armateurs et autres joailliers. L'Oude Kerk (« vieille église ») et la Nieuwe Kerk (« nouvelle église »), érigées entre le XIV^e et le XVII^e siècle dans un style gothique tardif, comptent parmi les édifices religieux les plus célèbres. Après le vaste mouvement de la Réforme et l'adoption de la religion protestante, en 1578, Amsterdam se couvrit d'édifices adoptant le style de la Renaissance hollandaise, telle la Wester Kerk. Élevé au XVII^e siècle, l'ancien hôtel de ville introduisit le style classique avant d'être transformé, au XIX^e siècle, en palais royal qui domine une immense place, au cœur de la ville.

Amsterdam est particulièrement riche en musées. Le Musée historique (Historisch Museum) conserve de remarquables collections relatives à l'histoire de la ville : tableaux, ouvrages, cartes et nombreux objets illustrant Amsterdam à diverses époques. Le Rijksmuseum possède l'une des plus importantes collections de peinture hollandaise et flamande au monde, dont des œuvres de Rembrandt (la Ronde de nuit, la Fiancée juive, etc.), ainsi que des départements de sculpture, d'arts décoratifs, d'art asiatique, d'histoire des Pays-Bas et un cabinet d'estampes. Le Stedelijk Museum expose une riche collection d'art moderne (Picasso, Chagall, Dubuffet, Matisse, Klein, etc.) et s'est ouvert à la photographie, à la danse, à la musique, au théâtre et au cinéma. Le musée Van Gogh, inauguré en 1973, a été conçu pour accueillir des œuvres de l'artiste, des collections de son frère, Théodore Van Gogh, ainsi que des peintures de contemporains, comme Toulouse-Lautrec, Gauguin et Manet.

La maison de Rembrandt, la Rembrandthuis, que le peintre occupa de 1630 à sa mort, a été transformée en musée : gravures, estampes et dessins en hommage au peintre y sont rassemblés. On peut également visiter la maison où Anne Frank, cachée avec sa famille lors de l'occupation allemande, écrivit son Journal. Ce lieu est devenu un musée et le siège d'une fondation contre le racisme et l'antisémitisme.

Enfin, la ville est le siège de l'Académie nationale des beaux-arts, de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas et de l'université d'Amsterdam (1632).

Histoire

Ancien village de pêcheurs, édifié vers le XII^e siècle sur une digue (dam) barrant l'Amstel (d'où son nom d'Amsterdam), la ville devint une dépendance des évêques d'Utrecht au XIII^e siècle. En 1300, elle reçut une charte d'autonomie et, en 1323, posséda un droit de péage pour les marchandises en transit, ce qui en fit une plaque tournante du commerce. Ayant adhéré à la Ligue hanséatique, Amsterdam devint un centre commercial important dès le XV^e siècle, grâce à son port abrité et à la pratique de la pêche aux harengs. Au XVI^e siècle, ce centre portuaire servit de lien maritime entre la mer Baltique et la mer du Nord. À cette époque, les marins hollandais allaient jusqu'en Espagne et au Portugal pour y chercher du sel, de l'huile, de la laine, du vin et de l'argent, ainsi que des soies et des épices venus d'Orient. La Bourse d'Amsterdam date de cette période.

En 1578, la cité se révolta contre l'Espagne et fit partie de la république des Provinces-Unies (union d'Utrecht entre sept provinces protestantes). Amsterdam accueillit alors de riches commerçants anversois, des juifs portugais fuyant les persécutions et des réfugiés protestants de différents pays. Le XVII^e siècle fut le Siècle d'or de la Hollande. Grâce à son commerce colonial, Amsterdam devint le grenier de l'Europe. C'est à cette époque que furent créées la Compagnie des Indes orientales (1602), la Banque d'Amsterdam (1609) et la Compagnie des Indes occidentales (1621). Cette dernière fut à l'origine de la fondation de La Nouvelle-Amsterdam (aujourd'hui New York). Amsterdam était alors réputée pour la solidité de ses institutions financières, inspirées de celles de Venise, et sur lesquelles s'appuyaient le commerce maritime et celui des pierres et métaux précieux.

De 50 000 habitants en 1600, la cité passa à 200 000 en 1700. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, attira de nombreux protestants français qui contribuèrent à l'essor de la ville. Amsterdam étant devenue un grand centre de la peinture, Rembrandt s'y installa, en 1631. Descartes y habita également dès 1628. Spinoza, exclu de la communauté juive en raison de ses positions philosophiques, quitta la ville en 1656.

Cependant, la quatrième guerre anglo-hollandaise (1780-1784), l'occupation prussienne (1787) puis française (1795) allaient entraîner le déclin d'Amsterdam. Devenue capitale du royaume de Hollande en 1808, réunie à l'Empire français en 1810 et chef-lieu du Zuyderzee (1810-1813), la ville vit son commerce anéanti par le Blocus continental.

Elle regagna une nouvelle prospérité économique à la fin du XIX^e siècle, avec l'ouverture des canaux la reliant à la mer du Nord et à la Hollande Septentrionale. De 1940 à 1945, elle fut occupée par les Allemands, puis libérée par les Canadiens. À partir des années 1950, la ville connut une forte croissance démographique.

Population (2000) : 731 200 habitants.

Rotterdam

Introduction

Rotterdam, ville du sud-ouest des Pays-Bas, dans la province de Hollande Méridionale, sur la Nieuwe Maas (« Nouvelle Meuse »), un des bras du double delta du Rhin et de la Meuse.

Économie

Le premier port du monde

Le port de Rotterdam est le plus grand du monde pour son trafic — 325 millions de tonnes de marchandises traitées en 2000. Il doit ce succès à la combinaison de deux éléments : d'une part, sa position sur le Rhin le relie directement au bassin industriel de la Ruhr ; d'autre part, il est raccordé directement à la mer du Nord par la Nieuwe Waterweg, profond canal de 30 km sans écluse, creusé vers 1870 pour permettre l'accès du port aux grands navires océaniques.

Le port s'est étendu vers la mer tout au long du XXe siècle et notamment dans les années 1960 avec la construction de l'Europoort, grande zone portuaire aménagée à l'extrémité est du chenal pour permettre principalement le déchargement des superpétroliers et le stockage du pétrole. Le trafic pétrolier représente environ 40 p. 100 de l'activité du port, le reste des importations comprenant essentiellement les minerais et les céréales ; les exportations concernent le charbon et les produits finis.

Un pôle industriel florissant

La construction de la Nieuwe Waterweg, et l'expansion du commerce qu'elle a induite, sont à l'origine du formidable essor économique qu'a connu la ville à la fin du XIXe siècle. Centre financier et commercial, Rotterdam s'est surtout développée comme centre industriel après la Seconde Guerre mondiale. Ses principales industries, implantées sur la rive sud de la Meuse et essentiellement liées aux activités portuaires, sont les constructions navales et fluviales, mécaniques et électriques, la sidérurgie et la métallurgie, le raffinage du pétrole et la pétrochimie — Rotterdam est le premier centre pétrolier d'Europe occidentale —, ainsi que l'agroalimentaire et l'industrie du bois.

Éclipsée par Amsterdam, la deuxième ville des Pays-Bas s'efforce de développer son potentiel touristique, notamment sur le front de Meuse.

Paysage urbain et culture

Une ville d'architecture par excellence

C'est dès les années 1920-1930 que Rotterdam acquiert sa renommée de foyer de l'architecture moderne, avec notamment les contributions de l'architecte et urbaniste Jacobus Johannes Pieter Oud (quartier d'habitations populaires De Kiefhoek) et de Brinkman et Van der Vlugt, les architectes de la villa Sonneveld (1929-1933), l'un des plus beaux spécimens de l'architecture fonctionnaliste hollandaise, et de l'usine Van Nelle (1925-1931).

En 1940, le centre ville est presque totalement détruit par les bombardements allemands. La reconstruction entreprise dès 1946 s'oriente vers un urbanisme très aéré et original, avec en particulier l'édification, sur la rive nord de la Meuse, d'un vaste quartier commerçant piétonnier, le Lijnbaan. Dans les décennies suivantes, la ville expérimente une architecture résolument moderne, dont les expressions les plus remarquables datent pour la plupart des années 1980-1990. Devenue l'image de marque de la cité, le pont d'Érasme (Erasmusbrug, 1996), que les Rotterdamois ont surnommé le « cygne » (de Zwaan), est une passerelle de quelque 800 m de long, due à l'architecte Van Berkel. Ce pont débouche sur l'un des projets d'urbanisation les plus récents de la ville, le quartier Kop van Zuid, que domine la spectaculaire façade-écran de verre fumé du Belvédère, œuvre de Renzo Piano.

À proximité du vieux port (Oude Haven), une vaste esplanade rassemble plusieurs curiosités, de la station de métro Blaak (1993), aux allures de soucoupe volante, aux maisons cubes construites dans les années 1980 par Piet Blom.

Le centre ville, qui s'articule autour du Coolsingel, son artère principale, est émaillée de sculptures d'artistes illustres, en particulier le Monument à la Ville détruite (1947-1953) d'Ossip Zadkine et la Construction (1957) de Naum Gabo.

Un centre culturel dynamique

Centre universitaire (université Erasmus, 1973), Rotterdam possède des fonctions culturelles importantes et reconnues — la ville a été désignée capitale culturelle de l'Europe en 2001. Outre le musée Boymans-Van Beuningen (1935), célèbre pour sa collection de peintures (Jérôme Bosch, Rembrandt, Rubens, Picasso), la ville abrite de nombreux établissements à vocation culturelle ou artistique : musée d'Art moderne (Kunsthall), Musée maritime, Institut néerlandais d'architecture. Le jardin zoologique Blijdorp présente l'une des plus belles collections d'oiseaux exotiques du monde.

Histoire

Fondée au milieu du XIII^e siècle à la suite de la construction d'une digue sur la rivière Rotte, Rotterdam (littéralement « digue sur la Rotte ») reçoit ses privilèges en 1340. Aux XV^e et XVI^e siècles, Autrichiens et Espagnols se disputent la ville, qui devient, au début du XVII^e siècle, le deuxième centre de négoce de Hollande grâce au développement du commerce des Indes. Le développement de la cité marchande accuse un déclin au début du XVIII^e siècle en raison de l'ensablement de son port. Grâce au creusement d'un canal maritime, la Nieuwe Waterweg (1866-1890), la ville connaît un nouvel essor et devient un port mondial. Une grande partie du centre de la ville et du port de Rotterdam est détruite par le bombardement allemand de 1940.

Population (2000) : 593 321 habitants ; agglomération : 1 100 000 habitants.

La Haye

Présentation

Haye, La (en néerlandais Den Haag), capitale administrative des Pays-Bas (Amsterdam étant la capitale politique) et chef-lieu de la province de Hollande Méridionale, dans l'ouest du pays.

Un rôle politique majeur

Située sur le revers d'une dune, à environ 6 km de la mer du Nord, La Haye est une ville résidentielle, peu industrialisée, aux fonctions tertiaires administratives hypertrophiées : résidence de la famille royale, elle assume en effet le rôle de siège du gouvernement, de la Cour suprême, du Parlement des Pays-Bas, de la Cour internationale de justice (organe des Nations unies) et de la Cour permanente d'arbitrage ; elle abrite en outre la plupart des représentations diplomatiques étrangères.

Économie

La Haye se trouve au cœur d'un important réseau de transports : des canaux la relient notamment aux ports de Rotterdam et d'Amsterdam et aux autres villes du Benelux. Les équipements électroniques, la métallurgie, les produits chimiques, le verre et les industries alimentaires constituent l'essentiel du tissu industriel de la ville.

Patrimoine monumental et culturel

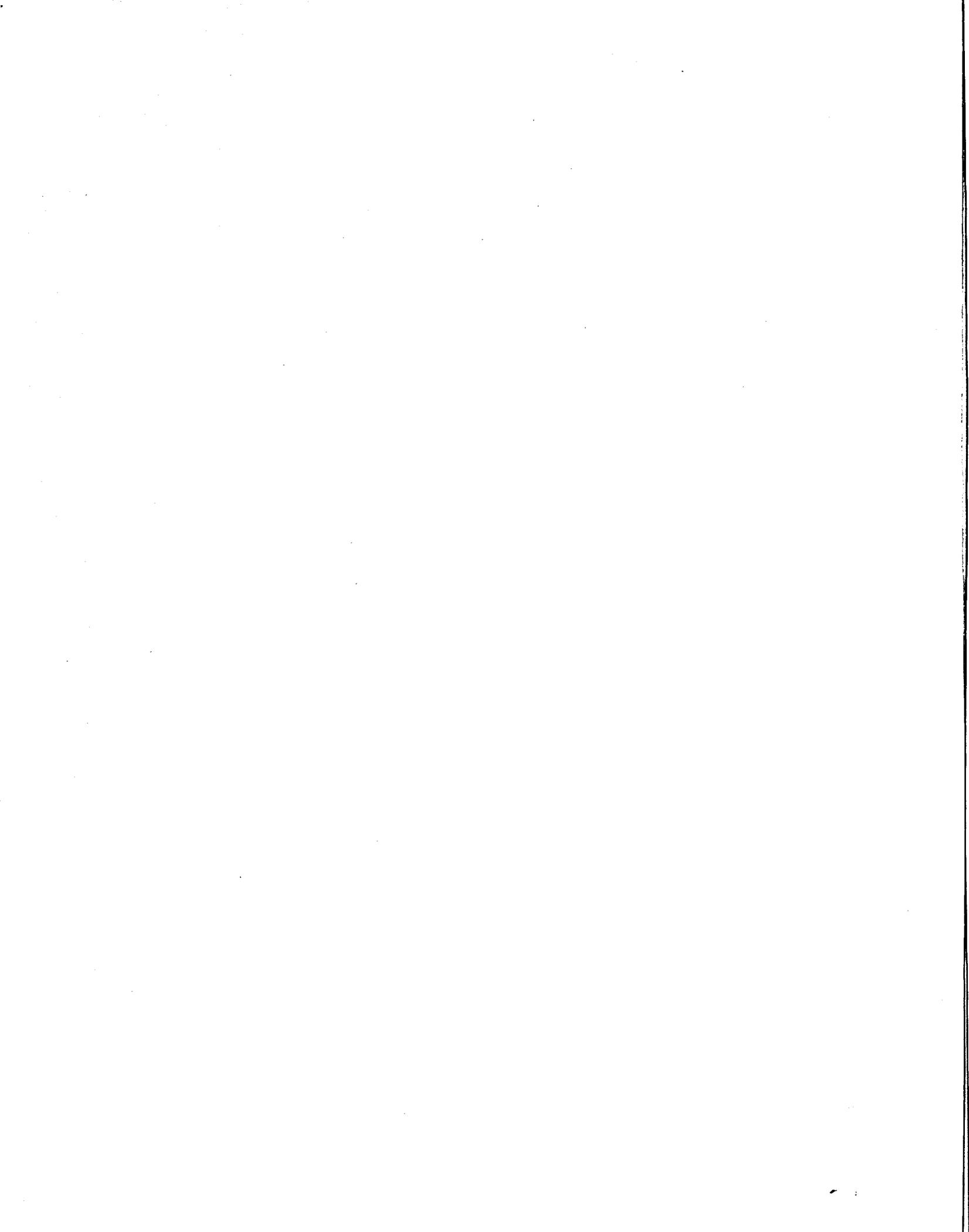
Parmi les nombreux monuments de La Haye figurent le Binnenhof et le Buitenhof, un ensemble de palais qui datent en partie du XIII^e siècle et qui comprend le palais du gouvernement, le palais de justice et le Ridderzaal (Salle des chevaliers), construit en 1252. À proximité, au nord, se trouve le musée Mauritshuis, qui abrite une collection de peintures hollandaises du XV^e au XVII^e siècle. L'architecture religieuse est représentée par la Groot Kerk (Grande Église) du XV^e siècle. Le Stadhuis (hôtel de ville), achevé en 1565, et le Gevangenpoort (porte de prison) — où Jan De Witt et Cornelis De Witt ont été assassinés en 1672 —, aujourd'hui reconverti en musée, complètent ce panorama monumental. La Haye compte également quelques bâtiments modernes : le palais de la Paix (1913), fondé par l'industriel et philanthrope Andrew Carnegie en 1903 et qui abrite la Cour internationale de justice, le bâtiment municipal et le palais des congrès (1969).

Histoire

Rendez-vous de chasse des comtes de Hollande dans un premier temps, La Haye devient le centre de la cour lorsque Guillaume de Hollande y fait bâtir un château en 1248. À la fin du XVI^e siècle, la ville est à la pointe de la révolte des Pays-Bas contre l'autorité espagnole. Entre 1795 et 1813, elle passe sous contrôle français et, en 1815, redevient la résidence de la Cour à la faveur de la constitution du royaume des Pays-Bas, qui inclut la Belgique actuelle jusqu'en 1830.

Les traités de paix de La Haye de 1899 et 1907 accroissent le poids des fonctions diplomatiques et internationales de la ville et conduisent à la constitution du Tribunal de La Haye où siège la Cour permanente d'arbitrage et le Tribunal pénal international chargé depuis novembre 1993 de juger les criminels de guerre des conflits yougoslave et rwandais. Depuis le début des années soixante-dix, des efforts ont été faits afin de décentraliser certaines des fonctions administratives de la ville vers d'autres villes.

Population (2000) : 440 900 habitants.



POPULATION ET CULTURE

Population

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Le nombre d'habitants aux Pays-Bas dépassait 2,6 millions le 1er janvier 1830; un siècle plus tard, il était de 8 millions et, le 1er janvier 1993, il était de 15 240 000 . Entre 1960 et 1970, la population a augmenté annuellement de 1,28 p. 100 en moyenne; par la suite, on a constaté une diminution de ce pourcentage: il était de 0,73 p. 100 en 1993. Le taux de natalité est passé de 17,3 p. 1 000 en 1971 à 13,0 p. 1 000 en 1993. Le nombre de décès augmente, en raison du vieillissement continu de la population, non seulement en valeur absolue, mais aussi en valeur relative; il est passé de 7,4 p. 1 000, le niveau le plus bas après la Seconde Guerre mondiale, à 9,5 p. 1 000 en 1978 et, stationnaire, était de 8,6 p. 1 000 en 1993. Au cours des décennies précédentes cependant, le taux de mortalité avait baissé, influençant la pyramide des âges . Le groupe des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans est passé de 6,2 p. 100 de la population totale en 1930 à 19,2 p. 100 en 1977 et était de 13,0 p. 100 en 1993. Le groupe des personnes actives (de 20 à 64 ans) est monté de 56 p. 100 en 1977 à 62,4 p. 100 en 1993. L'espérance de vie moyenne est passée, entre 1951 et 1993, de 71 à 74,3 ans pour les hommes et de 73,5 à 80,28 pour les femmes. L'âge moyen du mariage a augmenté: chez les hommes, de 28,4 ans dans la période 1955-1964 à 31,5 ans; chez les femmes, de 25,6 à 28,8 ans. Le taux de nuptialité est passé de 7,3 p. 1 000 par habitant en 1975 à 6,2 p. 1 000 en 1993. La proportion des divorces est allée de 1,5 p. 1 000 en 1975 à 2,4 p. 1 000 en 1984 et à 8,3 p. 1 000 en 1993. La durée moyenne du mariage, qui était de 12 à 13 ans en 1986, a été de 11,6 ans en 1993. Le solde migratoire a été positif, principalement en raison de l'installation de la main-d'œuvre provenant des régions méditerranéennes: 5,3 p. 1 000 en 1975, 6 p. 1 000 en 1984 et 4,4 p. 1 000 en 1993. On comptait, en 1993, 733 000 étrangers (dont 164 000 Marocains et 215 000 Turcs). En outre, il y avait une immigration provenant des Antilles néerlandaises et de la Guyane hollandaise - Suriname (un tiers des habitants de ce pays se trouve aux Pays-Bas); mais ceux-ci ainsi que les Sud-Moluquois ont la nationalité néerlandaise et sont donc considérés non pas comme des étrangers, mais comme des Néerlandais de droit et de fait.

Les Pays-Bas sont un des États du monde où la densité de population est la plus forte (1993: 449 hab./km²). À peu près 80 p. 100 des habitants résident dans les villes. La population est inégalement répartie selon les régions; dans l'Ouest (Randstad) habitent 44 p. 100 de la population, tandis que le Nord n'en regroupe que 11 p. 100, l'Est 21 p. 100, le Sud 22 p. 100 et la Zélande 2 p. 100. Il faut noter que l'exode des villes les plus importantes vers les communes rurales urbanisée est en plein essor. Un plan du gouvernement néerlandais consistant à transférer une partie de l'administration centrale de La Haye vers le nord (Groningue) ou vers le sud (Heerlen) n'a connu qu'un succès relatif.

Démographie

Les Pays-Bas comptaient 15 981 472 habitants en 2001, avec une des densités humaines les plus élevées d'Europe, soit 385 habitants au km². La population est urbaine à 89 p. 100 et se concentre particulièrement dans l'ouest du territoire, autour de Rotterdam et d'Amsterdam, dans la conurbation de Randstad. Entre 1990 et 1995, le taux de croissance annuelle était de 0,72 p. 100. Environ 18 p. 100 des Néerlandais ont moins de 15 ans, tandis que 13,7 p. 100 ont plus de 65 ans ; l'espérance de vie est de 78,4 années et l'indice de fécondité de 1,5 enfant par femme. La population étrangère est estimée à près de 779 000 et, en 1994, les immigrants étaient au nombre de 92 000.

Société

Encyclopédie Hachette en ligne 2002- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>

Les Pays-Bas présentent deux visages assez différents pouvant laisser à l'observateur des impressions contradictoires: celui d'une tradition imprégnée de religiosité, encore très présente dans les générations les plus âgées et en province; celui de l'anticonformisme, symbolique de la jeunesse et des grandes villes, notamment à Amsterdam. Ce même axe de contrastes est flanqué, d'un côté, d'un laboratoire d'innovations, en l'occurrence en matière de drogue et d'euthanasie, de l'autre, d'une structure sociale figée sur des appartenances religieuses ou des statuts.

L'école reflète bien cette dualité; l'État finance entièrement l'enseignement obligatoire (de 6 à 16 ans), qu'il soit catholique, protestant ou laïc – ce dernier recueillant moins d'un tiers de la fréquentation scolaire. Les communes ou les quartiers ont deux, voire trois écoles; mais les clivages se sont atténués, et il n'est pas rare aujourd'hui de mettre ses enfants dans l'école la plus proche ou la plus réputée, sans considération de son appartenance religieuse. Il en va de même pour les universités où, à côté du secteur public (Leyde, Utrecht, Groningue, Maastricht et une des deux universités d'Amsterdam), subsistent des établissements protestants (Amsterdam) et catholiques (Nimègue). Le système néerlandais s'appuie sur le développement de l'enseignement professionnel à tous les niveaux, avec des universités techniques à Delft, Eindhoven, Enschede, Tilburg et, pour l'agriculture, à Wageningen (près d'Arnhem).

Les citadins partent de plus en plus en week-end; beaucoup d'entre eux possèdent des caravanes, des bateaux ou des cabanons – plus rarement des résidences secondaires en dur – à la campagne, près des plans d'eau et sur le littoral. Pour les vacances, l'attrait des pays étrangers domine: les sports d'hiver font de plus en plus d'adeptes, tandis que les plages de la Méditerranée et la France rurale du Midi sont très prisées. Longtemps réticents envers l'automobile, les Pays-Bas ont maintenant un taux de motorisation proche de la moyenne de l'Europe du Nord-Ouest. La célèbre bicyclette, sans être totalement abandonnée, n'est plus privilégiée.

Il existe certainement une culture néerlandaise spécifique, différente de celle de la Belgique ou de l'Allemagne. Toutefois, l'«américanisation» du mode de vie, favorisée par les programmes de télévision, est rapide. Amsterdam donne souvent le ton, même si beaucoup de Néerlandais ne se reconnaissent pas dans cette capitale cosmopolite. Les programmes de télévision étaient gérés par des associations de téléspectateurs; depuis 1989, les chaînes privées, grâce au gouvernement, se sont inscrites dans le paysage audiovisuel.

Microsoft ® Encarta ® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Langue et religion

La langue officielle des Pays-Bas est le néerlandais, parlé dans tout le pays. Cependant, dans la province de Frise, la première langue est le frison, autre langue germanique.

Les Pays-Bas n'ont pas de religion officielle, mais l'Église réformée des Pays-Bas (la plus importante des Églises protestantes) a toujours été associée de près à la vie de l'État. Les catholiques représentent environ 31 p. 100 de la population néerlandaise et les protestants 22 p. 100. Le pays possède également une petite communauté juive, tandis qu'environ 41 p. 100 de la population ne se réclament d'aucune religion.

Éducation

L'éducation est le poste le plus important en termes de dépenses d'État, puisqu'il représentait 5,9 p. 100 en 1991 et 5,3 p. 100 en 1994. En effet, l'enseignement public et privé est entièrement subventionné.

Depuis 1975, l'école est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 18 ans. Les élèves vont à l'école primaire pendant six ans, puis choisissent l'une des deux filières secondaires proposées : formation scolaire ou formation professionnelle.

Les principales institutions universitaires sont l'université d'Amsterdam (fondée en 1632), l'université libre d'Amsterdam (réformée, 1880), l'université catholique de Nimègue (1923) et les cinq universités d'État de Groningue (1614), Leyde (1575), Utrecht (1634), Rotterdam (1973) et Maastricht (1976). En outre, les Pays-Bas disposent de 13 établissements d'enseignement scientifique, de trois écoles techniques supérieures, sans oublier l'école nationale supérieure d'agriculture de Wageningen et l'école supérieure catholique de Tilburg.

Institutions culturelles

Riches en œuvres d'art, les Pays-Bas possèdent de nombreux musées et sites culturels. Ainsi, le Rijksmuseum, le musée national néerlandais, est situé à Amsterdam et possède les plus vastes et les plus belles collections de peinture hollandaise du XVIIe siècle. La capitale abrite également le musée Van Gogh, inauguré en 1973, le Stedelijk Museum et ses collections d'art moderne, ainsi que la maison de Rembrandt transformée en musée. Les plus grandes bibliothèques sont établies à Leyde, La Haye et Amsterdam.

Médias

En plus de nombreux journaux régionaux et locaux, les Pays-Bas possèdent 6 quotidiens nationaux, associés à des groupes politiques ou sociaux particuliers, tels que le NRC-Handelsblad (publié à Rotterdam), le Volkskrant (Amsterdam), Trouw (Amsterdam) ou Het Vrije Volk (Rotterdam). Le plus gros tirage est celui du journal indépendant d'Amsterdam Telegraaf.

En vertu de la récente loi sur les médias (1988), deux organisations nationales coordonnent les émissions de radio et de télévision : un consortium indépendant fournit les moyens de production, tandis qu'une entreprise représentant aussi bien le gouvernement que le secteur privé diffuse des émissions d'intérêt général. La plupart des émissions sont produites par des associations à but non lucratif, financées par une redevance sur les postes de radio et de télévision. Les temps d'antenne sont proportionnels au nombre de membres que compte chaque association. Les principaux producteurs sont VARA, NCRV, KRO, AVRO et TROS.

La culture néerlandaise

intermediar.nl - http://www.intermediar.nl/Loopbaan/dossiers/working/arb_frans4.html

Qui pense aux Pays-Bas, pense tout de suite à la législation sur les drogues, à la prostitution, à l'euthanasie, mais aussi aux tulipes, aux moulins et aux sabots.

Les Pays-Bas sont réputés pour leur tolérance, issue du pragmatisme et d'une attitude de 'vivre et laisser vivre'. Les origines historiques nous donnent une idée intéressante de l'âme néerlandaise.

Vivre et laisser vivre

Toute personne qui visite les Pays-Bas pour la première fois remarquera probablement que chacun est assez attaché à son petit espace social. On n'aborde pas facilement les étrangers et, dans le train chacun essaye d'avoir une banquette pour lui tout seul. Le visiteur étranger aura très vite l'impression d'être ignoré. Pourtant, ce n'est souvent pas le cas, il vous suffira d'adresser la parole à quelqu'un pour être surpris de la cordialité de sa réponse.

Le Hollandais aime garder ses distances, chose qui en soi n'est pas si étrange dans un des pays les plus peuplés au monde.

Le Hollandais est très fier de sa tolérance, mais l'expression la plus appropriée à cette caractéristique est 'vivre et laisser vivre'. Un : laisse-moi tranquille et je te laisserai tranquille. C'est ainsi que nous éviterons les conflits.

Pragmatisme et compartimentage

Il y a quelques années encore, la totalité de la vie sociale des Hollandais reposait sur quelques piliers religieux. Si l'on était catholique, on allait à l'école catholique, on faisait partie d'une société philharmonique catholique, on votait pour un parti catholique et on était membre d'un syndicat catholique.

Les différents piliers vivaient en parfaite harmonie et leurs représentants ne s'opposaient pas les uns aux autres mais essayent de trouver ensemble une solution aux problèmes du pays. En fait, on avait besoin les uns des autres et c'est ainsi qu'est née une société dans laquelle le consentement mutuel allait tenir une place importante. Bien que maintenant les piliers aient en grande partie disparu, la nature des Hollandais est toujours marquée par ce besoin de chercher ensemble une solution.

Le Hollandais est avant tout pragmatique. Il se demande constamment quelles seront les conséquences de ses actions. La façon de penser du Hollandais est la suivante : si les drogues douces étaient défendues, l'utilisation et le commerce de celles-ci se passeraient dans l'illégalité et on en perdrait tout contrôle. De plus, les prix exploseraient et les utilisateurs deviendraient des criminels. De sorte que le remède est pire que le mal.

De petites différences

La politique gouvernementale visant à maintenir une différence relativement minime entre les revenus représente un autre aspect particulier de la société néerlandaise. Le minimum social a été fixé à environ 25.000,00 florins par an. Le premier ministre 'ne gagne que' 180.000,00 florins. Le système fiscal est progressif : plus on gagne, plus on paye d'impôts.

En outre, il est tout à fait normal de se rendre au travail en vélo, qu'il s'agisse d'un directeur de banque ou d'une infirmière.

Les aspects extérieurs de richesse et de la position sociale ne sont pas fort appréciés. Si vous êtes en groupe au café, il est habituel que chacun paye sa part plutôt que de laisser payer une ou deux personnes de ce groupe. Même lorsque deux personnes vont manger ensemble au restaurant, il arrive souvent que la note soit partagée. Ce n'est pas pour rien que ce genre de sortie est connue dans le monde entier sous l'expression 'Dutch treat'.

Vincent Van Gogh

Van Gogh, Vincent (1853-1890), peintre néerlandais, dont l'usage arbitraire de la couleur en fait un précurseur des fauves et surtout de l'expressionnisme.

Van Gogh, né le 30 mars 1853 à Groot-Zundert, dans le Brabant septentrional, était le fils d'un pasteur protestant. Dès l'enfance, il fit preuve d'un tempérament lunatique et agité qui devait, tout au long de sa vie, contrarier ses projets. À partir de 1869, il devint commis dans une galerie d'art mais, passionné par la lecture de la Bible, il négligea son travail et dut finalement l'abandonner en 1876. Après avoir été prédicateur dans un faubourg ouvrier de Londres, il entreprit des études de théologie à Amsterdam, mais consacrait néanmoins

beaucoup de temps à dessiner. En 1878, il s'installa dans la région minière du Borinage où il décida d'évangéliser les pauvres dont il partageait les conditions de vie extrêmement précaires. C'est là, au début des années 1880, que Van Gogh peignit ses premières toiles. Elles représentent des natures mortes ou, comme les célèbres Mangeurs de pommes de terre (1885, Rijksmuseum Vincent Van Gogh, Amsterdam), les paysans et les gens simples qu'il rencontrait. Sombres et presque monochromes, ces œuvres expriment avec rudesse la pauvreté et la misère de ces mineurs auxquels Van Gogh s'attacha avec une ferveur et une exaltation exacerbées. En 1886, Van Gogh s'installa à Paris et vécut avec son frère Théo qui dirigeait une petite galerie de tableaux. Il fit rapidement connaissance des jeunes peintres qui animaient les mouvements artistiques les plus innovants. Influencé par l'œuvre des impressionnistes et par celui d'artistes japonais tels Hiroshige et Hokusai, le style de Van Gogh évolua sensiblement à cette époque. Les couleurs s'éclaircirent, les touches de pinceau, qui furent apposées suivant une technique plus étudiée, suivaient souvent la forme de l'objet représenté. Dès 1888, il adopta des teintes franches et brillantes, présentes dans les tableaux de ses amis français.

En février 1888, Van Gogh quitta Paris pour le Sud de la France où, sous le soleil de Provence, il peignit des paysages et des scènes de genre de la vie méridionale. L'artiste, installé à Arles, commença à employer des touches courbes, tourbillonnantes et des couleurs pures : le jaune, le vert et le bleu en particulier. Cette technique, si spécifique à l'œuvre de Van Gogh, apparaît dans la Plaine de la Crau (1888, Rijksmuseum Vincent Van Gogh, Amsterdam), l'Arlésienne (1888, Metropolitan Museum, New York) ou la célèbre série des Tournesols (Rijksmuseum Vincent Van Gogh, Amsterdam ; National Gallery, Londres, etc.). Tout phénomène visible, peint ou dessiné par Van Gogh, semble être doté d'une vitalité physique et spirituelle. Dans son enthousiasme, il persuada Paul Gauguin, qu'il avait rencontré à Paris, de le rejoindre. Après moins de deux mois de travail commun, leur relation se détériora gravement et s'acheva par une dispute célèbre au cours de laquelle Van Gogh menaça Gauguin avec un rasoir. La même nuit, Van Gogh se trancha une oreille. Quelques mois plus tard, il entra de plein gré à l'asile de Saint-Rémy-de-Provence où il peignit avec acharnement. De cette période date un grand nombre de chefs-d'œuvre, dont les Blés jaunes (1889, National Gallery, Londres), la Chambre de Vincent à Arles (1889, musée d'Orsay, Paris) et la Nuit étoilée (1889, Museum of Modern Art, New York).

En mai 1890, l'artiste quitta le Midi et rejoignit son frère Théo à Paris. Il s'installa non loin de là, à Auvers-sur-Oise, près de la maison du docteur Gachet qui admirait et soutenait déjà plusieurs peintres impressionnistes, et dont Van Gogh fit le portrait. L'artiste travaillait avec ardeur. Pourtant, le 27 juillet 1890, il se tira un coup de revolver et décéda deux jours plus tard.

Les sept cents lettres que Van Gogh écrivit à son frère Théo (publiées en 1911, traduites en français en 1960) constituent un témoignage unique de la vie d'un artiste, et une précieuse documentation concernant une œuvre particulièrement fertile : environ sept cent cinquante tableaux et mille six cents dessins. Le peintre français Chaïm Soutine, ainsi que les peintres allemands Oskar Kokoschka, Ernst Ludwig Kirchner et Emil Nolde, doivent plus à Van Gogh qu'à aucune autre source d'inspiration. En 1973, le Rijksmuseum Vincent Van Gogh, conservant plus de mille tableaux, esquisses et lettres, a été ouvert à Amsterdam.

Rembrandt

Présentation

Rembrandt (1606-1669), peintre, dessinateur et graveur néerlandais, il fut l'un des plus grands artistes occidentaux du XVII^e siècle, célèbre pour ses effets de clair-obscur. Rembrandt Harmenszoon Van Rijn, dit Rembrandt, est également connu pour ses très nombreux autoportraits qu'il exécuta régulièrement tout au long de sa vie.

Les années de jeunesse

De milieu modeste, ses parents prirent grand soin de son éducation. Après avoir étudié très tôt le latin, il entra, dès l'âge de quatorze ans, à l'université de Leyde. Mais il la quitta presque aussitôt pour étudier la peinture d'histoire auprès d'artistes tels que Jacob Van Swanenburgh et Pieter Lastman. Après avoir passé six mois dans les ateliers de ses maîtres, ayant déjà maîtrisé tout ce qu'on lui avait enseigné, Rembrandt retourna à Leyde, où il s'établit. Il développa alors un style antiacadémique qui impressionna fortement (*Balaam*, 1626, musée Cognacq-Jay, Paris ; *David et Goliath*, 1626, musée des Beaux-Arts, Bâle) et lui valut l'estime générale, au point de devoir ouvrir son atelier à de jeunes disciples, malgré son très jeune âge (il avait alors vingt-deux ans).

À la polychromie agressive des premières œuvres succéda bientôt un goût pour les harmonies brunes et les effets de clair-obscur mystérieux (*la Fuite en Égypte*, 1627, musée des Beaux-Arts, Tours ; *Samson et Dalila*, 1628, musée de Berlin-Dahlem) qui aboutirent, à partir de 1631, à son grand style, tout à la fois fantastique et poétique, intense, narratif et mystérieux.

Rembrandt partit pour Amsterdam en 1631. Son mariage, en 1634, avec Saskia Van Uylenburgh, la cousine d'un négociant en art prospère, lança sa carrière, le mettant en contact avec des mécènes aisés qui lui commandèrent de très nombreux portraits. À la même époque, il réalisa son premier portrait corporatif : la *Leçon d'anatomie du docteur Nicolaes Tulp* (1632, Mauritshuis Museum, La Haye), remarquable par ses qualités d'observation et sa finesse picturale proche de Van Dyck. Elle présente le docteur Tulp parmi ses amis et admirateurs, en maître chirurgien en plein exercice. Le cadavre, dont les muscles du bras gauche ont été mis à nu, est d'une tonalité grise caravagesque. Tout, dans l'attitude et la disposition, vise à rendre l'intensité de l'échange intellectuel.

Les autres portraits des années 1630 frappent par leur grande force plastique, par la simplification des harmonies, ainsi que par le rythme symbolique des mains et des visages, peints le plus souvent sur un fond gris, qui confèrent à l'ensemble grandeur et monumentalité.

Ces tendances baroques furent également présentes dans les très nombreux autoportraits et dans les effigies que l'artiste fit de son épouse, parée des costumes orientaux qu'il affectionnait.

De même, dans les sujets religieux et les scènes mythologiques, également fort prisés, comme en témoigne la suite des cinq tableaux de la Vie du Christ, de l'Alte Pinacoteck de Munich (1633 à 1639), qui compta parmi les œuvres les plus mouvementées du maître, le schéma de composition s'inspire de ceux de Rubens, mais l'éclairage dramatique renvoie à une profonde émotion de l'âme. Les nombreux témoignages picturaux de cette période permettent de supposer que Rembrandt voulut sans doute prouver qu'il était l'égal de Rubens en tant que narrateur dramatique et compositeur baroque de tableaux.

Le souci de transformer le monde quotidien en vision onirique occupa ainsi ses paysages, puisant leurs sources dans une tradition allemande, introduite à Amsterdam par des artistes tels que Hercules Seghers (Paysage, 1639, Rijksmuseum, Amsterdam).

Les années de maturité

Contrairement à sa carrière publique prospère, la vie privée de Rembrandt fut frappée, durant les années 1640, par le malheur. Entre 1635 et 1641, Saskia donna naissance à quatre enfants, mais seul le dernier, Titus, survécut. Elle-même mourut en 1642. Hendrickje Stoffels, engagée comme gouvernante vers 1649, devint finalement son épouse de droit coutumier et son modèle pour un grand nombre de ses tableaux. Parmi les chefs-d'œuvre de cette période figure la célèbre Ronde de nuit - également intitulée la Compagnie du capitaine Frans Banning Cocq (1642, Rijksmuseum d'Amsterdam) -, qui témoigne de l'activité agitée d'une compagnie militaire rassemblée derrière ses chefs, se préparant à un défilé ou à une riposte. En partant d'un mode statique coutumier, Rembrandt peignit en ligne les personnages afin d'obtenir un effet dramatique puissant. L'alternance de l'ombre et de la lumière, de l'avant et de l'arrière, des mouvements de gauche à droite et inversement, des diagonales formées par les bras, les mousquets, les drapeaux et les piques, permirent à Rembrandt de rendre ce qui lui fut si cher : "le mouvement le plus naturel".

De nombreux tableaux de Rembrandt des années 1640 montrèrent néanmoins l'influence du classicisme dans son style et son esprit. Ainsi, l'autoportrait de 1640 (National Gallery, Londres) est-il marqué par l'influence de Raphaël et de Titien, et empreint d'une expression de très grand calme intérieur. Dans Conversation du mennonite Anslo (1641, Staatliche Museen, Berlin), l'interaction entre les personnages fut rendue de main de maître : le prédicateur parle, explique peut-être un passage biblique à sa femme qui écoute avec attention. D'autres œuvres de Rembrandt dépeignent des dialogues et, comme celui-ci, parviennent à saisir un instant précis. Dans le tableau en mouvement des Pèlerins d'Emmaüs (1648, musée du Louvre, Paris), l'utilisation de la lumière traduit immédiatement la signification de la scène, alors que dans Bethsabée (1654, musée du Louvre, Paris) ou Jacob bénissant les fils de Joseph (1656, Staatliche Gemäldegalerie, Kassel), la lumière diffuse adoucit l'atmosphère.

Les nombreux paysages de Rembrandt de cette période sont des vues imaginaires, élaborées sur le souvenir d'endroits spécifiques. L'introduction de ruines et de collines, qui ne font pas partie de la campagne néerlandaise, comme dans Ruine (Staatliche Gemäldegalerie, Kassel), suggère une influence classique venant de l'Italie.

Malgré le succès financier de Rembrandt en tant qu'artiste, professeur et négociant en art, son penchant pour un mode de vie ostentatoire le conduisit à la faillite en 1656. Un

inventaire de sa collection d'œuvres d'art et d'antiquités, saisies avant une vente aux enchères tenue afin de régler ses dettes, montre l'étendue de l'intérêt de Rembrandt pour la sculpture ancienne, les tableaux flamands, la Renaissance italienne, l'art oriental, les œuvres néerlandaises contemporaines, les armes et les armures.

L'apogée

Ces problèmes personnels n'eurent apparemment pas de répercussions sur le travail de Rembrandt. Son talent artistique s'accrut plutôt.

Les tableaux les plus importants datent en effet des deux dernières décennies de sa vie. Le drame baroque, la splendeur de l'extérieur et les détails superficiels n'y apparaissent plus. Ses autoportraits, ses portraits de personnages seuls ou ses scènes de groupes, ainsi que ses œuvres religieuses et historiques révèlent une préoccupation de l'expression des qualités spirituelles. Sa palette s'enrichit considérablement, son coup de pinceau devint de plus en plus épais, au point de sembler flotter miraculeusement sur la toile. Certains grands tableaux de cette époque témoignent de l'apogée de sa maturité : les Syndics des drapiers (1661, Rijksmuseum, Amsterdam), notamment, qui suggère une parfaite maîtrise du genre, dans laquelle la main "parlante" de l'orateur devient pilier fondateur de la composition, lien virtuel entre les personnages.

La vie privée de Rembrandt continua d'être marquée par le chagrin : Hendrickje mourut en 1663, bientôt suivie par son fils, Titus, en 1668, avant que l'artiste ne s'en aille à son tour, onze mois plus tard.

Ce fut sans aucun doute dans les autoportraits (environ soixante) que Rembrandt se livra le plus, se soumettant à une autoanalyse pénétrante. Dans *Autoportrait au chevalet* (v. 1669, National Gallery, Londres), les traits de Rembrandt trahissent un esprit légèrement sarcastique. Le plus souvent, en effet, l'artiste supprime tous les détails narratifs au profit de l'expression et de la splendeur des couleurs, reflets de la vie intérieure.

Il semble ainsi difficile de dire aujourd'hui à quoi Rembrandt a pu réellement ressembler, tant les ombres profondes qui couvrent son visage révèlent à peine ses traits, au profit de l'intensité de son regard.

Les sujets bibliques, quant à eux, occupèrent environ un tiers de la production totale de Rembrandt. Fait inhabituel dans la Hollande protestante du XVII^e siècle, puisque le mécénat ecclésiastique n'existait pas et que l'art religieux n'était pas considéré comme important. Les premières œuvres bibliques et dramatiques de Rembrandt furent mises en valeur par la présence d'un goût baroque, cependant que ses dernières, telles *Joseph accusé par la femme de Putiphar* (1655, Staatliche Museen, Berlin) et le très émouvant *Retour du fils prodigue* (v. 1669, musée de l'Hermitage, Saint-Pétersbourg) se concentrent sur l'expression abstraite, mystique et surnaturelle d'une situation humaine, dépouillée des détails inhérents à leurs contextes historiques.

Œuvre graphique

Pour Rembrandt, le dessin et la gravure à l'eau-forte furent aussi importants que la peinture. Quelque mille quatre cents dessins lui sont attribués. Une grande partie de ces dessins sont considérés plutôt comme des œuvres à part entière que comme des études préparatoires de peintures ou de gravures. C'est parce qu'elles furent destinées à l'usage personnel de Rembrandt que la majorité de ces œuvres ne furent pas signées. Son moyen d'expression favori fut le crayon et l'encre sur papier blanc, souvent utilisés en combinaison, afin de leur prêter un accent tonal. Dans certains dessins, comme la Découverte de Moïse (v. 1635, Rijksprentenkabinet, Amsterdam), quelques lignes chargées focalisent la scène sur les trois personnages. D'autres dessins, au contraire, comme la Porte du Rhin à Rhenen vers Oostpoort (1648, musée des Beaux-Arts, Bayonne), accentuent des détails d'architecture et de perspective.

Les gravures à l'eau-forte de Rembrandt ont été très prisées de son vivant. Il utilisa ce procédé pour son potentiel extraordinaire à produire des lignes enchevêtrées, permettant d'obtenir une grande expressivité. En combinaison avec l'eau-forte, il obtint des effets uniques. Les gravures à l'eau-forte les plus impressionnantes de Rembrandt datent de sa période de maturité. Parmi elles, il convient de citer le portrait grandeur nature de Jan Six (1647, Bibliothèque nationale, Paris), la célèbre Prédication de Jésus, dite Pièce aux cent florins (1642-v. 1645), les Trois Arbres (1643) et le Christ prêchant ou la Petite Tombe (v. 1652), tous au British Museum, à Londres.

Les documents originaux relatifs à la vie ainsi qu'aux peintures, dessins et gravures de Rembrandt étant très rares, la constitution de l'inventaire raisonné de son œuvre demeure encore aujourd'hui problématique.

Littérature néerlandaise

Présentation

néerlandaise, littérature, ensemble des œuvres littéraires composées en langue néerlandaise, du Moyen Âge à nos jours, dans le royaume des Pays-Bas.

Les premiers textes écrits en flamand sont datés de la fin du XIIe siècle et sont issus de la région de la Meuse et du Rhin. Les textes antérieurs, héritiers de la tradition orale, n'ont pratiquement pas été conservés.

Moyen âge

Influences des œuvres étrangères

Les textes les plus anciens de la littérature néerlandaise furent ceux du poète Hendrik Van Veldeke, composés aux alentours de 1170. Son œuvre fut influencée par les genres épique et courtois qui s'épanouissaient en Allemagne et en France dans la seconde moitié du XIIe siècle. On lui doit de nombreux poèmes d'amour courtois, une biographie de saint Servais, ainsi qu'une Énéide (v. 1190).

Les genres religieux, et plus particulièrement la poésie mystique, furent eux aussi très présents aux origines de la littérature néerlandaise. Vers le milieu du XIIIe siècle, ils

s'incarnèrent remarquablement dans les stances d'amour mystique de Hadewijch, poétesse issue de la noblesse du Brabant. Évoquons également une autre poétesse, Beatrijs Van Nazareth (1200-1268), contemporaine de Hadewijch, qui composa les Sept Manières de l'amour divin.

Au cours du XIII^e siècle, on assista, d'abord en Flandre puis en Hollande, à l'émergence d'une noblesse raffinée, aux mœurs plus douces qu'auparavant, qui se montra soucieuse de cultiver les valeurs courtoises. Pour répondre à cette attente, les transpositions en flamand d'ouvrages se référant aux thèmes antiques se multiplièrent, comme le Roman de Troie (v. 1250), de Segher Diengotgaf. Dans la seconde partie du XIII^e siècle, ce fut davantage au cycle arthurien que les auteurs néerlandais empruntèrent la matière de leurs ouvrages, tel le Gauvin de Penninc et Vostaert. On vit aussi des adaptations de récits allégoriques (le Roman de la Rose), de chansons de geste françaises et d'épopées animalières à visée satirique, notamment avec les traductions anonymes du Roman de Renart.

Affirmation d'une littérature nationale

Également dans les dernières décennies du XIII^e siècle, Jacob Van Maerlant se montra particulièrement soucieux de consolider l'emploi du flamand en littérature. Considéré à ce titre comme le père de la littérature néerlandaise, il s'efforça, dans son œuvre gigantesque et variée, de rendre accessible au plus grand nombre la culture des clercs en la transposant en langue vulgaire. On lui doit notamment Beautés de la nature (1264-1269), une encyclopédie des sciences naturelles, mais aussi des poèmes, des romans de chevalerie et des traités historiques et politiques.

Citons, au nombre de ses disciples, Jan Van Boendale (v. 1282-v. 1350), auteur des Gestes brabançonnés et d'une encyclopédie, Miroir des laïcs.

Le thème de l'amour courtois continua de passionner longtemps la noblesse hollandaise comme en témoignent encore, au début du XV^e siècle, des auteurs comme Dirc Potter (v. 1370-1428) avec ses Cours d'amour (1411-1412), brefs récits illustrant les codes de l'amour courtois.

Réforme et renaissance

Humanisme et Réforme

L'esprit d'ouverture et de tolérance qui caractérisait non seulement l'humanisme mais aussi l'esprit de la Réforme trouva en Érasme, un de ses représentants les plus brillants. Né près de Rotterdam, prêtre de formation, immense érudit, nourri de culture grecque et latine, il fut l'auteur d'une œuvre (rédigée en latin), qui exerça une influence considérable dans toute l'Europe savante. Associant dans un même idéal la raison et la foi, il prit parti contre Martin Luther sur les questions du libre arbitre et de la grâce divine. Surtout connu pour l'Éloge de la folie (1511), satire sur la vanité de la destinée humaine, il est également l'auteur de Paraphrases des Évangiles (1517-1524), réflexion théologique sur les fondements de la foi chrétienne. Son immense correspondance avec tout ce que l'Europe comptait alors d'intellectuels et d'érudits est un miroir passionnant de son époque.

Le poète et érudit Dirck Volckertszoon Coornhert (1522-1590), ainsi que Heindrik Laurenszoon Spiegelhel (1549-1612) furent directement inspirés par l'œuvre et la philosophie d'Érasme.

Sous l'effet du courant humaniste, les écrivains de la Renaissance manifestèrent un intérêt croissant pour l'Antiquité, sa philosophie et sa poésie.

Parmi les poètes néerlandais les plus marquants de cette période, citons Jan Van der Noot (1540??-1595??), disciple de Ronsard, Carel Van Mander (1548-1606), traducteur d'Homère, et Jan Van Hout (1542-1609). Dans le domaine du pamphlet, le conflit entre catholiques et réformés donna à Philippe de Marnix (1540-1598), l'occasion de composer, en langue française, le chef-d'œuvre de son époque, *Tableau des différens de la Religion* (1569), satire acide contre l'Église catholique.

Chambres de rhétorique

À la même période, il faut évoquer aussi le phénomène, typiquement néerlandais, des chambres de rhétorique. On désignait sous ce nom des sociétés de poésie et de théâtre, organisées en confréries, qui contribuèrent par leurs actions à intégrer la littérature dans la vie publique néerlandaise. Grâce au progrès de l'imprimerie et à l'importance croissante des villes, elles se développèrent dès le début du XVe siècle sous l'impulsion des corporations d'artisans et de la bourgeoisie urbaine. Très vivantes à Anvers et à Amsterdam, elles encourageaient la pratique de tous les genres littéraires - notamment en organisant de nombreux concours de rhétoriciens -, mais elles se distinguèrent plus particulièrement dans la production de moralités, et de brefs poèmes satiriques ou lyriques, qu'elles destinaient parfois aux membres du clergé et de la noblesse. Parmi les membres les plus éminents de ces chambres de rhétorique, notons Anthonis de Roovere (1430-1482) et Mathys Casteleyn (1485-1550).

Les chambres de rhétorique jouèrent aussi un rôle déterminant dans l'essor du théâtre néerlandais. Particulièrement présentes lors des grandes fêtes populaires, religieuses ou dynastiques, elles s'illustrèrent en effet dans l'organisation de cortèges allégoriques, de spectacles divers et de représentations théâtrales. De ce théâtre populaire, retenons surtout la pièce de Petrus Van Diest, *Elckerlyc*, œuvre allégorique sur la destinée humaine, sans doute écrite vers 1570.

XVIIe siècle : le siècle d'or

On considère le XVIIe siècle, sur le plan politique et économique, comme l'âge d'or des Provinces du Nord, qui se trouvaient délivrées de l'occupation espagnole, toujours présente au sud du pays. Marquée par l'instauration de la république et par une ère de grande prospérité, la vie culturelle du temps se caractérisa par une liberté intellectuelle accrue et par l'avènement des centres humanistes florissants de Leyde et d'Amsterdam, cités devenues de véritables capitales littéraires.

École d'Amsterdam

Dirck Volckertszoon Coornhert (1522-1590), traducteur et moraliste, et son disciple Spieghel (1549-1612) sont particulièrement représentatifs de l'école d'Amsterdam. Ensemble, ils écrivirent un *Dialogue sur la littérature néerlandaise* (1608), traité linguistique où ils s'efforçaient de fixer les règles de la langue flamande en excluant les néologismes issus de l'espagnol ou du français.

Autre figure importante de l'âge d'or néerlandais, le poète et dramaturge Pieter Corneliszoon Hooft (1581-1647) incarna, dans sa poésie raffinée et dans son théâtre, l'esprit de la Renaissance italienne et de la Pléiade. Citons à titre d'exemple sa tragédie *Geeraerdt van Velsen* (1613).

Dans un genre plus populaire, le dramaturge Gerbrand Bredero (1585-1618) excella dans le registre comique, et particulièrement dans la farce (*le Brabançon espagnol*, 1617). Grande figure du théâtre baroque, Joost Van den Vondel s'inspira de la Bible et de l'histoire nationale pour composer des drames au lyrisme puissant (*Lucifer*, 1654) et une importante œuvre poétique.

Autres centres intellectuels

Hors d'Amsterdam, il faut évoquer le poète et diplomate Constantin Huygens (1596-1687), auteur de satires politiques, et d'essais critiques (*la Sottise coûteuse*, 1622). Le poète et moraliste Jacob Cats (1577-1660) popularisa, auprès des classes moyennes néerlandaises, les préceptes moraux du protestantisme avec des œuvres comme *l'Anneau de mariage* (1637).

À la fin du XVII^e siècle, la créativité littéraire déclina progressivement vers un académisme formaliste qui consistait à imiter le modèle français (ce fut particulièrement le cas en Flandre), ou à reprendre les œuvres de grands prédécesseurs, tels Vondel ou Hooft.

XVIII^e siècle

Le XVIII^e siècle fut traversé par deux courants majeurs : un courant moraliste d'inspiration classique dans sa première moitié, et un courant préromantique dans la seconde moitié.

Courant classique et rationaliste

Illustrant bien le courant moraliste, Justus Van Effen (1684-1735), auteur adepte du rationalisme, est considéré comme le premier nouvelliste hollandais. Il fonda en 1731 la revue *le Spectateur hollandais* où, sur le modèle anglais et français, il traitait de l'actualité et se livrait à l'étude des caractères, de la mode et du jeu. Ce fut encore le modèle classique français qui inspira les œuvres dramatiques de Pieter Langendijk (1689-1754), auteur notamment de comédies bourgeoises telles que *Tromperie conjugale réciproque* (1714).

Courant préromantique

Marquée par l'influence de Jean-Jacques Rousseau et de Samuel Richardson, la période préromantique débuta au Pays-Bas avec la poésie sentimentale de Rhijnvis Feith (1753-1824), qui se positionnait en rupture avec le classicisme et l'intellectualisme des décennies précédentes. Le retour à la spontanéité des émotions et des sentiments qu'il initia se

poursuivit avec Hieronymus van Halfen (1746-1803), dont l'œuvre était vouée à l'enfance (Essai de petits poèmes pour enfants, 1778-1782).

L'autre grand thème emprunté à Rousseau et cher aux préromantiques était l'exaltation de la nature?; on le retrouve dans les ballades et les romances composées par les poètes Jacobus Bellamy (1757-1786) et Antony Staring (1767-1840). Enfin, l'amour-passion trouva son expression la plus enflammée dans le roman épistolaire Sara Burgerhart (1782) de Betje Wolff (1738-1804) et Agatha Deken (1741-1804).

XIXe siècle

Romantisme

Influences étrangères et spécificité nationale

Le romantisme néerlandais, issu du courant rousseauiste et de la vogue du récit sentimental anglais, affirma sa spécificité dans sa prédilection marquée pour la thématique religieuse. Cette tendance, véhiculée notamment par le mouvement le Réveil, fut illustrée par des auteurs comme Willem Bilderdijk (1756-1831), en particulier dans son poème épique la Fin du premier monde (1820).

Nationalisme

Cependant, le sentiment national trouvait dans le genre du roman historique un mode d'expression privilégié, genre représenté au nord par des auteurs comme Aarnoust Drost (1810-1834), Jacob van Lennep (1802-1868), auteur de la Rose de Dekama (1837) et Anna Louisa Geertruyda Bosboom-Toussaint (1812-1886). En Flandre, le récit historique était représenté, entre autres, par Hendrik Conscience.

L'hégémonie culturelle française, en Flandre, favorisa la naissance d'un sentiment identitaire flamand, représenté notamment par l'essayiste Jan Willems (1793-1846) et par le poète Karel Ledeganck (1805-1847). Aux Pays-Bas, le nationalisme s'exprima sous une forme plus modérée, dans la revue le Guide, fondée en 1837 par le critique romantique Everhardus Johannes Potgieter (1808-1875).

Renouveau du récit

Un renouveau de la prose narrative apparut avec de nouveaux courants, illustrés notamment par Nicolaas Beets (1814-1903) et ses nouvelles humoristiques Camera obscura (1839-1854).

Dominant les années 1850, Eduard Douwes Dekker (1820-1887), dit Multatuli, influença fortement la génération des années 1880 par la force de ses écrits. Il faut ici citer son chef-d'œuvre romanesque, Max Havelaar (1860), satire impitoyable du colonialisme hollandais.

Mouvement de Quatre-Vingts

Autour de la revue le Nouveau Guide, dont le premier numéro parut en 1885, s'associèrent les écrivains Willem Kloos (1859-1938), Frederik Van Eeden (1860-1932), Lodewijkes Van Deyssel (1864-1952) et Albert Verwey (1865-1937). Ces auteurs voulaient rénover les lettres néerlandaises en s'intéressant plus particulièrement aux nouveaux courants esthétiques européens, notamment le symbolisme et le naturalisme. Kloos résuma leur programme en définissant l'art comme le lieu d'expression privilégié d'une émotion individuelle.

En marge de ce courant naturaliste, des romanciers de la fin du siècle optèrent pour un idéalisme désenchanté; citons ainsi Arnold Aletrino (1858-1916) et Frans Coenen (1866-1936).

Xxe siècle

Naturalisme et idéalisme

Le mouvement naturaliste, initié en partie par la génération de 1880, se prolongea dans la première partie du XXe siècle. Parmi les romanciers de ce courant, Louis Couperus (1863-1923), auteur des *Livres des petites âmes* (1901-1903), gagna une notoriété internationale. Herman Heijermans (1864-1924) porta l'inspiration réaliste au théâtre avec des pièces comme *la Bonne Espérance* (1900).

Mais une réaction idéaliste s'amorça bientôt, sans qu'il soit possible, cependant, de la circonscire à un mouvement nettement constitué. Dans le domaine de la prose se distingua le romancier Nico van Suchtelen (1878-1949), proche du socialisme chrétien. En poésie, Johan Andreas der Mouw (1863-1919) puisa son inspiration dans la pensée de Platon et dans les idéaux du brahmanisme. La poétesse Henriëtte Roland Holst-Van der Schalk (1869-1952) exprima quant à elle son engagement communiste dans les recueils *la Nouvelle Naissance* (1903) et *la Femme dans le bois* (1912).

Vitalisme

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les avant-gardes littéraires s'affrontèrent autour du mouvement vitaliste, une des tendances de l'expressionnisme. Ce mouvement regroupait des écrivains tels que Hendrik Marsman (1899-1940), qui contribua au renouveau des formes poétiques, par exemple en créant des vers inégaux suggestifs, où l'assonance remplaçait la rime. Un autre groupe se réunit à la même époque autour de la revue *Forum* (1932-1935), fondée par les écrivains Charles Edgar Du Perron (1899-1940), auteur du roman *le Pays natal* (1935), et Menno Ter Braak (1902-1940). Influencé par la pensée de Nietzsche, et par le nihilisme, en lutte contre les vitalistes, auxquels il reprochait de se satisfaire d'une expression stylisée et obscure, le groupe du *Forum* défendit le réalisme, l'usage d'une langue simple et prôna une approche de la littérature plus intellectuelle qu'émotionnelle. Ces auteurs voulaient en outre rapprocher la littérature de la vie et préconisaient en particulier l'abandon du sentiment religieux en littérature. Dans la mouvance de *Forum*, il faut évoquer l'œuvre importante du prosateur Ferdinand Bordewijk (1902-1984). Opposé à ces conceptions, un autre grand prosateur, Dirk Coster (1887-1956), avec sa revue *la Voix*, se fit le défenseur d'un «*expressionnisme humanitaire*». Les romans et les poèmes de Simon Vestdijk (1898-1971), l'écrivain néerlandais le plus remarquable du milieu des années 1920, reflètent clairement l'influence de Sigmund Freud. Vestdijk attira l'attention internationale avec des romans comme la trilogie *Symphonie* de Victor Slingeland (1958-1960), récit à la première personne d'un musicien à l'écoute de sa propre créativité. Son roman autobiographique *le Jardin de cuivre* (1950) relate la vie d'une petite ville et l'influence de la structure urbaine sur l'individu.

Production littéraire depuis 1945

Avant les années 1970

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Occupation allemande avait incité les écrivains à se faire les porte-parole de la résistance aux envahisseurs et du patriotisme. Le Chant des dix-huit morts de Jan Campert (1902-1943) et le Journal d'Anne Franck (1929-1943) sont les œuvres les plus représentatives de cette période noire.

Après la Seconde Guerre mondiale, la littérature néerlandaise manifesta le désenchantement de la population confrontée à un contexte politico-social difficile : guerre froide, rôle écrasant de l'État providence et menace atomique. Trois figures dominèrent la production littéraire de l'après-guerre. Willem Frederik Hermans (1921-1995), sur un mode cynique, dénonça la vanité de toute chose et l'absurdité de la condition humaine qui constituent les principaux thèmes de son œuvre. Harry Mulisch (1927-), écrivain pacifiste engagé dans les luttes sociales, est l'auteur de Lit nuptial de pierre (1959) et de l'Attentat (1982), qui propose une réflexion critique sur la guerre. Quant à Gerard Reve (1923-), il s'engagea dans une réflexion qui mêle intimement les thèmes de la mort et de la sexualité. Citons aussi l'écrivain Bert Schierbeek, représentant du roman expérimental, le poète et peintre Lucebert (pseudonyme de Lubertus Jacobus Swaanswijk), qui s'exprima contre le conformisme et le rationalisme, les romancières Anna Blaman (1905-1960) et Maria Helena Dermoût (1888-1962).

Après 1970

Un courant plus optimiste s'est dessiné vers la fin des années 1970, notamment avec l'émergence d'une école romanesque qui fait des événements du quotidien la trame même de ses récits, et qui intègre souvent l'ironie à l'analyse psychologique. Parmi les auteurs de cette mouvance, citons Jeroen Brouwers (1940-) et Louis Ferron (1942-). Enfin, la poésie connut un regain de créativité avec Rutger Kopland (1934-) et Gerrit Komrij (1944-).

Rapport sur la politique culturelle 1997-2000

Interculturel

*Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, Département de l'information -
<http://www.minocw.nl/por/fr/hfidid03.htm>*

Le fait que les Pays-Bas sont à présent devenus un pays où sont réunies plusieurs cultures ne transparait pratiquement pas dans la vie culturelle publique, hormis dans certaines facettes de la culture propre aux jeunes. L'apport des immigrés à l'espace culturel que nous partageons tous sera jugé à sa juste valeur et un soutien lui sera apporté. Il faudra veiller à ce que le respect pour l'héritage culturel ne débouche pas sur la formation de zones de protection, de réserves; chacun, immigré ou non, a droit à son voyage de découverte à travers tout le territoire d'une culture riche et variée.

Les Pays-Bas prennent de la couleur. La palette des cultures à l'intérieur des frontières n'a jamais été aussi variée. Des gens, des idées et des expressions culturelles viennent de tous les horizons rejoindre notre société. Nous en faisons souvent un usage reconnaissant. Et avec la souplesse qui a toujours été un trait de caractère marquant de notre culture, nous intégrons presque imperceptiblement ce qui est étrange à ce que nous sommes peu à peu arrivés à trouver normal. C'est dommage. Non seulement parce que l'offre culturelle et l'offre

d'informations doivent refléter la diversité des cultures, mais aussi parce que l'influence des autres cultures peut servir de source d'inspiration à de nouvelles expressions culturelles. Tout comme dans d'autres domaines de la politique, l'étude des grandes questions relatives à la cohésion sociale est, en politique culturelle aussi, d'une importance capitale. Et là il faut veiller à ce que la dimension culturelle soit suffisamment prise en compte.

Je veux montrer que la diversité culturelle de notre société a une valeur ajoutée et rendre cela manifeste au cours des prochaines années. Ceci signifie qu'il devra y avoir, outre l'espace nécessaire aux expressions culturelles des divers groupes, des tangences et des rencontres entre les cultures. Nous devons tirer nos conclusions du fait que la culture néerlandaise ne coule plus de source. De la société multiculturelle sortira alors une société interculturelle, où la diversité renforcera l'unité et où la rencontre et la confrontation culturelles auront pour fruits le partage d'expériences et une inspiration nouvelle.

Dans les écoles des grandes villes, la moitié des écoliers est parfois d'origine étrangère. Ils ont leurs propres traditions et usages, une culture qui leur est propre, tout comme les enfants néerlandais d'origine. Les programmes, les outils d'enseignement et les méthodes de travail doivent être adaptés à cette situation, afin que les matières interculturelles fassent naturellement partie des programmes. L'une des grandes conditions de la réussite de cette approche est que les enseignants soient dotés de suffisamment de connaissances et de savoir-faire. Il faudra donc adapter les cursus des formations pédagogiques et des formations artistiques. L'Amsterdams Conservatorium a fait un premier pas dans cette voie en mettant au point un cursus interculturel pour l'enseignement de la musique dans les écoles. Outre l'adaptation des cursus, la participation des jeunes immigrés à l'enseignement artistique est un élément très important. Aussi poursuivra-t-on en principe les initiatives marquantes dans ce domaine, comme la formation théâtrale donnée par la troupe De Nieuw Amsterdam et la formation dispensée par la compagnie de danse Five o'clock class, groupes qui ont tous deux une approche interculturelle novatrice.

Nos musées et archives gèrent le patrimoine de diverses cultures, et les enfants, autochtones ou immigrés, peuvent y faire connaissance avec ces cultures par le biais de l'enseignement. L'enseignement élémentaire dispensé aux adultes offre également de bonnes possibilités de mettre les nouveaux-venus dans le pays en contact avec les musées. En mettant en place des programmes éducatifs simples portant sur leurs collections, les musées peuvent contribuer à l'apprentissage du néerlandais. De la sorte, les immigrés font connaissance avec la culture néerlandaise ou apprennent à apprécier - parfois à ré-apprécier - leur propre culture, par exemple dans les musées d'ethnologie. Les musées pourraient également être utiles sur d'autres plans aux groupes défavorisés. Je consulterai le secrétaire d'Etat au bien-être pour faire en sorte que cette possibilité soit mieux explorée.

Jusqu'ici, l'attention consacrée aux cultures des immigrés portait avant tout sur les expressions culturelles traditionnelles. Or, les immigrés de la deuxième et de la troisième générations ne se sentent que peu concernés par cela. C'est justement dans ces générations que l'on trouve des artistes capables de mêler les éléments de diverses cultures pour donner naissance à de nouvelles formes que l'on peut à juste titre qualifier d'interculturelles. Bien

qu'on ne puisse l'exclure catégoriquement, l'octroi de subventions structurelles à des institutions qui n'orientent leurs activités que sur la culture d'un certain pays ou d'un certain peuple n'est pas dans la ligne des orientations.

La musique pop est une forme d'art où les cultures occidentales et non-occidentales se conjuguent, souvent d'une façon particulièrement intéressante. Il y a actuellement aux Pays-Bas douze écoles où l'on enseigne la 'musique du monde' et qui permettent aux jeunes de faire connaissance avec la musique non-occidentale. Sous l'optique de la diversité de la culture propre à la jeunesse, il faut spécialement complimenter la Vereniging Nederlandse Poppodia (l'association pour la musique pop) pour le plan qu'elle a présenté. Cette association se propose d'encourager les salles de musique pop locales, dans lesquelles domine jusqu'à présent une 'monoculture' de musique rock autochtone, à programmer de la musique ayant un caractère interculturel.

Les expressions culturelles nées du mélange de diverses cultures doivent être, autant que faire se peut, épaulées par les canaux et institutions existants. De la sorte on soulignera encore le fait que les artistes et personnes contribuant au développement de la culture et issus des nombreux groupes d'immigrés que connaît notre pays font bien partie de la vie culturelle néerlandaise. L'une des conséquences logiques de cela est que les jurys des fonds, conseils et bureaux culturels doivent avoir une expertise suffisante pour pouvoir traiter les demandes d'aides ayant trait aux expressions interculturelles. Pour ce faire, on pourra adjoindre des experts à ces jurys ou bien faire appel à des experts au cas par cas. Je veillerai en général à ce que les minorités soient représentées dans les directions des institutions culturelles et, dans la mesure où cela relèvera de mes compétences, je ferai en sorte que cela soit concrètement réalisé.

La GATE Foundation est une institution qui participe activement au débat sur l'apport des cultures non-occidentales à l'exercice de diverses disciplines artistiques. Elle encourage l'échange interculturel dans le domaine des arts plastiques en organisant des manifestations et des expositions. Malgré le constat du Conseil selon lequel 'les institutions artistiques et culturelles à orientation occidentale font également une place aux développements non-occidentaux', j'estime que dans les prochaines années, nous ne pourrions nous passer des travaux de la GATE Foundation et je lui accorderai donc sa subvention. Je partage l'avis du Conseil selon lequel il faut donner plus d'importance au trait d'union avec les développements aux Pays-Bas. Cela étant, j'attends de la GATE Foundation qu'elle renforce la position des artistes néerlandais ayant des origines non-occidentales.

Nos musées, gérants de patrimoines culturels d'origines très diverses, peuvent montrer de façon convaincante qu'il n'y a pas dans la culture de distinction nette entre ce qui est familier et ce qui est étranger. Mais pour ce faire, les projets ou expositions à thèmes de caractère occasionnel, bien qu'ils puissent être d'un grand intérêt, sont insuffisants. Il faudra adopter sur ce point justement une toute autre approche: des formules nouvelles pour la présentation des collections permanentes, des aménagements des plans d'acquisition, le développement de l'expertise, des relations intensives avec l'enseignement et une politique du personnel bien ciblée. Les bons exemples - de ce que peuvent faire les musées d'ethnologie - peuvent donner envie de les suivre. Citons ici le Rijksmuseum voor Volkenkunde de Leiden qui montrera, dans une exposition permanente, l'histoire d'une migration planétaire, les contacts

entre les cultures qu'elle a générés et comment ces contacts ont été le moteur d'innovations culturelles. Les musées d'histoire et les musées d'art peuvent eux aussi montrer les évolutions d'une culture internationale variée. Ainsi, le Nederlands Openluchtmuseum va mettre en image la vie quotidienne des gens qui furent jadis les nouveaux Néerlandais. De la sorte, parallèlement à l'histoire des Pays-Bas telle que nous la connaissons, sera présenté un panorama de la diversité historique de la culture néerlandaise et de l'effet que les migrations ont eu sur elle. Les musées qui déploient des activités dans le domaine interculturel font de plus en plus appel à des experts issus des groupes d'immigrés et font tester le produit de ces activités par des représentants de ces groupes. Nous avons là non seulement un moyen d'élargir la plate-forme sociale des musées, mais aussi une bonne méthode pour acquérir des connaissances et du savoir-faire.

La lecture procure aux immigrés une clé pour la culture néerlandaise. Pour ce groupe de population, la promotion de la lecture demande une approche un peu plus spécifique, qui pourrait par exemple consister en des projets de lecture-narration proches de la tradition orale. Parmi les gens venus d'autres pays, issus d'autres cultures et installés aux Pays-Bas, il n'y a pas que des lecteurs, il y a aussi des écrivains et des auteurs en herbe. Etant donné qu'ils ne maîtrisent pas assez le néerlandais, ils doivent souvent faire appel à des traducteurs pour que leurs ouvrages, qu'ils ont rédigés dans leurs langues maternelles, puissent être publiés aux Pays-Bas. Les auteurs et les traducteurs demandent des aides au Fonds voor de Letteren (fonds de littérature). Ces demandes nous mettent devant un dilemme. Si on les reçoit, des précédents indésirables sont créés; cependant les écrivains venant d'autres parties du monde apportent une contribution bienvenue à la diversité interculturelle. Dans ces cas, l'on pourra, en respectant des conditions strictes, déroger aux règles en vigueur.

Je me suis engagé envers la Chambre à traiter, dans le Rapport sur la politique culturelle, de la politique menée dans le domaine 'médias et minorités'. Les programmes informatifs et éducatifs des médias favorisent l'intégration des minorités dans notre société. Mais la radio-télévision et la presse sont aussi des espaces de travail adéquats pour la rencontre des diverses cultures. La responsabilité incombe bien entendu en premier lieu aux employeurs comme la radio-télévision et les journaux; l'Etat ne joue qu'un rôle indirect. J'ai passé des accords avec les différentes associations de radiodiffusion-télévision en vue d'une représentation proportionnelle des immigrés au sein des chaînes publiques. Ces accords sont consignés dans un plan d'action spécial, pour lequel j'ai dégagé des moyens financiers supplémentaires.

Depuis l'amendement de la loi sur les médias du 28 avril 1994, la Nederlandse Programma Stichting (fondation néerlandaise de radiodiffusion-télévision), doit consacrer 15% de son temps d'antenne à la télévision et 20% de son temps d'antenne à la radio à des émissions portant sur la société multiculturelle. Une étude a cependant démontré que les immigrés portent peu d'intérêt à ces émissions, et c'est du reste aussi le cas pour d'autres parties de l'offre publique. Mais les équipements spéciaux et leur succès ne sauraient constituer un prétexte pour ignorer par ailleurs les immigrés. Aussi suis-je particulièrement intéressé par les plans du Stimuleringsfonds voor Nederlandse Culturele Omroepproducties (fonds d'encouragement des productions culturelles à la radio et à la télévision, alimenté par les recettes issues de la publicité à la radio et à la télévision et qui permet de financer la

production de programmes néerlandais spéciaux), plans qui prévoient la réalisation de programmes sur la réalité quotidienne dans les grandes villes, en mettant l'accent sur le caractère 'multicolore' de la vie urbaine. En outre, ce fonds travaillera à la mise au point, à l'intention des immigrés, de formations et de cours consacrés à l'écriture de scénarios. Le fonds va élargir son comité de conseillers en faisant appel à des personnes ayant une bonne connaissance des diverses cultures dont se compose la société néerlandaise.

Le fait que la radio et la télévision peuvent avoir une fonction intégrative est avant tout manifeste aux niveaux local et régional. Or, le financement des chaînes locales et régionales n'est pas de la responsabilité de l'Etat. Le Service Organisatie Migranten Media (fondation pour les médias à l'intention des immigrés), qui opère sur l'ensemble du pays, assure des programmes-cadres pour les chaînes régionales et locales destinées aux immigrés. Me basant, entre autres, sur la recommandation positive du Conseil, je reconduis l'aide accordée à cette organisation, ce en rapport avec les efforts des quatre grandes villes. Parallèlement à ces moyens financiers supplémentaires, je réserverai aussi un budget pour des projets qui contribueront à favoriser la participation des immigrés aux médias. La radio et la télévision peuvent, surtout en combinaison avec d'autres équipements, fort bien être utilisés pour l'apprentissage de la langue néerlandaise. Dans cette optique, deux cours télévisés ont été mis au point, le premier proposant une première approche des Pays-Bas et de la langue néerlandaise, le second étant un cours de deuxième niveau. Les personnes qui suivent ce deuxième cours sont aidées par des leçons de soutien et des programmes radio. On cherchera à savoir si ce cours peut être proposé au prêt dans les bibliothèques publiques. J'ai demandé au Conseil de formuler un avis disant si, après cette première initiative, les médias doivent assurer de façon structurelle l'enseignement de la langue néerlandaise et si oui comment.

La culture à la ville

*Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, Département de l'information -
<http://www.minocw.nl/por/fr/hfdid03.htm>*

L'énorme offre culturelle proposée à domicile peut inciter les gens à se rendre à des représentations. Mais cela peut aussi justement les en dissuader. Or, la confrontation directe avec les expressions artistiques et culturelles est toujours la meilleure forme d'interaction. L'art et la culture vécus et discutés 'ensemble' sont une condition essentielle à la richesse et à l'ouverture de la vie culturelle. Une vie dont le lieu est la ville, grande ou petite. La politique culturelle va consacrer une plus grande attention au rôle de ces villes, pôles régionaux et pépinières de l'art et de la culture.

Les villes sont ces 'bouillons de culture' où l'interculturel en particulier trouve un terrain fertile. Les villes sont des créations culturelles de premier ordre. L'architecture et l'urbanisme de passés lointains et proches donnent une identité à la vie quotidienne en ville. Et c'est dans ces décors, auxquels parfois une incrustation de paysages aménagés ajoute une dimension spéciale, que la vie culturelle se joue, concentrée dans les musées, les bibliothèques, les archives, les librairies, les théâtres, les salles de concert, les cinémas et dans toutes sortes de lieux culturels qui font que telle ville est ce qu'elle est. Bien entendu une communauté culturelle dynamique ne saurait se fermer aux influences venues de l'extérieur, ce qui serait en

fait déjà possible dans notre pays, petit, très peuplé et très câblé. Les institutions subventionnées par l'Etat font elles aussi partie d'un réseau local d'équipements culturels auquel elles ne peuvent se soustraire. Elles doivent non seulement contribuer à la diversité et à la qualité de la vie culturelle au niveau national, mais aussi faire leurs preuves dans leur lieu d'implantation. C'est l'une des raisons pour lesquelles on a cherché à savoir comment l'Etat, la province et les communes pourront harmoniser leurs équipements et activités culturelles.

Certes, certains développements, surtout au niveau de l'aménagement du territoire, font que nos villes et nos villages commencent à se ressembler de plus en plus. Pourtant, la palette culturelle des Pays-Bas est encore très riche. Ceci est en grande partie dû aux différences souvent caractéristiques entre les régions et les villes de notre pays. Pour la politique de l'Etat, ceci n'est pas seulement une donnée, c'est aussi une difficulté. On a pris conscience au cours de ces dernières années - et les expériences acquises lors de la composition du dernier Rapport sur la politique culturelle nous y ont aidés - que ce n'est que moyennant une coopération intensive entre les différents pouvoirs publics que l'on peut mener une politique permettant de bien assumer cette diversité. Dans ce contexte, huit larges conventions culturelles quadriennales ont été préparées, qui entreront en vigueur à la même date que le Rapport sur la politique culturelle. A partir de ces conventions, on précise les nuances spécifiques des diverses régions urbaines et dans le présent Rapport sur la politique culturelle l'Etat met surtout l'accent sur les éléments qui ont aussi une importance pour la politique gouvernementale.

Il est indispensable que la culture soit prise en compte dans l'aménagement du territoire, également au niveau local. Non seulement pour éviter des dégâts irréparables, mais aussi pour pouvoir exploiter de la meilleure façon possible, aujourd'hui et demain, les qualités de la ville. Lors de la construction de bâtiments et d'infrastructures - particulièrement en souterrain - il faut se préoccuper des trésors archéologiques que renferme le sous-sol. Le sous-sol des centres-villes en particulier peut subir d'énormes dégâts lors de travaux menés sans le soin requis. J'envisage de recourir aux possibilités de protection que procure la loi sur les monuments historiques dans les cas où l'intérêt national est clairement en jeu et où la conservation est souhaitée. Dans la politique de l'architecture, de nouveaux éléments seront soulignés et j'ai déjà entamé ce processus avec mon homologue du ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Depuis peu, l'architecture paysagère est entrée dans nos préoccupations. Je me propose d'élargir la politique de l'architecture à l'urbanisme au cours des prochaines années. Ceci permettra de faire participer un plus grand nombre d'organes des pouvoirs publics à la politique. Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure, le ministère de l'agriculture, du patrimoine naturel et de la pêche et le ministère des transports et des travaux publics sont de grands maîtres d'ouvrages. Ils sont donc en mesure de donner le bon exemple. Je soumettrai des propositions élaborées, conjointement avec mes homologues du logement, de l'agriculture et des transports, dans un rapport commun sur la politique de l'architecture pour les années 1997-2000. L'Etat encourage et aide les provinces et les communes à mener leur propre politique dans ce domaine, entre autres par le biais de l'organisation *Architektuur Lokaal*, plate-forme pour le développement de la politique locale en matière d'architecture et également centre d'information et de documentation, centre dont on a pu constater qu'il répond à de grands besoins.

Certaines villes et régions s'efforcent d'améliorer les équipements pour la fourniture d'informations historiques. Dans la période à venir j'encouragerai la coopération et le regroupement dans les régions des archives communales, régionales et nationales. De la sorte, nous répondrons au besoin qu'ont les citoyens de disposer d'informations accessibles sur leurs villes et leurs régions ainsi qu'à l'intérêt croissant pour l'histoire 'tangibile'. En outre, la coopération ne peut qu'améliorer la qualité et l'efficacité des archives dans leur ensemble. D'autres possibilités seront développées dans les temps à venir, en particulier en concertation avec les administrations.

Vingt-deux pour cent des activités vacancières aux Pays-Bas sont à classer dans les catégories culture et villes. Depuis la fin des années quatre-vingt, nous coopérons étroitement avec le ministère des affaires économiques dans le but de rapprocher le tourisme et la culture et de mettre ces deux domaines en mesure de tirer profit l'un de l'autre. Cet objectif est réalisé entre autres dans les projets mis en oeuvre par le Projectbureau Cultuurhistorisch Toerisme (bureau pour le tourisme culturel), créé à l'instigation des deux ministères. Une place spéciale est donnée aux grandes manifestations dont les musées sont les centres. Les manifestations de ce genre se positionnent dans le segment en plein essor des vacances culturelles en ville. Les Pays-Bas ont quelques atouts dans ce marché, mais la concurrence européenne y est grande. Pour les musées, l'organisation de grandes manifestations comporte des risques financiers importants. J'estime, dans l'intérêt de l'aspect culturel et de l'aspect économique de ces manifestations, qui attirent un public nombreux, qu'elles doivent faire l'objet d'une approche plus planifiée. Conjointement avec le ministère des affaires économiques, je suis en concertation avec plusieurs musées pour déterminer les conditions dans lesquelles une planification pourrait être établie.

Les maisons du cinéma, qui en général présentent des films dont les cinémas ne se préoccupent pas ou pas suffisamment, et les manifestations cinématographiques laissent leurs empreintes sur l'offre culturelle locale. Etant donné l'importance que cela représente pour l'infrastructure culturelle locale, j'estime qu'il est souhaitable que les efforts que déploient dans ce domaine les différents pouvoirs publics soient mieux harmonisés. Les subventions restent nécessaires si l'on veut pouvoir maintenir l'offre variée de films de qualité. Je partage l'avis du Conseil, qui souligne qu'il faut que certaines choses changent dans la distribution de ces films. Je proposerai une solution pouvant être réalisée dans le cadre de la réglementation existante.

Une bonne bibliothèque est un élément dont ne saurait se passer l'infrastructure culturelle d'une commune. Les bibliothèques publiques doivent se profiler comme des équipements culturels, éducatifs et diffuseurs d'informations, bien implantés au centre de la vie urbaine. Aussi faudra-t-il dans de nombreux cas qu'il y ait coopération avec d'autres institutions. La réorientation des bibliothèques publiques a des répercussions sur la relation avec les librairies locales. La librairie et la bibliothèque opèrent à partir de motifs et d'objectifs différents, mais leurs fonctions sont comparables, à savoir qu'elles proposent l'une et l'autre des livres et d'autres informations et s'appliquent à susciter l'intérêt pour ces produits. La force de la librairie est en grande partie sa capacité à saisir les opportunités qu'offre l'actualité. Quant à la bibliothèque, ce n'est pas la rapidité que l'on attend d'elle, mais plutôt la réflexion et la

consistance. La coopération entre les bibliothèques et les librairies favorise l'accessibilité et l'utilisation des livres. Dans la mesure où les responsabilités et tâches des organismes privés et des organismes publics ne se recoupent pas, rien ne s'oppose à ce que des livres soient vendus dans les bibliothèques.

La recherche permanente d'impulsions venues de l'extérieur et l'ouverture à ces influences sont des signes de santé de la vie culturelle d'une ville. Dans le contexte néerlandais, pour ce qui concerne les arts de la scène, la diffusion des représentations a toujours été un moyen probant pour parvenir à cette ouverture. J'ai fait part de mes préoccupations quant à l'offre culturelle des nombreuses scènes de moyennes dimensions. Afin que ces scènes restent financièrement en mesure de proposer cette offre, on envisage la création d'un fonds de programmation destiné à encourager les productions particulièrement appropriées pour être présentées lors de tournées dans les salles grandes et moyennes. On est parvenu à présent à un accord de principe quant au financement de ce projet. Cet accord prévoit la répartition des risques sur les compagnies et les théâtres et tient compte d'une contribution annuelle issue du fonds de programmation. Ces représentations itinérantes ne devront pas porter préjudice au reste de l'offre que les compagnies doivent diffuser.

La transformation de la compagnie d'opéra Opera Forum en Nationale Reisopera (opéra itinérant) a été une opération utile, malgré tous les problèmes liés à une réorganisation de cette entité. Les activités de la compagnie Opera Zuid ont également été jugées positives. Les plans d'action de ces deux compagnies prévoient de forts relèvements des budgets. Cependant, étant donné les autres priorités dans le domaine de la musique, je ne peux malheureusement pas donner suite à cette demande dans ces proportions. Supposant que dans les provinces méridionales la plate-forme financière pour l'opéra subsistera, j'accepte d'augmenter le budget commun de ces deux compagnies de telle sorte que leur niveau de production actuel soit au moins maintenu. Cet élargissement ne fait pas de place à la création d'un atelier d'opéra, comme le recommande le Conseil. Les plans d'action contiennent suffisamment de preuves de l'attention portée aux jeunes talents néerlandais. Le règlement prévoyant que les orchestres subventionnés doivent accompagner les opéras sans facturer les coûts sera reconduit.

La distribution des petits arts de la scène, comme la musique de chambre, le jazz et le théâtre d'avant-garde est en pleine évolution. Les organismes qui jouent traditionnellement un rôle médiateur entre les compagnies et les scènes sont à la recherche d'un nouvel équilibre. Ils s'inquiètent des débouchés pour ces formes d'art. L'offre - et donc la recherche de lieux pour les représentations - augmente sans cesse, mais dans certains segments, la demande approche le point de saturation. J'ai confirmé cette préoccupation en plusieurs occasions et j'ai appelé à la coopération et au regroupement des forces. La réponse a été positive. Mais il y a une autre raison d'inquiétude, à savoir le fait que dans certaines expressions artistiques plusieurs distributeurs interviennent et que donc l'on rencontre des conditions différentes à l'intérieur d'une même discipline, pour les mêmes scènes. Et ceci engendre la confusion, non seulement pour les scènes mais aussi pour les pouvoirs publics qui accordent les subventions. Il faut donc s'occuper en tout premier lieu de la définition des tâches et de l'harmonisation des subventions. A cet effet, j'ai formé une plate-forme de concertation pour

assurer la coopération entre les organismes de distribution et les scènes; à titre d'essai, on introduira d'abord à petite échelle une approche intégrale dans une ou plusieurs provinces.

Dans la médiation pour les représentations, il faudra tenir compte du fait qu'aujourd'hui le public s'oriente plutôt à partir de la distinction entre une offre conventionnelle et une offre novatrice qu'à partir de la distinction entre telle ou telle discipline des arts de la scène, comme c'était généralement le cas dans le passé. Le Conseil craint que la médiation, si elle est trop présente, trouble la relation entre l'offreur et le demandeur. Je partagerais ce scepticisme si la médiation subventionnée faisait obstacle à l'initiative des scènes. Cependant, je pense que, pour les productions qui se prêtent bien à la diffusion et qui en ont besoin pour leur fonctionnement, ce risque est minime. Par contre, je suis d'avis qu'il faut faire une distinction nette entre les représentations typiquement propres à la diffusion et l'offre d'une teneur plus expérimentale, offre qui doit être de préférence directement subventionnée à partir du budget du Fonds pour les arts de la scène. Sur ce point, je suivrai la recommandation du Conseil.

International: port franc

*Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, Département de l'information -
<http://www.minocw.nl/por/fr/hfidid03.htm>*

Le quai est une Babel de toutes les langues

Les Pays-Bas sont, par excellence, un lieu de rencontre international. Depuis toujours ils sont, petit pays parmi ses grands voisins plus introvertis, ce magasin où s'échangent non seulement des produits, mais aussi des idées et où se rencontrent des gens venus de tous les horizons. La liberté, combinée à un esprit méthodique, ce dans un climat culturel certes original mais ni fermé ni dominant, fait que notre pays est toujours encore perçu comme un refuge pour la culture. Il est dans nos intentions de développer ce caractère et si possible de le renforcer. C'est dans cet esprit que nous déploierons les efforts - urgents - en vue d'harmoniser les relations culturelles internationales, tant entre les départements ministériels qu'avec les institutions et fonds qui opèrent sur ce terrain. Ce principe implique le maintien d'un équilibre spécifique entre les grandes aires culturelles qui nous entourent. Ceci doit aller de pair avec une politique active vis-à-vis des pays limitrophes et avec des objectifs particuliers envers certains autres pays.

Les Pays-Bas sont entourés de grands voisins. Le pays a une façade maritime, il est ouvert sur le monde et il a été en grande partie fait par les hommes. Une nation qui par sa langue, son histoire et son caractère, se différencie de son entourage direct sans toutefois tomber dans l'isolement. Bien au contraire: c'est justement grâce à sa curiosité et à son esprit d'entreprise que notre pays a su se maintenir au milieu de pays plus grands et plus repliés sur eux-mêmes. Attaché à ses idées, mais ni dominateur ni menaçant. Ce pays est ainsi devenu un observatoire, mais aussi un lieu de rencontre, un silo pour les marchandises et les idées, un lieu où des lignes se rejoignent. Sous l'optique culturelle, ceci produit une image faite de liberté, liberté d'esprit, de parole et de comportement, de relative tolérance et d'égalitarisme, le tout sur un fond d'ordre pacifique et de modération, que l'on a autrefois considéré comme un prodige.

Cette image des Pays-Bas est celle d'un port franc, lieu de rencontre privilégié de gens venant de tous les coins du monde. Les Pays-Bas se veulent médiateurs et spécialistes dans le domaine des infrastructures et cette ambition pourrait bien jouer le premier rôle dans la politique étrangère en matière de culture et peut-être même dans la politique étrangère tout court. D'où l'intérêt que je porte au programme de séjours en résidence pour les artistes étrangers, aux festivals internationaux, aux formations à vocation internationale dispensées ici, aux programmes de visites à l'intention d'experts étrangers et à la présence aux Pays-Bas de points nodaux des réseaux internationaux. Par ailleurs, j'attache une grande importance à la coopération avec les pays limitrophes du même espace géo-culturel.

L'image de port franc que nous destinons aux Pays-Bas s'exprimera dans un programme qui offrira à des artistes étrangers éminents la possibilité de venir vivre et travailler pour un temps dans notre pays. Le but de ce programme est double. Il s'agit d'une part de donner à ces invités l'occasion de faire connaissance avec la société et avec la culture néerlandaises et d'autre part de permettre au monde de la culture néerlandais d'être à leur contact et de réaliser si possible des projets avec eux. Ceci aura un impact positif sur la qualité de la pratique de la culture aux Pays-Bas et amplifiera les chances de développement de notre culture à l'étranger. Pour l'élaboration de cette formule, on partira du principe qu'il devra y avoir rattachement aux équipements existants et appui par un point central de coordination ou d'information. Les festivals internationaux organisés aux Pays-Bas sont aussi un moyen de concrétiser le concept de lieu de rencontre international et méritent donc un soin particulier. Hors de nos frontières, le système de politique et de gestion développé aux Pays-Bas dans le secteur culturel bénéficie d'un intérêt croissant. Un phénomène auquel les rapports sur la politique culturelle des Pays-Bas publiés sur instigation du Conseil de l'Europe ont assurément contribué. Je vais, par le biais d'un programme de visites à l'intention des experts étrangers, élargir les possibilités de ces observateurs de venir s'informer sur place.

Il y a aux Pays-Bas un certain nombre de centres d'enseignement de réputation internationale. Leur présence favorise la constitution d'un réseau international de professeurs et d'étudiants. En se spécialisant, les instituts d'enseignement renforcent leur position internationale. Ceci est d'autant plus vrai dans le domaine du patrimoine culturel. Je soulèverai cette question au niveau européen. L'internationalisation a amené un accroissement du nombre et des dimensions des réseaux internationaux à vocation culturelle, réseaux dans lesquels les institutions culturelles néerlandaises sont en général bien représentées. Je confirme l'importance d'une attitude active au sein des organisations et des réseaux internationaux. Je prendrai certaines initiatives, en particulier dans le cadre du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne, afin que l'on parvienne à un ancrage financier plus large de ces réseaux.

Paradoxalement, à présent que l'intégration européenne se concrétise et que les frontières intra-européennes disparaissent, nous voyons surgir une Europe des régions. Les influences externes sur le développement culturel d'un pays se font de plus en plus sentir et il devient difficile d'agir à partir des seuls cadres nationaux, dont par exemple la politique culturelle nationale. C'est pour cette raison que, ces dernières années, on se préoccupe plus des

relations culturelles avec les pays voisins. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer le resserrement de la coopération avec la Flandre, en premier lieu dans le domaine de la langue. Les relations culturelles avec le Land allemand Nordrhein-Westfalen, comparable aux Pays-Bas quant à la superficie, au nombre d'habitants et à l'infrastructure culturelle, ont également été intensifiées.

Les relations entre la coopération au développement et la politique culturelle se sont amplifiées au cours des dernières années. Dans la politique culturelle il y a également une place pour les activités qui favorisent le processus de démocratisation, en particulier dans les pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est, au Suriname et en Afrique du Sud. A partir d'un inventaire que je ferai conjointement avec mon collègue de la coopération au développement, nous tirerons des conclusions à propos du resserrement de notre collaboration. Sous peu, plusieurs projets communs seront entamés. Les Pays-Bas n'ont jamais abrité un si large éventail de cultures. Les bonnes relations culturelles avec les pays et régions dont sont originaires les immigrés ont une grande importance. Je pense surtout au Maroc et à la Turquie, qui font tous deux partie du nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens, au Suriname et - à l'intérieur du Royaume - aux Antilles néerlandaises et à Aruba.

Dans la coopération culturelle multilatérale, ce sont les questions communautaires et internationales qui dominent. Les Pays-Bas sont avant tout intéressés par les études comparées sur les politiques culturelles, par la promotion de la lecture, par l'éducation culturelle, par le patrimoine culturel et par les médias audiovisuels. La liste de l'héritage mondial de l'UNESCO, pour laquelle nous avons proposé plusieurs sites, requiert aussi notre attention, ainsi que la reconduction de la Convention de La Haye pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflits armés. L'archéologie sous-marine et le commerce illégal de biens culturels sont de nouveaux thèmes de travail. Par l'insertion d'un paragraphe sur la culture et par la modification de l'article 92, le Traité de Maastricht prévoit certaines mesures en vue d'une approche plus équilibrée de la culture au sein de l'Union Européenne. Je ne vois pas lieu de modifier le cadre ainsi créé. Je pense en revanche que le fonctionnement du Conseil des ministres de la culture de l'Union Européenne pourrait être amélioré.

Les présentations de caractère culturel forment souvent un élément-clé des grandes manifestations internationales. Pour certaines présentations d'arts plastiques, d'architecture et de design néerlandais à l'étranger, par exemple à la Biennale de Venise ou à la Triennale de Milan, je désignerai un fonds ou une institution qui assumera les fonctions d'un Commissariat. Le Vormgevingsinstituut (institut du design) a pour tâche de présenter le design néerlandais à l'occasion d'expositions, de manifestations et de salons commerciaux à l'étranger. Je ferai en sorte, en coopération avec le ministre des affaires économiques, que la qualité du design néerlandais soit mieux mise en valeur lors de présentations commerciales hors de nos frontières.

Sur le plan culturel, les Pays-Bas ont des liens de parenté avec l'Indonésie, le Suriname et l'Afrique du Sud. Hors d'Europe surtout, les Néerlandais ont laissé derrière eux de nombreux ouvrages architecturaux, des archives et un patrimoine archéologique. Je mettrai volontiers nos connaissances en la matière à disposition, par exemple sous la forme de

programmes de formation. Etant donné le grand rôle que joue la culture dans le processus de développement économique et social, je me propose d'établir un lien avec la politique menée par le ministre de la coopération au développement. Lors de contacts avec les pouvoirs publics d'Afrique du Sud, il s'est avéré que ce pays est intéressé par une coopération culturelle avec les Pays-Bas. L'attitude des Pays-Bas dans le mouvement international anti-apartheid n'est pas étrangère à cela, mais nos affinités historiques avec l'Afrique du Sud, lesquelles sont surtout manifestes au niveau linguistique, jouent elles aussi un rôle. En 1995 et en 1996, à la demande du gouvernement sud-africain, j'ai contribué à la préparation d'un livre blanc sur la nouvelle politique culturelle, ce pour ce qui concerne le contenu et l'aspect administratif. La coopération avec les départements homologues sera également poursuivie dans d'autres domaines. Les relations culturelles avec les Antilles néerlandaises et Aruba occupent une place spéciale. Dans ce cadre, les institutions et fonds culturels néerlandais peuvent remplir une fonction importante.

Je passerai, pour les années à venir, des accords avec les organisations de coordination et les fonds subventionnés à propos des modalités de réalisation des priorités de la politique culturelle internationale. Et j'examinerai aussi à la lumière de ces priorités les plans d'action annuels des institutions subventionnées. Le cas échéant, je les donnerai chaque année, par écrit, des indications sur les efforts financiers jugés nécessaires pour certaines activités que j'estimerai particulièrement importantes. Dans certains cas, je mettrai des moyens financiers complémentaires à la disposition des institutions et fonds concernés.

En Amérique du Nord, un expert issu du monde culturel néerlandais, opérant en tant qu'intermédiaire dans le contexte d'un poste diplomatique, a été chargé de soutenir les échanges culturels internationaux. Nous avons obtenus des résultats positifs grâce à cette formule. Mais la mise en place d'un réseau de fonctionnaires dans tous les grands pôles culturels du monde n'est pas toujours opportune et par ailleurs il s'agit d'une opération très onéreuse. Je consulterai le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sur la façon dont cette expérience pourrait être graduellement élargie au cours des prochaines années. Je pense quant à moi que nous pourrions commencer par l'Allemagne.

Les réseaux informels de conseillers locaux peuvent aussi être d'une grande utilité dans la réalisation de la politique culturelle internationale. J'inciterai donc les institutions et fonds culturels qui auront à se prononcer sur des projets internationaux à utiliser les connaissances que possèdent les postes diplomatiques sur les situations locales.

Les langues et la langue

*Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences, Département de l'information -
<http://www.minocw.nl/por/fr/hfdid03.htm>*

Les Néerlandais sont souvent fiers de leur connaissance des langues étrangères, mais devraient au moins être tout aussi fiers de leur propre langue. L'entretien et l'approfondissement des connaissances en matière de langues étrangères prennent une importance capitale en ces temps où s'accroît la mobilité internationale et où se fait l'unité européenne. Il importe que l'on ait en premier lieu une solide et large connaissance pratique des grandes langues des pays voisins. Il importe aussi que soit maintenue la tradition scientifique de l'étude de nombreuses autres langues et cultures, tradition qui est

actuellement menacée. Le maintien de cette tradition s'inscrit parfaitement dans l'image que nous venons d'évoquer, les Pays-Bas port franc de la culture. Parallèlement à cela, il faut défendre par la vigilance, conjointement avec la Flandre, la position de notre langue, y compris dans les salles de réunions européennes. La langue est plus qu'un moyen de communication: le néerlandais est une langue d'une grande richesse et est en outre, avec le frison, une caractéristique culturelle ancrée dans la personnalité de chacun. Par ailleurs, c'est au maintien de sa langue que notre pays doit la vue panoramique unique qu'il a sur la culture. Ce serait avoir les idées courtes que de prendre cette langue à la légère et de ne la considérer que comme quelque chose de purement utilitaire. La littérature contemporaine néerlandaise est à présent renommée dans l'aire linguistique allemande et ceci est le signal qu'il faut poursuivre et élargir méticuleusement la politique menée dans le domaine de la traduction littéraire. Cet élargissement ne devra pas porter seulement sur d'autres aires linguistiques, mais aussi sur les écrits de grande valeur qui se situent hors du champ strictement littéraire.

La langue est le plus utilisé des moyens de communication. Le fait de se servir de la même langue génère un sentiment de solidarité au sein des régions, des communautés, des pays et des peuples. La maîtrise des langues étrangères nous met en mesure de connaître les idées des autres et de les comparer à nos propres convictions. Ce n'est pas seulement dans la vie personnelle des individus que la langue est un moyen de communication et d'identification. Elle l'est aussi dans les affaires et dans l'administration. La langue est en outre l'instrument de la littérature et des sciences humaines. Une langue tire en grande partie sa force d'une culture littéraire dynamique. Une langue forte, vivante, a ses racines dans la rue, dans la publicité et dans le journalisme, mais tout autant dans les écrits où la force de la pensée et de l'imagination se nourrit d'une langue créatrice.

La langue est partout et est utilisée quasiment par tout le monde. La politique linguistique devra donc tenir compte des intérêts du plus grand nombre possible d'utilisateurs. Il faut qu'il y ait un équilibre entre la promotion de l'utilisation du néerlandais et les intérêts de ceux qui se voient confrontés aux conséquences extrêmes de cette utilisation. Etant donné les dimensions relativement petites de notre aire linguistique, ces conséquences peuvent être vite ressenties comme exagérées. Il faut également penser à ceux qui ne maîtrisent pas le néerlandais et agir ici aussi avec bon sens. L'utilisation du néerlandais dans le contexte de l'Union Européenne est un thème dont se préoccupe la politique linguistique. Cette politique vise également l'amélioration de l'acquisition de la langue et de l'expression écrite et veille à la consistance du bagage culturel, avant tout de celui des jeunes. Sur ce point, les immigrés de la deuxième et de la troisième générations demandent une attention particulière. En outre, pour la littérature, la politique linguistique veut assurer la présence d'un climat caractérisé par un discours littéraire bien développé qualitativement et quantitativement. Il ne peut y avoir de bonne politique linguistique qu'avec le large appui des secteurs de la culture et des sciences humaines et si l'on maintient la qualité et la quantité des études linguistiques et des formations de traducteurs dans les universités et dans l'enseignement professionnel supérieur. L'enseignement des langues étrangères dans le cycle secondaire est lui aussi essentiel.

Le néerlandais est la langue des Néerlandais et des Flamands. Ils partagent le soin pour cette langue et agissent en commun au sein de la Nederlandse Taalunie (Union linguistique

néerlandaise) pour promouvoir la littérature néerlandaise. L'Union linguistique joue un rôle primordial dans la politique linguistique et dans la politique menée dans le domaine de la traduction. Les activités qu'elle déploie pour encourager l'enseignement de la langue néerlandaise dans les universités et autres institutions étrangères renforcent la position du néerlandais dans le monde et contribuent à l'amplification de l'intérêt porté à la littérature néerlandaise.

Parallèlement au soin apporté à la langue néerlandaise, la politique linguistique doit indiquer les langues sur lesquelles notre pays doit s'orienter. Dans le contexte de l'intégration et de la coopération entre les Etats-membres, l'Union Européenne se pose la question de savoir quelles langues doivent être enseignées. Les Pays-Bas préparent un avis sur cette question à l'intention de la présidence de l'Union Européenne. Une large place y sera donnée à l'idée de prescrire aux Etats-membres d'accorder dans l'enseignement une grande attention aux langues des pays limitrophes. Ces conceptions feront l'objet d'une note sur l'internationalisation de l'enseignement, note intitulée 'Faire reculer les frontières II' (Grenzen verleggen II).

L'évidence de l'utilisation du néerlandais s'amenuise, entre autres en raison de l'emploi d'autres langues dans les échanges commerciaux. Mais la langue n'est pas qu'un instrument destiné aux transactions économiques. C'est pourquoi il faut s'attacher à conserver le néerlandais comme langue de l'enseignement, de l'administration publique et de la justice. L'Etat peut exercer sur cela une influence directe, par la législation et en utilisant lui-même un langage de qualité. Ce soin apporté au néerlandais et à la position de cette langue n'entame en rien les efforts du gouvernement en faveur de la langue et de la culture frisonnes et de l'utilisation du frison dans la vie administrative et autres espaces publics en Frise. Les chaînes publiques de radio-télévision ont elles aussi une responsabilité spécifique envers la langue et je souligne ici l'importance de la coopération entre les chaînes publiques néerlandaises et la chaîne publique néerlandophone de Flandre, la BRTN.

Pouvoir s'adresser dans sa propre langue aux instances gouvernementales nationales ou européennes est un droit démocratique des citoyens des Pays-Bas et des autres pays de l'Union Européenne. Si l'Europe décidait, pour des raisons pratiques ou d'organisation, de réduire le nombre des langues de travail dans les réunions informelles des dirigeants, la position du néerlandais deviendrait précaire. S'il devenait impossible de communiquer en néerlandais à ce niveau, l'Europe donnerait un mauvais exemple. Le gouvernement est donc d'avis qu'il faut éviter qu'apparaisse en Europe un régime non officiel impliquant un nombre restreint de langues de travail. Bien entendu, ceci ne veut pas dire que nous ne sommes pas conscients des problèmes que pose l'utilisation de toutes les langues officielles de l'Union. Ces derniers temps l'argument des coûts a été mis en avant pour demander que l'on réduise à trois ou cinq le nombre des langues officielles européennes. Il serait bien entendu souhaitable que l'on réduise les coûts de la traduction, par exemple par l'automatisation. Pour l'élaboration et la réalisation de la politique linguistique dans le cadre européen, nous coopéreront étroitement avec la Belgique.

Le livre est un élément indispensable à la conservation et au dynamisme de la langue néerlandaise; il remplit une fonction capitale dans la diffusion de la culture, dans l'éducation,

dans les sciences, dans la transmission de l'information et dans les loisirs. Malgré l'importance croissante qu'ont prise ces dernières années les nouvelles techniques de 'stockage' et de distribution de l'information, le livre conserve une solide position. La politique menée dans le domaine de la littérature, des bibliothèques et de la promotion de la lecture suppose la santé économique du secteur du livre dans un environnement commercial. Ainsi la politique en matière de littérature suppose la présence de maisons d'édition et de librairies dotées d'un large assortiment. Mais certains développements récents nous incitent à suivre de près les facteurs de risque, comme la massification. J'ai annoncé, conjointement avec le ministre des affaires économiques, que, grâce à un système fondé sur le droit privé, le régime de prix fixe du livre sera maintenu jusqu'en 2005.

Durant la période 1993-1996, nous avons assisté à une percée à l'étranger de la littérature néerlandaise traduite. Sa promotion sera poursuivie de la même manière. Le budget de la traduction sera relevé. La qualité des traductions et le fait qu'à l'étranger des personnalités-clés ont fait connaissance avec la littérature et les auteurs néerlandais, ont été des facteurs déterminants pour susciter et maintenir l'intérêt pour la littérature néerlandaise. Je partage donc l'avis du Conseil qui recommande l'élargissement du travail de la Maison des traducteurs.

Malheureusement, pour les différents genres de non-fiction qui ont de l'importance au niveau culturel, le marché est étroit. Le Conseil a rejeté l'idée présentée dans la Demande d'avis de créer un fonds spécial pour la non-fiction afin de remédier à cette situation. Ce refus est basé sur la supposition que si problème il y a, celui-ci n'est pas de dimension à justifier la mise en place d'un fonds spécial. Le Conseil a à présent formulé une recommandation distincte à propos du Fonds Bijzondere Journalistieke Projecten (fonds des projets journalistiques spéciaux). Le Conseil propose de réformer ce fonds et d'en faire un fonds pour la non-fiction, étant entendu que l'objectif journalistique doit être garanti. Avec quelques modifications et élargissements, la proposition du Conseil semble être utilisable.

Les revues de littérature sont les scènes du discours littéraire et des pépinières pour les talents naissants. Il y a aux Pays-Bas un grand nombre de revues littéraires à tirage limité. Ceci a des conséquences au niveau de l'exploitation et également au niveau des demandes - nombreuses - de subventions. Ces subventions ne sont pas uniquement octroyées pour maintenir ces revues en vie. Elles ont aussi pour but d'élargir et d'intensifier l'impact des revues de littérature sur le climat littéraire. L'un des moyens de parvenir à cet objectif est l'agrandissement du cercle des lecteurs. Je soutiens la proposition visant l'affectation à cet objectif d'une petite partie du budget de subvention disponible.

Dans la période à venir, le Nederlands Letterkundig Museum en Documentatiecentrum (Musée et centre de documentation néerlandais de la littérature) concentrera ses activités sur le rassemblement, l'ouverture et la présentation du patrimoine littéraire néerlandais. Le musée se propose de s'adresser tout particulièrement aux jeunes. La subvention du Frysk Letterkundich Museum en Dokumintaesjesintrum (Musée et centre de documentation frison de la littérature) restera inchangée dans les prochaines années. Etant donné la large mission qu'ont ces deux musées, il n'est pas pertinent que l'Etat aide parallèlement des musées

consacrés à un seul écrivain ou à un seul aspect de la littérature. A titre exceptionnel, la subvention accordée depuis de nombreuses années au Multatulumuseum sera reconduite.

Les migrations et la politique sur les grandes villes à Rotterdam

Metropolis. Site international - http://international.metropolis.net/research-policy/rothf/chapt1_f.html

18 septembre 1997

Migrations vers les Pays-Bas et Rotterdam

Histoire

Les migrations sont aussi anciennes que l'humanité. Il n'existe pas de preuve d'immigration vers les Pays-Bas avant la venue des Bataves, qui sont entrés dans le pays à Lobith il y a environ deux milles ans, mais il est certain qu'il n'était pas rare de voir des immigrants en grand nombre aux Pays-Bas à partir de la fin du seizième siècle. Au début du dix-septième siècle, on estimait que plus de dix pour cent de la population néerlandaise était née à l'étranger. Au cours de la guerre de Quatre-Vingt ans, de nombreux immigrants (y compris des ouvriers) sont arrivés à Rotterdam en provenance de Flandre. Ils ont été suivi de nombreux autres, comme les Huguenots de France, les réfugiés juifs d'Espagne et d'Europe de l'Est et des travailleurs émigrants d'Allemagne et de Belgique. Au cours de l'Âge d'or (17^e siècle), de grandes communautés d'immigrants ont été fondées dans notre pays.

Après la Deuxième Guerre mondiale, un grand flot d'immigrants originaires de l'Indonésie et des Moluques est d'abord venu de l'ancienne colonie des Indes néerlandaises; les immigrants des Moluques se sont majoritairement regroupés dans des "quartiers" ou des "camps". Sont ensuite arrivés les "travailleurs invités", qui, du moins au cours des premières années (les années cinquante), étaient souvent mal logés et avaient laissé leur famille derrière eux. La plupart venaient de Turquie, du Maroc, d'Espagne et du Cap-Vert. Au cours des années soixante, on a mis fin au système de recrutement au hasard des "travailleurs invités", parce que le gouvernement voulait améliorer leurs conditions de vie et leur situation sociale, souvent médiocres. On a donc conclu des marchés avec les gouvernements des pays d'origine (Grèce, Yougoslavie, Maroc, Portugal, Espagne, Tunisie et Turquie), dans l'intention de retourner les travailleurs invités dans leur pays d'origine une fois le contrat échu. Au début, de nombreux travailleurs sont effectivement repartis. Ces travailleurs étaient habituellement des hommes peu instruits qui occupaient des postes subalternes, pour lesquels on ne trouvait pas de travailleurs néerlandais, comme dans l'industrie métallurgique et le secteur de l'entretien. Il s'agissait d'emplois où le travail était difficile, salissant et monotone et les heures irrégulières.

Le recrutement officiel a cessé suite à la crise du pétrole de 1973, mais la croissance du nombre de travailleurs étrangers s'est cependant poursuivie. Nombre d'entre eux ont décidé d'emmener leur famille à Rotterdam. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, des Surinamiens et des Antillais en nombre important sont arrivés aux Pays-Bas, attirés en partie par la prospérité du pays. Mais des travailleurs très qualifiés sont aussi venus d'autres pays industrialisés, grâce à la situation économique favorable des Pays-Bas. Il s'agissait

principalement d'Allemands, de Belges et d'Anglais. Depuis la fin des années quatre-vingt, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillis à Rotterdam a augmenté considérablement, selon les chiffres du gouvernement central, en raison d'événements politiques survenus sur la scène internationale. En 1995, 30 000 demandeurs d'asile sont arrivés à Rotterdam.

Situation actuelle

Chômage

Les nombreux travailleurs invités ou travailleurs étrangers (Turcs, Marocains, Espagnols, Portugais) sont arrivés aux Pays-Bas, et par conséquent à Rotterdam, au cours d'une période (années cinquante, soixante, soixante-dix) où il existait une grave pénurie de main-d'œuvre. On les a expressément invités à venir aux Pays-Bas. Cependant, en raison de facteurs comme la diminution du travail non spécialisé et l'automatisation progressive, il s'est produit un manque de travail pour les ouvriers non qualifiés au cours des années quatre-vingt, particulièrement à Rotterdam. Les Pays-Bas ont connu une reprise économique au cours des dernières années et une baisse du chômage général, mais cette reprise a été moins marquée à Rotterdam. À l'heure actuelle, de nombreux résidents de Rotterdam se retrouvent sans emploi rémunéré et doivent avoir recours à l'aide sociale. Il existe un surplus de travailleurs non qualifiés et peu qualifiés et les migrants sont surreprésentés dans ces deux groupes.

Parmi ceux inscrits comme chômeurs (juillet 1996), 44 % proviennent de minorités ethniques, alors que 22 % de la population active à Rotterdam est d'origine autre que néerlandaise. Du nombre total des chômeurs, 36 % sont d'origine ethnique, les groupes les plus importants étant originaires du Surinam (12,2 %) et de Turquie (10,3 %), du Maroc (6,3 %), des Antilles/Aruba (3,8 %) et du Cap-Vert. Les chercheurs d'emploi d'origine ethnique sont plus jeunes (21 % de moins de 25 ans) que ceux d'origine néerlandaise (15 % de moins de 25 ans). Parmi ceux qui ont recours à l'aide sociale fournie par le ministère des Services sociaux et de l'emploi (54 000), 29 % sont de nationalité autre que néerlandaise et plus d'un tiers ont moins de 30 ans. La proportion correspondante de ressortissants néerlandais est de 25 %. La conclusion est que le chômage chez les minorités ethniques est disproportionnellement élevé, soit de deux à quatre fois plus élevé que parmi la population autochtone. De plus, les travailleurs d'origine ethnique sont surreprésentés dans les secteurs inférieurs du marché du travail. Leurs possibilités d'avancement sont limitées, ce qu'on relie au niveau de scolarité en moyenne moins élevé des membres des minorités ethniques (surtout les Turcs et les Marocains), et qui s'applique aussi dans une grande mesure aux plus jeunes d'entre eux, même si leur situation s'améliore. Diverses études ont révélé que la discrimination a un effet négatif sur la situation des jeunes provenant de minorités ethniques qui cherchent du travail.

Fossé des générations

La réunification des familles a commencé au cours des années soixante-dix. Ainsi, une génération complète a grandi en ayant beaucoup plus de contacts avec la langue et la culture des Pays-Bas que celle qui l'a précédée, par le biais de l'école par exemple. Les membres de la "deuxième génération" et plus tard, de la "troisième génération", nés aux Pays-Bas, tendent à se sentir plus à l'aise au sein de la culture néerlandaise que dans celle du pays d'origine de leurs parents, ce qui entraîne souvent des conflits.

La réunification des familles a aussi entraîné l'arrivée des épouses des hommes qui étaient venus seuls aux Pays-Bas. Dans les collectivités turques et marocaines en particulier, les femmes plus âgées mènent une vie solitaire. Souvent, elles ne parlent pas le néerlandais, ont peu de contacts à l'extérieur du foyer et aucun travail rémunéré. Les femmes plus jeunes, et certainement celles de la troisième génération, se sentent plus néerlandaises que turques ou marocaines et souvent, maîtrisent mal la langue de leurs parents.

L'Islam et la mosquée jouent un rôle important dans la vie de nombreux Turcs et Marocains, en termes de culture comme de religion. La mosquée est un lieu de rencontre, comme un café ou une maison de thé. L'arrivée plus ou moins massive de migrants "traditionnels" à Rotterdam a pris fin au cours des années quatre-vingt-dix. Les réfugiés et les demandeurs d'asile viennent maintenant du monde entier.

Logement

À Rotterdam, la plupart des immigrants se sont établis, par nécessité ou non, dans les quartiers datant d'avant la guerre. Nombre d'entre eux vivent dans des logements à l'étage, dans le premier et le deuxième anneau de rénovation urbaine autour du centre. Dans un grand nombre de rues et de quartiers de la ville, les membres des minorités ethniques sont plus nombreux que les néerlandais d'origine. Certains secteurs de quartiers sont habités uniquement par des membres de minorités ethniques, ce qui peut créer des tensions avec les résidents d'origine. Comme les familles marocaines et turques sont de très grande taille, les logements sont souvent trop petits et beaucoup de familles sont forcées de vivre à l'étroit. Habituellement, il leur est impossible d'acheter leur propre maison. Grâce au programme de revitalisation urbaine de grande envergure mis en œuvre à Rotterdam au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, la qualité des logements, y compris ceux des migrants, n'est en général pas mauvaise.

Les cinq principaux groupes de migrants

Surinamiens

Le flot des Surinamiens arrivant aux Pays-Bas s'est accéléré lorsque la colonie néerlandaise du Surinam a obtenu son indépendance en 1975. De nombreux résidents du Surinam ont quitté leur pays parce qu'ils craignaient les soulèvements ethniques et espéraient trouver une vie meilleure dans le pays des anciens colonisateurs. Le coup d'État militaire dirigé par le sergent D. Bouterse en 1980 a aussi entraîné de nombreux départs vers les Pays-Bas.

Le 1^{er} janvier 1996, il y avait environ 47 000 ressortissants du Surinam à Rotterdam. Ils provenaient de différents groupes ethniques, comme les Hindous, les Créoles et les Javanais.

Quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des Surinamiens de la ville possèdent la citoyenneté néerlandaise et 67 % ne sont pas nés à Rotterdam.

Ils vivent souvent dans les banlieues plus récentes de Rotterdam, construites à partir des années soixante. Par comparaison avec la population d'origine, ils tendent à vivre plus dans des appartements à l'étage et moins dans des maisons familiales.

La plupart d'entre eux connaissent très bien la langue et la culture néerlandaises, puisque le néerlandais est la principale langue parlée dans les écoles du Surinam. Les Surinamiens de Rotterdam sont relativement jeunes : 69 % d'entre eux ont moins de 35 ans. Les 47 000 Surinamiens sont répartis dans 10 293 familles, dont 6 358 sont monoparentales.

Entre eux, les Surinamiens parlent les langues qu'ils parlaient dans leur pays ou qu'ils ont apprises de leurs parents, comme le tiki-tiki ou le hindi. Près de 20 % d'entre eux sont analphabètes et 11 % semi-analphabètes. En résumé, la situation de l'éducation des Surinamiens est la suivante : en 1988, 43 % des enfants du niveau primaire poursuivaient des études secondaires de deuxième cycle et 34 % des études secondaires de premier cycle. Ils ne terminent pas tous leurs études dans l'école de leur choix.

La participation des Surinamiens au marché du travail est de 66 % pour les hommes et de 49 % pour les femmes. Pour l'ensemble de la population, les taux sont de 69,4 % et de 45,2 % respectivement. (La population active est composée des personnes de 15 à 64 ans qui travaillent au moins douze heures par semaine ou cherchent du travail.)

Parmi les Surinamiens inscrits comme chômeurs, 30,7 % n'ont pas de formation professionnelle de base, 17,5 % ont suivi des cours de niveau mbo (formation professionnelle intermédiaire), havo (secondaire général) ou hbo (pré-universitaire) et 5 % de niveau wo (université) ou hbo (formation professionnelle supérieure). Dans le cas des Néerlandais, ces proportions sont respectivement de 24,7 %, 19,7 % et 15 %. Une étude faite en 1995 révèle que 41,6 % occupent un emploi rémunéré (Néerlandais, 42,7 %). On ne dispose d'aucune donnée fiable sur le recours à la sécurité sociale, puisque le ministère des Affaires sociales et de l'emploi n'inscrit pas les clients en fonction de leur nationalité. À Rotterdam, environ 93 % des Surinamiens ont la nationalité néerlandaise, et on dispose donc de peu de données sur le groupe comme entité distincte. En juillet 1996, 54 000 personnes recevaient de l'aide sociale dans la région. On ne dispose pas de données fiables sur leur santé puisque les établissements de santé enregistrent rarement la nationalité.

Turcs

Le deuxième groupe en importance est celui des Turcs (environ 36 000 personnes au 1^{er} juillet 1996). Ce groupe, constitué à l'origine de travailleurs à contrat, s'est traditionnellement concentré dans les anciens quartiers urbains rénovés, dans le premier et le anneau autour du centre. Ce qui les unit, particulièrement la génération plus âgée, est la culture islamique. Ils comptent aussi un groupe relativement important de petits entrepreneurs, comme des boutiquiers. Les Kurdes forment un groupe distinct, avec sa propre langue et sa propre culture.

Les Turcs possèdent la nationalité néerlandaise dans une proportion de 36 %, et 61 % d'entre eux ne sont pas nés à Rotterdam. La proportion des jeunes est importante: 77 % ont moins de 35 ans. Les Turcs de Rotterdam sont répartis en 8 748 familles, dont 1 045 sont monoparentales. Entre eux, les Turcs tendent à parler turc ou un dialecte apparenté et les Kurdes parlent leur propre langue. Les jeunes, ceux de la troisième génération en particulier, parlent habituellement moins bien le turc que leurs parents.

On estime que 80 % des hommes turcs de plus de 36 à 40 ans, les plus vieux ou les travailleurs migrants de la première génération, et 90 % des femmes, sont (semi)-analphabètes en néerlandais. Parmi les hommes de moins de 36 ans et ceux de la deuxième génération, près de 35 % et 45 % des femmes sont semi-analphabètes en néerlandais. Chez les Turcs plus âgés, 25 % des hommes et 40 % des femmes sont (semi)-analphabètes en turc, ce qui a des conséquences négatives sur l'apprentissage du néerlandais, parce que ceux qui maîtrisent déjà mal leur propre langue trouveront encore plus difficile d'en apprendre une nouvelle.

Cinquante-deux pour cent (52 %) des enfants turcs de niveau primaire poursuivent leurs études de base de niveau secondaire. Sept pour cent (7 %) des étudiants turcs de niveau secondaire quittent l'école choisie pour une école de type différent (étudiants néerlandais, 4 %).

Chez les Turcs, 54 % des hommes et 14 % des femmes participent au marché du travail. Parmi ceux inscrits comme chômeurs auprès des services de placement, 56 % ne possèdent pas de formation professionnelle de base, 11 % ont une scolarité de niveau mbo, havo ou vwo et 2,4 % de niveau hbo ou wo. Une étude de 1995 indique que 18 % des Turcs interrogés occupaient un emploi rémunéré.

Marocains

Au 1^{er} janvier 1996, il y avait environ 25 000 Marocains à Rotterdam. Ce sont des travailleurs migrants qui ont de nombreuses similarités avec ceux de la communauté turque. Pour eux aussi, la culture islamique est un facteur d'unification.

Chez les Marocains, 27 % ont la nationalité néerlandaise, et 65 % ne sont pas nés à Rotterdam. Dans ce groupe aussi, le pourcentage des jeunes est élevé : 78 % ont moins de 35 ans. La communauté marocaine est composée de 4 892 familles, dont 545 sont monoparentales. La famille ne se limite habituellement pas au père, à la mère et aux enfants; les grands-parents habitent souvent avec eux.

Les jeunes vivent souvent dans deux cultures, celle du foyer et celle de la rue et de l'école. Cela crée souvent des conflits : des choses qui ne sont pas permises à la maison le sont ailleurs. Les statistiques de la police indiquent qu'un nombre relativement important de jeunes Marocains comptent parmi les personnes arrêtées pour un type quelconque d'infraction.

On pense que chez les Marocains, plus de 80 % des hommes plus âgés et 95 % des femmes sont (semi)-analphabètes en néerlandais. Chez les plus jeunes, ces pourcentages sont

respectivement de 60 % et de 70 %. Dans leur propre langue (Arabe standard, qui n'est pas habituellement leur langue maternelle), 70 % des hommes plus âgés et 90 % des femmes plus âgées sont (semi)-analphabètes. Chez les plus jeunes, ces pourcentages sont de 45 % pour les hommes et de 55 % pour les femmes. Dans 56 % des cas, les enfants marocains de niveau primaire poursuivent des études secondaires de base. Huit pour cent (8 %) des étudiants marocains de niveau secondaire quittent l'école de leur premier choix pour un type d'école différent.

Cinquante pour cent (50 %) des hommes et 18 % des femmes participent au marché du travail. Le niveau de scolarité des Marocains inscrits comme chômeurs est le suivant : 63 % ont moins que l'éducation secondaire de base, 8 % ont une formation de niveau mbo, havo ou vwo et 2,7 % de niveau hbo ou wo. Selon un sondage de 1995, il semble que 23,1 % des Marocains occupent un emploi rémunéré.

Cap-verdiens

Les Cap-verdiens forment un groupe assez particulier. La communauté cap-verdienne de Rotterdam est la deuxième en importance en Europe, après celle de Lisbonne, avec ses 13 500 membres au 1^{er} janvier 1996. En termes de nationalité, ils forment un groupe restreint, avec 15 000 personnes au total. Les premiers Cap-verdiens sont arrivés à Rotterdam dans la première moitié des années cinquante; la plupart étaient marins. Ils s'embarquaient à Rotterdam et habitaient dans des maisons de chambres entre leurs voyages. Suite à l'indépendance des Iles du Cap-Vert du Portugal en 1975, il s'est produit une nouvelle vague d'émigration. Il ne s'agissait plus de marins, mais par exemple, de décrocheurs, de petits fonctionnaires et de professeurs. On a aussi commencé la réunification des familles. Les immigrants cap-verdiens sont aussi appelés les "migrants silencieux". On sait peu de choses d'eux et ils sont très discrets.

Un fait étonnant est que 85 % d'entre eux ont la nationalité néerlandaise, ce qui fait qu'il est difficile de les distinguer dans les statistiques. Soixante-cinq pour cent (65 %) des Cap-verdiens ne sont pas nés à Rotterdam et 65 % ont moins de 35 ans. La communauté comprend 3 053 familles, dont 1 369 sont monoparentales. Ils parlent portugais, crioulo et néerlandais. On estime que 80 % des Cap-verdiens de plus de 40 ans peuvent à peine lire et écrire. Parmi les jeunes de moins de 30 ans, environ 30 % peuvent sans doute lire le crioulo, mais non l'écrire.

Cinquante-deux pour cent (52 %) des enfants cap-verdiens du niveau primaire poursuivent des études secondaires de base et 2 % finissent par quitter l'école qu'ils ont choisi. La participation au marché du travail se situe très près de la moyenne, soit 67 % pour les hommes et 48 % pour les femmes. Cinquante-sept pour cent (57 %) des Cap-verdiens qui cherchent du travail possèdent moins qu'une formation professionnelle de base, 9,3 % ont une formation de niveau mbo, havo ou vwo et 0,89 % de niveau hbo ou wo. Selon un sondage de 1995, il semble que 67,9 % des Cap-verdiens occupent un emploi rémunéré, ce qui est très supérieur à la moyenne pour les Pays-Bas (42,7 %).

De nombreux Cap-verdiens vivent dans les zones rénovées de la ville, dans le premier et le deuxième anneau et dans des logements à l'étage dans des quartiers construits depuis les années soixante, dans le cinquième anneau.

Antillais

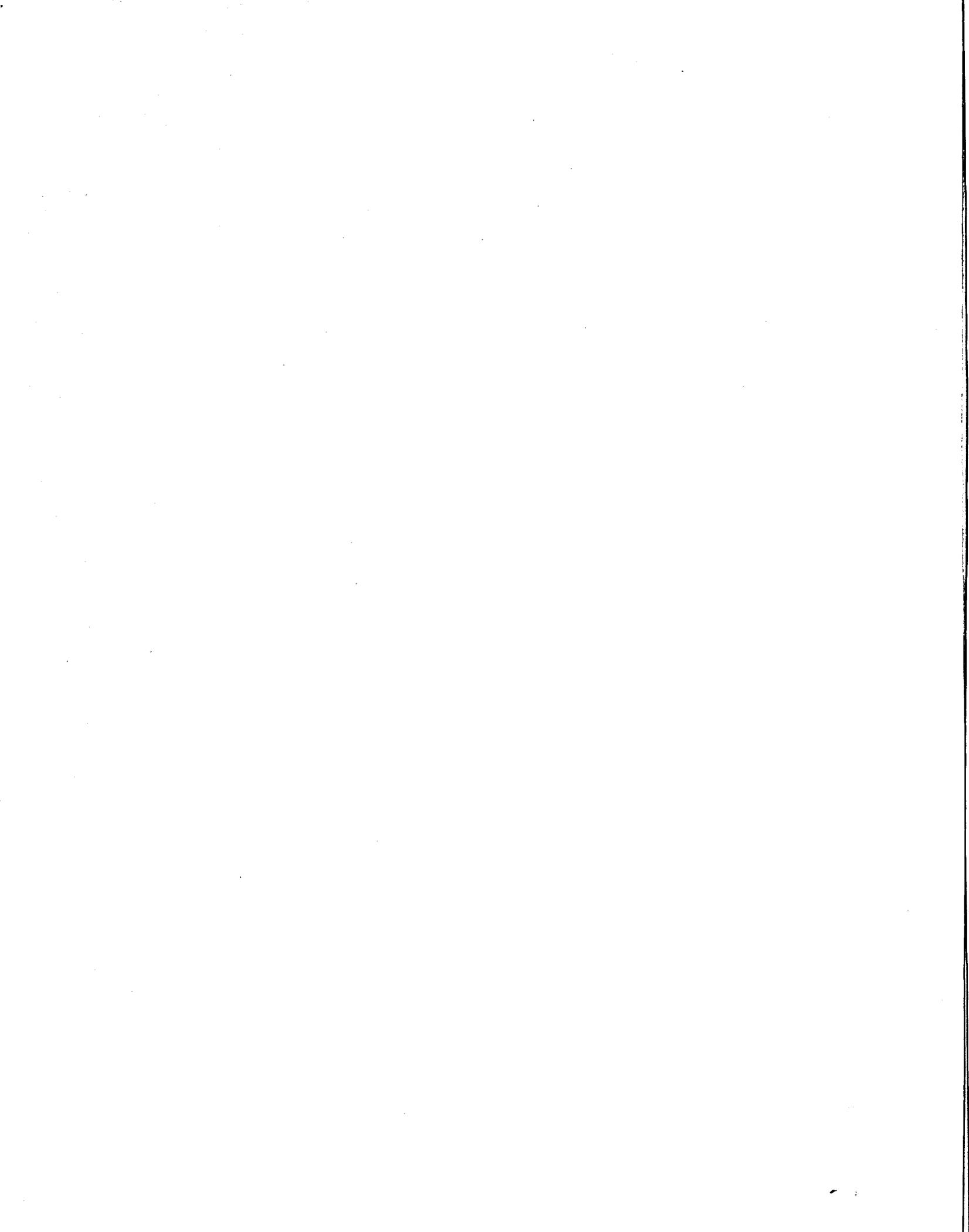
Le dernier groupe est celui des Antillais, qui sont venus d'un grand nombre d'îles appartenant (encore) aux Pays-Bas dans les Antilles, y compris Aruba, Bonaire et Curaçao. Au 1^{er} janvier 1996, il y avait 11 700 Antillais à Rotterdam, et 76 % d'entre eux n'étaient pas nés à Rotterdam.

Soixante-treize pour cent (73 %) des membres de ce groupe ont moins de 35 ans. Les statistiques de la police indiquent que de nombreux jeunes Antillais ont déjà été arrêtés. La criminalité au sein de ce groupe a donné lieu à une politique particulière à l'égard des jeunes Antillais, qui s'applique principalement au quartier Hoogvliet, où vivent de nombreux Antillais et où on retrouve de nombreux immeubles d'habitation datant des années cinquante, soixante et soixante-dix.

Ce groupe de population comprend 2 242 familles, dont 1 713 sont monoparentales. Une caractéristique frappante est que la mère est la figure dominante de la famille (comme chez les Surinamiens et les Cap-verdiens). Les hommes vivent souvent ailleurs et ont des enfants avec plusieurs femmes.

La plupart des Antillais ne sont venus à Rotterdam qu'au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, pour étudier ou pour travailler, par exemple.

Trente-sept pour cent (37 %) des enfants antillais de niveau primaire poursuivent des études secondaires de base et 47 % des études secondaires supérieures, ce qui est plus élevé que chez les autres groupes de migrants (Turcs, Marocains et Cap-verdiens). Le pourcentage élevé de décrocheurs au niveau secondaire est frappant, et 15 % changent de type d'école. La participation au marché du travail correspond à la moyenne, 65 % pour les hommes et 47 % pour les femmes. Parmi les Antillais qui cherchent du travail, 32 % n'ont pas de formation professionnelle de base. Selon un sondage de 1995, il semble que 44,4 % des Antillais occupent un emploi rémunéré, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne pour les Pays-Bas (42,7 %).



GOUVERNEMENT

Institutions et vie politique

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Monarchie constitutionnelle et héréditaire, les Pays-Bas sont dotés d'un système parlementaire et régis par une Constitution, promulguée en 1814, aménagée en 1815 et révisée plusieurs fois depuis. Selon cette Constitution, le royaume se compose des Pays-Bas, d'Aruba et des Antilles néerlandaises. Leurs relations sont réglementées par le statut de décembre 1954.

Encyclopédie Hachette en ligne 2002- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>

Le royaume des Pays-Bas est une monarchie parlementaire héréditaire. Le souverain exerce une autorité plus morale que politique. Malgré l'existence de courants républicains dans l'opinion, la monarchie n'a jamais été sérieusement contestée. Le pouvoir exécutif est dévolu au Conseil des ministres. Le Parlement détient le pouvoir législatif. Il est composé de deux Chambres. Un parti peut avoir un député avec moins de 1 % des suffrages, ce qui assure la représentation des minorités. Le territoire est divisé en douze provinces: onze sont d'origine historique (la Hollande a été coupée en deux), la douzième, le Flevoland, a été créée récemment pour regrouper les nouveaux polders du lac d'IJssel. Leurs habitants élisent au suffrage universel un conseil provincial, tandis que l'exécutif est assuré par un commissaire du gouvernement. En réaction contre le fédéralisme passé, les Constitutions du XIXe siècle avaient laissé peu d'autonomie aux provinces. Mais, depuis, celles-ci ont vu leurs prérogatives étendues, notamment pour ce qui touche à l'aménagement du territoire. L'autonomie municipale relève d'une tradition plus ancienne: les quelque 700 communes que compte le pays – il y en avait plus de 1 200 au milieu du XIXe siècle – élisent leur conseil municipal pour quatre ans, au suffrage universel et à la proportionnelle; sous certaines conditions, les étrangers possèdent le droit de vote. Le maire est nommé par le gouvernement. Les waterschappen (environ 200) sont des collectivités territoriales originales, dont certaines remontent au XIIe siècle. Elles ont pour tâche la gestion des eaux: régulation du niveau, lutte contre la pollution, entretien des digues, des canaux et des écluses.

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Pouvoir exécutif

À la tête des Pays-Bas se trouve le monarque héréditaire qui détient peu de pouvoirs réels depuis la révision de la Constitution de 1848. La reine Béatrix Ire fut intronisée en mai 1980, après l'abdication de sa mère, la reine Juliana, le 30 avril de la même année. Le principal représentant du pouvoir exécutif est le Premier ministre, nommé par le monarque. Il dirige le gouvernement et est responsable devant le pouvoir législatif, représenté par les États généraux (en néerlandais, Staten-Generaal).

Pouvoir législatif

Les États généraux sont dotés de deux Chambres. La Première Chambre, ou Chambre haute, est constituée de 75 membres élus pour quatre ans au maximum par les États provinciaux, et ne dispose guère plus que d'un droit de veto (rarement exercé) sur la procédure législative. La Seconde Chambre, ou Chambre basse, compte 150 députés élus par le peuple pour quatre ans au maximum, suivant la règle de la représentation proportionnelle, et c'est de loin la plus importante des deux. Ces deux Chambres peuvent être dissoutes par le monarque, à la seule condition que de nouvelles élections soient organisées dans les 40 jours.

Pouvoir judiciaire

Le système judiciaire des Pays-Bas comprend quatre instances : la plus haute est la Haute Cour des Pays-Bas, siégeant à La Haye. Viennent ensuite les cours d'appel, les cours de justice de district et les cours cantonales. Les juges néerlandais sont nommés à vie par le monarque.

Administration locale

Chaque province est gouvernée par un commissaire, nommé par le monarque, et par un corps législatif (les États provinciaux) élu par le peuple (le droit de vote est accordé à tous les citoyens âgés de plus de dix-huit ans). Les municipalités, quant à elles, sont dirigées par un conseil, élu par le peuple, et un bourgmestre (maire), nommé par le monarque. L'administration locale ne dispose que de pouvoirs limités dans le domaine fiscal et dépend du gouvernement central pour l'essentiel de ses finances.

Partis politiques

La représentation proportionnelle utilisée lors des élections des assemblées municipales, provinciales et nationales favorise la présence des divers partis politiques, y compris les plus petits. Sur 25 partis ayant participé aux élections de la Seconde Chambre en 1994, 9 ont obtenu des sièges. Au niveau national, les Pays-Bas ont toujours été dirigés par des gouvernements de coalition, à la formation souvent délicate.

Les partis politiques les plus importants sont le Parti du travail (PvdA) de centre gauche ; le Parti populaire pour la démocratie et la liberté (VVD) ; l'Appel démocrate-chrétien (CDA), un parti conservateur ; et Démocrates 66 (D 66), un parti de centre gauche prônant une participation directe plus importante des citoyens dans le système politique. Parmi les nombreux petits partis, la plupart se réclament de l'extrême gauche ou de l'extrême droite.

Défense

Les Pays-Bas sont membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). L'armée néerlandaise compte aujourd'hui 52 800 hommes (23 100 dans l'armée de terre, 12 340 dans la marine et 11 300 dans l'aviation), dont une moitié environ d'appelés. Les dépenses engagées pour la défense du pays représentaient 1,8 p. 100 du produit intérieur brut (PIB), en 1999.

Services sociaux

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Avec les pays scandinaves, les Pays-Bas se situent en tête de tous les pays pour ce qui concerne les dépenses du secteur social. Les réflexes de solidarité entre individus et entre individus et société datent certes d'avant 1945 et sont tributaires de la grande solidarité pendant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi d'un vieux réflexe calviniste. Les "Golden Sixties", avec l'énorme croissance économique, avaient incité la classe politique néerlandaise à une politique de welfare du berceau au tombeau, en redistribuant une partie de l'argent des actifs aux non-actifs, l'État servant comme intermédiaire. Après la première crise pétrolière (1973), on a constaté une hésitation à propos de ce modèle social, une incapacité des dirigeants à réagir dans les entreprises et des gouvernements Van Agt, la fin de la paix entre les partis politiques et le conservatisme des syndicats. On croyait qu'il y avait trois scénarios pour combattre la crise: la croissance des exportations, la diminution de la durée du travail et le développement des services collectifs. Pour le premier scénario, il faut des entrepreneurs avec vision et courage - chose rare - et une diminution des charges salariales; le deuxième nuit à la productivité, et le troisième n'est possible que dans un contexte de croissance économique. À partir de 1983, il fallut payer la note. C'est le mérite des gouvernements Lubbers d'avoir pris les mesures nécessaires permettant de remédier à une situation qui aurait mené à la catastrophe: plans anti-inflation, antifraude sociale (1991), antichômage (1987), dégrèvement de la fiscalité directe (1988 et loi Oort 1990); augmentation de la fiscalité indirecte (1990 et 1991). Il en résulta une inflation minime, une diminution du déficit budgétaire, un début de privatisation du secteur de la santé publique, la non-indexation du S.M.I.C. et des allocations sociales sur les salaires dans le privé (1991). À ces questions de prospérité matérielle s'ajoutent les nouveaux problèmes de société concernant l'environnement, la criminalité, les non-actifs, les transports en commun, le fossé qui se creuse entre riches et pauvres; on compte aux Pays-Bas plus de 51 000 millionnaires, dont 20 p. 100 d'indépendants, 36 p. 100 de salariés et 44 p. 100 de non-actifs, situation qui est connue de tous.

Biographies

Willem [Wim] Kok

VPS - <http://www.chez.com/vips2000/euf.htm>

Chef du Gouvernement

Né : le 29 septembre 1938, à Bergambacht (Krimpenerwaard)}

Études : Après ses études secondaires, il fréquenta la "Nijenrode Business School". Ensuite il fit son service militaire et travailla, un temps, pour une société commerciale. En 1961, il fut nommé fonctionnaire international adjoint de la Fédération Néerlandaise des Syndicats du secteur de la Construction. Nommé responsable du personnel pour les affaires économiques

de ce même syndicat en 1965, and, en 1967, secrétaire syndical. En 1969, il fut nommé secrétaire général de la Fédération Néerlandaise des Syndicats (NVV).

Parti : PvdA (Partij van de Arbeid /Parti Travailleiste)

Carrière Politique : De 1986 à 1989 et de nouveau après les élections de 1994 election, Mr. Kok a été député à la Chambre Basse des États Généraux et leader du Parti Travailleiste au Parlement (Pvda); En 1989, il fut élu vice président de l'Internationale Socialiste. VicePremier Ministre et Ministre des Finances dans le 3ème gouvernement Lubbers du 7 Novembre 1989 au 22 Aout 1994. Le 22 Aout 1994, il fut nommé Premier Ministre et Ministre pour les Affaires Générales dans le gouvernement qui porte son nom.

(Ministre Président depuis le 22 août 1994)

Après les élections de la Seconde Chambre, le chef du parti de la majorité ou chef d'une coalition de la majorité est généralement nommé premier ministre par le monarque.

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Béatrix Ire

Béatrix Ire (1938-), reine des Pays-Bas (1980-), fille aînée de la reine Juliana et du prince Bernard, elle accéda au trône après l'abdication de sa mère, le 30 avril 1980. Docteur en droit de l'université de Leyde, elle épousa le diplomate ouest-allemand Claus von Amsberg en 1966 ; son mariage fit l'objet d'une grande controverse en raison d'un sentiment antigermanique assez répandu parmi les Néerlandais. Elle a eu trois fils ; l'aîné, Willem Alexander, né en 1967, est le premier héritier mâle de la couronne depuis plus de cent ans.

Juliana

Juliana (1909-), princesse d'Orange-Nassau, reine des Pays-Bas (1948-1980), fille unique de Wilhelmine et du duc Henri de Mecklembourg-Schwerin, née à La Haye. En 1937, elle épousa le prince Bernard de Lippe-Biesterfeld dont elle eut quatre filles. En 1940, quand l'Allemagne envahit les Pays-Bas, elle s'installa au Canada puis en Angleterre avec sa famille. Elle rentra au pays en 1945. Sa mère malade, Juliana assura la régence du 14 octobre au 1er décembre 1947, puis une nouvelle fois le 14 mai 1948. Le 2 septembre, après un règne de cinquante ans, Wilhelmine abdiqua en faveur de sa fille, couronnée le 6 septembre 1948. Monarque consciencieuse et dure à la tâche, Juliana fut très populaire malgré la controverse politique soulevée par les mariages espagnol et allemand de deux de ses filles et le scandale des pots-de-vin de Lockheed dans lequel son mari fut impliqué. Elle abdiqua en faveur de sa fille Béatrix le 30 avril 1980.

Guillaume Ier (des Pays-Bas)

Guillaume Ier (des Pays-Bas) (1772-1843), roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg (1815-1840) ; fils du prince Guillaume V d'Orange, dernier stathouder des provinces de Hollande à titre héréditaire. Durant la guerre de la première coalition contre la France révolutionnaire, il commanda l'armée hollandaise entre 1793 et 1795, date à laquelle son pays

fut envahi par les troupes françaises. Il vécut alors en Angleterre et en Allemagne, avant de rentrer aux Pays-Bas en 1813. En 1815, le congrès de Vienne lui accorda, en échange de ses domaines en Allemagne et en Prusse, le grand-duché de Luxembourg, et stipula l'unification des Pays-Bas et de la Belgique au sein d'un même royaume, dont il fut proclamé souverain. Guillaume s'aliéna rapidement ses sujets belges par ses politiques discriminatoires et resta intransigeant face à leurs revendications ; après sa tentative de briser militairement la révolte bruxelloise d'août 1830, il ne put empêcher la sécession de la Belgique. L'opposition, qui réclamait une Constitution libérale, le contraignit à abdiquer en faveur de son fils, Guillaume II, en 1840.

Guillaume II (des Pays-Bas)

Guillaume II (des Pays-Bas) (1792-1849), roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg (1840-1849), fils du roi Guillaume Ier. Né à La Haye, il fit ses études à l'université d'Oxford. Lorsque les Français s'emparèrent des Pays-Bas en 1795, le prince et sa famille furent exilés pendant dix-huit ans. Guillaume II entra alors dans l'armée britannique en 1811 et participa aux guerres napoléoniennes comme aide de camp du général Arthur Wellesley, futur duc de Wellington ; Guillaume II commanda les forces belges et hollandaises à la bataille de Waterloo en 1815. La même année, son père recouvra les trônes des Pays-Bas et de Belgique.

Lorsque les Belges se révoltèrent contre l'autorité hollandaise en 1830, Guillaume II proposa de leur conférer davantage d'autonomie, mais cette suggestion ne recueillit pas l'assentiment de son père. L'année suivante, les forces hollandaises sous le commandement de Guillaume II entreprirent de briser l'insurrection belge. Mais l'intervention française de 1832 conduisit au retrait des troupes hollandaises et l'indépendance de la Belgique fut accordée en 1839. Guillaume II accéda au trône en 1840, après l'abdication de son père. L'événement principal de son règne fut l'octroi d'une constitution libérale en 1848, qui restreignit fortement les prérogatives royales. Guillaume II eut pour successeur son fils Guillaume III.

Résultats des dernières élections

Union interparlementaire : <http://www.ipu.org/french/home.htm>

Chambre :

Tweede Kamer der Staten-Generaal

Dernières élections / renouvellement (de/à) :

6 Mai 1998

6 Mai 1998

But des élections :

Renouvellement de tous les membres de la Deuxième Chambre des Etats-Généraux à l'échéance normale de leur mandat.

Contexte et déroulement des élections :

Depuis les élections générales de mai 1994, la coalition gouvernementale dirigée par le Premier Ministre Wim Kok (Parti du travail - PvdA) jouit d'une popularité grandissante. Cette faveur de l'opinion est largement due à son impressionnant bilan économique (réduction du chômage et du déficit budgétaire, croissance régulière), et notamment au succès du "modèle hollandais" (création d'emplois avec gel des salaires, réduction des dépenses sociales) ainsi qu'à sa politique de maîtrise de la fiscalité. Les sondages donnaient dès lors vainqueur l'alliance "pourpre" comprenant également les libéraux du centre droit (VVD) conduits par M. Frits Bolkestein et la D66 centriste menée par Mme Els Borst. Au total, 22 partis étaient en lice.

Dans ce contexte, la campagne, à défaut de polémique notable, aurait été plutôt morne dans l'ensemble. Le jour du scrutin, la popularité personnelle de M. Kok a pesé sur la balance et donné une victoire sans conteste au PvdA qui a gagné huit nouveaux sièges. Le VVD, avec un gain de sept nouveaux sièges, a ravi la deuxième place de l'échiquier politique au Rassemblement chrétien-démocrate (CDA) du camp de l'opposition. Le CDA de M. Jaap de Hoop Scheffer, qui était au pouvoir jusqu'aux élections de 1994, a perdu cinq sièges, enregistrant ainsi un recul sans précédent. La D66, pour sa part, a perdu 10 sièges, à déduire des gains de ses partenaires au sein de la coalition. Ce résultat a permis à M. Kok de conserver le poste de Premier Ministre; son nouveau gouvernement de coalition (PvdA, VVD, D66) a été officiellement investi le 3 août.

ÉCONOMIE

Généralité

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

L'économie néerlandaise est essentiellement axée sur les échanges. Les Pays-Bas appartiennent au groupe des pays riches, avec un produit intérieur brut (PIB) de 361,6 milliards de dollars en 1995, soit le 22^e rang mondial. Appartenant aux onze pays retenus en mars 1998 pour être membres de l'Union économique et monétaire, les Pays-Bas ont connu depuis 1995 une forte croissance (le PIB a augmenté de 3,2 p. 100 en 1997), inhabituelle en Europe, à tel point que l'on a pu parler d'un « modèle néerlandais » ; fondé principalement sur une série d'accords entre partenaires sociaux, celui-ci privilégie la création d'emplois en contrepartie d'une modération salariale, et tente d'associer rigueur et aspirations sociales. Fort de cette réussite, le gouvernement, le patronat et les syndicats ont signé en novembre 1997 un nouvel accord-cadre pour quatre ans qui prévoit un « développement responsable des salaires » destiné à maintenir les principes retenus lors du précédent accord, adoptés en période de récession, tout en les adaptant à une conjoncture socio-économique plus favorable.

Environ 23,7 p. 100 du PIB sont produits par l'industrie, la construction et les activités liées à l'énergie, tandis que l'agriculture en représente environ 2,6 p. 100. Le secteur tertiaire, comprenant les secteurs financier et public, joue un rôle essentiel dans l'économie avec une part de plus de 73,6 p. 100 du PIB.

Sur les 7,35 millions d'actifs, près de 70 p. 100 travaillent dans le commerce et les services. Un quart travaille dans la production et l'industrie, 10 p. 100 dans les affaires et les finances, et 4,6 p. 100 dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche. Le taux d'inflation était de 1,7 p. 100 en 1995 (2,3 p. 100 en 1997) et le taux de chômage se situait à 4,4 p. 100 en 1998 (3,7 p. 100 en 1998).

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Les activités économiques

Entre les années 1980 et 1990, la population active est restée très importante: près de 6 millions de personnes (41,6 p. 100 de la population totale) en 1980 et de 7,2 millions (47 p. 100) en 1992. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement du nombre des actifs, de la diminution de la durée de travail (36 ou 38 heures selon le secteur) et de l'augmentation considérable du travail à mi-temps (surtout chez les femmes). Il y a donc plus de personnes qui travaillent, mais elles travaillent moins d'heures. On compte aux Pays-Bas 650 000 chômeurs en 1993, soit 11,6 p. 100 de la population active. Le degré de syndicalisation était de 39 p. 100 en 1980; il est descendu ensuite jusqu'à 29 p. 100 en 1985 pour rester quasi stationnaire en 1993 (30 p. 100). Comme dans les autres pays occidentaux, les causes du malaise économique furent l'automatisation et la robotisation des grandes industries, ainsi que la concurrence sévère des pays d'Extrême-Orient. Grâce à la C.E.E., le pire a pu être

évitée; elle influence de plus en plus le pouvoir de décision économique, social et juridique du pays.

Agriculture, forêts et pêche

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

La taille réduite des Pays-Bas et sa population très dense impliquent une agriculture intensive, générant beaucoup d'exportations. En effet, la valeur d'exportation de la viande, des fleurs, des légumes, du beurre, du fromage et d'autres produits laitiers dépasse considérablement la valeur des produits importés (céréales, produits tropicaux et fourrage).

La production annuelle des cultures au début des années quatre-vingt-dix comprenait la betterave sucrière, 8,2 millions de t ; les pommes de terre, 7,9 millions de t ; les fruits et les légumes, 4 millions de t ; le blé, 1 million de t ; et d'autres céréales, 319 000 t. L'élevage est une pratique dominante ; on comptait environ 4,6 millions de bovins, 14,9 millions de porcs et 96 millions de poulets, en 1994.

La plupart des exploitations agricoles sont de petites unités familiales. Les prés et les pâturages occupent environ 50 p. 100 des terres agricoles ; tandis que l'autre moitié est consacrée aux cultures (dont 10 p. 100 à la culture maraîchère et à celle des bulbes et des fleurs).

La production de bois d'œuvre est d'une importance minime. La pêche reste cependant une activité traditionnelle très pratiquée, malgré la réduction des réserves de poissons due en grande partie à la pollution de la mer du Nord. Le total des prises était de 550 009 tonnes, en 1997.

Encyclopédie Larousse Kleio, 2002 - <http://www.kleio.fr/>

L'agriculture néerlandaise, très intensive, est un bon exemple d'adaptation à des conditions naturelles peu favorables et à l'exiguïté d'un territoire où la poldérisation ne suffit plus à compenser les empiètements de l'industrie et des villes. L'image « agraire » des Pays-Bas correspond à un passé révolu, mais les produits agricoles conservent une place notable dans les exportations, grâce à la promotion de l'élevage et de l'horticulture, mais aussi à la modernisation des structures de production et, surtout, de commercialisation. Les gains de terres dus à la poldérisation ont été si spectaculaires qu'ils ont quelque peu masqué une évolution plus profonde vers des spécialisations qui convenaient mieux à des exploitations de petite taille qu'une céréaliculture grosse consommatrice d'espace. L'élevage laitier en est un exemple, ainsi que, plus récemment, celui des porcs et des volailles. L'horticulture sous serre ou de plein champ reste assez fortement concentrée dans l'Ouest mais a diversifié ses productions fruitières, légumières et florales. L'enseignement et la recherche agronomique sont très développés, ainsi que l'organisation coopérative (principalement au stade de la commercialisation), l'industrie agroalimentaire et la prospection des marchés étrangers. La branche agroalimentaire fournit, pour sa part, plus de 20 % des exportations et contribue de façon décisive à l'excédent de la balance commerciale. En comparaison, la pêche maritime

fait figure de parent pauvre, malgré le rôle qu'elle joua jadis dans le développement d'Amsterdam.

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Mines et industries

Exploitation minière et énergie

La structure industrielle des Pays-Bas est liée aux sources d'énergie du pays. Pendant des siècles, les Néerlandais ont dû compter uniquement sur l'énergie éolienne et la tourbe. Les gisements de houille du Limbourg ne satisfaisaient qu'en partie les besoins du pays et l'essentiel du charbon était donc importé. La découverte de gigantesques gisements de gaz naturel (au nord du pays, puis offshore) a permis l'exploitation des gisements de Groningue dès 1967, les Pays-Bas devenant ainsi le quatrième producteur mondial de gaz naturel.

En 1994, la production de brut a été de 29,4 millions de barils, soit 3,5 millions de t, et de 78,4 milliards de m³ de gaz naturel. La production de pétrole était moins importante, avec 3,4 millions de t produites, en 1995. La production d'électricité, quant à elle, s'élevait à 77,2 milliards de kWh. Depuis 1990, l'énergie éolienne a connu un regain de faveur en raison des problèmes de pollution et du refus national d'une industrie nucléaire. En 1992, plus de 630 moulins à vent high-tech, capables de produire 144 millions de kWh, ont été installés sur le territoire.

Industries

Le secteur industriel des Pays-Bas, extrêmement diversifié, est relativement récent, car la production industrielle est restée limitée jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale en raison du manque de ressources en matières premières. La rapide croissance de l'industrie, après 1945, s'est produite grâce au développement de la production des biens d'équipement, de l'agroalimentaire, du secteur chimique et de l'électronique. La construction (navale notamment), le raffinage du pétrole ainsi que la fabrication de produits à base de caoutchouc et de plastique jouent également un grand rôle. L'activité portuaire du pays est intense : Rotterdam est, en effet, le premier port du monde. Enfin, les Pays-Bas investissent leurs capitaux dans de grands groupes multinationaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer (Philips, Royal Dutch, Unilever).

Encyclopédie Larousse Kleio, 2002 - <http://www.kleio.fr/>

L'industrie néerlandaise est relativement récente (fin du XIXe s.). Il ne reste en effet aujourd'hui que peu de traces des activités qui étaient florissantes au Siècle d'or : le textile et la construction navale, notamment, ont connu un net déclin. La révolution industrielle a tardé à s'implanter, en raison d'une orientation essentiellement commerciale de l'économie. Le réseau ferré s'est mis en place très lentement et le gisement houiller du Limbourg ne fut véritablement exploité qu'au début du XXe s. Une sidérurgie « sur l'eau » fut implantée à IJmuiden en 1917, avec l'aide du gouvernement, mais ce sont l'électricité et le pétrole qui ont fait entrer les Pays-Bas parmi les nations industrielles, avec deux branches fortes : les constructions électriques (Philips) et la chimie (Shell, notamment).

Après la Seconde Guerre mondiale, la découverte d'un très important gisement de gaz naturel dans la région de Groningue permet de limiter la dépendance énergétique des Pays-Bas et fournit les ressources nécessaires à l'État pour financer une politique d'industrialisation ; elle accéléra par ailleurs la désaffectation vis-à-vis du charbon (les mines du Limbourg fermèrent dès 1975). L'importation et le raffinage du pétrole restent l'un des points forts de l'économie néerlandaise, avec, comme principal foyer, le port de Rotterdam. Après la guerre, le gouvernement encouragea la diffusion de l'industrie dans les régions périphériques, le Nord en particulier, à l'exception des aires industrialo-portuaires. Les provinces de l'Ouest perdirent alors une grande partie de leurs activités de fabrication. Mais, progressivement, la désindustrialisation s'étendit à l'ensemble du territoire, notamment après la crise du milieu des années 1970. Les grandes firmes néerlandaises entreprirent de développer leurs investissements à l'étranger tout en réduisant leurs effectifs aux Pays-Bas. Certaines d'entre elles disparurent, comme DAF (automobile), absorbée par Volvo, ou Fokker (aéronautique), mise en liquidation. La situation n'est cependant pas catastrophique : si les activités de production continuent à régresser aux Pays-Bas, les autres secteurs (recherche, mercatique), qui emploient une main-d'œuvre qualifiée, y restent solidement implantés. Cela n'exclut pas une certaine fragilité, commune aux petits États, pour qui le maintien des exportations industrielles est vital, en raison d'un marché intérieur restreint, et qui sont condamnés à trouver des créneaux porteurs dans une économie mondiale dominée par les grandes puissances. Dans cette compétition, les Pays-Bas disposent de certains atouts, en particulier une bonne situation géographique, la présence du plus grand port mondial (l'ensemble portuaire Rotterdam-Europoort), des secteurs industriels spécialisés (constructions électriques et électroniques, agroalimentaire, chimie), une main-d'œuvre de qualité et un bon équipement en services aux entreprises. La production de gaz naturel (5^e rang mondial) couvre la moitié de la consommation intérieure totale et permet des exportations vers la Belgique, la France et l'Allemagne.

Secteur tertiaire

Microsoft @ Encarta @ Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Secteur financier

Émis et réglementé par la Nederlandsche Bank à partir de 1814, l'unité monétaire néerlandaise était le florin (en néerlandais, gulden ou guilder), divisible en 100 cents, jusqu'à l'entrée en vigueur de la monnaie unique européenne. Le 1^{er} janvier 2002, l'euro est devenu la monnaie officielle des Pays-Bas, selon le taux de conversion suivant : 1 euro = 2,20371 florins. La face nationale de toutes les pièces en euros émises aux Pays-Bas est frappée à l'effigie de la reine Béatrix Ire.

Encyclopédie Larousse Kleio, 2002 - <http://www.kleio.fr/>

Le commerce, la finance et les transports occupent une place prédominante parmi les activités de service. La concentration portuaire a profité à Rotterdam (le trafic est environ de 300 millions de tonnes par an), accessible aux plus gros navires, et, dans une moindre mesure, à Amsterdam-IJmuiden. Le transit rhénan est en diminution relative par rapport à

l'entre-deux-guerres et emprunte moins la voie fluviale. Pour améliorer l'accessibilité terrestre du port sans trop accroître le trafic autoroutier, les Pays-Bas ont entrepris la construction d'une nouvelle voie ferrée réservée aux marchandises entre Rotterdam et l'Allemagne. L'autre fleuron de la « plate-forme logistique » hollandaise est l'aéroport de Schiphol, dont l'extension est en cours, malgré l'entorse faite à la protection des espaces ouverts dans l'ouest des Pays-Bas. Si la flotte marchande néerlandaise a fortement décliné, les Néerlandais occupent des positions internationales très fortes dans la batellerie intérieure et le trafic routier, l'intégration à l'Europe ne pouvant que favoriser l'essor de ces branches. Les principaux partenaires commerciaux des Pays-Bas sont les pays de l'Union européenne (Allemagne et Belgique en tête). La balance commerciale et la balance des paiements courants sont excédentaires, mais leur importance rend le pays tributaire du marché mondial, vulnérabilité qui constitue, avec le chômage, le souci économique majeur du pays.

Les Pays-Bas tiennent également une place importante, en Europe, pour ce qui est des activités financières et des services aux entreprises. Les premières sont issues du commerce et remontent au XVII^e s., avec, pour centre principal, Amsterdam. La concentration actuelle y a été tardive mais rapide et s'est accompagnée d'une forte internationalisation (groupe ING, Robeco, ABN-AMRO). La Bourse d'Amsterdam a plus de difficultés à maintenir ses positions face aux grandes places européennes. En matière de services marchands, les Pays-Bas ont conservé des spécialisations anciennes (agronomie tropicale, poldérisation, travaux hydrauliques et portuaires) mais aussi considérablement élargi leurs activités (courtage, mercatique, ingénierie, cabinets de conseil), lesquelles sont concentrées dans l'ouest du pays. Quant à l'administration publique nationale, elle est localisée surtout à La Haye, siège du gouvernement.

La balance touristique des Pays-Bas est déficitaire, comme généralement en Europe du Nord. Alors que les Néerlandais vont de plus en plus passer leurs vacances d'été et d'hiver à l'étranger, les Pays-Bas accueillent surtout un tourisme de passage (villes d'art, champs de fleurs, littoral), mais aussi un tourisme de séjour estival, où se côtoient Néerlandais et Allemands.

Microsoft ® Encarta ® Collection 2002. © 1993-2001 Microsoft Corporation.

Transports

Les moyens de transport sont depuis longtemps très développés. Rotterdam est le premier port du monde en termes de volume de son trafic ; et Amsterdam est également un site portuaire important. Une nouvelle voie navigable, rattachée à la capitale par le canal de la mer du Nord, relie désormais Rotterdam à la mer du Nord. Les nombreux canaux et fleuves néerlandais, où peuvent naviguer des navires de plus de 400 t, couvrent environ 2 925 km de long et quadrillent tout le pays. La flotte marchande jaugeait 4,7 millions de t à la fin des années quatre-vingt.

Le réseau ferroviaire public, qui compte environ 2 739 km de voies, dont 65 p. 100 sont électrifiées, couvre la totalité du pays. Une nouvelle ligne de chemin de fer devrait relier Rotterdam à l'Allemagne. Les Pays-Bas possèdent également 2 320 km d'autoroutes.

L'aéroport international le plus actif des Pays-Bas est celui de Schipol, près d'Amsterdam ; d'autres aéroports desservent Groningue, Maastricht et Rotterdam. KLM est la principale compagnie aérienne du pays.

Tourisme

Les Pays-Bas peuvent s'appuyer sur un tourisme très actif avec près de 4 millions de visiteurs par an, générant une recette annuelle de 11,4 milliards de dollars (1999). L'Opiumwet décrété en 1976 et légalisant l'usage et la vente de drogues douces — cannabis, haschisch — lorsque les transactions portent sur moins de 30 g, y est sans doute pour beaucoup ; en effet, la consommation des étrangers de passage rapporte environ 930 millions de florins chaque année.

Commerce extérieur

L'économie néerlandaise est extrêmement ouverte aux échanges mondiaux. L'essentiel des produits circulant dans ses ports est destiné au transbordement vers d'autres pays, principalement vers les membres de l'Union européenne.

Les principales importations sont les produits manufacturés (environ 25 p. 100 de l'ensemble des importations), les machines et les équipements de transport (23 p. 100), le pétrole brut (20 p. 100), les denrées alimentaires et le bétail (17 p. 100), ainsi que les produits chimiques (10 p. 100).

Les principales exportations sont les combustibles minéraux (environ 23 p. 100 de l'ensemble des exportations), les produits alimentaires (20 p. 100 ; les Pays-Bas sont le premier exportateur au monde de lait, d'œufs et de porcs), les produits chimiques (17 p. 100), les machines et les équipements de transport (17 p. 100), ainsi que les produits manufacturés (environ 20 p. 100). Elles ont augmenté de 11,2 p. 100 en 1995.

Les pays membres de l'Union européenne sont les principaux partenaires commerciaux des Pays-Bas, l'Allemagne étant le premier d'entre eux, avec plus de 26 p. 100 de l'ensemble des échanges commerciaux. Depuis la fin des années soixante, les exportations de gaz naturel ont contribué à augmenter les recettes des échanges.

RELATIONS AVEC LE CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Fiche documentaire - Pays-Bas

Canada Europa - http://www.canadaeuropa.gc.ca/country_net_a-f.asp

1/23/2002

Données générales:

Capitale: Amsterdam (La Haye est le siège du Gouvernement et du Parlement)

Superficie: 41 526 km²

Population: 16 millions

Monnaie: EURO (1.39 \$ CAN = 1€, moyenne de 2001, 4 jan. 2002)

Langue: néerlandais

Fête nationale: 30 Avril (anniversaire de la reine Beatrix)

Données politiques:

Nature de l'État: Royaume

Nature du régime: Monarchie constitutionnelle à deux chambres

Chef d'État: La reine Beatrix (héréditaire, depuis 1980)

Chef du gouvernement: Premier ministre Wim Kok (PvdA, depuis 1994)

Parlement : Deuxième chambre des États généraux (150 membres élus pour 4 ans, représentation proportionnelle) et Première chambre des États généraux (75 membres élus indirectement pour 4 ans par les membres des 12 Conseils provinciaux - Peut seulement accepter ou rejeter un projet de loi)

Principaux partis politiques : Travillistes (PvdA) - 45, Libéraux (VVD) - 39, Démocrates-chrétiens (CDA) - 29, Démocrates '66 (D66) - 14, Verts - 11, Socialistes - 5, Autres - 7

Coalition au pouvoir : PvdA, VVD et D66 (98 membres)

Ministres:

Affaires étrangères : Jozias van Aartsen (VVD, depuis 1998)

Vice-Premier ministres:

ministre des Affaires économiques : Annemarie Jorritsma (VVD, depuis 1998)

ministre de la santé, du Bien-être et de sport: Dr. Else Borst (D66, depuis 1998)

Secrétaire d'État pour le commerce international : Gerrit Ybema (D66, depuis 1998)

Prochaines élections: 2002

Représentation:

Ambassade du Canada à La Haye : Serge April

Ambassade des Pays-Bas à Ottawa : J.G.S.T.M. van Hellenberg Hubar

Données économiques:

(chiffres pour 2000 sauf indication contraire)

	Pays-Bas	Canada
PIB: (en milliards, aux prix courants)	366,5 US\$	1 056 \$
PIB par habitant:	24 906 US\$	34 342 \$
Taux de croissance du PIB:	3,9 %	4,4 %
Taux de chômage:	2,3 %	6,8 %
Taux d'inflation:	3,1 %	2,7 %

Exportations:

mondiales: 336.8 \$ milliards

au Canada: 1,3 \$ milliard

Importations:

mondiales: 317,6 \$ milliards

du Canada: 1,43 \$ milliard

IDE:

canadiens au Pays-Bas: 7 \$ milliards

Néerlandais au Canada: 13,68 \$ milliards

Profils: Pays Bas

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)-

http://www.canadaeuropa.gc.ca/country_net_b-f.asp

12/20/2001

Situation politique

Les Pays-Bas, qui forment un État de façon officielle depuis 1648, sont devenus une monarchie constitutionnelle en 1848. Tout au long de l'histoire néerlandaise, aucun parti politique n'a jamais obtenu une vraie majorité parlementaire.

Aux dernières élections, en 1998, le Parti travailliste du premier ministre Wim Kok a remporté le plus grand nombre de sièges, passant de 37 à 45, ce qui a permis au premier

ministre de se maintenir pendant encore quatre ans. Le succès du parti est attribuable en partie à la satisfaction que donnent une économie saine et un faible taux de chômage, ainsi qu'à la perception favorable qu'on a du leadership du premier ministre.

L'autre membre principal de la coalition actuelle, le Parti libéral, s'est classé au deuxième rang dans un parlement qui compte 150 sièges, la Deuxième chambre des États généraux. Le troisième membre de la coalition est le parti " Démocrates 66 ". La coalition gouvernementale détient 98 sièges à la deuxième Chambre.

Le gouvernement a insisté sur les questions sociales (répartition du revenu, soins de santé), l'éducation, l'environnement et l'aide au développement, et l'actuel excédent budgétaire est utilisé pour financer des programmes dans ces domaines.

Situation économique

Les Pays-Bas ont une économie très développée et leur PIB se compare à celui du Canada. Comme le pays n'est pas richement doté de ressources naturelles (à la grande exception près du gaz naturel), la clé de la prospérité des Pays-Bas est le commerce international. La situation géographique du pays, au centre du réseau de transports de l'Europe et la petite taille du marché intérieur ont encouragé les Néerlandais à faire de leur économie l'une des plus ouvertes sur le monde. Plus des deux tiers du commerce international du pays se fait avec des membres de l'Union européenne, et l'Allemagne représente à elle seule le quart des échanges commerciaux des Pays-Bas.

Soutenue par une étroite coopération entre les syndicats, le patronat et le gouvernement - approche qu'on a appelé le " modèle Polder " -, l'économie néerlandaise connaît une période de vigoureuse croissance économique. L'expansion a été de 3,9 % en 2000. Le produit intérieur brut a augmenté d'environ 4 % tous les ans depuis 1996, la demande intérieure et la croissance des exportations contribuant à cette rapide expansion. Le gouvernement a enregistré en 2000 un excédent budgétaire égal à 2,1 % du PIB, ce qui a ramené la dette nationale à moins de 57 % du PIB. Les dépenses des ménages ont fortement augmenté et la confiance des consommateurs est solide. Un important ensemble de réductions de l'impôt sur le revenu a également été appliqué à partir du 1er janvier 2001.

En 2000, l'inflation des prix à la consommation a été de 2,6 %, mais on prévoit qu'elle atteindra près de 4 % en 2001. Le prix de l'immobilier a subi une hausse brutale, ces dernières années. Le taux de chômage officiel a diminué à 2,6 %, et il y a environ autant de postes à combler qu'il y a de chômeurs. Les statistiques sur le chômage peuvent parfois être trompeuse, car les Néerlandais classent beaucoup de chômeurs comme " inaptes au travail ", si bien que ces personnes n'entrent pas dans les statistiques.

Pays en Europe: Relations Canada-Pays-Bas

*Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) -
http://www.canadaeuropa.gc.ca/country_net_c-f.asp*

12/19/2001

Le Canada et les Pays-Bas ont des relations en phase de maturité fondées sur des liens politiques et culturels, l'investissement et le commerce. Les deux pays ont de vigoureuses démocraties parlementaires et attachent une grande importance à la règle du droit, au respect de la personne et à la protection des droits de la personne (que les deux gouvernements considèrent comme l'élément central de la sécurité humaine).

Dans le domaine de la politique étrangère, le Canada et les Pays-Bas ont une étroite collaboration au sein de l'ONU et de ses organismes spécialisés, de l'Organisation mondiale du commerce, au sein d'Interpol, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Les Pays-Bas sont un membre fondateur de l'Union européenne, et les Pays-Bas et le Canada se consultent sur les questions d'accès commercial. Ils travaillent aussi sur des dossiers comme l'interdiction et l'élimination des mines antipersonnel, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'éradication des pires formes de travail des enfants, les forces de réaction de rapide pour le maintien de la paix (SHIRBRIG) et les questions de sécurité régionale comme la Bosnie (SFOR) et l'Éthiopie et l'Érythrée (MINUEE).

Une grande partie des liens entre peuples qui sous-tendent les relations bilatérales ont été noués à l'époque de la Seconde Guerre mondiale. En effet, la princesse Juliana et sa famille ont vécu à Ottawa pendant une bonne partie de l'occupation, et les Forces canadiennes ont été à l'avant-garde des troupes de libération des Pays-Bas. Les liens militaires sont maintenus grâce à des programmes de formation permanents pour les forces néerlandaises au Canada et aux services de l'attaché militaire des Forces canadiennes à La Haye.

L'immigration a beaucoup contribué aux relations bilatérales. Plus de 400 000 personnes d'origine néerlandaise sont résidents permanents au Canada et, en 1996 (derniers chiffres de recensement disponibles), 124 545 personnes résidant au Canada déclaraient être nées aux Pays-Bas, ce qui représente 0,4 % de la population canadienne.

L'ambassade estime que de 4 500 à 5 000 Canadiens habitent en Hollande.

Relations en matière de commerce et d'investissement

Le commerce bilatéral entre les Pays-Bas et le Canada a totalisé 2,7 milliards de dollars en 2000, les exportations canadiennes vers le marché néerlandais représentant 1,4 milliard de dollars. Les Pays-Bas sont l'un des rares pays d'Europe où le Canada a eu régulièrement une balance commerciale favorable dans les années d'après-guerre.

Les exportations canadiennes aux Pays-Bas ont toujours été dominées par les matières premières et semi-traitées, mais la part des produits manufacturés (matériel informatique et de bureau, électronique, machines et instruments) est à la hausse. L'aluminium, les produits forestiers, les minerais, les machines, les instruments médicaux, les produits chimiques organiques, les combustibles minéraux, le nickel et les céréales figurent parmi les exportations les plus importantes.

Les importations canadiennes en provenance des Pays-Bas se sont élevées à 1,27 milliard en 2000. Les machines, les combustibles minéraux, le matériel électrique, les instruments médicaux, le matériel photographique et la pellicule, les produits chimiques organiques et les boissons sont parmi les principales catégories de la liste.

L'investissement néerlandais direct au Canada a doublé depuis le début des années 90 et s'élève maintenant à 13,7 milliards de dollars. Cette croissance a été favorisée par le climat d'investissement propice du Canada, l'accès au marché grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain et l'abondance des capitaux d'investissement. Les Pays-Bas se situent maintenant au quatrième rang des principaux investisseurs étrangers au Canada, derrière les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Il y a également eu un apport régulier d'entrepreneurs immigrants.

De nombreuses multinationales néerlandaises sont actives au Canada, et des sociétés comme Philips, Unilever, Shell, ING Group, Akzo-Nobel et Corus (Hoogovens) sont très présentes. Shell Canada, filiale de l'anglo-néerlandaise Shell, a annoncé une expansion de plusieurs milliards de dollars de ses investissements dans les sables bitumineux de l'Athabasca. Parmi les grands investissements des dernières années, on remarque l'investissement de 33 millions de dollars de Bio-Intermediair dans une usine biopharmaceutique polyvalente près de Montréal, l'investissement de 50 millions de dollars d'ING dans sa première entreprise bancaire au Canada, l'établissement par Pink Elephant de services informatiques à Toronto et plusieurs acquisitions d'entreprises canadiennes.

Pour les entreprises canadiennes dont la stratégie sur le marché de l'Union européenne comporte un investissement direct, les Pays-Bas sont un point d'entrée recherché. La situation stratégique du pays, son économie stable, son infrastructure bien développée, ses services de transport, l'utilisation très répandue des principales langues du monde et des relations de longue date avec le Canada offrent aux entreprises canadiennes un accès relativement simple à l'un des blocs commerciaux les plus importants et les plus riches du monde. Plus de 80 entreprises canadiennes sont établies aux Pays-Bas et leurs investissements totalisent 7 milliards de dollars.

Protocole d'entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-bas concernant un programme vacances-travail et un programme d'échanges de jeunes travailleurs (communiqué de presse joint)

Canada Europa - http://www.canadaeuropa.gc.ca/country_net_fl-f.asp

3/15/2002

Ottawa/La Haye - le 14 mars 2002 - Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas ont le plaisir d'annoncer la signature d'un protocole d'entente bilatéral concernant un programme vacances-travail et un programme d'échanges de jeunes travailleurs.

Le protocole a été signé aujourd'hui à La Haye par M. P. P. Wulfften Palthe de la Direction générale de la Politique par région et des Affaires consulaires des Pays-Bas et Son Excellence Serge April, Ambassadeur du Canada auprès des Pays-Bas.

Ce protocole remplace le protocole concernant un programme vacances-travail qui avant a été signé par le Secrétaire d'État pour la Justice des Pays-Bas, M. Job Cohen et par le Ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, Mme Elinor Caplan, en 2000.

Le protocole a pour but d'offrir plus de possibilités pour les jeunes de chaque pays âgés de dix-huit (18) à trente (30) ans d'apprécier la culture et le mode de vie de l'autre pays et d'acquérir de l'expérience de travail à l'étranger. Le changement principal dans le protocole signé aujourd'hui, comparé au protocole précédent, est la création du programme d'échanges de jeunes travailleurs qui facilitera des courts stages à l'étranger.

En offrant ces facilités pour les jeunes, le protocole bâtit sur les bonnes relations entre le Canada et les Pays-Bas.

Le programme de vacances-travail permettra aux jeunes citoyens des Pays-Bas de venir au Canada et pour les jeunes du Canada de venir aux Pays-Bas essentiellement dans le but de voyager pendant une période de 12 mois au maximum, tout en ayant la possibilité de travailler occasionnellement pour payer leurs frais de voyage. Le programme d'échange de jeunes travailleurs permettra aux étudiants et jeunes diplômés des Pays-Bas et du Canada d'avoir de l'expérience pratique internationale dans leur domaine d'étude.

Les demandes générées par le programme vacances-travail et le programme d'échanges de jeunes travailleurs seront traitées par l'Ambassade du Canada à Berlin en Allemagne (bureau d'immigration responsable des Pays-Bas) et par l'Ambassade et les consulats des Pays-Bas au Canada.

LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Bibliographie

Histoire générale

- W. J. ALBERTS et al., *Welvaart in wording. Sociaal Economische Geschiedenis van Nederland van de vroegste tijden tot het einde van de Middeleeuwen*, La Haye, 1977
- E. BAASCH, *Holländische Wirtschaftsgeschichte*, Iéna, 1927
- H. BLINCK, *Geschiedenis van den boerenstand en de landbouw in Nederland*, 2 vol., Groningue, 1904
- P. J. BLOK, *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, 8 vol., Groningue, 1892-1908, rééd. 4 vol., Leyde, 1923-1926
- D. P. BLOK dir., *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 15 vol., Bussum, 1977-1983
- M. BRAURE, *Histoire des Pays-Bas*, Paris, 1951, rééd. 1966
- H. BRUGMANS dir., *Geschiedenis van Nederland*, 8 vol., La Haye, 1935-1938
- O. J. DE JONG, *Nederlandse Kerkgeschiedenis*, Nijkerk, 1972
- G. EDMUNDSON, *History of Holland*, Cambridge (G.-B.), 1922
- R. FRUIN & H. T. COLENBRANDER, *Geschiedenis der Staatsinstellingen in Nederland tot den val der Republiek*, La Haye, 1922
- H. DIFEREE, *Geschiedenis van den nederlandschen handel*, 2 vol., 1905-1908
- P. GEYL, *Geschiedenis van de Nederlandse Stam*, Amsterdam, 1930-1947, rééd. Amsterdam-Anvers, 1961-1962
- G. RENIER, *The Dutch Nation*, Londres, 1944
- R. RIEMENS, *Les Pays-Bas. Essai historique*, Montréal, 1945
- J. A. ROMEIN, *De Lage Landen bij de zee*, Utrecht, 1949
- J. H. STUYVENBERG dir., *De Economische Geschiedenis van Nederland*, Groningue, 1977

- C. A. TAMSE dir., Nassau en Oranje in de nederlandse geschiedenis, Alphen aan de Rijn, 1979

- H. A. E. VAN GELDER, Histoire des Pays-Bas du XVIe siècle à nos jours, Paris, 1936, rééd. 1949.

Des origines à 1579

- P. GEYL, The Revolt of the Netherlands against Spain, Londres, 5e éd. 1966

- A. C. F. KOCH, Kaufmannsniederlassungen zwischen Maas und Nordsee in der Karolingerzeit, Bonn, 1970

- L. P. LOUWE KOOIJMANS, The Rhine/Meuse Delta, Leyde, 1974

- J. P. NIERMEYER, Hoffdlijnen uit de economische geschiedenis der Noordelijke Nederlanden in de Middeleeuwen, La Haye, 1946

- G. PARKER, The Army of Flanders and the Spanish Road, 1567-1659, Cambridge, 1972.

Les Provinces-Unies

- W. BARBOUR, Capitalism of Amsterdam in the Seventeenth Century, Baltimore, 1950

- C. R. BOWER, The Dutch Seaborne Empire, 1600-1800, New York-Londres, 1966

- F. BRAUDEL, Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, t. III, Paris, 1979

- J. BROMLEY & E. J. KOSSMANN dir., Britain and the Netherlands, Groningue, 1960-1964

- A. C. CARTER, Neutrality or Commitment: the Evolution of Dutch Foreign Policy 1667-1795, Londres, 1975

- H. DE PEYSTER, Les Troubles en Hollande à la veille de la Révolution française, 1780-1795, Paris, 1905

- J. DE VRIES, The Dutch Agrarian Economy in the Golden Age, 1500-1700, New Haven, 1974

- P. J. DE WINTER, American Finance and Dutch Investment 1780-1805 with an Epilogue to 1840, New York, 1977

- S. M. GARDINER & C. T. ATKINSON, Letters and Papers Relative to the First Dutch War (1652-1654), Londres, 1899-1911

- P. GEYL, *The Revolt of the Netherlands, 1558-1609*, Londres, 1948; *The Netherlands in the Seventeenth Century*, Londres, 1961-1964; *History of the Low Countries*, Oxford, 1964
- R. T. GRIFFITHS, *Industrial Retardation in the Netherlands*, La Haye, 1979
- J. HUIZINGA, *Holländische Kultur im 17. Jahrhundert*, Bâle-Stuttgart, 1961
- N. JAPIKSE, *Geschiedenis van het Huis Oranje-Nassau*, Amsterdam, 1937-1938
- I. L. LEEB, *The Ideological Origins of the Batavian Revolution. History and Politics in the Dutch Republic 1749-1800*, La Haye, 1973
- J. C. MOLEMA, *Geschiedenis van Nederland ter Zee*, Amsterdam, 1939-1942
- J. MOKYZ, *Industrialization in the Low Countries 1795-1850*, Yale, 1976
- J. L. PRICE, *Culture and Society in the Dutch Republic during the 17th Century*, Londres, 1974
- J. C. RILEY, *International Government Finance and the Amsterdam Capital Market 1740-1815*, Cambridge, 1980
- N. A. ROBB, *William of Orange, 2 vol.*, Londres, 1962-1966
- J. & A. ROMEIN, *Erfaters van onze Beschaving, 4 vol.*, Amsterdam, 6e éd. 1947
- H. H. ROWEN, *Johan de Witt, staatsman van de ware vrijheid*, Leyde, 1985
- S. SCHAMA, *Patriots and Liberators. Revolution in the Netherlands 1780-1813*, New York, 1977
- B. H. SLICHER VAN BATH, *Een samenleving onder Spanning*, Assen, 1957
- F. W. STAPEL, *Geschiedenis van Nederlandsch-Indië, 6 vol.*, 1938-1946
- S. VAN BRAKEL, *De Hollandsche handelscompagnieën der zeventiende eeuw*, Amsterdam, 1918
- B. H. M. VLEKKE, *Geschiedenis van de Indische Archipel van het begin der beschaving tot het doorbreken der nationale Revolutie*, Amsterdam, 1947
- C. WILSON, *The Decline of the Netherlands, 1954*; *Anglo-Dutch Commerce and Finance in the Eighteenth Century*, Londres, 1963, rééd. 1966; *La République hollandaise des Provinces-Unies*, Paris, 1968

- P. ZUMTHOR, La Vie quotidienne en Hollande au temps de Rembrandt, Paris, 1960. J. A. DE BRUYNE & N. JAPIKSE, De Staatkundige Geschiedenis van Nederland in onze tijd, 1848-1917, 6 vol., 1917-1919
- L. DE JONG, Je maintiendrai, Londres, 1941-1945; Het Koninkrijk der Nederland in de tweede wereldoorlog, 14 vol., La Haye, 1969-1989
- N. JAPIKSE, Die Stellung Hollands im Weltkrieg, politisch und wirtschaftlich, La Haye, 1921
- T. JORISSEN, Napoléon Ier et le roi de Hollande, 1806-1813, La Haye, 1868
- L. LEGRAND, La Révolution française en Hollande, la République batave, Paris, 1895
- B. H. M. VLEKKE, Geschiedenis van de Indische Archipel van het begin der beschaving tot het doorbreken der nationale revolutie, Amsterdam, 1947. J. DE VRIES, De Nederlandse Economie tijdens de 20ste eeuw, Anvers, 1973
- P. W. KLEIN & G. J. BORGER, De Jaren Dertig. Aspecten van crisis en werkloosheid, Amsterdam, 1978
- E. H. KOSSMANN, De Lage Landen 1780-1980, 2 vol., Amsterdam, 1986
- G. PAAL, Liberalen en Radicalen in Nederland 1872-1901, La Haye, 1980.

Géographie

- S. BARENDIS et al., Het Nederlandse Landschap, een historisch-geografische benadering, Utrecht, 1986
- J. C. BOYER, "La Notion de région aux Pays-Bas", in Ann. Géogr., no 421, 1968
- G. L. BURKE, Greenheart Metropolis. Planning the Western Netherlands, Londres, 1966
- A. GAMBLIN, Géographie du Benelux, 5 t., Paris, 1960-1970
- P. GEORGE, "La Haye, Rotterdam, Amsterdam. Essai de géographie humaine", in Bull. du sect. géogr. du Comité des travaux historiques et scientifiques, vol. LXXIII, 1960
- J. J. F. DEN HERTOEG & F. LENTACKER, "Les Transformations actuelles de la Zélande", in Hommes et terres du Nord, no 2, 1967
- E. JUILLARD, L'Europe rhénane, Paris, 1968
- R. SEVRIN, Géographie de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, coll. Que sais-je?, Paris, 1969

- W. STEIGENGA, "L'Urbanisation moderne des Pays-Bas", in Ann. géogr., no 391, 1963

- P. WAGRET, Les Polders, Paris, 1959.

Structures économiques et politiques depuis 1945

- J. BRUHAT, Histoire de l'Indonésie, Paris, 1968

- W. P. COOLHAES & G. J. SCHUTTE, A Critical Survey on Studies of Dutch Colonial History, La Haye, 1980

- J. DE VRIES, "Benelux 1920-1970", in The Fontana Economic History of Europe, vol. VI, Londres, 1975

- "L'Économie néerlandaise", in Cahiers français, no 137, Document. franç., 1969

- P. E. DE HEN, Actieve en reactieve industriepolitiek in Nederland, Amsterdam, 1980

- A. LIJPHART, Verzuiling, Pacificatie en kentering in de nederlandse politiek, Leyde, 3e éd. 1979

- I. LIPSCHITS, Politieke Stromingen in Nederland, Amsterdam, 1972

- C. A. TAMSE dir., De Monarchie in Nederland, Amsterdam, 1980

- R. VAN CAENEGEM dir., Winkler Prins Geschiedenis der Nederlanden, t. III: van 1780 tot heden, Amsterdam, 1977

- J. T. J. VAN DEN BERG & H. A. A. MOLLEMA, Crisis in de nederlandse politiek, Amsterdam, 2e éd 1975

- J. R. M. VAN DEN BRINK, Zoeken naar een Heilstaat, Amsterdam, 1984

- J. VAN DEN DOEL, De Economie van de onbetaalde rekening, Utrecht, 1980

- J. J. VIS, Kabinetsformatie 1973. De Slag om het Catshuis, Utrecht, 1973. Rapports annuels du Centraal Economisch Plan, Centraal Bureau, La Haye

- Rapports annuels, De Nederlandse Bank, La Haye

- Spectrum Jaarboeken, Utrecht, dep. 1982

- Winkler Prins Jaarboeken, Amsterdam, dep. 1952. Grote Winkler Prins Encyclopedie, 9e éd., suppl. 1994

- Statistisch Jaarboek 1994, Centraal Bureau voor de statistiek, La Haye, 1994.

Lectures recommandées

Lonely Planet - <http://www.lonelyplanet.fr/destinations/>

Histoire des Pays-Bas, de Christophe De Voogd (Hatier, 1992)

La vie quotidienne en Hollande au temps de Rembrandt, de Paul Zumthor (Hachette, 1990) : la naissance du capitalisme qui vient se greffer sur une société médiévale.

La peinture hollandaise du siècle d'or, de Madlyn Millner Kahr (LGF, 1998) : des différentes écoles aux relations entre l'art et la société, une bonne introduction à la visite des grands musées néerlandais.

Pour en savoir plus

Citoyenneté et Immigration Canada - <http://cwr.utoronto.ca/cultural/fre/netherlands/index.html>

Frank, Anne. Le Journal d'Anne Frank, texte établi par Otto H. Frank et Mirjam Pressler, nouvelle édition courante adaptée du néerlandais par Nicolette Oomes et Philippe Noble, Paris, Calmann-Lévy, coll. Le livre de poche no 287, 1992.

L'un des livres les plus célèbres qui soit sorti de la Deuxième Guerre mondiale, ce livre, écrit avec humour et malice, est le journal d'une adolescente juive cachée à Amsterdam. Anne Frank est morte à Bergen-Belsen en 1944.

Poortvliet, Rien. Daily Life in Holland in the Year 1566 and the Story of My Ancestor's Treasure Chest, trad. par Karin Ford, New York, Dutton, 1992.

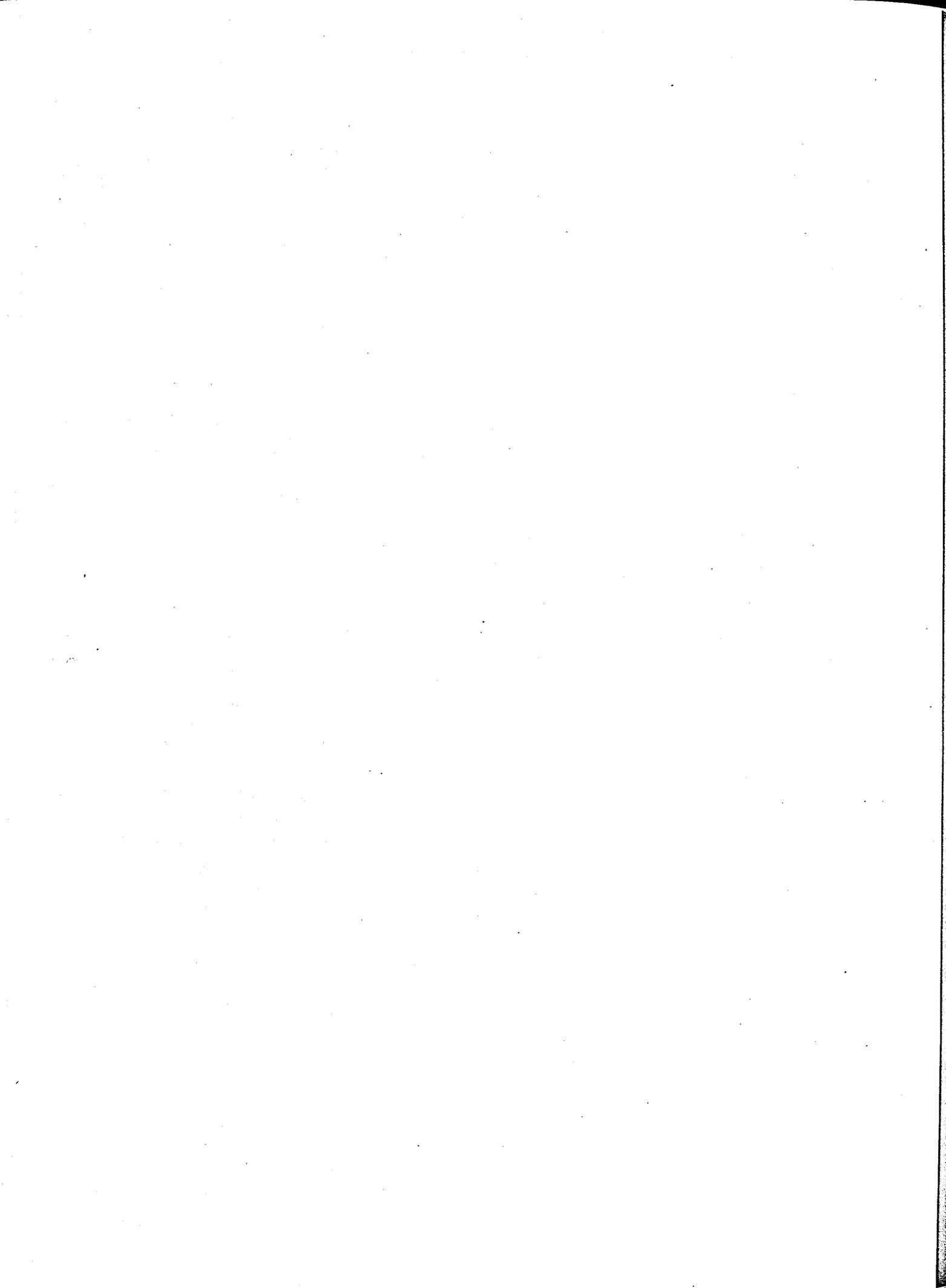
Ouvrage très richement illustré sur la vie quotidienne en Hollande au xvie siècle. Plein de détails et d'anecdotes, ce livre a été inspiré à l'auteur par la découverte d'un coffre renfermant des objets ayant appartenu à ses ancêtres.

Rybczynski, Witold. Home: A Short History of an Idea, Penguin, 1987.

L'auteur de ce fascinant ouvrage est professeur d'architecture à l'Université McGill. Le chapitre trois « Vie de famille » décrit la vie des Néerlandais au Siècle d'or.

Thèmes

Zone euro : amélioration confirmée de la conjoncture industrielle	167
Circulation routière: Interdiction de téléphoner en voiture sans kit mains libres	168
La loi sur l'euthanasie entre en vigueur aux Pays-Bas.....	168
Prostitution légalisée: un casse-tête pour la profession.....	169
Perspectives. Deux manières de légaliser l'euthanasie.....	171
Chasse et pêche. Les Pays-Bas décrètent la fin de la chasse aux oies	173
Première mondiale. Quatre couples homosexuels se disent oui devant le maire d'Amsterdam	175
La fièvre aphteuse a gagné les Pays-Bas	177
Amsterdam en roue libre	178
Les Pays-Bas, paradis des gens ordinaires	180
Rotterdam est devenue un laboratoire architectural.....	181
Glorieux Pays-Bas.....	182
Les Pays-Bas, un paradis pour cyclistes!.....	186
Royaume des Pays-Bas Actualité (1990-1999).....	187
Le « moyennement répressif » des Pays-Bas	190
Une statue pour Canadiens.....	192
La Hollande sauvée des eaux	192
Les Néerlandais, ces grands vacanciers.....	200
Un toit légal pour les prostituées bataves.....	200
Invitation aux vétérans.....	201
Emploi : "Les Néerlandais détestent l'autorité". Johan Haskens apprend aux entreprises à fonctionner avec une hiérarchie minimale.	201
Le « moyennement répressif » des Pays-Bas.....	203
Mariage, adoption... aux Pays-Bas	205
Le vrai visage du hooligan	206
Le corps humain mis sur le marché	207
Rotterdam fière d'être moderne.....	212



Zone euro : amélioration confirmée de la conjoncture industrielle

Voila - http://actu.voila.fr//Archives/eco_social/4/020411133915.fgaqh9os.html

PARIS (AFP), le 11-04-2002

L'amélioration de la conjoncture industrielle s'est confirmée en mars dans la zone euro, indique l'INSEE dans son enquête européenne de conjoncture mensuelle publiée jeudi.

En particulier, relève l'institut, les perspectives de production exprimées par les entrepreneurs "poursuivent la très vive ascension entamée en décembre, et les carnets de commandes pour la zone dans son ensemble continuent peu à peu à se regarnir".

En revanche, remarque l'institut, "la tendance de la production passée se tempère, après le net redressement du mois précédent".

Au niveau national, par ailleurs, les indicateurs d'activité espagnols apparaissent en retrait par rapport à ceux des autres pays, souligne l'INSEE. En France et en Allemagne à l'inverse, les signaux qui étaient moins bien orientés qu'ailleurs le mois dernier sont en mars nettement positifs.

Les stocks sont à nouveau jugés un peu moins lourds pour l'ensemble de la zone, et les perspectives de prix sont en forte hausse.

Au total, l'indicateur synthétique d'activité industrielle pour la zone euro continue de progresser, tandis que l'indicateur de retournement, qui marque les retournements de conjoncture, confirme son passage dans la zone favorable.

Hors zone euro, l'INSEE note que la conjoncture industrielle au Royaume-Uni est plutôt mal orientée en mars. En particulier, la tendance de la production passée se replie franchement, et les perspectives de production se détériorent un peu. Comme au niveau de la zone euro, les stocks sont jugés moins lourds et les perspectives de prix sont en hausse.

L'indicateur de confiance des consommateurs pour la zone euro progresse légèrement en mars. Il a été stable en France, progresse légèrement en Allemagne et plus franchement en Belgique. Il s'est détérioré un peu en Italie, Espagne et aux Pays-Bas.

Enfin hors zone, s'il rebondit avec vigueur aux Etats-Unis, il reste stable au Royaume-Uni.

Circulation routière: Interdiction de téléphoner en voiture sans kit mains libres

Ministère des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des Eaux -

http://www.minvenw.nl/cend/dco/home/data/international/fr/fr0402.htm#RubAB

02 Avril 2002

À partir du 30 mars, il est interdit aux automobilistes aux Pays-Bas de téléphoner en voiture sans kit mains libres. L'interdiction a été précédée d'une vaste campagne sur sécurité au volant. Toute utilisation du GSM en voiture sans kit mains libres sera passible d'une amende de EUR 138. D'après une étude récente, l'usage téléphone en voiture sans kit mains libres est la cause de 40 morts et de près de 400 blessés par an.

La loi sur l'euthanasie entre en vigueur aux Pays-Bas

Voila - http://actu.voila.fr//Archives/medecine/1/020401074708.4vkddp9i.html

Le 01-04-2002

LA HAYE (AFP),

Les Pays-Bas sont devenus lundi le premier pays au monde reconnaissant l'euthanasie comme un acte légal sous conditions avec l'entrée en vigueur d'une loi adoptée en avril 2001. Le texte stipule que les médecins pourront pratiquer l'euthanasie sans risque de poursuites judiciaires s'ils respectent certains "critères de minutie".

Le patient doit notamment avoir fait une demande claire d'euthanasie et être atteint de souffrances incurables et insupportables. Le médecin doit demander l'avis d'un confrère indépendant avant de procéder à l'acte. Tous les cas d'euthanasie seront transmis à des commissions composées d'un juriste, d'un médecin et d'un spécialiste en éthique qui vérifieront le respect des critères de minutie. En cas de non-respect, le dossier sera transmis à la justice et le médecin passible de poursuites.

Très critiquée à l'étranger, la loi bénéficie d'un large soutien au sein de la société néerlandaise et du monde médical. "Elle établit des règles claires, ce qui permet aussi de protéger le patient", estime une responsable de l'enseignement des soins palliatifs, Bernardina Wanrooij. Les médecins néerlandais rappellent que l'euthanasie est souvent pratiquée en catimini dans d'autres pays sans qu'aucune législation ne vienne régler cet acte controversé.

Face aux risques de "banalisation" évoqués par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, Dick Willems, un spécialiste des questions éthiques rappelle que les médecins "continueront de considérer l'euthanasie comme un acte difficile que l'on pratique uniquement si l'on est convaincu intimement que rien d'autre ne peut-être fait".

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi n'a pas toutefois pas mis fin aux discussions autour des notions de souffrance insupportable et sans perspective d'amélioration. Une récente affaire

judiciaire a posé la question de savoir si la lassitude de vivre pouvait être considérée comme une souffrance insupportable. Dans un arrêt appelé à faire jurisprudence la cour d'appel d'Amsterdam a tranché en sens contraire le 6 décembre.

Un médecin qui avait pratiqué une euthanasie sur l'ancien sénateur Edward Brongersma, "fatigué de vivre", a ainsi été reconnu coupable de ne pas avoir respecté les critères de minutie en vigueur depuis 1997, date depuis laquelle l'euthanasie est tolérée aux Pays-Bas.

Afin de clarifier la question, l'Association royale de médecine (KNMG) a mis en place une commission composée de psychologues, médecins, spécialistes en éthique et juristes qui devrait rendre ses conclusions au plus tôt en 2003.

"La définition d'une souffrance sans perspective d'amélioration est aussi devenue un point de discussion car les possibilités de soins palliatifs sont plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a quelques années", souligne le président de la KNMG Ruud Hagenouw.

La légalisation de l'euthanasie intervient sur fond d'intérêt croissant pour les soins palliatifs. Le ministère de la Santé a annoncé le 11 mars le déblocage de fonds supplémentaires pour soutenir les initiatives dans ce domaine.

Les unités de soins palliatifs se multiplient dans les hôpitaux tandis que les projets de formation connaissent un énorme succès auprès des médecins.

Alors que la nouvelle loi est souvent perçue par les patients --à tort-- comme leur donnant un droit à l'euthanasie, les médecins rappellent qu'ils doivent d'abord proposer toutes les solutions thérapeutiques possibles. "Une des conséquences de la loi est peut-être d'avoir permis une réflexion plus profonde sur les possibilités de soins palliatifs existantes, notamment au sein du monde médical", remarque Ruud Hagenouw.

Prostitution légalisée: un casse-tête pour la profession

La Presse - Doc. : 20010717LA0041, p. B4

Mardi 17 juillet 2001

Van Den Berg, Stéphanie
AFP

La Haye - Laver les sous-vêtements en dentelle à haute température, rincer les vibromasseurs à l'alcool pendant dix minutes et prendre une douche séparée de son client, telles sont quelques-unes des nouvelles règles issues de la légalisation de la prostitution aux Pays-Bas.

Seul problème, l'eau bouillante endommage sérieusement les sous-vêtements sexy, l'alcool détruit les gadgets du plaisir et les douches séparées ne correspondent pas vraiment aux attentes des clients des maisons closes, se plaignent prostituées et tenanciers d'établissement de "relaxation".

Neuf mois après son entrée en vigueur, le 1er octobre 2000, la loi sur la légalisation de la prostitution, qui a fait des maisons closes des entreprises comme les autres, s'apparente à un véritable casse-tête pour l'industrie du sexe néerlandaise.

"Certaines des règles sont même dangereuses", estime André van Dorst, un exploitant de maison close à Apeldoorn (Est).

La nouvelle loi exige ainsi que tous les lits soient équipés de coussins. Or jusqu'à présent, les maisons closes évitaient soigneusement d'en disposer pour éviter que des clients indélicats ne tentent d'étouffer les prostituées.

"Toutes ces règles sont une ineptie bureaucratique. Aucun de ceux qui les a mises au point n'a pris la peine de visiter une maison close. Ils n'ont absolument aucune idée de ce à quoi ressemble un tel établissement", explique une ancienne prostituée, Mariska Majoor, qui s'occupe du Centre d'information sur la prostitution dans le quartier rouge d'Amsterdam.

Les exploitants de maisons closes se plaignent de leur côté des nombreuses rénovations qu'ils doivent effectuer.

"Beaucoup de maisons closes et de clubs se battent pour survivre", confirme dans sa déclaration Marieke van Doorninck, chercheuse à la Fondation Mr A. de Graaf, spécialisée dans la recherche sur la prostitution.

À côté des frais entraînés par les nouvelles normes, les tenanciers sont confrontés à une véritable fuite de leurs employées, indique-t-elle.

La nouvelle loi les empêche en effet d'employer des immigrées clandestines, une méthode dont abusaient à loisir les maisons closes dans le passé. Les Néerlandaises quittent elles aussi la profession par peur des impôts.

Pour Mme Majoor, le gouvernement néerlandais a été "trop arrogant dans la mise en place de cette loi" et n'a pas tenu compte de la réaction de la société néerlandaise à un phénomène qui fait froncer encore bien des sourcils.

Les banques et les compagnies d'assurances refusent ainsi d'être associées à la prostitution et rendent pratiquement impossible l'ouverture d'un compte en banque ou l'obtention d'un contrat d'assurance.

L'industrie du sexe continue cependant de soutenir la légalisation, de même que les politiques favorables à la loi.

Pour plusieurs experts, le problème ne vient pas tant de la loi que de la manière de l'appliquer choisie par les autorités. Ces dernières commencent toutefois à se rendre compte que les maisons closes ne peuvent pas être traitées de la même manière qu'un supermarché.

"Nous sommes en train de changer les règles d'hygiène", se sont contentés de dire les fonctionnaires chargés du dossier, avant de refuser de donner une interview.

Perspectives. Deux manières de légaliser l'euthanasie

Le Devoir - Doc. : 20010417LE0002, p. A1

Mardi 17 avril 2001

Rioux, Christian

Après les Pays-Bas, ce sera bientôt au tour de la Belgique de légaliser l'euthanasie. Alors que le sénat néerlandais adoptait mardi dernier une loi autorisant la "mort douce", la Belgique devrait être le deuxième pays au monde à suivre cet exemple.

Après 17 mois de débat, un projet de loi a été adopté par la commission ad hoc du sénat. Il est aujourd'hui devant le Conseil constitutionnel et devrait se retrouver d'ici l'été devant le sénat et la chambre des députés.

Plus restrictif que la loi néerlandaise, le projet belge s'inspire néanmoins de la même philosophie, explique Josy Dubié, président de la commission du sénat belge sur l'euthanasie.

"Nous avons voulu imposer plus de garde-fous contre les dérives. Ma hantise, c'était d'éviter que nos sociétés vieillissantes, où les soins médicaux coûtent de plus en plus cher ne soient tentées de refuser de soigner les gens à partir d'un certain âge. La loi est très précise et exige, par exemple, l'intervention de témoins indépendants."

À la différence de la loi hollandaise, la loi belge ne prévoit pas l'euthanasie pour les mineurs. La loi adoptée cette semaine à La Haye permet l'euthanasie à partir de 12 ans, avec l'accord des parents, et à partir de 16 ans sans leur accord.

Autre différence, les malades incurables qui ne sont pas en phase terminale seront soumis à une procédure beaucoup plus complexe. Un troisième médecin compétent devra être consulté et le délai sera d'au moins un mois entre la demande et le moment de la mort. Enfin, la proposition belge prévoit que toute demande devra être "répétée et volontaire" alors que le texte néerlandais ne parle que d'une demande "volontaire et réfléchie".

En Belgique, pays à forte tradition catholique, le débat a été beaucoup plus vif qu'aux Pays-Bas. Selon un sondage réalisé par la Libre Belgique, 72 % des Belges sont aujourd'hui d'accord avec la proposition dont viennent d'accoucher les parlementaires. La population a d'ailleurs suivi en direct à la télévision les travaux de la commission qui a entendu une quarantaine d'experts et reçu 684 amendements.

"Il ne s'agit pas de libéraliser l'euthanasie et d'ouvrir la porte à l'assassinat des vieux, dit Josy Dubié. Au contraire, nous voulons justement éviter les dérives et mettre des bornes à ce qui

se fait déjà. L'euthanasie se pratique partout et même au Canada. En légiférant, nous ne faisons que mettre fin à l'hypocrisie."

Les enquêtes menées aux Pays-Bas en 1991 et 1995 ont révélé que l'euthanasie (tolérée officiellement depuis 1996) représentait entre 3,4 % et 6 % des décès (dont 70 % se déroulent à la maison). L'homicide intentionnel des nouveau-nés gravement handicapés est aussi accepté par les tribunaux néerlandais.

Depuis 15 ans, les gouvernements belges s'étaient opposés à toute législation sur le sujet. Jusqu'à ce qu'une coalition socialiste, libérale et écologiste mette fin il y a deux ans à 40 ans de règne des partis chrétiens démocrates.

Ceux-ci défendent dorénavant une proposition plus nuancée qui n'autoriserait l'euthanasie qu'en "état de nécessité". Ce concept juridique permet (comme la légitime défense) de violer la loi en cas d'absolue nécessité. L'Alliance chrétienne démocrate (CDA) craint surtout que l'on transforme un "acte d'exception" en un "acte de plus en plus normal".

Consciente du danger de banalisation, la commission a tenu à adopter en même temps une proposition garantissant à tous des soins palliatifs accessibles. Mais, selon Josy Dubié, les meilleurs soins palliatifs ne peuvent malheureusement pas exclure toute forme d'euthanasie.

"Les responsables des soins palliatifs savent fort bien qu'il y a des cas où on ne peut mettre fin à la douleur. Il y a des malades qui résistent à toute forme de calmants. Et puis il y a la question de la dignité. Nous voulons que la personne ait le droit de décider si sa vie vaut encore la peine d'être vécue."

Pour formuler sa proposition, le sénateur a visité des hôpitaux et découvert des situations atroces. Il se souvient d'une vieille dame squelettique dont la moitié du visage était mangée par un cancer et qui réclamait une mort qu'on lui refusait obstinément. À 61 ans, cet ancien capitaine au long cours et correspondant de guerre, a lui-même vécu une telle expérience. Sa belle-soeur est morte "paisiblement" d'un cancer à 47 ans grâce à l'assistance d'un médecin.

"Le droit au suicide n'est plus contesté, dit Dubié. Le problème concerne les gens qui ne sont plus en état de se suicider et qui ont besoin d'aide." Selon un sondage réalisé par le Journal du médecin, un médecin sur deux refuserait de pratiquer l'euthanasie sur un patient qui n'est pas en phase terminale, même s'il avait manifesté son souhait de manière répétée.

Les lois belges et néerlandaises arrivent après que des lois semblables ont été votées en Oregon et dans le nord de l'Australie. Le Danemark a aussi autorisé le refus ou l'interruption de soins (euthanasie passive). En France, le Comité national d'éthique s'est prononcé contre la dépénalisation tout en acceptant l'euthanasie passive à titre d'"exception". Le ministre délégué à la Santé, Bernard Kouchner, s'est dit "ouvert au débat nécessaire".

Lorsque le Conseil constitutionnel belge aura fait connaître ses recommandations, le texte sera discuté en séance plénière du sénat où il devrait être adopté d'ici l'été pour être ensuite

transmis à la chambre des représentants qui pourrait en disposer avant la fin de l'année. 67 % des Belges estiment par ailleurs que cette loi devrait être l'objet d'une consultation populaire.

Si la loi est votée, l'opposition a annoncé qu'elle ferait appel à la Cour européenne des droits de l'homme. Les chances de succès d'une telle démarche sont cependant très limitées. "Mais, ce n'est pas demain la veille qu'on va arrêter de parler d'euthanasie", dit Josy Dubié.

Chasse et pêche. Les Pays-Bas décrètent la fin de la chasse aux oies

La Presse - Doc. : 20010415LA0136

Dimanche 15 avril 2001, p. S10

Gingras, Pierre

Les Pays-Bas font figure de pionnier à bien des égards dans le monde. Après les bars à marijuana, le pays faisait à nouveau les manchettes cette semaine en légalisant l'euthanasie.

Ce qui est moins connu toutefois, c'est que le parlement néerlandais a interdit définitivement la chasse aux oies sur son territoire, un interdit qui est entrée en vigueur l'automne dernier.

Au cours de l'été qui vient, le gouvernement doit légiférer cette fois pour protéger tous les oiseaux migrateurs en incluant bien sur, les bécassines, les bécasses et les canards, exception faite du colvert dont il existe plusieurs populations nicheuses dans le pays. Même si ce pays n'est pas à la porte, ce qui s'y passe dans le domaine cynégétique est fort intéressant et pourrait peut-être même se produire chez nous.

Si la chasse aux oies a été interdite, ce n'est pas qu'elles étaient en danger. Au contraire, plusieurs espèces sont toujours en expansion même si on en compte plus de 100 000 au tableau de chasse à chaque année, et même si la chasse n'est permise que de l'aurore jusqu'à 10 h du matin depuis 1960, ce qui a permis à l'ensemble des populations de décupler depuis.

En réalité, la moitié des oies qui migrent en Europe de l'Ouest au cours de l'automne passent l'hiver dans ce grand jardin que sont les Pays-Bas, explique le biologiste Bart Ebbinge, directeur d'une organisation internationale regroupant des spécialistes sur les oies et un expert réputé dans ce domaine. M. Ebbinge participait il y a deux semaines à la 10e Conférence nord-américaine sur les oies de l'Arctique, qui réunissait 200 spécialistes dont plusieurs Européens. La semaine dernière, il poursuivait son premier périple en terre québécoise en visitant les haltes migratoires de nos oies des neiges, notamment à Baie-du-Febvre.

20 millions de compensations

Selon l'expert, la nouvelle législation est tout simplement le résultat des pressions politiques des groupes de conservation auprès du gouvernement. Les Pays-Bas, le pays le plus densément peuplé d'Europe, compte 16 millions d'habitants. Mais on y dénombre à peine 20 000 chasseurs qui, évidemment, ne font pas le poids face au million de membres "conservationnistes", surtout des urbains.

Imitant en cela la Belgique et la plus importante province d'Allemagne (frontalière des Pays-Bas) où la chasse aux oies est interdite depuis quelques décennies, le gouvernement néerlandais a préféré fermer la chasse quitte à payer davantage de compensations aux producteurs agricoles à cause de dommages causés par les oies durant l'hiver et le printemps. À l'heure actuelle, le gouvernement verse 5 millions par année. Lors de consultations, l'expert a avisé le gouvernement que les compensations attendraient rapidement les 20 millions, en raison de l'augmentation des dommages par les oies qui seront épargnées par la chasse. Ces données ne tiennent pas compte de l'augmentation éventuelle des populations attribuables à cette mesure.

"Le gouvernement a accepté ce risque, indique le spécialiste, en se disant qu'il était assez riche pour assumer la facture. La loi prévoit toutefois des mesures de contrôle des oies s'il y avait des problèmes urgents".

Six espèces d'oies hivernent aux Pays-Bas. L'espèce la plus nombreuse et la plus chassée est l'oie rieuse qui niche au nord de la Sibérie. Ses effectifs sont de 800 000 têtes qui hivernent à part égale dans les Balkans et les Pays-Bas. Viennent ensuite l'oie cendrée, dont la population est estimée à 200 000 individus, et l'oie des moissons (100 000). La bernache cravant (population 250 000), la bernache nonnette (250 000) et 30 000 oies à bec court sont protégées depuis très longtemps.

En contrepartie des dommages résultant de la hausse prévisible du nombre d'oies, la présence des oiseaux devrait provoquer une hausse importante des touristes amateurs d'oiseaux. Or cette industrie n'y est encore qu'à ses premiers pas.

M. Ebbinge estime toutefois que si les dommages à l'agriculture devaient augmenter de façon très importante, le lobby agricole, très puissant dans les Pays-Bas, pourrait amener le gouvernement à faire des concessions face au contrôle des oies. Mais aujourd'hui, les rares chasseurs néerlandais doivent se contenter de traquer le faisan, le lièvre, le lapin, le colvert, la perdrix et le chevreuil, le vrai.

Consultations sur le chevreuil

La ronde de consultations publiques sur le futur plan de gestion de notre chevreuil (cerf de Virginie) se poursuit et cette semaine plusieurs réunions sont au programme concernant des zones de chasse très fréquentées par les chasseurs de la région de Montréal. Par exemple, des rencontres au sujet des zones 5 et 8 auront lieu mercredi, 18 avril, à la Place Desaulniers, 1023 boul. Taschereau, à Longueuil; le 19 avril, au Centre récréatif de Ormstown, et le 23 avril, à l'école secondaire Massey-Vanier, à Cowansville. Par ailleurs, les amateurs qui chassent dans les zones 8 nord, 9 et 10 sont invités à se présenter mardi, le 17 avril, à la salle

des Chevaliers de Colomb de Mont-Laurier, 467, rue Crémazie ou encore, vendredi, le 20 avril, à l'hôtel Best Western, 420 boul. Mgr-Dubois, à Saint-Jérôme. Toutes les réunions débutent à 19 h. On y parlera des densités de populations de chaque territoire, des prélèvements et des objectifs visés par les biologistes. Le plan de gestion quinquennal sera en vigueur à compter de l'automne 2002.

Rencontre pour les moucheurs

L'association Les Moucheurs du Montréal métropolitain vous invite à participer à une exposition sur la pêche à la mouche qui regroupera plusieurs marchands, quelques pourvoyeurs et associations de même que de nombreux experts. Il y aura aussi essai de nouveaux équipements et conférences sur l'achigan, le saumon, la truite et les rivières américaines. L'entrée est libre. Le rendez-vous a lieu de 9 h à 16 h 30, au 7110, 8e avenue, à Montréal. Tél: (514)721-8695 (répondeur).

Première mondiale. Quatre couples homosexuels se disent oui devant le maire d'Amsterdam

La Presse - Doc. : 20010402LA0100, p. E8

Lundi 2 avril 2001

De Hemptinne, Gerald
AFP

Amsterdam - Quatre couples homosexuels se sont dit oui hier, lors d'un mariage civil présidé par le maire d'Amsterdam, inaugurant une loi approuvée en décembre et créant ainsi une première mondiale.

"Je vous déclare unis par les liens du mariage", a déclaré aux trois couples masculins et à un couple féminin le maire de la ville, Job Cohen, dans la nuit de samedi à dimanche peu après les douze coups de minuit.

Comme tous les couples, les futurs époux ont dû se donner la main droite et réaffirmer devant le maire leur volonté de se marier et de respecter leurs devoirs d'époux.

Après les avoir déclaré unis par les liens du mariage, le maire a ponctué la phrase rituelle d'un coup de maillet.

Les trois couples masculins (en smoking ou en gilet de cuir) et le couple féminin (en robe de mariée) se sont alors embrassés sous les applaudissements d'une centaine d'invités.

Selon le maire, "une page d'histoire a été écrite: "Vous vous aimez et vous pouvez à présent vous marier. Quoi de plus normal?"

Cette cérémonie constituait cependant une première mondiale.

Si les partenariats enregistrés entre couples du même sexe existent déjà dans certains pays, c'est la première fois en effet qu'un mariage civil, prévoyant les mêmes droits et devoirs pour les homosexuels que pour les hétérosexuels, entre en vigueur.

La loi, qui avait été approuvée en décembre par les sénateurs néerlandais, est entrée en vigueur le 1er avril.

"Il s'agit du mariage civil qui devient accessible à tous les couples, donc également aux couples de même sexe", insiste Henk Krol, le rédacteur en chef du Gay Krant, le journal de la communauté homosexuelle.

Les couples homosexuels auront notamment le droit d'adopter un enfant, à la condition toutefois que l'enfant ait la nationalité néerlandaise, pour ne pas générer de conflits avec les organisations d'adoption étrangères.

Les Pays-Bas sont le premier pays au monde à attribuer des droits aussi larges aux couples de même sexe.

M. Krol déclare que ces nouvelles unions sont appelées à prospérer: "D'ici peu, près de 15 % des mariages civils pourraient être des mariages homosexuels", estime-t-il.

Selon une étude réalisée par l'université de Leiden (centre), plus de 6300 couples du même sexe ont passé un contrat de vie commune ces trois dernières années. Plus de 60 % d'entre eux seraient candidats au mariage.

"Dans un an, près de 10 000 homosexuels pourraient être mariés à quelqu'un du même sexe", prévoient les auteurs de l'étude.

Les homosexuels représentent une communauté de quelque 400 000 personnes aux Pays-Bas.

L'ouverture du mariage civil aux homosexuels vient s'ajouter à d'autres lois progressistes approuvées par le parlement néerlandais, ou en passe de l'être (légalisation de la prostitution, dépénalisation de la consommation de cannabis à certaines conditions, légalisation de l'euthanasie (en cours) et confirme ainsi le pays dans son statut de "laboratoire social européen".

"Nous pouvons être fiers d'être les premiers à permettre que les personnes du même sexe se marient", a déclaré le maire d'Amsterdam.

M. Cohen a cependant averti que la loi n'ouvrirait pas la porte au "tourisme homosexuel". Pour convoler avec une personne du même sexe, il faut en effet être néerlandais ou résider aux Pays-Bas.

Pour M. Krol, une autre bataille débute: "Il faut à présent que nous fassions reconnaître les droits des couples homosexuels à l'étranger", déclare-il.

La fièvre aphteuse a gagné les Pays-Bas

Le Droit - DOC. #:20010322LT0060, page 22

Jeudi 22 mars 2001

AP

Amsterdam

Politique étrangère et relations extérieures; Santé publique et condition physique; Élevage; Exportations et importationsAprès la France, les Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais a confirmé hier l'existence des premiers cas de fièvre aphteuse sur son territoire, ce qui en fait le second pays d'Europe continentale affecté par cette maladie hautement contagieuse.

La Commission européenne a décrété un embargo sur les animaux vivants en provenance des Pays-Bas, alors qu'en Grande-Bretagne, l'épizootie, loin d'être circonscrite, continue de s'étendre, avec 430 foyers confirmés hier par le ministère britannique de l'Agriculture.

Aux Pays-Bas, des tests effectués sur quatre vaches issues d'une ferme proche d'Olst (est) ont en effet montré qu'elles avaient contracté la fièvre aphteuse.

Les autorités ont également confirmé qu'environ 500 chèvres d'un élevage de la ville voisine d'Oene étaient elles aussi infectées par cette maladie, même si les résultats d'analyses de sang post-mortem ne seront pas connus avant demain. Les examens préliminaires se sont révélés positifs et les caprins ont été abattus le week-end dernier.

"Les symptômes étaient si évidents qu'ils ne laissaient aucun doute", a expliqué Martina de Ham, porte-parole du ministère de l'Agriculture.

La police a installé des barrages routiers pour isoler une ferme près d'Oosterwolde, où des animaux ont été tués après être entrés en contact avec des bêtes contaminées, et celles des villages d'Olst et Oene.

Environ 17 000 animaux devaient être détruits dans les fermes situées dans un rayon d'un kilomètre des trois élevages, selon le ministère de l'Agriculture. Mais le gouvernement, qui rencontre des problèmes pour la destruction des montagnes de carcasses d'animaux, a précisé que les animaux qui ne pourraient être abattus seraient vaccinés pour éviter la propagation de la maladie.

Le ministre néerlandais de l'Agriculture, Laurens-Jan Brinkhorst, a immédiatement réinstauré un embargo national sur le transport d'animaux vivants, qui avait été partiellement levé à peine deux jours plus tôt. Le ministre a également interdit le transport de lait et produits laitiers pendant trois jours. Les inspecteurs des douanes à l'aéroport Schipol d'Amsterdam ont reçu l'ordre d'inspecter avec précaution les bagages et les passagers.

Le mode de contamination des quatre bovins de la ferme d'Olst restait mystérieux. Selon le ministre de l'Agriculture, la ferme n'avait pas acheté ni vendu de bétail pendant les 12

derniers mois. "La maladie a probablement été transportée par l'homme ou l'air", a déclaré M. Brinkhorst.

Quelques heures après cette annonce, l'Allemagne a ordonné un renforcement des contrôles à sa frontière avec les Pays-Bas pour éviter toute propagation de la maladie sur son territoire.

Amsterdam en roue libre

La Presse - DOC. #:20010127LA033. Vacances Voyages, page H22

Samedi 27 janvier 2001

Leonforte, Pierre
Le Figaro
Amsterdam

Quelques jours passés à flâner le long des canaux dont les eaux se recouvrent de l'or cuivré des feuilles mortes. Quelques jours consacrés à ne rien faire d'autre que du shopping, visiter des expositions, manger des pistolets, chiner chez les brocanteurs, sortir tard, très tard, le soir, tester toutes les pâtisseries. Quelques jours, enfin, filés en selle, histoire de se mettre définitivement à l'heure hollandaise sur deux roues.

Même sous la pluie, la ville est belle. Amsterdam ne connaît plus aucune période creuse: chaque année, douze mois durant, ils sont 2,5 millions de touristes, débarqués du Thalys ou des quelque 350 bateaux de croisière qui font escale en ville depuis l'ouverture du nouveau terminal portuaire, immense onde de verre dessinée par Larry Malcic.

Pour beaucoup, les attractions premières sont la balade sur les canaux, la visite au zoo, les grands musées, les tailleries de diamants et la maison d'Anne Frank. Pour d'autres, ce sont les 200 antiquaires réputés pour leur raffinement, alignés le long de Nieuwe Spiegelstraat, axe qui relie le Herengracht au Rijksmuseum.

À l'art de vivre un brin calviniste des Amstellodamois s'est juxtaposé un art de bien vivre presque méridional, sans pour autant renoncer à des habitudes quotidiennes et conviviales comme passer beaucoup de temps au café. Il en existe ici 1400, tous genres confondus, correspondant chacun à un usage précis à une heure précise de la journée: on va au eetcafé (un endroit où l'on peut grignoter quelque chose de froid ou chaud à toute heure), dès le matin pour y prendre son petit déjeuner et lire la presse du jour, au grand café dès 11h pour déjeuner seul en lisant des magazines internationaux, au bruin café (café brun) à partir de 16h (mais aussi tôt le matin) pour fumer, boire une bière pression avec faux col ou du genièvre, voire les deux à la fois.

Si les "eetcafés" sont des adresses de proximité, les cafés bruns sont devenus des établissements historiques à la mode, pour lesquels on traverse la ville, histoire de se laisser imprégner par une atmosphère épaisse, on appelle cela la patine, et se réchauffer au contact d'une clientèle volubile et dense.

Ainsi sont les habitants d'Amsterdam, 750 000 âmes dont 500 000 à vélo, rompus à l'exercice physique que représente l'attaque des ponts escarpés qui enjambent les 165 canaux et aux coups de frein en rétropédalage, sombre trahison batave qui aura projeté bien des néophytes sur le pavé. Autant le savoir, ici le vélo est roi et il n'y a rien de tel que de parcourir la ville en tous sens au guidon d'un col de cygne aux roues grinçantes pour se sentir adapté, adopté. Il suffit de louer une petite reine: les officines spécialisées poussent comme des champignons et les tarifs sont modiques.

À vous donc la découverte nez au vent, parfois humide, des vieux quartiers populaires que sont, à l'ouest, le Jordaan et, au sud, le Pijp (prononcer: Peip). Déformation du mot jardin, le Jordaan est un quartier historique où s'établirent au XVIIe siècle les huguenots français qui donnèrent à chaque rue des noms de fleurs. Rénové et habité par de nombreux jeunes couples, le Jordaan est un village paisible truffé de petits commerces pittoresques, de comptoirs alimentaires de choix et traversé de beaux canaux tranquilles et mode à la fois tels le Brouwersgracht.

Construit à la fin du XIXe siècle pour loger les populations d'ouvriers à qui succédèrent les ethnies venues des anciennes colonies comme le Surinam ou les Antilles hollandaises, borné par l'imposante masse aveugle de la brasserie Heineken devenue Musée de la bière, le Pijp est désormais coté à la hausse: s'y tiennent bars, café, restaurants et bazars ayant pour épicerie le très animé marché Albert Cuyp.

Ceux qui préfèrent aller à pied se concentreront sur les "neuf petites rues", expression urbaine désormais vissée en plaques de rue pour désigner ces neuf artères piétonnes perpendiculaires aux trois majestueux canaux Herengracht, Prinsengracht et Kaisergracht, versant ouest, et où l'on fréquente assidûment tables gourmandes, boutiques de mode et de décoration, brocantes des années cinquante et fleuristes lancés.

C'est en revanche les pieds dans l'eau, au nord-est de la ville, sur l'emplacement d'anciennes îles artificielles industrielles que de nombreux Amstellodamois ont décidé de s'oxygéner sans trop se couper du monde, évoquant les destinations exotiques ralliées jadis par les navires de la Compagnie des Indes - Bornéo, Java, Sumatra -, ces îles font aujourd'hui l'objet d'une réhabilitation urbaine intensive et sont le terrain d'un jeu de constructions audacieuses.

Les Pays-Bas, paradis des gens ordinaires

Le Monde sur CD-ROM, CEDROM-SNI, 1999-2000, page 36

21 septembre 2000

Citant un rapport officiel, la presse fait voler en éclats quelques clichés. Les Néerlandais, par exemple, ne sont ni plus tolérants ni mieux soignés que les autres Européens

Franco Alain

" **BAS LES MASQUES !** " Aucun journal néerlandais n'a osé imprimer ce titre provocateur, préférant, comme le NRC Handelsblad, des formulations plus douces sur le mode " Les Pays-Bas ne se distinguent pas du peloton européen ". Pourtant, l'avalanche d'informations parues ces derniers temps justifierait un brin d'audace. Car la publication d'un volumineux rapport du Bureau néerlandais de planification sociale et culturelle (SCP) sur l'état de la société, et celle d'une étude sur le niveau de la santé publique font voler en éclats quelques clichés que les Néerlandais ont d'eux-mêmes et qu'ils s'emploient avec bonheur à propager à l'étranger.

Premier poncif : les Néerlandais sont tolérants vis-à-vis des étrangers. Dans sa dernière livraison, le rapport du SCP compare les Pays-Bas aux autres Etats de l'Union européenne. L'une des questions du chapitre intitulé " Normes et Valeurs " porte sur l'acceptation des immigrés. Elle est ainsi formulée : " La présence d'étrangers dans votre pays comporte-t-elle selon vous plus d'avantages ou plus d'inconvénients ? " Les Irlandais, les Luxembourgeois et les Espagnols y voient, à une large majorité, plus d'effets positifs que négatifs. En revanche, il y a 9 % de plus de Néerlandais à trouver que leur présence amène plus d'inconvénients que d'avantages, contre 8 % pour la France ou la moyenne européenne. Commentaire du quotidien De Volkskrant : " Nous nous croyons accueillants, mais nous jugeons les étrangers plus négativement que la moyenne des Européens. " Et Paul Schnabel, directeur du SCP, enfonce le coin dans ce journal : " Nous ne sommes pas meilleurs que les autres. Nous accordons relativement facilement la nationalité néerlandaise aux immigrés, mais nous ne montrons pas beaucoup de compréhension pour la culture des Surinamiens et des Antillais \[les principaux immigrés aux Pays-Bas, NDLR\] qui aiment les beaux vêtements et les voitures rapides. Dans notre culture, la frime est un peu suspecte. "

" **QUEUE DE PELOTON** " Deuxième poncif : la santé publique aux Pays-Bas est une des meilleures du monde. Tant le SCP qu'une étude parue dans les Documents de statistique économique montrent toutefois que les Pays-Bas sont, en la matière, " beaucoup moins bien placés que nous pensons, et, parfois même, carrément en queue de peloton ", note le NRC Handelsblad. La parution de l'étude de deux économistes a fait les gros titres de toute la presse qui énumère les principales carences : un manque flagrant de spécialistes (1,5 fois moins qu'en France) et, surtout, l'existence de listes d'attente pour des opérations, même bénignes, avec, à la clé, des décès de patients qui ne sont pas soignés à temps. " Pour nous, ces listes d'attente sont la norme. A l'étranger, c'est inacceptable ", commente l'une des chercheuses dans le NRC.

Au Volkskrant, Paul Schnabel confie que les conclusions du SCP sont " étonnantes et dérangeantes ". Et d'ajouter : " Quand on est riche et puissant, tous les pays sont bien. Si l'on est une personne ordinaire, les Pays-Bas sont très agréables à vivre. " Bref, le paradis des gens moyens.

Rotterdam est devenue un laboratoire architectural

La Presse - DOC. #:20000909LA0206. Vacances Voyages, page H20

Samedi 9 septembre 2000

AP

Rotterdam, Pays-Bas

Du matin au soir, batteuses de pieux et marteaux pneumatiques se font entendre partout à Rotterdam, en pleine expansion. Déjà célèbre pour son port, le plus grand du monde, cette ville des Pays-Bas est en voie de devenir un laboratoire architectural.

Alors que la majeure partie du pays se situe à peine au-dessus du niveau de la mer, et que seules quelques flèches d'église viennent rompre l'uniformité plane du territoire, Rotterdam, au contraire, se développe en hauteur.

Depuis le bombardement allemand de 1940 qui a rasé le coeur de la ville, pendant la dernière guerre, les gratte-ciel se sont multipliés à Rotterdam. Mais la tendance s'est accélérée depuis une décennie.

Et Rotterdam, avec une population de 575 000 habitants, est devenue un véritable paradis pour les amateurs de design urbain contemporain. Poutres d'acier, façades de verre et logements en blocs y poussent sous tous les angles. On y a même érigé - délibérément - un gratte-ciel qui penche, siège social de KPN Telecom. De quoi arracher des visiteurs à sa rivale, Amsterdam, plus connue pour ses canaux tranquilles, son architecture bourgeoise et son assortiment de cafés.

Rotterdam compte plusieurs nouveaux restaurants, des hôtels sont en construction, même son célèbre musée Boymans van Beuningen est en rénovation.

Son nouveau symbole est le pont Erasmus. Inauguré en 1996, il relie les deux rives de la Meuse, éloignées de 800 mètres, ouvrant la voie à l'établissement d'un tout nouveau quartier. On le trouve si élégant qu'il a été surnommé "le cygne".

La liste des chantiers de construction et des édifices récemment parachevés pourrait s'étirer encore, mais il y a un joyau architectural que nul ne devrait omettre de voir: les maisons en cubes de Piet Blom, datant pourtant de 1984 - un assemblage spectaculaire de ce qui ressemble à des blocs Lego géants posés sur leur pointe. Plus étonnant encore: des gens y vivent, apparemment sans problème d'équilibre.

La ville a été choisie par l'Union européenne comme capitale culturelle de l'Europe pour 2001, un titre qu'elle partage avec Porto, au Portugal.

Pendant les célébrations, qui dureront toute l'année, divers événements à caractère culturel mettront en relief la tradition maritime de la ville, son architecture et l'âge d'or de la Hollande. Dans une exposition intitulée *Dans l'ombre de l'Âge d'or*, de grands maîtres de la peinture hollandaise voisineront les Picasso, Matisse et Manet.

Le port sera au coeur de l'exposition *Rotterdam et le Rhin*, mettant en valeur des navires allant du XVIIe au XXIe siècle.

Glorieux Pays-Bas

Le Devoir - DOC. #:20000901LE0044. Tourisme, page B4

Vendredi 1 septembre 2000

Cazalais, Normand

Quel est le pouvoir des symboles? Dans l'imaginaire des peuples, les Pays-Bas - qu'on appelle aussi la Hollande, du nom de la province d'origine - sont associés à des sabots, des canaux, des moulins à vent, des tulipes, à des objets assez modestes au fond, et non à des palais ou à des cathédrales reflétant puissance et magnificence.

Les Pays-Bas ont bâti leur histoire et leur territoire dans une lutte constante contre la mer, une mer toujours susceptible de déferler par-delà les digues et de noyer le sol durement conquis.

Voilà peut-être pourquoi les symboles précités réfèrent-ils davantage à la terre qu'à l'eau. Même si les Néerlandais gagnèrent leur prospérité grâce à leur voisinage avec la mer, aux lèvres du Rhin, longtemps débouché naturel de l'Europe intérieure sur les marchés du monde.

Si petit, si fragile, ce plat pays fut navigateur, portuaire et commerçant. Au XVIIe siècle, dans une contrée de brumes et de marais, largement dépourvue de ressources naturelles, apparut une classe de marchands qui firent fortune dans un négoce alimenté par les vagues des empires coloniaux, du siècle des lumières et des guerres de religion. Avec eux se développa un florilège de cités bourgeoises.

Et ces marchands - importateurs, exportateurs, armateurs, affréteurs, transitaires, banquiers - firent construire de belles maisons, somptueuses même; pour témoigner de leur aisance et de leur importance, ils engagèrent des peintres, leur commandant des tableaux d'eux-mêmes et de leurs familles.

Ainsi naquit une génération d'artistes, Rembrandt van Rijn, Johannes Vermeer, Frans Hals, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce fut l'époque glorieuse, fastueuse, du siècle d'or.

Elle revit cette année autour d'une vaste exposition pour célébrer le bicentenaire du Rijksmuseum - un trésor en lui-même - où ont été regroupés pour l'occasion toiles de maîtres, verrerie, argenterie, statues, meubles, eaux-fortes, croquis. Un événement remarquable.

Si les musées et leurs richesses ne vous inspirent guère, vous aurez tout de même l'embarras du choix: promenades sur les plages interminables le vent dans les cheveux, excursions nautiques par les canaux d'Amsterdam, rêveries à bord des trams qui tintinnabulent par les villes et les campagnes, bières longuement dégustées dans le brouhaha des brown cafés, randonnées à bicyclette en ce pays dont on dit qu'un Hollandais sans vélo est comme un poisson hors de l'eau...

L'automne, belle saison pour sentir la fibre des Pays-Bas.

L'exposition

L'exposition La Gloire du siècle d'or au Rijksmuseum se termine le 17 septembre. Pour éviter les queues et les attentes inutiles, il vaut mieux se procurer à l'avance un billet d'entrée. Ces billets sont ventilés selon des plages prédéterminées de visite entre 10h et 17h.

À compléter par des visites:

- au musée Royal Delft de la ville éponyme pour y admirer (jusqu'au 30 septembre) une reproduction grandeur nature de La Ronde de nuit de Rembrandt, réalisée à l'aide de 480 tuiles, en bleu de Delft bien sûr;

- à la Maison de Rembrandt (où il vécut de 1639 à 1658), qui vient à peine d'être restaurée de fond en comble; une façon de découvrir ce génie dans ses autres rôles de mari, de marchand de tableaux, de professeur, de collectionneur.

De mer et d'images

Répetons-le, la majeure partie du pays se trouve sous le niveau de la mer. Voir passer des navires dans des canaux au-dessus de soi est une expérience pour le moins bizarre. La mer et le littoral (300 kilomètres) y ont donc une importance vitale, tant pour l'économie que pour l'esprit.

- The Sweet Sea (Uitgeverij Voetnoot Éditeur, 49,50 florins): cette mer d'eau douce, c'est l'ancienne Zuyder Zee, devenue l'IJsselmeer après l'aménagement de la grande digue et de ses polders derrière. De 1945 à 2000, le plan d'eau, ses berges, ses riverains y évoluent à travers l'objectif de 12 photographes néerlandais. Disponible en anglais dans toutes les librairies du pays.

- The North Sea: sous ce thème, la Nieuwe Kerk (ou église neuve, www.nieuwekerk.nl) d'Amsterdam présente une exposition de 150 photos de plage tirées de la collection de photos et d'archives nationales. La plus vieille fut prise par Pieter Oosterhuis en 1868 durant

la construction du Canal de la Mer du Nord. Du lundi au samedi, de 10 à 18h, jusqu'au 24 octobre.

- Un forfait de quatre jours et trois nuits autour de l'IJsselmeer avec hébergement en gîtes (incluant le petit déjeuner, à compter de 279 florins par personne) ou en hôtels de trois ou quatre étoiles (deux repas par jour, à compter de 389 florins par personne). Jusqu'au 30 septembre.

- Marches dans la boue: dans la Wadden Zee entre le littoral et les îles frisonnes, à marée basse évidemment; d'une durée de trois à quatre heures (dans le cas des débutants), ces randonnées se font en compagnie de guides expérimentés qui expliquent tout ce qu'il faut savoir sur le travail de la mer, la faune et la flore observables. Il faut être en forme, posséder de bonnes chaussures, un coupe-vent léger, un lainage et du linge sec de rechange. Une adresse: Lammert Kwant (Ezinge, % 31-594-6622029).

À voir

- Parade des fruits de Tiel (% 31-344-616441): la première eut lieu en 1961, à l'initiative de neuf villages des environs; c'est aujourd'hui un événement "gigantesque", nécessitant la participation de plus de 2000 bénévoles. On y trouve, assemblés en des compositions souvent savantes, toutes les variétés de fruits... et de légumes. La fête dure trois jours, du 9 au 11 septembre.

- Astérix et l'Europe (Musée national des Antiquités, Leiden, % 31-71-5163163, www.rmo.nl): une exposition interactive montrant, à l'aide d'artefacts archéologiques (amphores, figurines, épées, etc.) et de techniques fort modernes (Internet, bandes dessinées, vidéos, etc.), les différences et ressemblances entre la vie quotidienne en Europe voici 2000 ans et celle d'aujourd'hui; visite également du village gaulois d'Astérix et d'un camp romain. Tous les jours de la semaine, jusqu'au 1er octobre.

- Les 25 ans de Sesame Street aux Pays-Bas (Musée du XXe siècle, Hoom, % 31-229-214001): Big Bird, Bert, Ernie et les autres ont enchanté votre enfance et celle de bambins de 140 pays, y compris les Pays-Bas. Le musée loge dans une ancienne fromagerie. Du mardi au samedi, de 10 à 17h, jusqu'au 29 octobre.

- Les dimanches de l'art: tous les dimanches, des marchés d'art se dressent en plein air sur de nombreux squares d'Amsterdam, attirant 350 000 visiteurs chaque année.

Les plus connus sont ceux de Thorbeckeplein (peintures et aquarelles), de Spui (art contemporain), de Van der Helstplein (objets d'art). Jusqu'au 26 novembre.

Hébergement

Prêts à vous offrir une folie? Pourquoi pas?

- À Amsterdam, le Grand Hotel a ouvert ses portes le 16 mars 1992. Édifié en 1400 pour servir de couvent, il devint avec la Réforme en 1578 un Princenhof, une résidence pour la famille royale et des dignitaires en visite, avant d'accueillir l'Hôtel de ville en 1808.

La reine Beatrix y a célébré son mariage en 1966, c'est dire. Installé entre deux canaux au coeur de la ville, il en met plein la vue: jardin fleuri et ombragé, hauts plafonds, larges fenêtres drapées de lourdes tentures, chambres en teintes de saumon et de gris, salles de bains et restaurant de style Art Déco, lambris de bois précieux. Les prix sont en proportion, variant de 600 à 2500 \$ la nuit.

- Grand Hotel de Kromme Raake (Molenstraat 5, Eerum, % 31-595-491600): le Guinness est formel, il s'agit du plus petit hôtel du monde puisqu'il ne compte qu'une seule chambre; le lit est encastré dans le mur et une vieille fournaise de faïence trône dans un coin; le petit déjeuner est servi dans une cuisine au décor d'autrefois mais la salle de bains, par contre, est dotée d'une ample baignoire et d'un revêtement de marbre, fait très moderne.

- Panipat Twotel Galerie (Aelbrechtskolk 35, Rotterdam-Delfshaven, % 31-10-4782791): résidence du maire de Delft transformée en hôtel, cette maison construite en 1592 propose une chambre dont le plafond à caissons possède des fresques du début XIXe. Le forfait comprend le champagne et le petit déjeuner, mais il faut savoir en payer le prix...

Harry Mülisch

Retenez ce nom et courez vous procurer son dernier livre traduit en français, *La Découverte du ciel* (Gallimard), une brique de près de 800 pages que vous dévorerez. Littéralement.

Véritable encyclopédie, Mülisch sait écrire et surtout construire une histoire complexe qui pose une réflexion originale sur le monde et son destin. En même temps, on y voit vivre un pays et un peuple qui nous sont méconnus.

Renseignements

Office du tourisme des Pays-Bas, 25 Adelaide Street East, Suite 710, Toronto, M5C 1Y2, (% 1-800-561-4655/(416) 363-1470 (télécopieur), www.holland.com; c'est déplorabile, mais la version "canadienne" n'est disponible qu'en anglais...

Les Pays-Bas, un paradis pour cyclistes!

La Presse - DOC. #:20000408LA0190. Nouvelles générales, page H17

Samedi 8 avril 2000

Le vélo fait partie de la vie aux Pays-Bas. Le climat modéré, les courtes distances et les routes pratiquement horizontales font du vélo un moyen de transport tout indiqué. Ajoutez à cela les beaux paysages et les 15 000 km de pistes cyclables et vous comprendrez pourquoi faire du vélo aux Pays-Bas n'est pas seulement pratique, c'est aussi très agréable!

Des pistes cyclables clairement marquées

Le superbe réseau de pistes cyclables des Pays-Bas, aussi bien en ville qu'à la campagne, est clairement marqué par les signes rouge et blanc sur les bornes en forme de champignon de l'ANWB (le club automobile des Pays-Bas). Ils indiquent la route la plus rapide pour aller de A à B. Les pistes séparées que les cyclistes sont obligés d'emprunter sont indiquées par un panneau rond avec un vélo blanc sur fond bleu.

Location et transport

Presque dans chaque ville et dans chaque village, on peut trouver des vélos à louer auprès des magasins de vélos, des ateliers de réparation et des agences de location. La location pour une journée coûte en général quelque 10 florins (le florin équivaut à environ 65 cents canadiens), 50 florins pour une semaine pour un vélo classique. Les prix varient selon le lieu et le modèle de bicyclette, mais aussi selon la demande: en saison ce sera plus cher. La plupart des loueurs demanderont une caution qui peut aller de 50 à 100 florins, et le locataire devra présenter un papier d'identité. Il est possible également de louer un vélo dans une centaine de gares. Le tarif de location normal est de 9,50 florins par jour, mais sur présentation d'un titre de transport valable, une réduction de 2 florins s'applique (caution de 100 florins).

Dans quelque 300 gares ferroviaires, il est possible de déposer la bicyclette dans le train. Les vélos sont interdits à bord des trains aux heures de pointe, du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 9 h, puis de 16 h 30 à 18 h. En juillet et août, le transport de la bicyclette est autorisé à toute heure du jour. Renseignements disponibles dans toutes les gares. D'ailleurs, la gare est un bon endroit pour louer une bicyclette. Des bicyclettes d'enfants et des sièges de vélo pour enfants sont disponibles aux mêmes adresses.

Aux Pays-Bas, le cycliste n'a pas à se compliquer la vie: pour des excursions de plusieurs jours, il existe des forfaits comprenant le transport des bagages en voiture. Souvent, dans les bureaux des VVV, on peut acheter pour une somme modique toutes sortes d'itinéraires. Rien ne détend plus qu'une randonnée à bicyclette dans un paysage magnifique.

Forfaits de cyclotourisme

L'Office du tourisme de la région du Gooi, en Vechtstreek, organise un circuit de sept jours le long des rivières et des étangs néerlandais. L'itinéraire à suivre longe moulins et villes historiques et traverse des réserves naturelles qui ne sont par ailleurs accessibles qu'aux cyclistes et promeneurs. La description de ce circuit n'est traduite qu'en anglais et en allemand.

L'Office du tourisme de Dordrecht a également préparé des forfaits de cyclotourisme typiques aux Pays-Bas. Leurs itinéraires vous emmènent au travers des polders, le long des rivières, des anciennes fermettes et des moulins. Des descriptions de ces circuits sont disponibles en français.

Pour passer des vacances à vélo peu onéreuses en Hollande, un forfait avantageux vous est proposé sous la forme d'un circuit avec nuitée en gîte de campeur (trekkershut en néerlandais). Vous choisissez vous-même l'itinéraire que vous souhaitez. Une cabane de campeur coûte 50 florins par nuit (les frais de réservation sont de 25 florins par réservation). Il faut réserver au moins deux semaines avant le départ auprès du Nationaal Reserverings Centrum (NRC). Téléphone: 070-3202600; télécopieur: 070-3202611.

Cartes et brochures

L'ANWB (Royal Touring Club des Pays-Bas) publie des cartes au 1/10000 indiquant toutes les pistes cyclables et décrivant itinéraires et lieux, cartes que l'on peut aussi se procurer dans les organismes semblables à l'étranger.

Signalisation

La Hollande est sillonnée de pistes cyclables très clairement balisées de bornes en forme de champignons de l'ANWB et de panneaux rouges et blancs indiquant le meilleur itinéraire à suivre pour aller d'un point à un autre. Les pistes cyclables obligatoires sont indiquées par un panneau rond bleu sur lequel figure une bicyclette blanche. De petits panneaux rectangulaires portant les mots *fietspad* ou *rijwielpad* indiquent une piste facultative. Sur les routes principales, les voies cyclables, peintes au sol d'une bicyclette blanche, sont bordées de lignes continues ou pointillées. Sur les petites routes, les panneaux hexagonaux blancs portant une bicyclette rouge indiquent les itinéraires recommandés.

Royaume des Pays-Bas Actualité (1990-1999)

Encyclopædia Universalis France S.A., 2000

Politique intérieure

Le 3 mai 1994, les chrétiens-démocrates (C.D.A.) au pouvoir sont les grands perdants des élections législatives avec 22,2 p. 100 des voix (- 13,1 p. 100) et 34 sièges (- 20). Bien qu'en nette régression, le Parti du travail (P.V.D.A., social-démocrate), également membre de la coalition gouvernementale, devient la première formation politique du pays (24 p. 100 des voix, - 7,9 p. 100; 37 sièges, - 12). Les libéraux (V.V.D.) obtiennent 19,9 p. 100 des voix (+ 5,3) et 31 sièges (+ 9). Démocrates 66 (D'66, centre gauche) double son nombre de députés

(24 sièges, + 12), recueillant 15,5 p. 100 des voix (+ 7,6). Le 29 juillet, la reine Beatrix charge Wim Kok, chef du P.V.D.A., de former un gouvernement. Le 13 août, le P.V.D.A., le V.V.D. et D'66 concluent un accord de gouvernement. Le 22, le gouvernement prête serment. C'est la première fois depuis 1917 que le C.D.A. est absent du pouvoir.

Le 8 mars 1995, les élections provinciales profitent au V.V.D., tandis que ses partenaires au sein du gouvernement, le P.V.D.A. et D'66, régressent et que le C.D.A. stabilise ses positions.

Le 6 mai 1998, le P.V.D.A. du Premier ministre Wim Kok remporte les élections législatives en obtenant 45 sièges (+ 8) sur 150. Le V.V.D., également membre de la coalition au pouvoir, dispose de 39 députés (+ 8); D'66, troisième pilier de la coalition gouvernementale, n'a que 14 élus (- 10). Avec 29 sièges (- 5), le C.D.A. poursuit son déclin. Wim Kok tire ainsi les bénéfices du mouvement que son gouvernement a su insuffler à la société néerlandaise et des bons résultats économiques enregistrés durant la législature.

Le 19 mai 1999, Wim Kok présente la démission de son gouvernement. Le V.V.D., membre de la coalition au pouvoir, avait refusé de voter un projet de loi conçu par le D'66, troisième membre de la coalition. Ce projet de loi relatif à l'institution d'un référendum donnant la possibilité aux électeurs de corriger une décision du Parlement n'avait pas obtenu la majorité requise des deux tiers.

Vie économique

En 1992, le Premier ministre Ruud Lubbers réoriente sa politique économique vers la lutte contre l'inflation, en raison d'un recul de la compétitivité commerciale de son pays. La tendance à la hausse des prix compromettrait les exportations, qui représentent 60 p. 100 du P.I.B. Le florin étant étroitement lié au deutsche Mark, le gouvernement n'a pas de marge de manœuvre monétaire pour sauvegarder les débouchés à l'étranger.

En 1993, le gouvernement de coalition de Ruud Lubbers modifie ses priorités: l'amélioration de l'emploi prend désormais le pas sur la stabilité des prix. Le 22 septembre, le ministre des Finances Wim Kok présente un budget prévoyant des dépenses en légère diminution. Une hausse de la fiscalité indirecte permet de compenser les augmentations des indemnités versées aux chômeurs, l'allègement de la fiscalité sur la main-d'œuvre et les nouveaux programmes de travaux publics dans le domaine des transports.

En 1994, le changement de majorité politique n'induit aucune modification de la ligne économique du gouvernement. L'assainissement des finances publiques est renforcé. Les régimes de protection sociale, notamment, sont l'objet d'une politique plus rigoureuse. Le gouvernement compte sur les baisses d'impôt pour stimuler la croissance et réduire le chômage.

En 1995, l'accroissement de la demande intérieure et des investissements favorise la progression de l'économie. Seul le niveau d'endettement public reste supérieur au plafond prévu par le projet d'Union économique et monétaire. Le chômage est en légère diminution. Par ailleurs, l'État devient minoritaire au sein des P.T.T. néerlandais.

En 1996, les Pays-Bas confirment leur position de meilleur élève de la classe européenne: la croissance progresse; le taux de chômage continue de fléchir; la consommation des ménages augmente. Le seul point noir concerne la faillite, en mars, du constructeur aéronautique Fokker que Daimler Benz, qui l'avait racheté en 1993, refuse de renflouer de nouveau.

En 1997, les indicateurs économiques demeurent positifs. Le chômage poursuit sa décroissance; le déficit budgétaire baisse plus que prévu. Seule l'inflation semble présenter une tendance à la hausse. En novembre, les partenaires sociaux concluent un nouvel accord-cadre qui prévoit un "développement responsable des salaires" et confirme la flexibilité du travail.

L'année 1998 est marquée à la fois par de bons résultats - baisse du déficit budgétaire, diminution du chômage - et par l'apparition, en fin d'exercice, de signes inquiétants - chute de la croissance, essoufflement des exportations.

Les 1er et 2 mai, le sommet de Bruxelles lance officiellement la monnaie unique européenne. Le 1er, le Conseil des ministres de l'Économie et des Finances (Ecofin) entérine la liste des 11 pays autorisés à adopter l'euro le 1er janvier 1999: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal. Le Conseil Ecofin adopte également une "déclaration de stabilité" qui affirme que l'assainissement des finances publiques et la rigueur budgétaire sont les conditions de la croissance et de l'emploi et qui impose aux participants à la monnaie unique le maintien, dans l'avenir, des objectifs chiffrés atteints pour accéder à l'Union monétaire. Le 2, le Parlement européen avalise les décisions du Conseil Ecofin par 467 voix pour, 65 contre et 24 abstentions. Le sommet de Bruxelles s'achève avec la réunion du Conseil Ecofin qui décide de fixer la parité entre les monnaies au sein de l'euro à partir de leurs cours "pivots" au sein du système monétaire européen, cours qui peuvent encore évoluer jusqu'à janvier 1999.

En 1999, les indicateurs économiques sont tous positifs. Toutefois, le retour du plein emploi avive les revendications salariales. Le débat sur le partage des fruits de la croissance provoque des tensions sociales. Et l'inflation réapparaît.

Relations internationales

Le 7 février 1992, les ministres des Affaires étrangères et des Finances des Douze signent le traité dit de Maastricht conclu le 10 décembre 1991, qui institue l'Union européenne.

Le 16 décembre 1993, les Pays-Bas établissent des relations diplomatiques avec la Macédoine.

Le 9 juin 1994, lors des élections européennes, les 2 partis de la coalition sortante conservent leur nombre d'élus, 10 sur 31 pour le C.D.A., avec 30,8 p. 100 des suffrages, et 8 pour le P.V.D.A., avec 22,9 p. 100 des voix. Le V.V.D. et D'66 progressent, avec respectivement 17,9 p. 100 des suffrages et 6 sièges, et 11,7 p. 100 des voix et 4 élus.

Le 7 avril 1995, les Pays-Bas signent un contrat de fourniture de 30 hélicoptères de combat Apache avec le constructeur américain McDonnell-Douglas. L'Apache est préféré au Tigre

fabriqué par le groupe franco-allemand Eurocopter. Ses partenaires de l'Union européenne critiquent le refus de La Haye d'appliquer la préférence communautaire.

Le 16 juin 1997, à l'issue de la présidence néerlandaise de l'Union européenne, le Conseil européen d'Amsterdam approuve le pacte de stabilité monétaire d'inspiration allemande qui impose une discipline budgétaire aux futurs participants à la monnaie unique. Il adopte également, sur l'initiative de la France, une résolution sur la croissance et l'emploi présentée comme complémentaire du texte précédent. Le traité d'Amsterdam, qui devait réformer le traité de Maastricht en vue de l'adhésion de nouveaux membres, ne modifie ni la composition ni le mode de fonctionnement de la Commission. Il est signé le 2 octobre par les ministres des Affaires étrangères des Quinze.

Le 10 juin 1999, aux élections européennes, le P.V.D.A. (20,1 p. 100 des suffrages et 6 sièges), D'66 (5,8 p. 100 des voix et 2 députés) et le V.V.D. (19,7 p. 100 des suffrages et 6 élus), tous trois membres de la coalition au pouvoir, enregistrent un recul. Les chrétiens-démocrates (opposition) arrivent en tête malgré un léger tassement (26,9 p. 100 des voix et 9 sièges). L'extrême gauche antieuropéenne obtient 5 p. 100 des suffrages et 1 siège, et les Verts, "proeuropéens critiques", progressent fortement (11,9 p. 100 des voix et 4 élus). La liste protestante antieuropéenne améliore aussi sa représentation (8,7 p. 100 des suffrages et 3 élus). Le taux d'abstention atteint 70,1 p. 100.

Le « moyennement répressif » des Pays-Bas

Le Monde diplomatique - http://www.monde-diplomatique.fr/1999/04/JUNGER_TAS/11912.html, page 25

Avril 1999

Par JOSINE JUNGER-TAS
Université de Lausanne.

CE ne sera une surprise pour personne : dans les quartiers défavorisés des villes hollandaises où se concentrent des minorités « ethniques », des chômeurs, des habitants souffrant de manque d'argent et d'éducation, la criminalité est bien plus forte que dans les zones prospères.

Les Pays-Bas, à l'instar de nombreux pays européens, ont suivi l'exemple des Etats-Unis, transformant leur code pénal, initialement réputé pour son humanité et sa libéralité. Les juges prononcent des peines de plus en plus lourdes, de plus en plus longues, qui induisent la construction de toujours plus de prisons et d'institutions carcérales. La population pénitentiaire a triplé en dix ans. Au point que les autorités elles-mêmes ont fait machine arrière.

S'agissant de la délinquance juvénile, la justice privilégie désormais en général les sanctions « alternatives », telles que la restitution d'argent, le travail bénévole réalisé au profit de la victime ou de la communauté, les stages pratiques, professionnels, de perfectionnement,

techniques comportementales et autres thérapies. Plutôt que de renvoyer un jeune chez lui avec le train habituel de réprimandes, la police préfère l'obliger, y compris dans le cas de délits mineurs, à se plier à des programmes de réinsertion qui incluent réparation des dommages et travaux d'intérêt général.

Les peines ainsi prononcées étaient passées de 6 500 en 1990 à 17 000 en 1995. Soixante pour cent des sanctions prononcées en 1996 l'ont été dans le sens de telles mesures « alternatives », 3 000 au service de communautés, 1 500 dans le cadre de « programmes », et en 1998 cette proportion a augmenté de 70 %.

Tout cela n'empêche pas que de nouvelles dispositions légales permettent de condamner les grands délinquants à des peines plus longues. Ainsi a-t-on doublé, de six à douze mois, le temps maximal de détention des mineurs âgés de douze à seize ans, et quadruplé, de six à vingt-quatre mois, celui des seize-dix-huit ans. Pour cette dernière catégorie, la loi prévoit un transfert plus aisé des tribunaux pour enfants aux juridictions correctionnelles. Conséquence de cet allongement des périodes de détention, particulièrement pour les seize-dix-huit ans : un engorgement des prisons.

D'autres mesures ont été introduites pour traiter la jeunesse dite « à risque sérieux ». Dans de nombreuses communautés, la police collabore étroitement avec les travailleurs sociaux, propose une assistance ambulatoire et d'autres programmes de type travail d'intérêt général (TIG). Les jeunes coupables de crimes se voient proposer une aide informatisée doublée d'une surveillance individuelle et de périodes de probation. Un projet de loi, actuellement soumis au Parlement batave, imagine une réduction des peines de moitié, l'autre moitié étant effectuée en liberté, sous réserve d'une soumission aux programmes « alternatifs ».

En dépit de toutes les mesures précitées, qui sont d'ailleurs comparables à celles qui ont été prises en France, l'attention portée en Hollande à la délinquance juvénile est relativement récente. Le Parlement hollandais s'est vu soumettre deux documents. Le premier traite de la délinquance juvénile en général, tandis que le second se concentre sur la conduite criminelle des minorités « ethniques ». A l'issue de cette présentation, la police a adopté la conduite suivante : réunions d'information pour les communautés dites « à risque » ; information scolaire délivrée directement dans les établissements concernés ; présence locale et prévention sur le terrain. Elle a emprunté à la France l'exemple des « maisons de justice », faisant en sorte de restaurer dans certains quartiers un minimum de cohésion.

Quatre sites s'appêtent à subir une expérience originale, dérivée de ce qu'on appelle en Amérique « Communities that care », qu'on pourrait traduire par « Nous on ne s'en fout pas ». Il s'agit de mettre au point des modèles préventifs très rationnels adaptés aux conditions locales, qui se déclinent en différentes étapes : analyse des besoins pratiques de la communauté, définition des priorités en regard des risques criminels, programmes à court, moyen et long terme de réinsertion. Financées par le gouvernement, ces expériences s'étendront jusqu'aux quatre-six ans.

Toutefois, on ne peut oublier les inconvénients de tels procédés, en particulier la question du « contrôle », et donc de l'intrusion de l'Etat dans la vie privée. La surveillance informatisée

implique le port de bracelets visibles par tout un chacun. S'y ajoute la vidéosurveillance, qui se développe aux Pays-Bas comme elle l'a fait au Royaume-Uni. Cette forme de lutte contre la délinquance, aussi « douce », aussi raisonnable qu'elle puisse paraître, n'est pas sans conséquence sur le ciment communautaire et la vie privée.

Une statue pour Canadiens

Le Droit - DOC. #:20000311LT0119. Tourisme & Voyages, page A29

Samedi 11 mars 20

En bref

À l'occasion du 55e anniversaire de la libération des Pays-Bas, qui sera célébré le 2 mai, la Ville d'Apeldoorn dévoilera un monument à la mémoire des soldats canadiens qui la libérèrent de l'occupation allemande, le 17 avril 1945, à l'aube. Bien que 55 ans se soient écoulés depuis cette date inoubliable, des liens solides continuent d'unir la population de cette ville aux anciens combattants canadiens. Lors d'une récente visite à Toronto, le maire d'Apeldoorn, G. J. de Graaf, a souligné l'importance de l'événement dans un discours prononcé au Royal Museum of Ontario. "Il est de notre devoir de continuer d'honorer ceux qui ont perdu leur vie durant cette période horrible de notre histoire et de montrer toute notre reconnaissance à ceux qui se sont battus si durement pour nous redonner notre liberté. Nous espérons qu'autant de vétérans canadiens que possible pourront participer au dévoilement du monument et aux nombreuses autres activités au programme", avait-il dit. Les Canadiens sont également invités à participer au défilé des vétérans qui aura lieu le 7 mai. Le monument en question, un bronze de 4,6 mètres, porte le nom de L'homme aux deux chapeaux, symbole de la longue amitié canado-hollandaise. Il est l'oeuvre du sculpteur néerlandais Henk Visch. Pour plus de détails, rendez-vous au site www.apeldoorn-canada.com.

La Hollande sauvée des eaux

La Presse - DOC. #:20000304LA0165. Vacances Voyages, page H1

Samedi 4 mars 2000

Roberge, Huguette

"Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. Sauf la Hollande. La Hollande a été créée par les Hollandais!" affirme un vieux dicton néerlandais.

À l'échelle du monde officiellement façonné par la main divine, la Hollande occupe une place minuscule de moins de 42 000 kilomètres carrés. Mais ses 15,5 millions de citoyens de toutes couleurs et origines culturelles en font un des pays les plus densément peuplés du

monde, avec 450 habitants au kilomètre carré, contre 335 pour le Japon, 100 pour la France et... à peine 5 pour le Québec, pourtant 45 fois plus grand.

Question: pourquoi devrions-nous nous taper sept heures de vol pour visiter ce petit pays surpeuplé au paysage monotone, où le mercure dépasse rarement 25 degrés, et où, même sous un ciel sans nuage, il est risqué de sortir sans parapluie?

Réponse: pour les mêmes raisons qui font que, malgré sa taille et sa capacité d'accueil limitées, Amsterdam, sa capitale bâtie sur pilotis, est la quatrième ville d'Europe la plus visitée (après Paris, Londres et Rome).

Chaque année, elle attire en effet 6,5 millions de touristes, moyenne qui devrait augmenter encore en l'an 2000, alors que le pays tout entier célébrera cette fin de millénaire en se faisant plus hospitalier et plus florissant que jamais.

Les somptueuses floralies

Les floralies hollandaises, toutes somptueuses soient-elles, et elles le sont à couper le souffle, ne suffisent pourtant pas à expliquer à elles seules l'engouement des étrangers, surtout européens et asiatiques, pour ce plat pays du nord. Non plus que les images d'Épinal: la blonde plantureuse à tresse et costume traditionnel portant sa meule de gouda à travers les champs zébrés de tulipes, sur fond de moulins à vent; la faune des cafés bruns, bars gays et "vitrines de l'amour" du quartier chaud d'Amsterdam, sans oublier les fringants cyclistes de 7 à 97 ans, rois de leurs pistes urbaines et rurales (et gare aux malheureux piétons sur leur chemin!).

Au-delà de ce folklore soigneusement cultivé, la Hollande, c'est un véritable miracle. Accompli par des hommes, des vrais, qui n'avaient pas froid aux yeux, ni peur de se mouiller.

Au commencement, était... le courage

Ce pays comporte d'immenses plans d'eau, dont émergent des territoires d'importance variable, que les Hollandais, se moquant des limites du possible, ont pour la plupart arrachés mètre par mètre à la mer du Nord au fil des siècles. L'usage a consacré le nom de Hollande (l'un de ces territoires au départ) pour les désigner dans leur ensemble.

Au lieu de s'installer comme d'autres pionniers sur un solide coin de planète à défricher, à cultiver et à civiliser, ces têtus de Néerlandais n'ont jamais cessé de mener contre vents et marées une lutte acharnée. Jusqu'à devenir les seuls terriens à avoir - littéralement - bâti leur pays.

Impossible de résumer ici cette épopée amorcée il y a 800 ans, dont Jean Drapeau a dû s'inspirer jadis pour créer en trois ans l'île Notre-Dame de sa propre "Terre des Hommes". Tentons quand même, en quelques paragraphes, d'aiguiser votre curiosité:

Les polders

Occupant les régions côtières dès 500 ans avant J.-C., les Frisons ont commencé à gagner sur la mer des parcelles de terrains en érigeant de leurs mains des tertres. À partir du XIII^e siècle, ces pionniers néerlandais ont construit des polders, sols entourés de digues en raison de leur position basse, asséché les lacs et assaini les marécages au moyen de moulins à vent, puis de pompes à vapeur et à moteur (diesel et électrique).

Environ 500 des moulins d'antan sont toujours debout, dont une trentaine encore actifs. Nulle part au monde on n'en trouve un ensemble aussi beau et impressionnant que celui de Kinderdijk, avec son alignement de 19 moulins à eau construits entre 1738 à 1761, la plupart aujourd'hui habités.

Pour refouler les eaux vers la mer, ils ont aménagé un impressionnant réseau de canaux et d'écluses. Enfin, durant les deux derniers siècles, grâce à la technologie moderne, ils ont effectué de gigantesques travaux de contrôle du niveau des eaux. C'est ainsi que, sans relâche, ils ont fait émerger des sols habitables et cultivables, qui couvrent aujourd'hui 41 863 kilomètres carrés, dont le tiers se situent sous le niveau de la mer, d'où leur nom officiel: Pays-Bas.

Ces sols abondamment irrigués produisent une herbe si verte et si tendre que, assure-t-on là-bas, "toutes les vaches du monde voudraient être hollandaises!"

Les "voitures d'eau"

Comme la plus grande distance entre ses extrémités nord et sud dépasse à peine 300 kilomètres, on peut facilement parcourir la Hollande en quelques heures.

Mais pourquoi se presser? Le pays des Rembrandt, Van Gogh et Vermeer offre tant à découvrir qu'après l'avoir sillonné durant dix jours, d'Amsterdam à Rotterdam et La Haye/Scheveningue, via une douzaine de villages aussi charmants que diversifiés, on n'a qu'une envie: revenir s'y attarder.

De fait, on visite la Hollande à vélo, bien entendu, en auto, en car, en train et à pied. Mais le moyen le plus agréable, et souvent le plus efficace, de voir ce pays "de l'intérieur" reste d'aller d'un point à un autre au fil de son incroyable réseau de 165 canaux enjambés par 1281 ponts (plusieurs illuminés la nuit), à bord d'une de ses "voitures d'eau" de tous genres: taxi-d'eau, pédalo, canot-moteur, ponton-moteur, aéroglisseur, bateau-mouche, etc. C'est du reste ce que nous avons fait en août dernier, au cours de ce voyage d'information intitulé "Holland and Water", à l'invitation du Bureau de tourisme des Pays-Bas.

Pourquoi mettre le cap sur la Hollande disions-nous? Peut-être surtout parce qu'au fond, ce coin de Terre construit par les hommes au coeur de la vieille Europe, et qui s'est longtemps pris pour le centre du monde, offre aujourd'hui un exemple d'ingéniosité, de courage, de diversité, de tolérance, d'art de vivre et d'art tout court. Un exemple unique de société civilisée, dont les citoyens de tous horizons ont grand besoin.

Ce reportage fait suite à une invitation du Bureau de tourisme des Pays-Bas.

Que de variétés dans ce plat pays!

Le musée maritime vaut le détour par le port d'Amsterdam

Placé sous le thème de l'eau et de la terre, ce circuit en Hollande, qui offre autant de visites en milieu fermé que d'échappées en plein air, passe par trois villes en rapport étroit avec la mer, et traverse plusieurs villages attachants.

Amsterdam

Comme la capitale est traitée ailleurs dans ce cahier, nous nous contenterons d'annoncer ici l'ouverture en 2001 de son nouveau terminal pour bateaux de croisières doublé d'un centre culturel. Construit dans le port d'Amsterdam, ce complexe multifonctionnel sera entièrement vitré, de façon à ce qu'on puisse, à travers lui, admirer la mer depuis le centre-ville et vice-versa.

Mais dès maintenant, le musée maritime vaut le détour. Sur place, n'hésitez pas à monter sur la réplique de l'Amsterdam, - sa photo est à la page une de ce cahier - navire de la Compagnie néerlandaise des Indes, qui s'est échoué au sud de l'Angleterre, dès son premier voyage en 1747.

Rotterdam

Le philosophe-voyageur Érasme (L'Éloge de la folie, 1511) a beau y être né et avoir donné son nom à l'université locale et au nouveau pont, Rotterdam souffre de la comparaison avec Amsterdam. Cette cité-martyre, bombardée par les Allemands en 1940, puis par une bavure des Alliés en 1943, n'en finit plus de se reconstruire. Elle peut en revanche se féliciter d'être le plus grand port du monde, avec ses 42 kilomètres de longueur et ses 300 millions de tonnes de produits transbordés annuellement.

Bon an, mal an, quelque 170 000 navires de mer et bateaux de navigation intérieure mouillent dans ce port, qui fournit un emploi direct à 65 000 personnes. C'est aussi le plus grand port de conteneurs d'Europe, avec quatre millions de ces superlégos traités par les véhicules téléguidés qui ont remplacé les dockers d'hier.

Vu du bateau avançant dans la Nouvelle Meuse, le port fait impression. On peut aussi le voir depuis l'Euromast, érigé tout près, qui comporte un restaurant-terrace en "nid de corbeau" à 100 mètres d'altitude. De là, une Tour de l'Espace s'élève comme une fusée (fond sonore inclus) à 185 mètres par un axe sur lequel tourne un ascenseur. Dans cet anneau vitré, 32 personnes peuvent admirer un éblouissant panorama qui s'étend jusqu'à 30 kilomètres à la ronde vers l'immense delta formé par la Meuse et le Rhin.

La Haye: un vrai bijou

La Haye (Den Haag) compte 443 000 âmes, mais n'a jamais obtenu le statut de ville; aussi se dit-elle avec ironie "le plus gros village d'Europe". Sans être la capitale du pays, elle est le siège du Gouvernement et du Parlement néerlandais depuis 400 ans. Et celui du Tribunal pénal international présidé jusqu'en septembre par la Canadienne Louise Arbour, nommée juge à la Cour suprême du Canada. Il a dû lui en coûter de quitter ce paradis!

Sise au bord de la mer du Nord, résidentielle et très verte de ses 700 jardins publics, La Haye possède une multitude de places, deux longues plages de sable, et un charme aristocratique qui lui vaut la réputation de "ville la plus élégante des Pays-Bas". Mais ses plus beaux attraits demeurent:

le Mauritshuis, musée royal, qui offre à la lumière du jour (photos permises sans flash) la riche collection des peintres de l'école flamande, dont le fameux Adam et Ève au Paradis, où les deux personnages peints par Rubens ressortent d'un paysage signé Brueghel, plusieurs oeuvres de Rembrandt, dont son protrait de groupe La leçon d'anatomie du professeur Tulp et la lumineuse Suzanne, un des rares nus du maître, ainsi que les deux plus célèbres Vermeer, Vue de Delft, que Van Gogh jugeait "le plus beau tableau du monde" et, bien sûr, la Jeune Fille au turban.

le Madurodam, ville miniature animée, d'abord conçue pour les petits, mais qui séduit aussi bien les grands par ses 1148 maquettes construites à l'échelle 1:25, ses 27 ponts, 2389 autos et camions, 58 bateaux, 32 avions, 4 kilomètres de voie ferrée, 5000 mini-arbres, 30 000 bulbes à fleurs, 13 000 habitants, 50 000 lumières, etc. Une demi-journée d'enchantement garantie.

le Panorama Mesdag, immense toile circulaire peinte par Hendrik Willem Mesdag, qui vous transporte sur la plage, dans le vieux port et le pittoresque village de Scheveningen en 1880.

Et les autres...

À voir aussi: Broek in Waterland, ce village fleuri de conte de fées, près d'Amsterdam; Édam et Gouda, mondialement connus pour leurs fromages; les villages de pêcheurs De Rijp, Volendam et Marken (leurs maisons historiques et leurs costumes traditionnels), Delft et ses célèbres faïences bleues-blanches. Sans oublier, en pleine campagne, Kinderdijk et son alignement de moulins à vent. Et le Keukenhof de Lisse, un des plus beaux jardins du monde, dont l'exposition printanière (tulipes, etc.), exceptionnelle cette année, se tiendra du 23 mars au 21 mai.

Amsterdam, la ville de tous les possibles

Venise du Nord, Reine de la tulipe, de la bécane et du diamant, Ville aux 165 canaux, de Rembrandt et du Siècle d'or. La capitale hollandaise a cent noms-clichés. Mais pour notre guide, Garrit-Jan Terwel, Amsterdam reste "la ville où tout est possible!"

Exemple: "Un matin, raconte-t-il, je découvre devant chez moi (Marnixplein) la sculpture d'un homme plus grand que nature, mais sans tête, qui lève son chapeau d'une main, et tient

son violon en étui de l'autre. Tout le quartier s'interroge: que signifie cette chose? Pourquoi l'a-t-on installée là? Qui est l'auteur?...

L'artiste anonyme

Garrit marque une pause, roule les yeux, et reprend: "La presse s'en mêle, mais le sculpteur reste caché. Puis la sculpture perd son chapeau, et les journaux titrent: ""Qui a volé le chapeau de l'homme sans tête de l'artiste inconnu?" Peu après, on trouve dans un arbre de la place Leidseplein un nouveau bronze: un petit homme scie la branche sur laquelle il se tient."

Selon Garrit, l'identité du sculpteur est toujours inconnue. Sauf pour l'exécutif (discret) de la Ville, qui a fait appel à lui au moment de construire l'Opéra. Ainsi, à l'inauguration du Muziektheater en 1988, le public et les invités ont la surprise de découvrir la troisième oeuvre de Monsieur X. Le hall de cette salle de 1600 places étonne en effet: son plancher de céramique semble avoir craqué soudain pour laisser paraître en partie un musicien (chapeauté!) faisant vibrer son violon.

"C'est ça, Amsterdam, la ville où tout est possible!" commente Garrit. Au dîner, ce soir-là, Els Wamsteeker, du Bureau de tourisme d'Amsterdam, nous avoue connaître l'humble sculpteur: "Cet éminent chirurgien, dit-elle, m'a opérée à une main. Il sculpte pour son plaisir et tient à rester celui qu'on appelle l'artiste anonyme. J'ai promis de taire son nom."

Richesses et curiosités

Amsterdam regorge de richesses et de curiosités concentrées à l'intérieur d'un périmètre "marchable". Dans cette ville moyenne (725 000 h), on peut visiter pas moins de 42 musées. Des incontournables: le Rijksmuseum (prévoir un jour), le Vincent Van Gogh et la Maison Anne Frank. Et d'autres, aux collections plus ou moins insolites, comme les musées du Café et du Thé, de la Bière, du Chat, de la Bible, de l'Érotisme, des Lunettes, des Enfants, de la Tirelire, des Syndicats et du Cannabis.

Dans le quartier chaud des "dames en vitrines", pointent fièrement... deux clochers. Par ailleurs, au centre-ville, une église catholique convertie à l'oecuménisme s'ouvre aux fidèles de toutes confessions qui y réservent un "temps d'office".

Sur les canaux d'Amsterdam, stationnent 2400 maisons flottantes, anciennes péniches transformées en logements, toutes reliées aux services (eau, électricité, téléphone). "La moitié sont autorisées, et les autres, pas interdites! Bienvenue à Amsterdam!" sourit Garrit.

Vive la Hollande libre!

Premier pays à avoir syndiqué la prostitution, légalisé l'avortement et l'euthanasie, toléré le "squattage" et la vente des drogues douces (limite: 5 g), la Hollande est souvent citée comme le pays du non-conformisme et de la tolérance. Et sa capitale n'est pas en reste. Chacun y est accepté dans sa différence.

Souvent taxée de laxisme, Amsterdam continue de revendiquer pour tous un droit réel à la liberté de penser et d'agir. Or, dans le pays, on estime la population de toxicomanes dépendant des drogues dures (chimiques) à 1,6 pour 1000 (contre 2,5 en Grande-Bretagne et

en France). Le nombre des toxicos porteurs du VIH y est nettement inférieur à celui des pays voisins. Et le taux de crimes avec violence y est l'un des plus bas d'Europe.

Même la nuit, on s'y sent aussi en sécurité qu'au centre-ville de Montréal à minuit durant le Festival du Jazz. Il faut juste éviter les quartiers déserts et se méfier des voleurs. Car à Amsterdam, les policiers se font aussi rares que les mendiants.

Souvenir: comme à chaque troisième samedi d'août sans pluie, toute la ville s'était massée ce soir-là, et nous aussi, pour assister au concert classique gratuit offert sur les eaux du canal Prinsengracht. Sur le vaste ponton amarré devant l'hôtel Pulitzer, trônaient l'orchestre, les solistes invités et les 200 dignitaires habillés.

Quelque 20 000 personnes remplissaient l'espace restant, barques venues depuis le matin s'entasser sur le canal, trottoirs, ponts, fenêtres, balcons, arbres même. Un parfum de pot flottait dans l'air, tandis que la bière et le vin coulaient à flots. On pouvait craindre le pire.

Ce fut une soirée inoubliable, le Carnaval des animaux de Saint-Saëns a trouvé là un public parfaitement attentif et civilisé. Il fallait ensuite voir les embarcations aux lampions défilier lentement sous les ponts pour retrouver leur port d'attache. C'était romantique, surréaliste. C'était Amsterdam!

Repères

Pour aller en Hollande

Les agences de voyages du Québec proposent un éventail de vacances guidées en Hollande. Pour les voyageurs déjà rendus en Europe, il y a des vols directs de toutes les capitales vers Amsterdam. De Montréal, les individualistes peuvent prendre un vol direct régulier d'Air Canada ou de KLM. Ou encore un vol Montréal-Toronto d'Air Canada, suivi d'un vol Toronto-Amsterdam de la compagnie de charters Martinair. Plus économique, ce dernier choix comporte deux inconvénients: 1. Martinair n'offre que deux vols Toronto-Amsterdam par semaine (lundi et jeudi); 2. parti de Montréal, le voyageur doit reprendre ses bagages à Toronto, changer de terminal par la navette de l'aéroport, changer d'avion et, donc, prévoir un temps d'escale suffisant.

Devise

La devise de la Hollande est le florin néerlandais, qui vaut 74 cents canadiens (1,38 FF pour 1 \$).

Coût de la vie

Le coût de la vie (logement, repas, transports, visites, excursions, etc.) est comparable à celui des pays voisins, lire "élevé", vu l'anémie de notre dollar. Notons qu'au resto, l'addition inclut taxe et pourboire (si on est content du service, on arrondit la somme). Bref, prévoyez, outre le prix des billets d'avion, 100 \$ par personne par jour.

Langue

En Hollande, on parle le néerlandais, mais partout on y comprend l'anglais.

Climat

Ce pays "jouit" d'un climat maritime, qui lui donne, plus souvent qu'autrement, les ciels tourmentés qui ont fait la gloire des peintres du Siècle d'or (XVIIe). Même en plein été, le mercure dépasse rarement 25 degrés Celsius et la pluie peut vous surprendre à tout moment. Comme les Amstellodamois (citoyens d'Amsterdam), dont le sens de l'humour et l'art de vivre portent un nom, *gazelligheid*, ne sortez jamais sans un parapluie ou un imper. Et ne vous étonnez pas de voir filer sous l'ondée des cyclistes tenant guidon d'une main et parapluie de l'autre.

Comment s'y déplacer?

Les moyens de locomotion sont variés en Hollande. Pour aller d'une ville à l'autre, le train est conseillé. En ville, les taxis sont rares et chers, à réserver pour la nuit. Plus que toute autre ville touristique, Amsterdam décourage la circulation automobile, laquelle est lente et le stationnement insuffisant et coûteux, alors que les transports publics et privés abondent, efficaces et abordables: bus, car, tramway, canalbus, sans oublier le vélo (loué 38 FF/jour, mais gare aux piétons, aux automobilistes enragés et aux voleurs et munissez-vous d'un bon cadenas), et le pédalo ou *velocano* (compter 70 FF pour un duo d'une heure).

Hébergement

Amsterdam a augmenté sa capacité d'accueil de 30 000 lits, surtout dans les hôtels de luxe et supérieurs. N'empêche, il faut se rappeler que cette ville est petite et très courue, et s'y prendre plusieurs semaines d'avance, voire plusieurs mois, pour réserver une chambre en saison haute (printemps-été) dans les hôtels à prix abordables, les gîtes touristiques (*beds and breakfasts*) et même dans certaines auberges de jeunesse.

Manger en Hollande

Généreuse, simple et nourrissante, avec son épaisse soupe aux pois parfumée au lard et ses ragôts, la cuisine hollandaise traditionnelle rappelle celle de nos grands-mères, et le petit-déjeuner n'a rien à envier à celui des Anglais: jus, oeufs, bacon, crêpes, patates rôties, salades de légumineuses, chacuterias, salades de fruits, crèmes et fromages, confitures et une incroyable variété de pains et brioches! Le café, la bière et les desserts sont pourtant incontournables. De leur passé d'explorateurs-marchands, qui les a surtout conduits vers l'Indonésie, les Hollandais ont gardé le goût de cette cuisine orientale, qu'ils ont adaptée à l'europpéenne. Ne ratez surtout pas l'occasion de vous asseoir, à deux, quatre ou dix, dans un de leurs nombreux et excellents restaurants indonésiens, devant un *rijsttafel*, une orgie de 8 à 50 plats différents et savoureux!

Visite des musées

Pour visiter musées et autres points d'intérêts de la capitale, rien ne vaut le "bateau des musées" ou *Museumboot*, qui vous conduira vers plusieurs musées et dont le trajet comporte sept stations selon un horaire fixe depuis la gare centrale. Tout en voguant confortablement et en toute sécurité d'un musée à l'autre, vous découvrirez avec l'aide d'un guide les plus beaux sites de la ville et prendrez les plus belles photos du voyage. Notez que, pour prendre ou laisser descendre ses passagers, le bateau ne s'arrête aux stations que sur demande. Enfin, détail non négligeable: un billet valable pour une journée coûte 65 FF, mais

45 FF après 13 h, et vous permet des réductions de 10 à 50 % sur les prix d'entrée d'une vingtaine de musées.

Magasinage

Réputées hier pour pratiquer les plus bas prix, les boutiques hors taxes de l'aéroport Schipol d'Amsterdam ont perdu cet attrait. Mon Nikon Nuvis S y coûtait 100 \$ de moins que ce que j'avais payé au Québec trois semaines avant mon départ; mais sans la garantie (deux ans) et les accessoires (pile au lithium, brosse à lentille et viseur, étui de cuir), il revenait... plus cher! Pour les Crésus, rappelons qu'Amsterdam, reconnue comme "la ville des diamants", compte les meilleurs tailleurs de cette noble pierre. Et que Delft (qui a inspiré Vermeer sa Vue de Delft) produit la faïence "bleu de Delft", très chère et cassante! Mais s'il y a des aubaines à faire en Hollande, c'est au rayon des fleurs - où ailleurs pourrait-on trouver un coussin de 40 roses fraîches pour \$7? - et des bulbes: tulipes, jacinthes, dalhias, jonquilles etc. Mais sachez: 1. que votre sac de 100 bulbes de tulipes tardives payé 20 florins (14 \$) doit porter l'étiquette certifiant qu'il sera accepté au Canada; 2. que vous devrez le déclarer à votre arrivée au pays et passer l'inspection; 3. qu'il prendra de l'espace et du poids dans votre valise!

Les Néerlandais, ces grands vacanciers

Le Devoir - DOC. #:20000107LE0051, page B5

Vendredi 7 janvier 2000

AP

La Haye

Les Néerlandais sont, parmi tous les Européens, ceux qui partent le plus souvent en vacances, selon une étude publiée hier par l'Association touristique royale des Pays-Bas. Pendant leurs vacances, huit Néerlandais sur dix s'en vont de chez eux au moins une fois par an, souligne cette étude. Derrière, on trouve les Allemands, qui sont 76 % à partir en vacances. Les Français se classent troisièmes (67 %). En queue de classement, les Portugais et les Grecs n'enregistrent que 40 % de vacanciers.

Un toit légal pour les prostituées bataves

Libération - les archives CEDROM-Sni 1995-1999, page 13

Mercredi 29 décembre 1999

Les maisons closes seront dépenalisées à partir du 1er octobre 2000 aux Pays-Bas après quatre vingt-huit ans d'interdiction. Les partisans de cette loi soulignent qu'elle va améliorer les "conditions de travail" et "diminuer les activités criminelles" (trafic d'armes et de drogue) qui gravitent autour des "bordels" illégaux.

Invitation aux vétérans

Le Droit - DOC. #:991016LT137. Tourisme & Voyages, page A35

Samedi 16 octobre 1999

L'an 2000 sera célébré aux Pays-Bas non seulement parce qu'il marque le passage à un nouveau millénaire mais aussi parce que, pour les Néerlandais, il coïncide avec le 55^e anniversaire de la libération de leur pays du joug nazi. De nombreux soldats canadiens ont participé à la restauration de cette liberté et la population s'en souviendra toujours. C'est pour cette raison qu'à l'occasion des fêtes de commémoration, tous les Canadiens qui ont pris part à cette libération en 1844-1945 sont cordialement invités. Les deux comités organisateurs, Merci Canada et Bienvenue aux vétérans, mettront tout en oeuvre pour leur rendre un nouvel hommage avant qu'il ne soit peut-être trop tard. Au Canada, c'est l'agence de voyages Verstracte Travel and Cruises qui a été chargée d'organiser le déplacement de ceux qui désirent s'y rendre. Vous pouvez la contacter en téléphonant au 1-800-565-9267 ou par courrier électronique au verstr8@baxter.net. Le prix du voyage est de 1195 \$ par personne, tout compris. Mais, si c'est en France que vous préférez célébrer l'avènement du millénaire, vous pouvez participer au célèbre Bal du Roy au Château de Versailles ou à l'Hôtel intercontinental de Paris, le soir du réveillon, pour 400 et 500 \$US, respectivement. Renseignements: 011-33-1-43-59-16-48.

Emploi : "Les Néerlandais détestent l'autorité". Johan Haskens apprend aux entreprises à fonctionner avec une hiérarchie minimale.

Libération - les archives CEDROM-Sni 1995-1999, page V

Lundi 27 septembre 1999

Cahier special

Perrier, Sophie

Johan Haskens est directeur de la fondation Koers à Bois-le-Duc (située dans le Brabant), qui propose aux entreprises un modèle d'organisation peu hiérarchisée et basé sur un travail en équipes autogérées. Créé il y a quinze ans, Koers compte aujourd'hui 125 employés et donne des conseils à 6 000 entreprises néerlandaises.

Peut-on dire qu'aux Pays-Bas, les entreprises sont peu hiérarchisées?

Tout à fait, surtout si on les compare avec les entreprises françaises. La Suède et les Pays-Bas ont beaucoup travaillé sur ces questions de réduction de l'échelle hiérarchique. Il y a, chez nous, moins d'échelons, moins de petits chefs, et la distance entre les individus au sein d'une entreprise est plus réduite. On donne beaucoup plus d'initiatives aux gens de terrain sans qu'ils soient toujours obligés de demander des autorisations. Ils participent aux décisions qui les concernent.

Comment expliquez-vous cette spécificité?

Elle remonte aux années 70. Les Pays-Bas traversaient alors une grave crise économique. Le chômage augmentait. Le gouvernement a diligenté une série d'enquêtes pour déterminer les causes de ce malaise. Le diagnostic a été le suivant: les entreprises étaient beaucoup trop bureaucratiques, trop divisées en services spécialisés et, de ce fait, ne pouvaient pas répondre de façon adéquate et rapide aux besoins du marché. De plus, la structure bureaucratique était une entrave à une pleine exploitation des talents de chaque employé. Dans les années 80, ces idées ont connu un retentissement phénoménal. C'est à l'époque que nous avons créé la fondation Koers pour porter la bonne parole dans les entreprises, mais aussi dans les universités, auprès des syndicats. Ces séminaires et autres brainstormings ont conduit à l'aplanissement des organigrammes des entreprises. Des groupes industriels de renom comme Philips, Daf ou Akzo Nobel se sont engagés dans cette nouvelle voie.

Peut-on dire que la culture néerlandaise a favorisé ce chantier?

Il est vrai que cette façon de travailler convient parfaitement aux Néerlandais qui détestent l'autorité, en particulier celle qui ne repose sur rien. Il ne faut jamais montrer trop ouvertement que l'on a un statut ou une fonction supérieure. On apprend cela dès l'école primaire: la maîtresse ne se met pas devant les élèves, mais au milieu de la classe et discutent avec eux. On les incite à dire ce qu'ils pensent et à être critiques. Dans les entreprises, c'est la même chose: un chef ne donne pas d'ordre, il explique le pourquoi du comment, sinon ses employés refusent de travailler. Les managers apprennent très tôt qu'ils ne peuvent pas prendre et faire appliquer une décision sans le soutien de leurs employés, qui d'ailleurs les tutoient et leur parlent ouvertement de leurs problèmes ou frustrations dans le travail.

Ce modèle néerlandais est-il exportable?

En Angleterre, il connaît des développements très intéressants. Je suis convaincu que la France suivra. La bureaucratie est contre-productive pour l'économie. La bonne santé économique des Pays-Bas est directement liée aux structures plus souples et plus simples de nos entreprises. En donnant plus d'initiatives aux gens de terrain, on les rend plus capables et plus adaptables aux évolutions du marché. L'organigramme plat permet une meilleure circulation de l'information. Ce n'est pas un hasard si le secteur privé est moins hiérarchisé que le secteur public, l'enseignement ou la santé: les entreprises se rendent compte que cette façon de travailler est plus rentable.

Le « moyennement répressif » des Pays-Bas

Le Monde diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/>

Avril 99

Par JOSINE JUNGER-TAS
Université de Lausanne.
L'idéologie de l'insécurité

CE ne sera une surprise pour personne : dans les quartiers défavorisés des villes hollandaises où se concentrent des minorités « ethniques », des chômeurs, des habitants souffrant de manque d'argent et d'éducation, la criminalité est bien plus forte que dans les zones prospères.

Les Pays-Bas, à l'instar de nombreux pays européens, ont suivi l'exemple des Etats-Unis, transformant leur code pénal, initialement réputé pour son humanité et sa libéralité. Les juges prononcent des peines de plus en plus lourdes, de plus en plus longues, qui induisent la construction de toujours plus de prisons et d'institutions carcérales. La population pénitentiaire a triplé en dix ans. Au point que les autorités elles-mêmes ont fait machine arrière.

S'agissant de la délinquance juvénile, la justice privilégie désormais en général les sanctions « alternatives », telles que la restitution d'argent, le travail bénévole réalisé au profit de la victime ou de la communauté, les stages pratiques, professionnels, de perfectionnement, techniques comportementales et autres thérapies. Plutôt que de renvoyer un jeune chez lui avec le train habituel de réprimandes, la police préfère l'obliger, y compris dans le cas de délits mineurs, à se plier à des programmes de réinsertion qui incluent réparation des dommages et travaux d'intérêt général.

Les peines ainsi prononcées étaient passées de 6 500 en 1990 à 17 000 en 1995. Soixante pour cent des sanctions prononcées en 1996 l'ont été dans le sens de telles mesures « alternatives », 3 000 au service de communautés, 1 500 dans le cadre de « programmes », et en 1998 cette proportion a augmenté de 70 %.

Tout cela n'empêche pas que de nouvelles dispositions légales permettent de condamner les grands délinquants à des peines plus longues. Ainsi a-t-on doublé, de six à douze mois, le temps maximal de détention des mineurs âgés de douze à seize ans, et quadruplé, de six à vingt-quatre mois, celui des seize-dix-huit ans. Pour cette dernière catégorie, la loi prévoit un transfert plus aisé des tribunaux pour enfants aux juridictions correctionnelles. Conséquence de cet allongement des périodes de détention, particulièrement pour les seize-dix-huit ans : un engorgement des prisons.

D'autres mesures ont été introduites pour traiter la jeunesse dite « à risque sérieux ». Dans de nombreuses communautés, la police collabore étroitement avec les travailleurs sociaux, propose une assistance ambulatoire et d'autres programmes de type travail d'intérêt général

(TIG). Les jeunes coupables de crimes se voient proposer une aide informatisée doublée d'une surveillance individuelle et de périodes de probation. Un projet de loi, actuellement soumis au Parlement batave, imagine une réduction des peines de moitié, l'autre moitié étant effectuée en liberté, sous réserve d'une soumission aux programmes « alternatifs ».

En dépit de toutes les mesures précitées, qui sont d'ailleurs comparables à celles qui ont été prises en France, l'attention portée en Hollande à la délinquance juvénile est relativement récente. Le Parlement hollandais s'est vu soumettre deux documents. Le premier traite de la délinquance juvénile en général, tandis que le second se concentre sur la conduite criminelle des minorités « ethniques ». A l'issue de cette présentation, la police a adopté la conduite suivante : réunions d'information pour les communautés dites « à risque » ; information scolaire délivrée directement dans les établissements concernés ; présence locale et prévention sur le terrain. Elle a emprunté à la France l'exemple des « maisons de justice », faisant en sorte de restaurer dans certains quartiers un minimum de cohésion.

Quatre sites s'appêtent à subir une expérience originale, dérivée de ce qu'on appelle en Amérique « Communities that care », qu'on pourrait traduire par « Nous on ne s'en fout pas ». Il s'agit de mettre au point des modèles préventifs très rationnels adaptés aux conditions locales, qui se déclinent en différentes étapes : analyse des besoins pratiques de la communauté, définition des priorités en regard des risques criminels, programmes à court, moyen et long terme de réinsertion. Financées par le gouvernement, ces expériences s'étendront jusqu'aux quatre-six ans.

Toutefois, on ne peut oublier les inconvénients de tels procédés, en particulier la question du « contrôle », et donc de l'intrusion de l'Etat dans la vie privée. La surveillance informatisée implique le port de bracelets visibles par tout un chacun. S'y ajoute la vidéosurveillance, qui se développe aux Pays-Bas comme elle l'a fait au Royaume-Uni. Cette forme de lutte contre la délinquance, aussi « douce », aussi raisonnable qu'elle puisse paraître, n'est pas sans conséquence sur le ciment communautaire et la vie privée.

Mariage, adoption... aux Pays-Bas

Le Point – les archives intégrales CEDROM-Sni 1995-1999, Numéro 1370, page 043

Samedi, 19 décembre 1998

Par Alain Franco

Une révolution discrète est en marche aux Pays-Bas. Depuis un an, le gouvernement a concocté plusieurs textes qui bouleversent la structure familiale, sans que cela fasse scandale.

La coalition de centre gauche à La Haye a créé le partenariat enregistré pour les couples homosexuels. Et, ces dernières semaines, a envoyé deux nouveaux textes au Conseil d'Etat : l'un autorise l'adoption par les couples homosexuels, l'autre leur permet de contracter un mariage, en bonne et due forme - une première mondiale. Dans les faits, la cérémonie de mariage des gays ou lesbiennes ne différera pas de celle dite de " partenariat enregistré ", qui, les six premiers mois d'existence, a fait le bonheur de 2 665 couples avides de reconnaissance.

" Les droits et devoirs sont identiques. Mais la symbolique joue un rôle important en la matière. En fait, la seule différence notable concerne le divorce. Dans le premier cas, il est du ressort de l'officier d'état civil. Avec le mariage, il faudra l'intervention du juge ", remarque Wijnand Stevens, porte-parole du ministre de la Justice.

Plus sensible encore : les couples homosexuels auront la possibilité, une fois la loi votée, d'adopter des enfants de nationalité néerlandaise. Les conditions d'adoption seront équivalentes à celles qui sont en vigueur pour les couples hétérosexuels. Il sera spécifiquement précisé que l'enfant " ne doit plus rien attendre de ses parents biologiques ". Pourquoi limiter ce droit aux seuls enfants nationaux ? " Le traité international qui régit l'adoption de mineurs étrangers se limite aux couples hétérosexuels. Nous ne pouvons ni ne voulons déroger à ce texte ", explique le porte-parole, conscient que la loi hollandaise dépasse la limite couramment admise ailleurs...

Le vrai visage du hooligan

Le Point - les archives intégrales CEDROM-Sni 1995-1999, Numéro 1370, page 042

Numéro 1284

Samedi, 26 avril 1997

Par Alain Franco

Ils sont la terreur des stades. Bien organisés, décidés à en découdre, sous influence de drogues diverses et variées, ayant recours aux moyens modernes de communication : le portrait-robot du hooligan néerlandais millésime 1997, tel que décrit à Amsterdam par le centre de documentation et de recherche scientifique (WODC) du ministère de la Justice, n'a en effet rien de très engageant.

Le rapport remis par l'organisme au gouvernement, quelques semaines après la mort d'un supporter de l'Ajax d'Amsterdam, le crâne éclaté par des coups de chaîne et de cadenas, est truffé de surprises.

D'abord, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, les chefs des hooligans peuvent appeler leurs troupes à se massacrer, ils ne s'en rencontrent pas moins, à l'abri des regards indiscrets, pour mettre au point leurs affrontements. Une fois l'endroit choisi, les hooligans peuvent communiquer par Internet pour rassembler et motiver leurs troupes, et même changer au dernier moment le lieu de rendez-vous en se contactant par téléphone portable, au cas où, par exemple, la police aurait eu vent de leurs plans. C'est ce qui s'est passé le 23 mars, lorsque les supporters de l'Ajax se sont violemment battus avec leurs " ennemis " de Feyenoord. Prise de court, la police est arrivée trop tard pour empêcher l'affrontement. Bilan : un mort et des blessés graves.

Selon le WODC, nombre de ces supporters violents n'ont qu'un rapport lointain avec le football. Le centre d'information sur le voetbalvandalisme (CIV) décrit ainsi ces personnes " qui se regroupent en fonction des opportunités, sans doute après l'usage d'une forte dose de drogue, sans être intéressées par le football, sans avoir de tickets d'entrée pour les matchs. Ces groupes, qui apparaissent juste avant ou juste après les matchs ont pour objectif d'être le plus violents possible ". Un policier, spécialiste de la question, constate : " Il s'agit de jeunes délinquants qui n'ont rien à voir avec le foot, et ne recherchent que les sensations fortes. " Mais le CIV note aussi des exemples " d'individus dotés d'un bon job, considérés par leurs proches comme des gens tranquilles, mais qui se transforment au contact du groupe, de l'alcool et des stupéfiants ". On est loin de l'image des chômeurs devenus hooligans par vacuité de leur existence, ou des crânes rasés noyautés par l'extrême droite, dont le WODC n'a d'ailleurs trouvé aucune trace.

Dernier point commun : la drogue. Cocaïne, herbe, amphétamines : tout est bon pour partir à la bataille sous influence, même l'ecstasy, drogue chimique plus souvent décrite comme une " pilule d'amour " que comme un excitant développant les tendances belliqueuses.

A nouvelles situations, nouvelles mesures : le gouvernement néerlandais travaille, avec les forces de l'ordre, la justice et la Fédération néerlandaise de football, KNVB, à une " stratégie générale de lutte contre le hooliganisme ". La politique existante a sans doute porté ses fruits, affirme le ministère de l'Intérieur, mais il faut tenir compte du " niveau élevé d'organisation des supporters, de leur mobilité croissante, de leur rejet des transports organisés, de leur recours aux méthodes modernes de communication, et de l'augmentation de la violence et de la gravité des délits ". Les mesures passent par l'usage d'une carte de supporter pour éviter les mélanges dans les tribunes, la stimulation (entre autres, grâce à des subventions) de l'amélioration de la surveillance par les clubs, l'interdiction d'entrée dans les stades pour les hooligans et la généralisation, au 1er août 1997, de caméras de surveillance vidéo dans les stades.

Le corps humain mis sur le marché

Le Monde diplomatique sur CD-ROM, CEDROM-SNI, page 8

Mars 1997

Quand les Pays-Bas décriminalisent le proxénétisme

LOUIS MARIE-Victoire

ALORS que l'aggravation des disparités sociales et l'extension de la pauvreté entraînent une augmentation de la prostitution dans de nombreux pays, une offensive menée par les Pays-Bas vise, au nom de la liberté des femmes, à légaliser le "travail sexuel". A moins d'être forcée et que la victime en apporte la preuve la prostitution deviendrait un libre commerce et la mise en exploitation du corps, un droit reconnu sur le marché international du sexe, pour la plus grande satisfaction des consommateurs et des proxénètes.

Si l'on a beaucoup parlé de la politique des Pays-Bas à propos de la drogue, la question de la libéralisation du marché du sexe, élaborée et menée avec une efficacité redoutable par ce pays - qui préside le Conseil de l'Europe depuis le 1er janvier 1997 - n'a pas encore été abordée. Depuis les années 80, il est le seul Etat au monde à avoir une politique nationale et internationale affichée de décriminalisation des activités liées à la prostitution; le seul également à s'être donné les moyens conceptuels, financiers, institutionnels de sa mise en oeuvre effective.

Les Pays-Bas, dont la politique se veut "placée sous le signe de la tolérance", ne considèrent pas que la prostitution doive, même à long terme, être abolie: "La suppression de la prostitution produit plus de problèmes, pour les prostituées comme pour la société, qu'elle n'en résout." Et, "même si on le voulait, cette activité ne pourrait être réprimée", peut-on lire dans la plaquette officielle de la ville d'Amsterdam, dont la politique est présentée comme "la politique phare" du pays. La ville se targue d'ailleurs de ce que son "quartier chaud" soit "connu dans le monde entier".

Ce pays ne se contente donc pas de faire de l'existence de la prostitution un pis-aller. Sous couvert d'une analyse assimilant formellement liberté sexuelle et prostitution, estimant que le stigmate social dont les prostituées sont l'objet disparaîtra dès lors que leur "métier" sera légalement reconnu, faisant fi de toute éthique, le gouvernement néerlandais affiche, à la veille du XXI^e siècle, un nouveau "droit" de la personne humaine, celui pour chacun d'être proxénète (1), le droit à la prostitution n'en étant que le paravent.

Les Pays-Bas poussent en effet la logique économique libérale jusqu'à son terme ultime. Dès lors que ce "gouvernement reconnaît que les femmes doivent pouvoir choisir librement de se prostituer", il admet que le corps humain peut être l'objet de transaction et reconnaît qu'une autre personne peut en obtenir un bénéfice: "Le droit à l'autodétermination dont jouit tout homme ou femme adulte indépendant qui n'a été soumis à aucune influence illégale, implique le droit pour cette personne de se livrer à la prostitution et de permettre qu'une autre personne profite des revenus qu'elle en tire (2)." Cette - formidable - assertion occulte toute analyse des rapports de domination qui sont à la base même de la prostitution. Elle postule en effet que les personnes elles-mêmes - et non seulement les choses - peuvent être l'objet de conventions (3) et remet radicalement en cause l'affirmation du principe, pourtant universel, selon lequel le corps humain est inaliénable.

Très significatives sont les mutations du vocabulaire utilisé dans les textes néerlandais et qui, progressivement, apparaissent dans les textes internationaux, de même que dans le langage parlé: le "droit à l'autodétermination" des femmes se substitue à leur liberté; "le renforcement du pouvoir des femmes (4) remplace leurs droits ou l'égalité entre les sexes, tandis que le concept de "droits sexuels" ouvre, dans son ambiguïté, la voie à cette commercialisation du sexe. Le "travail sexuel", le "sexe marchand" remplace celui de prostitution. Les proxénètes ou les propriétaires de maisons de passe deviennent des "tierces personnes", des "intermédiaires", "des organisateurs du travail des prostituées", des "propriétaires ou gérants de locaux", des "managers de l'industrie du sexe". Et les prostituées deviennent des "travailleuses du sexe", ou des "professionnelles de la sexualité". Quant aux clients, devenus des "consommateurs de prostitution", ils restent le plus souvent innommés. Sauf lorsqu'il s'agit d'évoquer la création d'associations hollandaises chargées de "protéger leurs intérêts"...

A la base de cette thèse, le raisonnement selon lequel la prostitution doit être considérée comme une activité économique (presque) comme les autres. Seules les "formes d'exploitation qui comportent un élément de coercition ou de fraude ou s'il y a abus de la situation de dépendance de la prostitution" doivent, elles, être réprimées. Cette distinction ouvre alors la voie à la reconnaissance de l'existence d'une "prostitution forcée", clé de voûte de cette théorisation. L'ajout de ce simple mot - "forcée" - implique, en contrepoint, que la prostitution peut être alors "libre", "volontaire", "choisie", "fondée sur un choix rationnel" (traduire: économique) (5).

C'est dorénavant à l'aune de la contrainte sur les seules personnes prostituées que repose donc la définition de la prostitution. La légitimité de ce "commerce", elle, n'est donc plus contestée. De fait, son champ d'action ne peut que s'élargir et les "contraintes" (viols, coups, chantages, tortures, assassinats), déjà exercées à l'encontre des prostitué(e)s, ne peuvent que

s'aggraver. Les autorités néerlandaises en arrivent même à proposer un nouveau concept, celui de: "consentement de plein gré à sa propre exploitation".

Bien que tombé en désuétude, le code pénal des Pays-Bas pénalise cependant, encore pour un temps, le proxénétisme. Mais ce maintien est plus que symbolique car la gestion des maisons de passe a été transférée aux municipalités. Celles-ci ont le pouvoir de signer des conventions avec les tenanciers. Ces derniers peuvent alors, sous le contrôle de la police, exercer librement leur "commerce", sous réserve que les prostituées soient majeures, en situation régulière, qu'elles prennent soin de leur santé et de celle de leurs clients et... n'aient pas été "contraintes". Or, 80 % des prostituées d'Amsterdam sont étrangères, et 70 % d'entre elles sont dépourvues de papiers. Il n'est donc pas étonnant qu'à ce jour sur les deux cent cinquante "bordels" officiellement recensés de la ville, seuls quatre aient signé une convention avec le maire. Des conventions qui n'accordent, de fait, aucun droit aux prostituées dont les Pays-Bas s'affirment pourtant les défenseurs.

L'appréciation de la "contrainte" est d'autant plus discrétionnaire que politique en matière de prostitution et politique en matière d'immigration ne sont plus dissociables. Ces femmes, souvent mineures et étrangères, terrifiées, menacées, violentées, le plus souvent dépouillées de leur argent et de leurs papiers, sans contact avec le monde extérieur, certaines ne sachant même pas dans quelle ville elles sont, ce sont elles qui doivent dénoncer à la police leur situation contrainte ! Cette même police qui effectue des descentes dans les maisons de passe, quand elle n'est pas complice des tenanciers.

Même les enfants...

POUR éviter de ternir leur image de champion de la lutte contre le trafic des femmes, les Pays-Bas permettent aux plaignantes de rester sur le territoire néerlandais jusqu'à la tenue du procès qu'elles intentent. Une politique particulièrement cynique, puisque, après le procès en question, ces femmes sont expulsées.

De fait, les trafiquants ont bien peu à craindre de la répression dans ce pays. En 1993, sur un total de neuf procès - en première instance et en appel - pour trafic d'êtres humains: un procès a été "suspendu pour une période indéfinie"; une femme témoin a obtenu une "compensation"; quatre ordonnances de non-lieu, faute de preuves, ont été prononcées; un trafiquant a été condamné à une peine de neuf mois de prison ferme, un autre à quatre ans. Quant au dernier procès, qui concernait cinq trafiquants de femmes thaïlandaises, également poursuivis pour trafic de drogue, la peine la plus élevée a été de trois ans de prison, dont un avec sursis et une amende ne dépassant pas 35 000 florins (105 000 francs).

Le gouvernement des Pays-Bas s'est donc cru obligé d'affirmer une volonté politique plus nette de lutter contre les trafiquants d'êtres humains. Ainsi a-t-il modifié, en 1994, son code pénal: la peine maximale de prison est passée de cinq à six ans - soit deux fois moins que la répression pour trafic de drogues dures - et à dix ans au maximum, s'il s'agit de trafic organisé d'enfants de moins de 16 ans et/ou accompagné de graves violences physiques.

Sur la scène internationale, les Pays-Bas ont remporté de nombreux succès pour faire adopter leur approche des problèmes de la prostitution. A de rares exceptions près, chaque rencontre internationale est l'occasion d'une nouvelle avancée des thèses néerlandaises. Ainsi La Haye a-t-elle joué un rôle décisif, lors de la rédaction de la plate-forme européenne d'action préparatoire à celle de Pékin qui s'est tenue en septembre 1995. Pour la première fois, à un niveau gouvernemental européen (6) la notion de "prostitution forcée" a été entérinée. En outre, il n'est plus demandé aux Etats de ratifier la Convention abolitionniste de 1949, véritable bête noire des Pays-Bas. Dans son préambule, cette convention affirme en effet que "la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine".

Plus encore, les cinquante-quatre pays occidentaux signataires de la plate-forme européenne - ceux-là mêmes qui contrôlent la plus grande part des revenus de cette marchandisation internationale du sexe des êtres humains et fournissent la majorité des clients du "tourisme sexuel" - ont affirmé, sans ambiguïté, qu'ils reconnaissent expressément "la prostitution" comme une réalité qui n'a pas à être remise en cause et dont il faut seulement limiter l'"expansion" (7). Quant aux moyens évoqués pour parvenir à ce but, ils consistent simplement à demander "plus d'efforts internationaux et de coopération", ce qui exclut tout renforcement de politiques contraignantes nationales ou internationales en la matière. Dans la foulée, le gouvernement néerlandais - qui s'est dit particulièrement satisfait des résultats de la conférence de Pékin - a obtenu, au finish, l'ajout du terme "forcé" à celui de "prostitution" dans la déclaration finale.

Enfin, le 29 novembre 1996, lors du Conseil justice-affaires intérieures, le gouvernement néerlandais a empêché l'adoption de deux propositions majeures du projet d'action commune. Alors que la quasi-totalité des Quinze avaient exigé une répression accrue de la pornographie impliquant des enfants, les Pays-Bas se sont opposés à la Belgique qui demandait que soit incriminée la détention d'un tel matériel "à des fins personnelles". La possession de cassettes pornographiques de ce type ne sera donc plus, sur un plan européen, considérée comme élément constitutif de l'"exploitation sexuelle" et échappera à toute sanction. Le droit des enfants à être protégés de toute violence sexuelle a été ainsi sacrifié sur l'autel de la liberté du commerce, pour le plaisir des amateurs de pornographie.

La délégation néerlandaise, soutenue par les Danois, s'est en outre opposée à l'affirmation du principe de l'universalité d'"extra territorialité sans double incrimination" pour les crimes suivants: "exploitation sexuelle des enfants ou le fait d'infliger à ceux-ci des sévices sexuels"; "traite des enfants en vue de les exploiter sexuellement ou de leur infliger des sévices sexuels". Autrement dit, les Etats européens ne sont pas contraints de poursuivre leurs ressortissants en dehors de la Communauté, si les crimes reprochés ne sont pas également punissables dans le pays où ils ont été perpétrés. Les agresseurs sexuels d'enfants des pays pauvres peuvent continuer à exercer leurs violences dès lors que leurs victimes vivent dans des contrées qui n'auraient pas, selon ce projet d'action commune européenne, "pris les mesures appropriées visées à l'article 34 de la Convention des droits de l'enfant". Selon cet article, "les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violences sexuelles".

Que les pays européens continuent, dans la réalité, à appliquer leur propre législation nationale en matière de lutte contre le proxénétisme et le trafic des êtres humains n'y change rien: ils ont signé un texte européen indigne, au nom de la règle du consensus qui abolit même le droit à une position minoritaire.

La France est cependant mal placée pour s'opposer au rouleau compresseur néerlandais. Elle défend officiellement la convention de 1949 sans l'appliquer; elle se prétend abolitionniste mais elle cautionne les nouvelles formes de réglementation de la prostitution (salons de massage, bars montants, etc.) Même si elle reste la plus répressive des Quinze, la justice française a diminué presque par deux, ces dernières années, le nombre des poursuites - ce qui ne veut pas dire les condamnations - à l'encontre des proxénètes: quelque 650 en 1995, contre environ 1 300 en 1988. Et on chercherait en vain une politique cohérente entre les cinq ministères concernés.

A l'heure où la non-commercialisation du sang, de l'utérus, et d'autres organes humains fait l'objet de nombreux débats éthiques comme de réglementations, il semble inadmissible que de telles politiques se mettent en place sans que personne réagisse dans la communauté internationale, en particulier parmi les défenseurs des droits de la personne. Ce qui est en cause dans cette politique présentée comme "moderniste", c'est encore plus d'exclusion des femmes du marché du travail, autant de pouvoir masculin consolidé, et autant de violences contre les femmes, légitimées.

Notes:

- (1) Selon Interpol, les revenus d'un proxénète vivant en Europe de la prostitution d'une personne sont d'environ 720 000 francs par an.
- (2)
- (3) Questions relatives aux droits de l'homme. Position du gouvernement hollandais. Conseil économique et social, Nations unies, (E/1990/33), 3 avril 1990.
- (4)
- (3) Cf. l'article 1128 du code civil français: "Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce qui puissent être l'objet de conventions."
- (5) Cette expression, utilisée systématiquement en anglais sous le terme d'"empowerment", est extrêmement dangereuse dans la mesure où elle ne comporte aucune référence juridique normative et ne se réfère à aucune éthique.
- (6)
- (5) Lire "La conférence européenne contre le trafic des femmes. Vers une reconnaissance légale du proxénétisme", Projets féministes, n° 1, mars 1992.
- (7) Contrairement à ce que cet intitulé laisse penser, pour l'ONU, la région Europe comprend, en sus des pays européens, les Etats-Unis, le Canada et Israël.
- (8)
- (7) "La récession ainsi que d'autres problèmes économiques ont provoqué une augmentation de la prostitution dans de nombreux pays. Parce que ce phénomène, qui affecte les droits humains des femmes, est souvent international, plus d'efforts internationaux et de

coopération sont nécessaires pour empêcher son expansion." Plate-forme d'action, commission économique pour l'Europe, (ONU, E / ECE /: RW/ HLM / 8.), 20 décembre 1994.

Rotterdam fière d'être moderne

Le Point – les archives intégrales CEDROM-Sni 1995-1999, Numéro 1370, Numéro 1261, page 141

Samedi, 16 novembre 1996

Par Gilles Pudlowski

Rotterdam ? C'est New York. Depuis la sortie 25 de l'autoroute A16, les buildings surgissent, gigantesques. La tour de l'Europe (le « Mast ») les domine. Les ponts-massues se hérissent, barres rouges ou vertes à l'oblique sur l'horizon. Le tout dernier, Erasmus Bridge, en l'honneur du grand humaniste, né ici même, vient de voir poser ses piles géantes. Juste en face se trouve le port avec ses docks, ses hangars vides, ses bateaux qui se croisent.

Depuis le bout du quai no 1, c'est comme une météorite, un immeuble de brique rouge, seul vers la ligne du large : tours néogothiques, mais fenêtres hautes et rectangulaires, folie de l'élancement et solidité des lignes géométriques. Des lettres au graphisme années 20 indiquent, en néerlandais dans le texte, « Hollanda-America Lijn ». Ce fut le siège de la compagnie qui menait les immigrants de toute l'Europe vers la terre promise de ce début de siècle, celle qu'immortalisa Kazan.

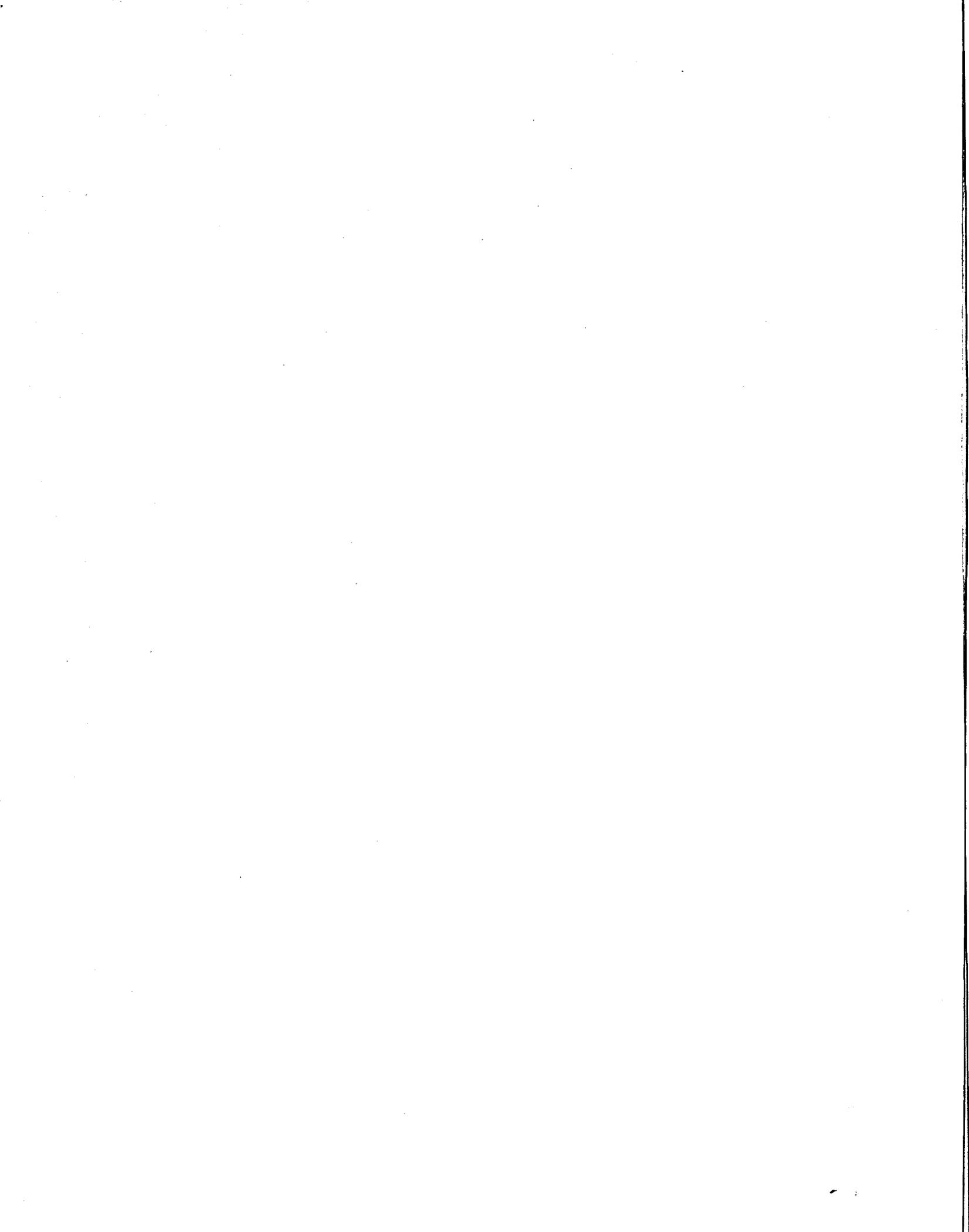
Les rideaux jouent aussi l'Art déco, indiquant simplement : « New York Hotel ». Voilà le dernier cri de l'hôtellerie néerlandaise et l'un des hôtels les plus fous du monde : 72 chambres comme des studios illuminés a giorno sur le plus grand port de l'univers, des lumières qui ne s'éteignent jamais, un mobilier qui prône l'habile reconstitution. Un escalier aux lignes géométriques, un ascenseur qui fait le coup de la lenteur, un penthouse et une chambre vaste comme l'horizon tout à coup dégagé, un café-restaurant comme un théâtre au rez-de-chaussée, qui peut contenir quatre cents places. On cligne des yeux pour y croire. La photo de Paul Newman jeune dans un couloir aide à comprendre qu'on se trouve dans une superproduction, grandeur nature.

Rien n'est naturel à Rotterdam. Tout est surnaturel. Deux fois détruite durant la dernière guerre, elle aurait pu, comme tant d'autres, jouer le grand air de la nostalgie et opter pour la reconstruction à l'ancienne : Dresde, Leipzig, Varsovie s'y sont essayées, non sans succès. A Rotterdam, on a toujours vu grand et moderne. On s'est dirigé droit devant, vers l'avenir. Immense dans les années 30, le port l'est plus encore aujourd'hui, ayant accentué son développement vers l'ouest. Le musée maritime témoigne de sa richesse. Le musée Boymans, qui, à lui seul, comme l'hôtel New York, justifie le séjour, clame sa passion pour les arts de tous les temps. Un édifice rectiligne des années 30 regroupe une extraordinaire collection d'oeuvres de Jérôme Bosch (« Le vagabond », « Les noces de Cana »), Breughel (« La tour de Babel »), mais aussi Kandinsky, Max Ernst, Picasso, Dalí, sans omettre des Franz Hals et des

Rubens, des Daubigny et des Daumier dans un cadre postmoderne qu'un Mallet-Stevens n'aurait pas renié.

Moderne et fière de l'être, Rotterdam l'est encore lorsqu'il s'agit de mettre en scène l'une des plus subtiles cuisines néerlandais-françaises du moment : celle de Cees Helder, un quinquagénaire souriant, formé en Hollande puis passé, en stagiaire zélé, chez le grand Loiseau de Saulieu. Dans un cadre blanc cassé, tout au bout du parc de la ville, largement ouvert en rotonde sur le port, son trafic obsédant, ses hangars, cet artiste des fourneaux réalise un des plus fins répertoires marins du moment. Le bavarois (dit assez plaisamment « Tompouce ») d'anguille fumée et de saumon mariné à la vinaigrette aux herbes et salade de concombres émincés, le divin turbot à la mousseline d'anchois aux pommes de terre croustillantes, la savoureuse lotte aux asperges, tomate et vinaigrette de basilic sont comme une leçon aux cuisiniers français qui pensent régner sur l'univers des casseroles. In fine, le service un peu froid, comme le cadre, et qui fait dans l'à-peu-près rappelle que la Hollande est encore une jeune nation pour la cuisine.

Le modernisme, c'est bien. Mais l'art de vivre en sus, c'est encore mieux.



INDEX

A

Ambassade du Canada, 1, 47, 154, 158
Au retour, 2, 51
Avant de partir, 1, 48

B

Banque mondiale, xv, 21
Budget, 20

C

Capitale, 17, 153
Cartes, iii, 1, 15, 187
Climat, 5, 67, 79, 199
Commerce, 52, 68, 152, 161
Conditions d'entrée, 56
Conditions sanitaires, 56
Constitution, 9, 11, 17, 19, 36, 74, 141, 145

D

Démographie, 1, 19, 67, 104
Dirigeants politiques, 10, 12, 17, 33, 36, 38, 39, 40, 43,
44, 76, 77, 141, 144, 153, 188

E

Échanges commerciaux, 8
Économie, iii, 1, 7, 20, 21, 68, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89,
90, 92, 94, 95, 96, 98, 100, 147, 163, 189
Éducation, xi, xiii, 67, 105
Espérance de vie, 19
Exportations, 20, 154, 177

F

Faits et chiffres, iii, 1, 17
Fonds monétaire international, xv, 21

G

Géographie, iii, 1, 5, 67, 79, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90,
91, 92, 93, 95, 162
Gouvernement, iii, 68, 69, 141, 143, 153, 158, 196

H

Histoire, iii, 1, 9, 67, 71, 82, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93,
94, 95, 97, 100, 101, 133, 159, 160, 163, 164

I

Importations, 20, 154
Internet, vii, ix, xi, xiv, 21, 184, 206
Introduction, 2, 60, 93, 98

L

Langues, 19

M

Médicaments personnels, 2, 49
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international, 47, 52, 154, 156
Monnaie, 61, 153

N

Nations Unies, xv
Normes, 180

P

Paludisme, 2, 49
Partis politiques, 68, 142
PIB, 20, 21, 34, 37, 41, 43, 142, 147, 154, 155
PIB par habitant, 20, 21, 154
PNB, 45
Population, iii, 1, 6, 19, 67, 98, 100, 101, 103, 153
Pouvoir exécutif, 68, 141
Produit intérieur brut, 20

R

Radio, xiv, 54
Relations avec le Canada, iii, 68, 153
Religions, 19
Renseignements consulaires aux voyageurs, 2, 52
Renseignements utiles pour les voyageurs, iii, 1, 47
Ressources, iii, vii, xi, 7, 21, 67, 80

Index

Ressources naturelles, 21

S

Santé, 36, 40, 48, 55, 56, 169, 172, 177

Sécurité, 60, 76

Société, xiv, 11, 48, 67, 104

Suffrage, 19

Superficie, 17, 18, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93,
94, 96, 153

T

Table de conversion des devises, 2, 65

Territoire, 79

Tourisme, xv, 8, 68, 152, 182, 192, 201

Transports, xv, 8, 36, 68, 151, 168

V

Villes, 18, 40

Vue d'ensemble, iii, 1, 3

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01025068 9

DOCS

CA1 EA453 2002P13 FRE

Pays Bas : une introduction :

anthologie

16812177



Saviez-vous que...?

le Centre d'apprentissage interculturel offre...

- **des sessions pré-départ en efficacité interculturelle** pour aider les Canadiens à se préparer en vue de leurs affectations à l'étranger
- **un programme d'orientation à l'arrivée** pour les professionnels et les stagiaires de l'étranger qui travaillent ou étudient au Canada
- **des ressources d'apprentissage spécifiques** portant sur tous les pays reconnus par l'ONU, grâce à son service de recherche d'anthologies de pays et du site www.e-thologies.com
- **des services d'évaluation et de sélection du personnel** qui vous aideront à choisir la personne ayant le profil idéal pour vos activités à l'étranger
- **des conseils en gestion du processus interculturel**, au Canada et à l'étranger, qui permettront à des équipes-projet de travailler efficacement à diverses étapes d'opérations internationales
- **des services de production vidéo et multimédia** conçus pour répondre aux besoins de votre organisation en matière d'apprentissage interculturel

et

Saviez-vous que...?

les services du Centre d'apprentissage interculturel sont offerts...

- dans les principaux centres urbains partout au Canada
- en anglais et en français
- sur une base de recouvrement des coûts à tous les Canadiens

C'est à vous de ...

communiquer avec nous pour en connaître davantage sur la façon dont les services du Centre d'apprentissage interculturel peuvent vous aider à atteindre vos objectifs.

C'est à nous de ...

vous fournir les compétences interculturelles nécessaires à l'atteinte de vos buts.

